[illegible]

[illegible]

M. ARMAND IEAN LE BOUTHILLIER DE RANCE ABBE DE LA TRAPE

Il marchera devant luy dans
lesprit et la vertu d'Elie
pour preparer au Seigneur
un puple parfet S. Luc chap 1er v 57





LA VIE
DE DOM ARMAND-JEAN
LE BOUTHILLIER
DE RANCE',

ABBE' REGULIER & Reformateur du Monaſtere de la Trappe, de l'Etroite Obſervance de Cîteaux.

Par M. l'Abbé DE MARSOLLIER, Chanoine de l'Egliſe Cathedrale d'Uzés.

PREMIERE PARTIE.

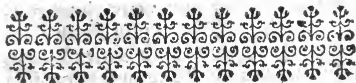


A PARIS,
Chez JEAN DE NULLY, ruë S. Jacques, à l'Image Saint Pierre.

M. D. CCIII. 2/10

AVEC PRIVILEGE DU ROY.





AU ROY.

SIRE,

Je viens offrir à VÔTRE MAJESTE' la Vie d'un Homme illuſtre par ſes grandes qualitez, par tout ce qui

peut distinguer aux yeux des hommes; mais infiniment plus illustre par sa pieté, par les exemples des Vertus Chrétiennes & Religieuses qu'il a donnez à toute l'Eglise sous vôtre Regne, & si je l'ose dire, par tout ce qui le pouvoit distinguer aux yeux de Dieu.

Il a toûjours mis, SIRE, au nombre des graces que Dieu lui avoit faites, celle d'être né Sujet de Vôtre Majesté, il en a cheri & rempli les devoirs, & rien n'a surpassé le zele, la fidelité, & l'admiration qu'il a toûjours euë pour vôtre Personne Sacrée. C'est tout ce qu'il emporta du siecle en le quittant, & jamais ces sentimens ne furent plus vifs, que depuis qu'il eût tout abandonné pour suivre Jesus-Christ. Attentif à sa Doctrine & à ses exemples, il eût cru manquer à ce qu'il devoit à Dieu même, s'il n'eût pas eu pour le plus grand des Rois, qui en est la plus vive image, tout le dévouëment que la naissance inspire; & que la

Religion ne manque jamais de perfectionner.

C'est ainsi qu'une pieté éclairée sçait rendre à Cesar ce qui appartient à Cesar, & à Dieu, ce qui est à Dieu. Bien loin de rompre, ou même de relâcher ces liens indissolubles qui nous attachent à nos Souverains, elles les serre, elle les rend plus forts, & en gravant dans nos cœurs cette soumission sans bornes, que nous devons à cette Puissance infinie qui fait regner les Rois, elle y forme en même tems cette fidelité inviolable que nous devons à ceux qui sont les dépositaires de son autorité, & dont elle se sert pour le Gouvernement du Monde.

Mais, SIRE, si la Religion inspire ces sentimens pour tous les Souverains, tels qu'ils puissent être, que ne doit-elle point inspirer pour VÔTRE MAJESTE', pour un Roi qui en est le plus ferme appui, qui n'est occupé qu'à l'étendre, à l'affermir, à la proteger contre les efforts les plus violens de l'ambition & de l'heresie, qui

ne combat, & qui ne triomphe que pour Elle, & qui n'use de son pouvoir que pour faire respecter les loix, & pour faire regner la Pieté & la Justice.

L'Abbé de la Trappe, SIRE, penetré de ces sentimens, n'a jamais mis de bornes à l'attachement respectueux qu'il devoit à VÔTRE MAJESTE'; élevé dés ses premieres années dans vôtre Cour, où sa naissance, les grandes Charges qui étoient dans sa Maison, & son merite même lui avoient donné entrée; il se remplit de bonneheure de la haute idée que les qualitez heroïques de VÔTRE MAJESTE' forment dans tous les esprits & dans tous les cœurs. Il ne peut voir sans admiration cette sagesse anticipée qui presidoit à tous vos Conseils, cette application infatigable au gouvernement de l'Etat, & cette grandeur d'ame qui nous promettoit déslors ces entreprises si bien concertées, ces victoires, ces triomphes, & tous ces grands succés qui ont porté la gloire

de vôtre Nom jusques aux extremitez de la Terre. De pareilles idées ne se détruisent pas aisément, elles se soutiennent par elles-mêmes, & les impressions qu'elles faisoient sur le cœur de l'Abbé de la Trappe étoient d'autant plus profondes, que vos grandes actions, SIRE, les renouvelloient tous les jours.

La Renommée portoit dans son desert les merveilles de vôtre Regne. Il apprenoit avec cette sainte joïe que l'amour de la justice a coutume d'inspirer, que les vices étoient reprimez par vos Edits, l'impieté confonduë par vos exemples, l'heresie détruite par vos soins, & la Religion triomphante. Il n'ignoroit pas que tout ce qui pouvoit la rendre plus pure, plus majestueuse & plus venerable, étoit le premier objet de vôtre attention; que non content de ne rien épargner pour le salut de vos sujets, vous portiez vôtre zele jusques aux extremitez du monde, où les Missionnaires envoyez sous vos

auſpices, & entretenus par vos liberalitez, portoient aux Nations les plus éloignées, le Nom & la connoiſſance de Jeſus-Chriſt.

Ces marques éclatantes de Religion, de Pieté, & de Juſtice que vous donnez à vos Peuples, ou plûtôt à tout l'Univers; la genereuſe protection accordée à des Princes magnanimes dépoüillez de leurs Etats, & en leur perſonne, à la Religion détrônée. L'heroïque moderation avec laquelle vous avez tant de fois donné la Paix à l'Europe; toutes ces grandes choſes étoient le ſujet perpetuel de ſon admiration. Il ne pouvoit ſe laſſer de loüer en vous, SIRE, les graces & les dons du Ciel, je veux dire, ce concours heureux des Vertus Chrétiennes & Royales, qui vous élevent au-deſſus de tous les Souverains, & qui vous rendent digne de commander à toute la Terre.

Comme il étoit perſuadé que le ſalut de la France, & la gloire de l'Egliſe étoient inſeparablement at-

tachez aux jours & à la prospérité de VÔTRE MAJESTE', il s'occupoit sans cesse de cette pensée devant Dieu. C'étoit l'objet continuel de ses vœux les plus ardens : Ces sentimens pour vôtre Personne Sacrée n'étoient pas renfermez dans son cœur ; il les inspiroit à tous ceux qui s'adressoient à lui de toutes parts , pour se regler sur ses avis , à tous ces saints Solitaires que sa reputation attiroit sous sa conduite : en formant des Saints , il vous formoit , SIRE, des Sujets pleins de zele , & il ne se passoit point de jour qu'ils ne levassent tous ensemble des mains pures vers le Ciel , pour attirer sur VÔTRE MAJESTE' ces benedictions abondantes dont nous ressentons tous les jours les effets.

Vos bienfaits , SIRE , ces graces si essentielles répanduës tant de fois sur l'Abbaye de la Trappe , cette protection puissante accordée si souvent à l'illustre Abbé que Dieu

avoit choisi pour y rassembler un si grand nombre de Penitens uniquement occupez du soin de lui plaire, faisoient sans cesse sur ces cœurs si purs des impressions nouvelles, ils vous ont toûjours regardé, SIRE, & ils vous regardent encore aujourd'hui comme le protecteur de leur Reforme, & il n'y en a point parmi eux qui ne croyent vous devoir cette sainte tranquillité dont il joüit, & ces moyens si sûrs de se sanctifier que vous avez bien voulu leur conserver au prejudice même de vos propres interêts.

Une partie de ces Saints Habitans du desert de la Trappe, a emporté ces sentimens dans le Ciel, l'autre conserve sur la terre une reconnoissance infinie pour VÔTRE MAJESTÉ, & je puis dire, SIRE, qu'il n'y a peut-être point de lieu dans le monde, où l'on prie pour elle avec plus de pureté, plus de perseverance, &

plus de ferveur. Aujourd'hui même ces saints Solitaires empruntent ma plume, pour renouveller à VÔTRE MAJESTÉ les assurances du plus respectueux attachement qui fut jamais; C'est pour en donner des marques publiques qu'ils ont souhaité que la Vie de leur illustre Reformateur lui fût dediée, & ils ont ressenti vivement la grace que vous avez bien voulu me faire en me permettant de vous l'offrir en leur nom.

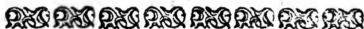
Nous devons esperer, SIRE, que cette vertu si pure dont on a fait Profession dans cette celebre Abbaye, ne diminuëra point dans la suite des temps l'éclat de la gloire de vôtre Regne, & que comme la penitence Chrétienne qu'on y pratique avec tant de benediction, aura sans doute une place honorable dans les Annales de l'Eglise; la posterité la comptera aussi parmi les merveilles du Regne de LOUIS

LE GRAND; Je ſuis avec le plus profond reſpect, & la ſoumiſſion la plus parfaite,

SIRE,

DE VÔTRE MAJESTE'

Le tres-humble, tres-obeïſſant, & tres-fidele Sujet & Serviteur.
MARSOLLIER.



AVERTISSEMENT.

IL eût été à souhaiter que la Vie d'un aussi grand Homme que DOM ARMAND-JEAN LE BOUTHILLIER DE RANCÉ, *Abbé Reformateur de la Trappe, fût tombée dans de meilleures mains que les miennes. J'ai été le premier à me rendre justice. On sçait qu'il n'a pas tenu à moi que cette belle Histoire n'ait été confiée à un plus habile Ecrivain que je ne suis, & qu'il n'a pas moins fallu que l'autorité du feu Roi d'Angleterre de glorieuse memoire, & de la Reine son Epouse, pour m'obliger à l'entreprendre.*

Le respect infini dont j'ai toûjours fait profession pour leurs Majestez Britanniques, la gloire de leur obeïr, & l'honneur dont leur choix me combloit, ont dissipé toutes les difficultez que je pouvois faire. C'est ce qui m'a porté à entreprendre un Ouvrage autant au dessus de mes forces, que celui que je donne au Public.

Dés qu'on eût appris à la Trappe que le Roi & la Reine de la Grande Bretagne

m'avoient fait l'honneur de jetter les yeux sur moi pour écrire la Vie de cet illustre Abbé qui a rendu ce saint Desert si celebre, on m'envoya tous les Memoires qui pouvoient servir à la composition de cet Ouvrage. Deux personnes qui avoient eu le plus de part à l'estime & à la confiance de l'Abbé de Rancé, avoient été commises pour y travailler & ils l'avoient fait avec tant d'exactitude qu'aucune de ses actions, & pour ainsi dire, de ses paroles, ne leur avoit échappé, & qu'ils avoient même des copies des moindres Lettres que ce grand Homme avoit écrites.

J'examinai ces Memoires avec toute l'attention possible; mais quoiqu'ils fussent fort amples, & fort exacts, comme personne n'entre aussibien dans le dessein d'un Ouvrage que celui qui le doit composer, je m'apperçûs qu'il y avoit quelques vuides, & quelques endroits qui avoient besoin de preuves. Je ne doutai point que je ne trouvasse à la Trappe dequoi remplir les uns, & dequoi éclaircir les autres, cela me fit resoudre à y faire un voyage.

J'avouë qu'il auroit manqué quelque chose à l'idée que je devois avoir de l'excellent Homme qui l'a reformée, si je n'eusse pas été

temoin moi-même de tout ce qui s'y passe de grand, de saint, & d'edifiant, & je n'exagerai point quand je dirai que c'est le plus grand spectacle de pieté qui soit dans l'Eglise, & le plus digne d'une Religion aussi pure, & aussi sainte que la nôtre. J'ai donc vû de mes yeux tout ce que je raconte de la Vie que l'on mene dans cette Maison.

Je ne me contentai pas d'y examiner toutes choses avec cette exactitude scrupuleuse, que demandoit le compte que j'en devois rendre au Public; j'employai environ quinze jours à ramasser tous les papiers dont je pouvois avoir besoin. Je fus aidé dans cette recherche par le Secretaire de l'Abbé, dont je devois écrire la Vie, & par trois Religieux des mieux instruits de tout ce qui s'étoit passé, que le Reverend Pere Abbé eût la bonté de me donner. J'eus même la liberté de les entretenir autant qu'il fût necessaire pour être exactement informé de toutes choses. Je ne leur trouvai point cette ignorance basse & stupide qu'on a voulu depuis leur attribuer, pour décrier les Memoires qu'ils m'avoient donné; leur zele & leur respect pour la memoire de leur Pere, & le desir de contribuer à sa gloire, (plûtôt à celle de

Dieu qui avoit renouvellé en sa personne les prodiges de sa Grace) leur avoit tenu lieu de la curiosité si ordinaire au reste des hommes ; ils étoient instruits, & en état d'instruire sur tout ce qui regardoit leur illustre Abbé. J'écrivois tous les jours de mon côté tout ce qu'ils me disoient. Je partis ainsi de cette Abbaye avec tous les memoires & toutes les instructions qui m'étoient necessaires.

Avec ces seuls secours j'étois en état d'écrire la Vie de l'Abbé de la Trappe, d'une maniere qui eut pû satisfaire la curiosité du Public ; mais le bruit que j'avois été choisi pour travailler à cet Ouvrage ne fut pas plûtôt repandu, que ce grand nombre d'amis que la pieté & les grandes qualitez de l'Abbé de Rancé lui avoient acquis, m'envoyerent de tous côtez des memoires sur les moindres circonstances de sa vie.

Je ne dois pas oublier que M. le Cardinal Le Camus, dont le sçavoir & l'éminente pieté font tant d'honneur à l'Eglise, m'a fait l'honneur de m'en envoyer qui sont tous écrits de sa main ; on peut juger du merite de ces instructions, par l'estime qu'on doit faire de tout ce qui vient de celui qui a bien voulu en être l'Auteur.

Je ne me suis pas contenté de prendre toutes les precautions dont je viens de parler ; J'ai entretenu souvent tous ceux que j'ai pû connoître qui avoient eu avec l'Abbé de la Trappe des liaisons de sang ou d'amitié ; je les ai consulté sur ce qu'ils pouvoient sçavoir, je leur ai proposé mes doutes, & tout ce qui pouvoit avoir besoin de preuve ou d'éclaircissement; ils ont fait eux-mêmes toutes les perquisitions necessaires sur toutes les choses dont ils n'étoient pas assés informez : en un mot, je n'ai rien negligé de ce qui me pouvoit donner une connoissance entiere de la Vie que je devois écrire. Aprés avoir pris toutes ces mesures qui me fournissoient la matiere de mon Ouvrage, je n'ai rien épargné pour donner au recit tout ce qui le pouvoit rendre agreable & édifiant.

J'ai donc écris le premier Livre & une partie du second sur les Memoires de la Trappe, sur ceux de M. le Cardinal le Camus, sur ceux qui m'ont été fournis par les parens de nôtre illustre Abbé, par ses amis, & par ceux qui avoient eu l'avantage de le connoître dans le monde.

Ce que je raconte dans le second & le troisiéme Livre des differents entre la Commu-

ne & l'Etroite Observance de Cîteaux; & de ce qui s'est passé à Rome, & en France à cette occasion, est pris en partie des Memoires de la Trappe, en partie de ceux qui ont été dressez sur les pieces originales par un sçavant Religieux de l'Etroite Observance. Je me suis encore servi d'un Journal tres-exact du voyage de Rome de l'Abbé de la Trappe, que M. Felibien Chanoine & Archidiacre de l'Eglise de Chartres, m'a fait la grace de me prêter. L'Auteur de ce Journal est M. Felibien Chanoine & Prevôt de la même Eglise; il eût avec l'Abbé de la Trappe les liaisons les plus intimes, il l'accompagna à Rome, & il eut part à toutes les affaires qui s'y traiterent ainsi il ne dit rien dont il n'ait été témoin, ou dont il n'ait été parfaitement informé. D'ailleurs, c'étoit un homme d'une probité reconnuë, & qui avoit toutes les lumieres qui peuvent donner de l'autorité à son Ouvrage.

Le quatriéme & cinquiéme Livre, qui contiennent la Reformation de l'Abbaye de la Trappe; tout ce qui s'y est passé de plus remarquable, tout ce qu'a fait son illustre Abbé jusques à sa mort, & sa mort même si precieuse devant Dieu, ont été écris sur les Memoires de la Trappe, sur d'autres qui m'ont

été fournis par diverses personnes, sur ce que j'ai vû moi-même lorsque j'étois dans cette sainte Maison, & sur ce qui m'a été raconté par les Religieux de cette Abaye, & par plusieurs personnes qui ont eu avec l'Abbé, dont j'écris la Vie, les liaisons les plus étroites, & qui avoient une connoissance exacte de tout ce qui est arrivé à la Trappe pendant sa vie. Je me suis encore servi de la relation si édifiante de la mort de ce grand Homme, composée par M. l'Evêque de Sées qui l'a assisté dans ses derniers momens. Je m'en suis tenu aux circonstances qu'il a marquées, & j'a regardé comme suspect tout ce qui n'étoit point dans le recit d'un Prelat si exact & si éclairé.

Le sixiéme Livre, qui contient son esprit, c'est-à-dire, une partie de ses sentimens & de ses maximes, a été composé sur ses écrits, & sur ses Lettres. J'y ai ajoûté plusieurs faits qui n'avoient pas trouvé place dans sa Vie; ils servent comme de preuves aux sentimens de ce grand Homme.

Si je ne rapporte point de miracles, ce n'est pas par incredulité. Je sçai que le bras de Dieu (comme parle l'Ecriture) n'est pas racourci, & que le pouvoir de faire des mira-

cles qu'il a accordé à son Eglise, n'est borné à aucun tems, & doit durer autant que le monde. J'avouë même qu'on m'en a raconté plusieurs à la Trappe avec des circonstances qui ne permettent pas de les rejetter : mais j'ai toûjours crû que sur les faits de cette nature en particulier, il falloit attendre le jugement de l'Eglise. J'ai toûjours porté sur cela l'exactitude si loin, qu'on n'a jamais pû obtenir de moi de mettre dans la Vie de saint François de Sales, dont la sainteté est si generalement reconnuë, d'autres miracles que ceux qui sont rapportez dans le Procés verbal de sa Canonization.

Je n'ai point nommé plusieurs personnes qui ont part à cette Histoire, & dont le mérite & la vertu sembloient exiger qu'on transmît leurs noms à la posterité. Deux raisons m'en ont empêché : l'une que les uns m'ont prié de ne les pas faire connoître, & que j'ai crû que ce seroit manquer à l'honnêteté que de nommer les autres sans leur permission, & peut-être même contre leur gré. L'autre, que cette omission n'interesse point la verité des faits ; & ne porte aucune obscurité dans le recit.

Je n'ai rien épargné pour justifier l'Abbé

de la Trappe, de plusieurs calomnies inventées contre lui : si j'en ai negligé quelques-unes, c'est que j'ai crû qu'elles étoient tombées d'elles-mêmes, que tout le monde en étoit revenu, & qu'elles ne meritoient pas qu'on en conservât le souvenir à la posterité. Bien des gens se sont trouvé de mon gout, & dans la verité une Apologie trop continuée s'éloigne du caractere de l'Histoire.

Aprés tout ce que je viens de dire, si quelqu'un pretendoit que quelques faits ne sont pas tout-à-fait comme je les raporte, on me fera bien la justice de croire que je respecte trop le Public pour lui en imposer, & que je sçai trop ce que je dois à la verité, & ce que je me dois à moi-même pour m'être pû resoudre à en alterer le recit. J'ai suivi mes Memoires, ils sont encore entre mes mains, je serai toujours prêt à les communiquer à ceux qui les voudront consulter.

J'avois dessein de donner plus d'étenduë au sixiéme Livre, qui contient l'esprit de l'Abbé de la Trappe. J'avois même fait un recüeil des endroits les plus choisis de ses Ouvrages, & de quantité de Lettres qui n'ont point encore été données au Public dans la vüë de l'y inserer. Le peu de tems

que j'ai eu pour achever cet Ouvrage ne m'a pas permis d'executer ce dessein. Il meritoit bien que quelqu'autre plus habile que je ne suis, voulut bien l'entreprendre.

Au reste, on trouvera peut-être à redire que j'aye raporté dans le corps de la narration, des endroits un peu longs des Lettres & des autres écrits de l'Abbé de la Trappe. J'avouë que les citations rompent le recit, & qu'elles ne sont pas selon les regles de l'Histoire. Je n'ai cité aussi que le plus rarement que j'ai pu, dans des endroits importans, mais contestez, & qui avoient besoin de preuves. J'ai consideré de plus, que si la narration doit plaire, elle doit persuader, & ne laisser aucun doute de la verité des faits. D'ailleurs, il n'en est pas tout-à-fait des Vies des Saints, comme des autres Histoires. Il est vrai qu'on n'y doit pas negliger les agrémens du recit, non plus que cette maniere d'écrire coulante, insinuante & legere qui touche & qui entraîne le Lecteur. Mais on ne doit jamais oublier que ces sortes d'Ouvrages doivent edifier, & rendre meilleurs ceux qui les lisent. C'est la fin que je me suis proposée en écrivant cette Histoire.

TABLE

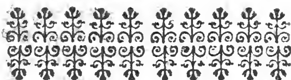


TABLE DES CHAPITRES

Contenus en ce Volume.

LIVRE PREMIER.

LIVRE SECOND.

IVRE TROISIE'ME.

Fin de la Table des Chapitres.

PROBATION.

vû par avance avec un
ulier plaisir, & examiné
s avec encore plus d'aten-
ar ordre de Monseigneur
ncelier, *la Vie de Dom* AR-
JEAN LE BOUTHILLIER DE
É, *Abbé Regulier Reforma-*
l'Abbaye de Nôtre-Dame de
ppe de l'Etroite Observance
rdre de Cîteaux; Par Mon-
l'Abbé DE MARSOLLIER,
oine de l'Eglise Cathe-
d'Uzés. Ce LIVRE comme
les autres du même Au-
st écrit d'un stile aisé, na-
noble & élegant. Il n'atta-
as moins les Lecteurs par
ir & la richesse des expres-
, par l'heureux choix du
que par le goût, la sagesse,
uste discernement qui re-
t dans les matieres qui y
raitées: de sorte que tout
bien pensé, solide agrea-

ble & édifiant, capable de ramener une infinité d'ames à Dieu, par le beau jour qu'on y a sçû donner à un des plus grands exemples qui ait paru de nôtre tems; en donnant ici mon jugement, j'ai le bonheur de rapporter celui de plusieurs personnes illustres & éclairées qui ont lû ce Manuscrit avant ou aprés moi, & qui croyent que c'étoit un des plus saints & des plus utiles presens qu'on puisse faire au public. En un mot, cet Ouvrage merite d'autant mieux l'impression qu'il est autorisé par les Puissances, tres-estimé de tout ce qu'il y a de gens de sçavoir, & attendu de tout le monde avec impatience. Fait à Paris, ce quinziéme Septembre 1702.

LA MARQUE-TILLADET.



IVILEGE DU ROI.

JIS PAR LA GRACE DE DIEU,
I DE FRANCE ET DE NAVARRE;
amez & feaux Conſeillers, les
tenant nos Cours de Parle-
Maîtres des Requêtes ordinai-
ôtre Hôtel, Grand-Conſeil,
le Paris, Baillifs, Senechaux,
eutenans Civils, & autres nos
s qu'il appartiendra : SALUT,
MARSOLLIER Chanoine de l'E-
athedrale d'Uzés, nous ayant
olier de lui accorder nos Let-
Privilege pour l'impreſſion de
Dom Armand-Jean le Bou-
de Rancé, *Abbé Régulier Refor-*
e l'Abbaye de Nôtre Dame de la
de l'Etroite Obſervance de l'Ordre
ux qu'il a compoſée : Nous
ns permis & accordé, permet-
accordons par Preſentes de
nprimer par tel Imprimeur ou
e qu'il voudra choiſir, ledit
n un ou pluſieurs volumes, en
me, marge caracteres & au-

tant de fois que bon lui semblera, pendant le tems de douze années consecutives, à compter du jour & datte des Presentes & de le faire vendre & distribuër par tout nôtre Royaume : faisant défense à tous Imprimeurs, Libraires, & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre & distribuër ledit Livre sous quelque pretexte que ce soit, même d'impression étrangere & autrement, sans le consentement de l'Exposant ou de ses ayant cause; sur peine de confiscation des exemplaires contrefaits de quinze cent livres d'amande contre chacun des contrevenans, applicable un tiers à nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Exposant; & de tous dépens, dommages & interêts : A la charge d'en mettre avant de l'exposer en vente deux exemplaires en nôtre Bibliotheque publique, un autre dans le Cabinet des Livres de nôtre Château du Louvre, & un en celle de nôtre tres-cher & feal Chevalier, Chancelier de France le sieur Phelyppeaux Comte de Pontchartrin,

Commandeur de nos Ordres,de faire
nprimer ledit Livre dans nôtre Ro-
aume & non ailleurs, en beaux ca-
acteres & papier, suivant ce qui est
orté par les Reglemens des années
618. & 1686. & de faire enregîtrer
s Presentes és Regîtres de la Com-
nunauté des Libraires de nôtre bon-
e Ville de Paris, le tout à peine de
ullité d'icelles; du contenu desquel-
s Nous vous mandons & enjoignons
e faire joüir l'Exposant ou ses ayant
ause, pleinement & paisiblement,
esser & faire cesser tous troubles &
npêchemens contraires. Voulons
e la copie desdites Presentes qui
a imprimée au commencement
à la fin dudit Livre, soit tenuë
ur dûement signifiée, & qu'aux
pies collationnées par l'un de nos
ez & feaux Conseillers & Secre-
res, foi soit ajoûtée comme à l'o-
inal. Commandons au premier
re Huissier ou Sergent de faire
ur l'execution des presentes, tou-
significations, défenses, saisies, &
res actes requis & necessaires, sans

demander aucune permiſſion,& non-obſtant clameur de Haro , chartre Normande,& Lettres à ce contraires; CAR tel eſt nôtre plaiſir. DONNE' à Verſaille le dix-ſeptiéme jour de Septembre , l'an de Grace mil ſept cent deux , & de nôtre Regne le ſoixantiéme. Par le Roi en ſon Conſeil.

LE *Signé* COMTE.

Regiſtré ſur le Livre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires , conformement aux Reglémens. A Paris, le ſeptiéme Octobre 1702.

P.TRABOUILLET, Syndic.

Achevé d'imprimer le treiziéme Janvier 1703.

Les Exemplaires ont été fournis.

Et ledit ſieur de Marſollier a cedé ſon droit de Privilege à Jean de Nully Libraire à Paris , ſuivant l'accord fait entr'eux.

LA VIE



LA VIE DE DOM AMAND-JEAN LE BOUTHILLIER DE RANCE',

ABBE' Regulier & Reformateur du Monastere de la Trappe, de l'Etroite Observance de Citeaux.

LIVE PREMIER.

CHAPITRE I.

Naissance de l'Abbé de la Trappe. L'éclat où étoit alors la Maison dont il est sortit. Son éducation : qualitez extraordinaires qui éclatoient en lui dés son enfance.

LA Maison le Bouthillier occupoit les premieres Charges de l'Eglise & de l'Etat, lorsque l'Abbé de Rancé vint au monde. Elle avoit pour chef Claude le

Bouthillier, Secretaire d'Etat, depuis Sur-Intendant des Finances, pere de Leon le Bouthillier Comte de Chavigny, Secretaire d'Etat, Tresorier des Ordres du Roi, & Chancelier de Gaston de France, Duc d'Orleans, Claude le Bouthillier eut une sœur qui fut Abbesse de saint Antoine, & trois freres, Sebastien le Bouthillier Evêque d'Aire, Prelat d'une pieté distinguée, Denis le Bouthillier Seigneur de Rancé, Conseiller d'Etat, President en la Chambre des Comptes, Cour des Aides, & Finances de Bourgogne, Secretaire de la Reine Marie de Medicis; & Victor le Bouthillier Archevêque de Tours, premier Aumônier de Gaston de France, Duc d'Orleans, frere unique du Roi Louis XIII. Tous ces enfans avoient pour pere Denis le Bouthillier, Conseillier d'état, l'un des plus illustres Magistrats de son tems. Denis le Bouthillier de Rancé, frere de Claude, eut huit enfans de Charlotte Joly sa femme, trois fils & cinq filles. L'aîné des fils fut Denis-François le Bouthillier, le second Armand-Jean, le troisiéme Henri Chef d'Escadre, sert encore aujourd'hui le Roi, & se distingue par sa probité & par sa

valeur ; l'aînée des filles fut mariée premierement au Comte de Belin, & en secondes nôces au Comte d'Albon ; les autres se firent Religieuses, à la reserve de la plus jeune, qui fut mariée au sieur de la Roche Verstasal, Gentilhomme d'Auvergne. De tous ces enfans le plus illustre, sans contredit, a été Armand-Jean de Rancé Abbé Regulier & Reformateur du Monastere de Nôtre-Dame de la Maison-Dieu de la Trappe, de l'Etroite Observance de Citeaux, dont, avec l'assistance du Ciel, j'entreprens d'écrire la Vie.

Il nâquit à Paris l'an mil six-cent vingt-six, le neuviéme de Janvier ; on le baptisa le même jour dans la maison de son pere, sans les ceremonies ordinaires de l'Eglise. Elles furent celebrées depuis avec beaucoup d'éclat le trentiéme May mil six-cent vingt-sept dans l'Eglise de Saint Côme ; le Cardinal de Richelieu & la Marquise d'Effiat, femme du Sur-Intendant des Finances, lui servirent de parrain & de marraine.

Son enfance fut remarquable par tous les endroits qui la pouvoient distinguer ; une physionomie heureuse prevenoit tout le monde en sa faveur, un air spirituel, mille agrémens répandus dans

toutes ses manieres, un esprit doux, vif & brillant lui gagnoient tous les cœurs.

Tant de qualitez soutenuës de la faveur du Cardinal de Richelieu, devoient ce semble, porter Monsieur de Rancé à concevoir de grands desseins pour la fortune de son fils ; un autre que lui n'eut point mis de bornes à ses esperances ; mais les broüilleries qui survinrent entre la Reine Marie de Medicis, dont il étoit Secretaire, & le Cardinal de Richelieu, l'obligerent de borner ses vuës; la probité même dont il faisoit profession, ne lui ayant pas permis de profiter de la faveur de son frere, qui étoit Sur-Intendant des Finances, ni de l'accés qu'il avoit lui-même auprés du premier Ministre, aprés avoir engagé son aîné dans l'état Ecclesiastique, ses desseins pour Armand-Jean son second fils n'allerent pas plus loin qu'à le faire Chevalier de Malte.

Dieu qui l'appelloit à de grandes choses ne permit pas qu'on se contentât de l'éducation qu'on donne d'ordinaire aux enfans destinez à la profession des armes ; son pere fut touché de ce naturel heureux qui ne laissoit presque rien à faire à l'éducation. Il crut qu'il ne lui étoit pas permis de negliger un fonds si

riche, qui produisoit de lui-même, & qui ne pouvoit manquer de répondre à la culture qu'on auroit soin de lui donner : le jeune Armand apprit à lire & écrire,& les premiers élemens des sciences avec une facilité qui n'a peut-être point eu d'exemple. Ce succés porta Monsieur de Rancé à le faire élever sous ses yeux ; il lui donna en même-tems trois Precepteurs ; l'un lui apprenoit la langue Latine,l'autre la langue Grecque & le troisiéme n'étoit occupé qu'à former ses mœurs,à veiller sur sa conduite, & à lui apprendre les principes de la Religion Chrétienne.

Cet admirable enfant ne suffisoit pas seulement à tant d'occupations differentes, il avoit encore du tems de reste, & ce tems étoit employé aux exercices qui convenoient à une personne de sa qualité,& à la profession des armes à laquelle il étoit destiné.Monsieur de Rancé ne le perdoit point de vuë ; il voyoit avec plaisir qu'il étoit également propre aux Sciences & aux exercices du corps , & ses maîtres ne se pouvoient lasser d'admirer qu'il reüssit dans tous ses exercices, comme s'il ne se fut appliqué qu'à un seul en particulier.

CHAPITRE II.

L'Abbé de Rancé devient l'aîné de sa Maison par la mort de son frere. On l'engage dans l'état Ecclesiastique. Progrès surprenans qu'il fait dans les belles Lettres. Son excellent naturel. Mort de sa mere.

LA mort de son frere aîné, qui arriva dans ce même tems, obligea Monsieur de Rancé de changer les vûes qu'il avoit pour son établissement ; il lui fit quitter l'épée, qu'il fit prendre à son cadet, & l'engagea dans l'état Ecclesiastique. Comme il s'agissoit de sauver les Benefices de son aîné, Monsieur de Rancé, qui n'étoit pas riche, pour
L'an 1636. un homme de sa condition, crut qu'il ne pouvoit se passer de ce secours, & le jeune Abbé de Rancé n'avoit pas encore assés de lumieres pour connoître l'irregularité d'une conduite qui fait du patrimoine des pauvres la resource la plus ordinaire des familles ; il le comprit depuis, & ce fut ce qui donna lieu à ces restitutions si édifiantes qu'il fit lors de sa conversion aux dépens de son patrimoine.

L'Abbé de Rancé en succedant à
a qualité d'aîné qu'avoit son frere,
ucceda ; pour ainsi dire, à ses Benefices, & Monsieur de Rancé lui en
procura bien-tôt d'autres ; en fort
peu de tems il se vid Chanoine de Nôtre-Dame de Paris, Abbé de la Trappe, de l'Ordre de Cîteaux, de Nôtre-Dame du Val, de l'Ordre de
saint Augustin, & de saint Simphorien de Beauvais, de l'Ordre de saint
Benoît. Outre ces Abbayes, Monsieur
de Rancé obtint encore pour lui le
Prieuré simple de Boulogne, prés de
Chambort, de l'Ordre de Grammont,
& celui de saint Clementin en Poitou ;
de sorte qu'à l'âge de dix à onze ans,
n'ayant rendu aucun service à l'Eglise,
n'étant pas même en âge de lui rendre, il joüissoit de quinze à vingt mille
livres de rente des revenus Ecclesiastiques. L'usage autorisoit cet abus, ou
pour mieux dire, la cupidité s'en faisoit
un pretexte, comme elle s'en couvre
encore aujourd'hui.

L'Abbé de Rancé regarda son engagement dans l'état Eclesiastique comme
un nouveau motif de s'appliquer à l'étude ; son inclination l'y portoit : l'obligation où il se vid d'être sçavant pour
parvenir aux fins qu'il commençoit dés-

lors de se proposer, fortifia cette inclination. Il avoit la memoire heureuse, il apprenoit aisément & n'oublioit jamais ce qu'il avoit une fois appris : la vivacité de son esprit répondoit à sa memoire, & l'application dont il étoit capable égaloit l'un & l'autre ; de sorte qu'il se fit admirer dans un tems où l'on connoît à peine les personnes de son âge. Les belles Lettres faisoient alors toute son application ; il y fit de si grands progrés, qu'à l'âge de douze ans il sçavoit toutes les delicatesses de la langue Grecque, & de la Latine. Cela pourroit passer pour une exageration, si on ne lui avoit vu expliquer les Poëtes Grecs & Latines avec une égale facilité, & si nous n'en avions encore des preuves subsistantes ausquelles il n'est pas possible de rien opposer.

On sçait que le Roi voulant donner une Abbaye à l'Abbé de Rancé, qui n'avoit alors qu'onze à douze ans, le Pere Caussin Confesseur du Roi s'y opposa, il se fondoit sur la grande jeunesse de l'Abbé, sur l'incapacité ordinaire aux enfans, & sur le peu de fond qu'on peut faire sur un âge si tendre & si sujet au changement. On lui parla en vain de la beauté du genie de

l'Abbé de Rancé, de ses talens, de ses progrés surprenans dans les Sciences, & de la juste esperance qu'on pouvoit concevoir qu'il seroit un jour tres-utile à l'Eglise ; le Pere Caussin ne voulut s'en rapporter qu'à soi-même ; on lui mene le jeune Abbé, il l'interroge, il l'examine, & tout surpris de ses réponses, il lui presente enfin un Homere à expliquer. Comme il vid qu'il le faisoit sans hesiter, il crut qu'il s'aidoit de la version Latine qui étoit à côté du Grec ; pour lui ôter ce secours il prend les gants de l'Abbé & en couvre la version Latine. Le jeune Abbé continua à expliquer Homere avec la même facilité. Le Pere Caussin convaincu, l'embrassant tendrement lui dit en riant, qu'il avoit les yeux d'un lynx, qu'il voyoit au travers de ses gants, & depuis ce tems-là, il ne s'opposa plus aux graces que le Roi voulut lui faire.

L'Abbé de Rancé n'avoit pas plus de douze ans lors qu'il donna au public une nouvelle édition des Poësies d'Anacreon, il l'accompagna d'un Commentaire Grec qui fut admiré des Sçavans. Cet ouvrage fut imprimé à Paris en 1639. & il le dedia au Cardinal de Richelieu. Le tems n'a rien diminué de

l'étonnement que ce Commentaire cause encore tous les jours à ceux qui le comparent à la tendresse de l'âge où étoit alors son auteur. Il fit dans ce même tems une Traduction Françoise de ce même Poëte. Ceux qui travailloient dés-lors à la perfection de nôtre Langue y trouverent tant de beautez, qu'il fut aisé de juger que si peu de gens l'égaloient dans la connoissance des Langues Grecque & Latine, personne ne le surpasseroit dans l'intelligence parfaite de la Françoise. En effet aucun n'en a mieux connu toutes les beautez, & tout ce que nous avons de lui est écrit avec tant de goût d'élevation & de politesse, qu'on est forcé d'avouër qu'on ne peut ni mieux penser ni mieux écrire.

La bonté de son cœur égaloit, ou même surpassoit la beauté de son esprit; il l'avoit tendre, genereux, sincere, naturellement bienfaisant, toûjours prêt à entreprendre les choses les plus difficiles pour le service de ses amis. Jamais on n'a porté plus loin l'amour tendre & respectueux que nous devons à ceux de qui nous avons reçu la vie; & personne n'a été plus exact à tous les devoirs que les liaisons du sang exigent de nous.

On remarque à cette occasion qu'il n'a desobéï qu'une seule fois à Monsieur de Rancé ; Voici quel en fut le sujet. La Reine Marie de Medicis ayant rompu avec le Cardinal de Richelieu d'une maniere si éclatante qu'il n'y avoit plus lieu d'esperer de sa part aucun retour , Monsieur de Rancé qui occupoit une des premieres Charges de sa Maison , se crut obligé de ne plus voir le Cardinal. Il supposa que la chose parlant d'elle-même , son exemple suffiroit pour empêcher l'Abbé de Rancé de continuer à faire sa cour à cette Eminence. Mais ayant remarqué qu'il n'en étoit pas moins assidu auprés d'Elle , il lui défendit expressément de voir le Cardinal. Cette défense embarrasse l'Abbé au dernier point. D'un côté il ne pouvoit se resoudre à desobeïr à son pere , & de l'autre , outre que le Cardinal étoit son parrain, comme cette Eminence se connoissoit parfaitement en hommes , le Cardinal avoit penetré tout ce que le jeune Abbé pourroit être un jour , & pour se l'attacher il avoit pour lui des bontez qui flattoient agreablement son ambition. Rien n'est plus seduisant que les caresses d'un grand Ministre.

L'Abbé representa sur cela à Mon-

ſieur de Rancé qu'une perſonne de ſon âge étoit ſans conſequence, & que d'ailleurs les obligations qu'il avoit au Cardinal, & celle qui pourroit lui avoir à l'avenir ne lui permettoient pas de rompre avec lui; qu'il le prioit d'agréer qu'il continuât de lui rendre ce que la reconnoiſſance & le devoir exigeoient également de lui. Monſieur de Rancé, qui ſe croyoit réponſable à la Reine, de la conduite de ſon aîné, & qui d'ailleurs n'aimoit pas à être contredit, reïtera ſes défenſe, & le fit d'une maniere à faire comprendre à l'Abbé qu'il vouloit être obeï. L'Abbé trouva cet ordre ſi dur & ſi à contre-tems, qu'il ne put ſe reſoudre à y deferer. Il continua à voir le Cardinal, mais ce fut avec tant de précautions, que Monſieur de Rancé n'en ſçut rien, on jugea à propos de le diſſimuler. La mort du Cardinal le tira enfin de cet embarras. Il ſentit vivement combien cette mort dérangeoit ſes projets. L'Abbé avoit ſes vûes, la Providence en avoit d'autres; heureux qui les ſçait connoître, plus heureux qui ſçait s'y ſoumettre, & les aimer.

Il avoit perdu quelques années auparavant Madame de Rancé, qui l'aimoit

avec une tendresse infinie. Jamais mere n'a été plus touchée des belles qualitez de son fils ; on peut dire qu'elle ne vivoit que pour lui. Le jeune Abbé de son côté avoit une attention continuelle à lui témoigner sa reconnoissance. Pendant sa derniere maladie on ne pouvoit l'arracher d'auprés d'elle, & cette bonne mere prenoit volontiers de sa main ce qu'elle eût refusé de toute autre. Le mal plus fort que les remedes l'emporta ; elle mourut entre les bras de son fils ; il la pleura, il en fut longtems inconsolable, & l'on peu dire que la mort d'une personne si chere fut la premiere leçon que Dieu lui donna sur la fragilité des choses humaines. Ce fut pour lui une perte irreparable. Les affaires dont Monsieur de Rancé étoit accablé ne lui permettoient plus de veiller sur son éducation aussi assiduement qu'il eût souhaité ; il le perdoit souvent de vûe. Les soins & les bons exemples d'une mere si vertueuse y avoient supplée jusques alors ; il joüit trop tôt de cette liberté si douce, mais si funeste aux jeunes gens.



CHAPITRE III.

L'Abbé de Rancé étudie en Philosophie & en Theologie avec un succés extraordinaire. Il dedie ses Theses à la Reine Mere. Il donne dans l'Astrologie judiciaire. Ses grands talens pour l'éloquence. Mort de son pere. Avis important qu'il lui donne avant sa mort.

COmme l'Abbé de Rancé sçavoit des belles Lettres tout ce que ses Maîtres étoient capables de lui en apprendre, il fut envoyé au College d'Harcourt pour y étudier en Philosophie; il y eut tout le succés qu'on avoit lieu d'attendre de la vivacité & de la penetration de son esprit; il soûtint des Theses qu'il dédia à la Reine Anne d'Autriche, & il s'y fit admirer de la Cour & de la Ville; mais il donna dans un piege tres-dangereux, l'étude de l'Astronomie le conduisit à celle de l'Astrologie judiciaire. Cet esprit avide de tout sçavoir, capable de tout apprendre, ne se contenta pas de la con-

noissance des choses que la nature nous met devant les yeux. Il voulut penetrer dans l'avenir ; cette connoissance que Dieu s'est reservée, & que les hommes ne peuvent affecter sans crime, lui parut digne d'un esprit aussi sublime que le sien ; il crût que la destinée des hommes étoit écrite dans les Astres, & qu'il lui étoit permis de l'y chercher. Les inconveniens de cette fausse supposition, la liberté détruite, les actions humaines soumises a une fatalité inévitable, toute l'œconomie de la Religion renversée, l'incertitude & la fausseté même des predictions des Astrologues, tout cela ne fut pas capable de le guerir de cette dangereuse curiosité. Il ne connut plus cette sage sobrieté si recommandée par l'Apôtre, & s'abandonna tout entier à l'avidité qu'il avoit de tout sçavoir.

L'étude de la Theologie suspendit pour un tems des recherches si dangereuses, il s'y donna tout entier, parcequ'il vouloit l'emporter sur tous ses concurrens, & que l'ambition étoit alors sa passion dominante. Il fut un des premiers qui joignit à l'étude de la Scolastique celle de l'Ecriture-Sainte, des Peres & des Conciles. Il eut bientôt compris quelle étoit la veritable

source de la Theologie ; & qu'une science toute fondée sur l'autorité pouvoit bien se servir de la raison, mais qu'elle ne devoit pas s'y borner. Le travail prodigieux que demande une science d'une si grande étenduë, ne suffit pas pour occuper l'activité de son esprit ; il obtint la permission de prêcher, & il le fit avec le même succés qu'il avoit eu dans tout ce qu'il avoit entrepris jusques alors. Il possedoit cette haute éloquence qui persuade, qui touche, & entraîne ; sa prononciation étoit pathetique & vehemente ; en un mot il avoit tous les talens & toutes les qualitez qui peuvent former le parfait Orateur. Il ne
1652. laissa pas de soutenir ses Theses avec un applaudissement general ; il dédia sa Tentative à la Reine Mere, & se fit admirer par la vivacité de son esprit, par la grace naturelle qu'il avoit à parler, & par la facilité qu'il avoit acquise de s'expliquer en Grec & en Latin avec une élegance dont peu de gens avoient jusques alors approché. Enfin aprés qu'il eut passé par toutes les épreuves qui sont en usage dans la Faculté de Paris, il finit sa Licence, dont il eut le premier lieu, & acheva le cours reglé de ses études.

La mort de son pere, qui arriva quelque-tems aprés, acheva de le mettre dans cette funeste liberté, dont il expia depuis le mauvais usage par une penitence si austere. Monsieur de Rancé étoit allé à sa Terre de Veret, où il s'occupoit à faire de nouveaux embellissemens, lors qu'il se sentit attaqué d'une fausse pleuresie. Il écrivit aussi-tôt à l'Abbé de Rancé l'état où il se trouvoit, & lui manda de le venir trouver avec son frere le Chevalier. L'Abbé de Rancé prit aussi-tôt la poste avec son frere, & se rendit à Veret.

Mais quelque diligence qu'il pût faire il trouva Monsieur de Rancé si mal qu'on desesperoit de sa vie. Son premier soin fut de lui faire recevoir les Sacremens de l'Eglise, & de le preparer à la mort. Il avoit un fond de Religion aisé à émouvoir, & qui prenoit le dessus de tems en tems. Comme Monsieur de Rancé avoit fait son Testament, & qu'il l'avoit confié à une de ses filles, qui est presentement Religieuse aux Annonciades de Paris, l'Abbé se contenta de prendre de lui quelques lumieres pour la conduite de ses affaires. Tout ce qu'on a sçû de ce dernier entretien, sur lequel l'Abbé ne

s'est jamais bien expliqué, est que Monsieur de Rancé détrompé du monde, lui en parla avec beaucoup de mépris ; il lui en fit voir les illusions & les desordres ; comme les hommes pour la plûpart sont faux & interessez, comme ils rapportent tout à eux-mêmes, toûjours seduits & toûjours prêts à seduire les autres. Je vous laisse peu de bien, (ajoûta-t'il) parce que je n'ai jamais trouvé le moyen d'en acquerir par des voyes permises, & que j'ai toûjours preferé l'honneur & la conscience à tout ce que la fortune a de plus seduisant. Je n'ai rien épargné pour vôtre éducation, j'ai toûjours crû que c'étoit ce que les peres pouvoient faire de meilleur & de plus avantageux pour leurs enfans. Au reste craignez Dieu ; que rien ne soit capable d'ébranler la fidelité que vous devez au Roi. Ayez de la droiture & un attachement sincere pour vos amis. Ceux qui n'ont pas ces qualitez ne laissent pas de les estimer ; c'est le vrai moyen de vous distinguer & de vous faire une reputation solide & à l'épreuve de tous les contre-tems de la fortune ; d'autres l'emporteront sur vous du côté de la naissance, du rang, des biens, des dignitez ; on vous égalera dans les sciences, on pourra même vous surpas-

ſer ; vous aurez peu de concurrens dans le chemin de la vertu. Suivez-le conſtamment, & ſoyez perſuadé que vous n'aurez de ſatisfaction veritable qu'autant que vous ſerez ſolidement vertueux.

Monſieur de Rancé mourut quelques heures aprés lui avoir tenu ce diſcours. L'Abbé avoit le cœur trop bon pour n'en être pas penetré de douleur ; il n'épargna ni ſoins, ni dépenſe pour lui rendre les derniers devoirs ; mais ſur tout il n'oublia jamais le dernier entretien qu'on vient de rapporter ; il en parloit ſouvent au milieu de ſa retraite & de ſa penitence aprés ſa converſion ; & il avoüoit qu'il en avoit été ſenſiblement touché.



CHAPITRE IV.

Portrait de l'Abbé de la Trappe : ses qualitez. Il abuse de la liberté & des biens dont il se voit en possession par la mort de son pere. Il s'abandonne au luxe, & à l'esprit du monde. Il reçoit l'Ordre de Prêtrise, & prend le bonnet de Docteur.

L'Abbé de Rancé qui étoit l'aîné de sa Maison, vid augmenter par la mort de son pere ses revenus, de la Châtellenie de Verer, une des plus belles & des plus agreables Terres de la Touraine, de celle des Clayes, & de plusieurs autres biens; de sorte qu'il eut alors environ trente mille livres de rente.

Il étoit à la fleur de son âge, n'ayant qu'environ vingt-cinq ans; sa taille étoit au dessus de la mediocre, bien prise & bien proportionnée; sa phisionomie étoit heureuse & spirituelle, il avoit le front élevé, le nez grand & bien tiré sans être aquilin, ses yeux étoient pleins de feu, sa bouche & tout le reste du visage avoient tous les agrémens qu'on peu souhaiter dans un homme. Il se formoit de tout cela un certain air de douceur & de grandeur qui prevenoit agreablement, & qui le faisoit aimer & respecter. Au reste il étoit d'une comple-

xion si délicate que le moindre vent suffisoit pour l'enrhumer ; on avoit peine à comprendre comment il pouvoit resister à la fatigue de la chasse & de l'étude ; mais on fut bien plus surpris, lorsque depuis sa conversion malgré ses austeritez continuelles, & les travaux d'une penitence qui n'a presque point eu d'exemple dans les derniers siecles, on l'a vû parvenir à une grande vieillesse ; preuve évidente que le courage nous manque bien plus que les forces, que rien n'est impossible à la grace, & qu'il suffit d'aimer Dieu autant qu'il l'a aimé pour entreprendre pour lui de grandes choses.

Pour ce qui est de son esprit, outre ce qu'on en a déja dit, on doit ajoûter qu'il l'avoit grand, élevé, solide & delicat tout ensemble. On peut sur cela renvoyer à ses ouvrages ; ils en donneront une plus grande idée qu'on ne la pourroit donner ici.

Une bonté singuliere, une droiture universelle faisoit comme le fond de son cœur, il étoit sincere dans ses discours, fidele & tendre dans ses amitiez, bien-faisant jusqu'à n'avoir jamais manqué une occasion de servir ceux qui ont eu besoin de son secours. En un mot jamais homme n'eut les mains plus nettes, n'aima mieux à donner & moins à

prendre. Il haïssoit a peu prés comme il aimoit ; aussi rude ennemi, qu'ami zelé ; il se corrigea si bien de ce défaut depuis sa conversion, & il porta si loin l'amour des ennemis, qu'on auroit crû qu'il en faisoit trop, si l'on pouvoit exceder dans la pratique de l'Evangile ; en general il donnoit un peu dans l'extrême, & ne demeuroit gueres dans la mediocrité ; on verra l'excellent usage que la grace fit de ce caractère d'esprit, qui l'eut apparemment perdu s'il n'eût pas quitté le monde. Jamais homme n'a porté plus loin les talens de la conversation ; la sienne étoit douce, aisée, polie, sçavante, & sublime même selon les personnes qu'il avoit à entretenir ; on n'y trouvoit rien de gêné ni d'affecté, tout couloit de source, tout étoit spirituel jusques à son silence.

Tant de qualitez naturelles & acquises, soutenuës d'un revenu considerable, lui donnoient des grands avantages pour le monde ; mais on peut dire qu'elles étoient un terrible obstacle à son salut ; le monde l'aimoit, & il aimoit le monde ; un cœur tendre comme le sien étoit, pour ainsi dire, sans défense ; les plaisirs le cherchoient, & il ne les fuyoit pas. Comme je n'ai pas entrepris de faire son éloge, mais son Histoire, & que ses égaremens ne peu-

vent servir qu'a relever les misericordes dont Dieu l'a enfin prevenu ; je laisse à imaginer de quoi est capable un cœur qui s'abandonne à ses passions. Ce n'est pas que l'Abbé de Rancé donnât dans ces desordres grossiers ausquels une jeunesse emportée ne s'abandonne que trop souvent; il gardoit des mesures, il avoit soin de sa reputation , ou par la droiture naturelle de son esprit , ou pour ne pas nuire à sa fortune. A cela prés, tout ce que le monde appelle les belles passions, occupoit son cœur tour à tour; la delicatesse regnoit dans sa table, une propreté exquise , & le luxe même dans ses meubles,ses équipages & ses habits; il avoit une passion extraordinaire pour la chasse ; c'est ce qui lui faisoit aimer sa belle maison de Veret , où il passoit une partie de l'anné dans la bonne chere & dans les plaisirs.

Il avoit si peu de scrupule de la vie qu'il menoit , qu'il reçût dans le même tems l'Ordre de Prêtrise des mains de l'Archevêque de Tours son oncle & prit le bonnet de Docteur. Il n'ignoroit pas que les choses saintes sont pour les Saints , & que rien n'est plus capable d'attirer la colere de Dieu , & ne marque plus la reprobation , que de s'engager sans vocation & par des vûes toutes humaines dans un ministere si re-

doutable : mais il ne consultoit alors que son ambition, & l'on ne peut que s'égarer en suivant un si mauvais guide.

Il refusa dans ce même tems l'Evêché de Leon. Le respect pour ce sacré Ministere, dont la vie qu'il menoit le rendoit si indigne, n'eut point de part à ce refus. L'Evêché ne lui parut pas d'un assés grand revenu, sa situation étoit desagreable, elle l'éloignoit trop de Paris & de la Cour; voilà ce qui l'empêcha de l'accepter. Toutes ses vuës alloient alors à obtenir la Coadjutorerie de l'Archevêché de Tours : l'Archevêque de Tours son oncle ne le souhaitoit pas moins que lui, l'usage autorisoit ses esperances, le credit de sa famille, & la faveur de ses amis lui promettoient un heureux succés.

CHAPITRE V.

Sentimens de l'Evêque de Châlons sur la conduite de l'Abbé de la Trappe. Il s'égare de plus en plus. Deux accidens qui lui arrivent, commencent de le toucher.

MAis pendant que le pecheur est loüé en suivant les desirs de son cœur,

cœur que le monde applaudit à l'Abbé de Rancé, & que ces applaudissemens ne servent qu'à augmenter son aveuglement, les gens de bien & des saints Evêques en gemissoient devant Dieu. Les uns blâmoient son entrée si peu canonique dans l'état Ecclesiastique, sa vie molle & toute mondaine, d'autres la pluralité de ses Benefices si contraire aux loix de l'Eglise, & qu'il devoit d'autant plus éviter, que ses lumieres & sa reputation sembloient en autoriser l'usage, d'autres trouvoient à redire à cette avidité de tout apprendre & de tout sçavoir, à cette curiosité profane qui l'engageoit dans des études si dangereuses & si éloignées de sa profession. Ils ne pouvoient assés déplorer qu'un Ecclesiastique d'un si beau genie, d'un esprit si élevé, d'un sçavoir qui le rendoit si capable des plus grandes choses, & qui avoit reçû de la liberalité de Dieu tant de graces & de talens, ne fut occupé que de sa vanité & des projets de son ambition.

Felix Vialart Evêque de Châlon, ne se contentoit pas d'en gemir devant Dieu: comme il estimoit le sçavoir & les grands talens de l'Abbé de Rancé, & qu'il étoit de ses amis, il lui disoit souvent:

„ Monsieur l'Abbé, vous pourriez
„ faire quelque chose de mieux que
„ ce que vous faites si vous le vou-
„ liez , il ne vous manque pour cela
„ ni talens , ni lumieres. Quelque-
„ fois il lui disoit encore : Je suis
„ asseuré que vôtre bon cœur vous
„ reproche souvent le peu que vous
„ faites pour Dieu , aprés tout ce
„ qu'il a fait pour vous. D'autres
„ fois il ajoûtoit : Si quelqu'un avoit
„ fait pour vous la centiéme partie des
„ choses dont vous êtes redevable à la
„ bonté de Dieu , de l'humeur dont je
„ vous connois , vous vous mettriez en
„ pieces pour lui. Mais il est inutile de
„ parler aux oreilles du corps , lorsque
„ Dieu ne parle pas à celles du cœur.

Ce n'est pas que l'Abbé de Rancé fut toujours d'accord avec lui-même , ses lumieres combattoient ses passion , il se jugeoit , il condamnoit même quelquefois ses égaremens ; il alloit jusqu'à faire des efforts pour rompre ses liens. Mais ses efforts étoient semblables à ceux qu'un homme accablé de sommeil fait quelque fois pour s'éveiller , & qui n'aboutissent souvent qu'à le plonger dans un sommeil plus profond.

Dieu le permettoit ainsi pour faire pa-

roître avec plus d'éclat la toute-puissance de sa grace, & les richesses infinies de ses misericordes sur l'Abbé de Rancé.

Il vouloit animer par son exemple les pecheurs qui voudroient revenir à lui, & le rendre d'autant plus humble & d'autant plus sensible aux égaremens de ceux qu'il vouloit metre sous sa conduite, qu'il auroit éprouvé lui-même une partie de leurs malheurs, & qu'il auroit appris par sa propre experience qu'elle est la force des passions, combien il est difficile de ne s'y pas laisser entraîner, & combien il en coûte pour en revenir.

Cependant plus il avançoit en âge, plus il s'égaroit. Un jour qu'il étoit dans sa belle maison de Veret avec trois de ses amis, aprés s'être bien divertis, ils prirent une resolution des plus extravagantes. Ce fut de mettre chacun mille pistoles dans une bourse, & d'aller comme des Chevaliers errans tant que leur argent dureroit, chercher leurs avantures par terre & par mer, par tout où le vent les pourroit porter; ce fut le terme dont ils se servirent. On juge assés à quoi pouvoit aboutir une pareille partie, à quels desordres, à quels dangers s'exposoient ceux qui l'avoient faite. Ils étoient prêts de l'exe-

cuter, lorſque Dieu la rompit par des moyens imperceptibles, auſquels il ne ſembloit pas qu'il eû part. Ils étoient pleins de leur projet, ils ſe repaiſſoient de mille chimeres, lorſque l'un d'eux fut pourvû par le Roi d'une Charge conſiderable : il fallut partir pour l'en aller remercier, & pour entrer en exercice. Ils ſe ſeparerent, & de nouveaux obſtacles qui ſurvinrent depuis, les empêcherent de ſe rejoindre. Mais l'Abbé de Rancé n'eût pas manqué d'autres occaſions de ſe perdre, ſi Dieu, qui le regardoit toûjours des yeux de ſa miſericorde, n'eût commencé de le rappeller à lui-même par des accidens imprévûs, dont la fortune toute ſeule paroiſſoit ſe mêler. Le premier de ces accidens fut la mort de Leon le Bouthillier Comte de Chavigny, Miniſtre d'Etat, ſon couſin germain ; il avoit ſuccedé à la faveur de ſon pere & même il l'avoit ſurpaſſée. La fin de ſa vie ne fut pas ſi heureuſe ; mais quoi qu'il eût beaucoup perdu de cette faveur éclatante qu'il avoit acquiſe ſous le miniſtere du Cardinal de Richelieu, il avoit encore aſſés d'amis pour appuyer une parties des projets ambitieux de l'Abbé de Rancé. Il ſentit vivement cette mort,

mais d'une maniere toute humaine ; la grace ne faisoit encore sur lui que de tres-foibles impressions, & les passions tumultueuses dont il étoit possedé, l'empêchoient d'entendre la voix de Dieu, qui s'expliquoit si clairement par une mort si contraire à ses desseins.

Un autre accident qui lui arriva dans ce même tems, donna lieu à de nouvelles reflexions. Il étoit allé se promener sur le terrain qui est derriere l'Eglise de Nôtre-Dame de Paris ; il avoit porté son fusil, parce qu'il aimoit à tirer : des gens qui étoient sur l'un des bords de la riviere, ou par mégarde, ou à dessein, tirerent sur lui. Les bales qui devoient le percer, donnerent dans l'acier de sa gibeciere qui en arreta le coup. Ce fut ce qui le sauva; sans quoi il restoit mort sur la place ; la protection de Dieu étoit trop visible pour ne la pas reconnoître ; il en fut touché, & dans le premier mouvement de sa reconnoissance il ne put s'empêcher de s'écrier : *Helas ! que devenois-je, si Dieu n'eut eu pitié de moi ?*

CHAPITRE VI.

L'Abbé de Rancé est deputé à l'Assemblée generale du Clergé. Marques d'estime qu'il reçoit de cette Assemblée. Il est receu en survivance à la Charge de premier Aumonier de Gaston de France, Duc d'Orleans. Une fausse confidence l'oblige de se retirer de cette Assemblée avant qu'elle fût terminée. Ses amis l'en blâment. Il justifie sa retraite.

1655. IL lui arriva des choses dans ce même tems qui empêcherent cette reflexion d'aller plus loin. L'Archevêque de Tours le fit élire Deputé de sa Province, pour l'Assemblée generale du Clergé qui se devoit tenir à Paris. Il partit pour s'y rendre. L'Assemblée commença le vingt-neuviéme d'Octobre 1655. Elle est fameuse tant par sa durée, qui fut de prés de deux ans, que par les grandes affaires qui s'y traiterent. L'Abbé de Rancé eut beaucoup de part à tout ce qui s'y passa de plus considerable. On voit dans le procés

verbal de cette Assemblée, que François de Harlay Archevéque de Roüen son ancien ami, ayant déplû à la Cour, il eut ordre de se retirer à Gaillon, & on lui défendit de se trouver à l'Assemblée. L'Abbé de Rancé ayant appris cette fâcheuse nouvelle, fut le trouver à Gaillon avec les Evêques d'Angoulême & de Conserans, pour le consoler dans sa disgrace. Il fit plus, il portat l'Assemblée à employer son entremise & ses sollicitations pour le remettre dans les bonnes graces du Roi. Elle deputa en Cour pour cet effet les Evêques de Toulon & d'Angoulême, les Abbez de Rancé & de Boucherat. Ces Deputez obtinrent de la bonté du Roi tout ce qu'ils demandoient. L'ordre envoyé à l'Archevêque de Rouën fut revoqué, & ce Prelat reconnut qu'il en avoit la principale obligation à l'Abbé de Rancé.

La même Assemblée donna encore une marque bien éclatante de l'estime qu'elle faisoit de son sçavoir, & de la connoissance parfaite qu'il l'avoit de la langue Grecque, lors qu'ayant resolu dans l'Assemblee tenuë le dix-neuviéme 1656.
de Juillet de faire faire des Editions correctes d'Eusebe, & de quelques autres Peres Grecs; Elle priat l'Abbé de Ran-

té d'en prendre le soin, & lui donna pour Ajoints les Evêques de Vence & de Montpellier, avec l'Abbé de Ligny.

L'Abbé de Rancé pensoit à s'acquitter de cette commission d'une maniere digne de l'estime qu'il s'étoit acquise, & de la confiance que le Clergé de France avoit en lui, lorsque l'Assemblée aprit de l'Archevêque de Sens que l'Abbé de Rancé avoit été reçû en survivance à la Charge de premier Aumônier de Gaston de France Duc d'Orleans, oncle du Roi, du consentement & à la sollicitation de l'Archevêque de Tours son oncle. L'Assemblée députa sur le champ à l'Archevêque l'Evêque de Vannes & l'Abbé de Bonzy, pour le remercier de sa part de la grace qu'il venoit de faire à son neveu. Elle ne se contenta pas de cette preuve de l'interêt qu'elle prenoit à l'avancement de l'Abbé de Rancé; elle en donna une plus éclatante en priant le celebre Archevêque de Sens Louïs de Gondrin, d'écrire en son nom à son Altesse Royale, pour le remercier de l'honneur qu'il avoit fait à cet illustre Abbé en le choisissant pour la premiere Charge Ecclesiastique de sa Maison. L'Archevêque de Sens, qui étoit depuis long-

tems amis particulier de l'Abbé de Rancé, se chargea d'autant plus volontier de cette commission, qu'il avoit dessein de s'en acquitter d'une maniere qui feroit connoître également & l'estime que le Clergé de France faisoit de l'Abbé de Rancé, & la part qu'il prenoit à tous ses avantages. On peut voir sa Lettre & la réponse de son Altesse Royale dans le Procés verbal du Clergé, imprimé en 1655.

L'Assemblée qui avoit commencé au moi d'Octobre 1655. avoit duré toute l'année seize-cent cinquante six, on étoit même entré dans l'année seize-cent cinquante-sept, sans qu'il parût qu'elle dût si tôt finir; lorsque ceux qui vouloient se rendre maître des affaires, & qui redoutoient la droiture, la fermeté & les lumieres de l'Abbé de Rancé, formerent le dessein de l'obliger à la quitter de lui-même. Ils lui firent dire pour cet effet par des personnes interposées, qu'il étoit suspect au premier Ministre, & qu'ils sçavoient de bonne par qu'on devoit lui envoyer un ordre de se retirer de l'Assemblée. L'avis étoit faux, comme on le reconnut depuis; il ne laissa pas d'embarrasser étrangement l'Abbé de Rancé. D'un côté non-seulement sa conscience ne lui

reprochoit rien touchant la fidelité qu'il devoit au Roi, au contraire elle lui rendoit témoignage de cet attachement respectueux & sans bornes, qu'il a eu toute sa vie pour sa Personne sacrée, & qui n'a fait qu'augmenter aprés même qu'il se fut depoüillé de tous les autres sentimens humains. Mais il sçavoit d'ailleurs combien le témoignage d'une conscience droite étoit foible contre les intrigues & les cabales, & sur tout contre les préventions, quand elles se sont une fois emparées de l'esprit & du cœur. Il sçavoit qu'il ne plaisoit pas à plusieurs personnes de l'Assemblée; il en connoissoit les intrigues, il en redoutoit le credit; dans cette perplexité il crut qu'il feroit beaucoup mieux de ceder au tems, de pretexter des affaires pressantes, & de se retirer de l'Assemblée; ce fut le parti qu'il prit.

Il reconnut alors pour la premiere fois, que de grandes qualitez ne servent bien souvent qu'à faire des ennemis, qu'en frappent trop vivement les yeux elles les offensent, & qu'un merite éclatant est une espece d'injure qu'on n'a presque jamais pardonné. Ces reflexions ocupoient son esprit à Veret où il s'étoit retiré, lorsque les amis qu'il avoit dans

l'Assemblée, lui manderent qu'on lui avoit fait une fausse confidence, & qu'il s'étoit trop pressé de quitter l'Assemblée. L'Abbé de Rancé qui sçavoit qu'il s'y étoit passé bien des choses qui lui avoient fait de puissans ennemis, pretendit au contraire que soit que l'avis qu'on lui avoit donné fut faux, ou qu'il ne le fut pas, il n'avoit pû mieux faire que d'y deferer : que s'il eût tardé de le faire, la feinte auroit bien pû se changer en realité. Que rien n'étoit plus aisé que de rendre de mauvais offices à un homme qui ne se défie de rien, & qui n'est point en garde contre les coup qu'on lui peut porter. Qu'en un mot, sa presence étant tres-peu utile à l'Assemblée, il avoit crû devoir ceder au tems. Qu'au reste s'ils vouloient venir se divertir à Veret, il pourroit leur dire de si bonnes raisons qu'ils approuveroient sa conduite. L'Assemblée generale finit le vingt-troisiéme de May 1658. environ trois mois aprés que l'Abbé de Rancé s'en fut retiré.



CHAPITRE VII.

Dieu commence de toucher l'Abbé de Rancé. De quels moyens il se sert pour le dégoûter du monde.

QUoique l'Abbé de Rancé ne pût se dissimuler à lui-méme qu'il s'étoit passé bien des choses dans l'Assemblée Generale qui avoient donné une terrible atteinte à sa fortune, il ne laissoit pas de se divertir dans sa belle maison de Veret, avec un nombre de personnes choisies qu'il y avoit attirées de Paris & de la Province. Un jour qu'il entendit tirer assés proche du lieu où il se promenoit, il y courut aussitôt sans être accompagné de personne. Il avoit une delicatesse infinie sur la chasse, dont il faisoit un de ses plus grands plaisirs ; & d'ailleurs sa vanité lui faisoit regarder comme un manque de consideration qui ne se pouvoit souffrir, qu'on vint tirer, pour ainsi dire, sous ses yeux. Il arriva au lieu où il avoit ouï tirer : il y rencontra quelques Gentilshommes du voisinage accompagnez de leurs valets : ils avoient à leur

tête un Gentilhomme qui s'étoit rendu redoutable par ces combats detestables qui ont ravi tant de Noblesse à la France, & que la justice & la fermeté du Roi étoient seules capables d'abolir. Le voir, se jetter sur lui, le desarmer ne fut qu'une même chose pour l'Abbé de Rancé. Ce Gentilhomme fut si surpris de sa hardiesse, qu'il n'eut pas la force de lui resister. Il a avoué depuis qu'il ne s'étoit pas reconnu lui-même dans cette occasion, & qu'il falloit qu'une puissance superieure l'eut retenu, sans quoi rien n'eut été capable de l'empêcher de tuer l'Abbé de Rancé. Cependant ses amis qui survinrent accommoderent ce differend, qui n'eut aucune suite fâcheuse.

L'Abbé revenu à son sang froid sentit dans toute son étenduë le danger auquel sa temerité l'avoit exposé; & comme il avoit l'esprit & le cœur droit, il reconnut qu'il n'y avoit qu'une protection particuliere de Dieu qui eut été capable de l'en tirer. La mort & la disgrace de plusieurs personnes, pour lesquelles il avoit de forts attachemens, le toucha encore plus vivement; il sentit ces pertes avec toute la vivacité dont il l'étoit capable; mais il comprit en

même tems combien il s'étoit méconté en établissant son bonheur sur des biens qu'une infinité d'accidens pouvoient lui enlever, & que leur propre fragilité ne pouvoit manquer de détruire.

1655. C'est depuis ce tems-là qu'on s'apperçoit dans ses Lettres qu'il change de sentimens. On y voit des pensées & des desirs de conversion ; mais des pensées foibles, & des desirs informes, qui n'avoient ni fond ni solidité, & que la moindre tentation étoit capable de détruire. Tout servoit aussi à les fortifier, un contre-tems, un mauvais succés, une disgrace, l'infidelité ou l'indifference d'un ami, le dégoût même qui est comme inseparablement attaché à la jouïssance de tout ce qui n'est point Dieu. Tout le rapelloit à lui-même, tout servoit à le détromper, tout contribuoit à rompre le charme des creatures, & à en dissiper l'illusion. Il étoit dans cette disposition lorsqu'il lui arriva ce qu'il raconte
P.192. lui-même dans son Traitté des obligations des Chrétiens.

„ Un jour, dit-il, je joignis un Ber„ger qui conduisoit un troupeau dans „une grande campagne, par un tems „qui l'avoit obligé de se retirer à „l'abri d'un grand arbre pour se

mettre à couvert de la pluye & "
de l'orage. Comme je lui remar- "
quai un air qui me parut extraor- "
dinaire (il avoit environ soixan- "
te-ans,) je lui demandai s'il pre- "
noit plaisir à l'occupation dans la- "
quelle il passoit ses jours. Il me "
répondit qu'il y trouvoit une paix "
profonde, que ce lui étoit une con- "
solation bien sensible de conduire "
ces bêtes simples & innocentes; "
que les jours ne lui duroient que "
des momens; qu'il trouvoit tant de "
douceur dans sa condition, qu'il la "
préferoit à toutes les choses du "
monde; que les Rois n'étoient ny "
si heureux ny si contens que lui, "
que rien ne manquoit à son bon- "
heur, & qu'il ne voudroit pas "
quitter la terre pour aller dans le "
Ciel s'il ne croyoit y trouver des "
campagnes & des troupeaux à con- "
duire. "

J'admiray (continuë l'Abbé de "
Rancé,) la simplicité de cet hom- "
me & le mettant en parallele avec "
les grands dont l'ambition est in- "
satiable, & qui ne trouveroient "
pas de quoi se satisfaire, quand "
il joüiroient de toutes les fortu- "
nes, des plaisirs, & de toutes les "

„ richesses d'ici bas ; je compris que
„ ce n'étoit point la possession des
„ biens de ce monde qui faisoit nô-
„ tre bonheur, mais l'innocence des
„ mœurs, la simplicité & la mode-
„ ration des desirs, la privation des
„ choses dont on se peut passer, la
„ soumission aux volontez de Dieu,
„ l'amour & l'estime de l'état dans
„ lequel il lui a plû de nous met-
„ tre.

Ces reflexions étoient comme des semences de salut que Dieu jettoit dans son cœur. Mais ses passions, ses soins & sa complaisance pour le monde, qui y prévaloient encore, retardoient cette divine semence, & l'empêchoient de porter tout le fruit qu'elle eut dû produire.

L'amour de la verité ne laissoit pas de faire de grands progrés dans son cœur ; c'est ce qui parut dans l'occasion qu'on va raporter. Il s'entretenoit un jour avec quelques-uns de ses amis choisis, qui ne le quittoient presque point. On tomba sur un sujet de la pluralité des benefices ; l'un d'eux qui étoit dans le cas, soûtint qu'elle étoit permises ; il allegua sur cela l'usage & les dispenses qu'il pretendoit l'autoriser ; le long-tems qu'il y

avoit qu'on accordoit ces Dispenses, & enfin l'exemple de quantité de grands hommes qui s'en étoient servis sans scrupule. Je craindrois (ajoûta-t'il) de m'égarer si je marchois seul ; mais quand on voit tant de gens qui sçavent le chemin qu'il faut tenir, qui ont passé devant nous ; & qu'on se trouve accompagné de tant d'autres, qui ne sont ny moins sages ny moins éclairez, pourquoy craindre de se tromper? Car enfin combien y a-t'il de choses où l'usage, l'exemple, & l'autorité sont les seules regles de la conduite?

Quoique l'Abbé de Rancé eut l'interêt que l'on sçait à soutenir le parti que son ami avoit pris, il se déclara fortement pour le sentiment contraire. Il soutint que l'usage & l'exemple n'étoient pas des regles sures de conduite ; qu'on autoriseroit par là toute sorte d'abus, & que la verité seule étoit la regle infaillible de nos actions; qu'il étoit vray que les Dispenses dans le fait dont il s'agissoit, étoient d'un usage assez ancien ; mais que ceux qui les accordoient suposoient toujours qu'on avoit des sujets legitimes de les demander ; que quand on n'en

avoit point d'autres qu'une avarice insatiable, qu'une cupidité secrette que rien n'étoit capable de contenter, les Dispenses n'exemptoient pas de peché; que la multitude étoit un tres-mauvais guide, qu'on ne pouvoit que s'égarer en la suivant; que tous les hommes quelque éclairez qu'ils fussent, étoient sujets à se tromper, à séduire, & à être séduits; qu'il étoit d'autant moins sûr de suivre leur exemple, que dans le fait, dont il étoit question, la plus-part alloient contre leurs propres lumieres. Que l'Eglise, dont les sentiment devoient l'emporter sur l'exemple de qui que ce fût, avoit toûjours condamné la pluralité des Benefices, qu'en éfet c'étoit un abus des plus étranges qu'un seul homme, le plus souvent tres-inutile à l'Eglise (pour ne rien dire de pis) eut lui seul autant de Benefices qu'il en faudroit pour faire subsister tant de bons sujets, dont le travail & l'exemple lui seroient d'une tres-grande utilité. En parlant de la sorte, continua-t'il, je me condamne moi-même; mais je ne puis méconnoître la verité; je pourrois dire pour ma justification que je ne me suis point procuré les Benefices dont je jouis, & que je les posse-

dois avant que j'eusse assez de lumiere pour en connoître l'abus ; mais si je suis innocent de ce côté-là, j'avoue que je ne suis pas sans scrupule de les avoir gardez si long-tems.

On ne sçait point qu'elle impression fit ce discours sur ceux qui l'entendirent ; mais il est certain qu'il en fit beaucoup sur l'esprit de celui qui l'avoit tenu. Depuis ce tems-là l'Abbé de Rancé songea à satisfaire à sa conscience sur la pluralité de ses benefices ; il en reconnoissoit l'abus, & il l'avoit l'esprit trop droit pour ne se pas rendre à la verité, lorsqu'il l'avoit une fois connuë.

CHAPITRE VIII.

De quelques qualitez naturelles de l'Abbé de Rancé, dont Dieu se servit pour sa conversion.

ON peu dire que le respect & cet amour pour la verité que Dieu avoit mis dans le cœur de l'Abbé de Rancé dés sa plus tendre jeunesse, a été une de ses disposition qui a le plus contribué à attirer sur lui cette abondance de misericordes, dont on verra

les effets dans la suite de cet Histoire.

Il avoit une entipathie naturelle pour la dissimulation & pour le mensonge. On en étoit si persuadé qu'on se fioit plus à sa seule parole qu'aux sermens d'un autre. Quoique la vérité lui fût souvent contrainte, qu'elle condamnât sa conduite, qu'elle troublât cette funeste paix que le pecheur cherche en suivant les desirs de son cœur ; il l'aimoit, il l'écoutoit volontiers ; il faisoit plus, il la cherchoit, & s'il ne la suivoit pas toujours avec une égale fidelité, ce n'étoit jamais sans de grands scrupules & sans se faire violence. Je n'en citerai qu'un exemple, qui marque trop bien le caractere de son esprit pour ne le pas raporter.

Un jour que dans ses premiers sentimens de conversion il s'entretenoit avec Gilbert de Choiseul, Evêque de Comminge, sur le sujet de la pluralité des Benefices, ce Prélat lui dit qu'il louoit la délicatesse de sa conscience sur un point dont tant d'autres faisoient si peu de scrupule ; mais qu'il ne faisoit pas reflexion que dans l'origine des choses tous les Abbez étoient soûmis à la Regle, dont on faisoit profession dans les Monasteres, obligez de la faire pratiquer, de la pratiquer eux-mêmes, &

d'en donner l'exemple. Que les Fondateurs l'avoient ainsi prétendu ; qu'on ne trouveroit pas un seul exemple contraire & que s'étoit s'abuser de s'imaginer que les Fondateurs eussent donné aux Monasteres de si grands biens, souvent au préjudice de leurs heritiers, s'ils eussent seulement soupçonné qu'on en fist l'usage qu'en faisoient la plus-part des Abbez Commendataires. L'Abbe de Rancé répondit que les Commendes étoient si anciennes, qu'on en voyoit des exemples dans les premiers siécles de l'Eglise. L'Evêque en convint, mais il fit remarquer à l'Abbé qu'il s'agissoit alors des Commendes pour un tems, toujours pour l'utilité des Eglises, & nullement pour celles des Commendataires ; mais que les perpetuelles & à vie, qui étoient celles dont il s'agissoit, ne pouvoient pas passer pour anciennes, & que l'état d'Abbé Regulier étoit assurément plus parfait que celui d'Abbé Commendataire. L'Abbé surpris de cette remarque, répondit qu'il étudieroit cette matiere, & que si les choses étoient comme il les lui disoit, ou qu'il quitteroit ses Abbayes, ou que, quelque aversion qu'il eût pour le froc, il se feroit Moine dés le lendemain.

L'Evêque répondit que la matiere meritoit bien qu'il s'en instruisit à fond, & qu'il prît sur cela conseil de personnes éclairées & desinteressés; mais que pour lui il ne vouloit rien décider. Cette reflexion de l'Evêque de Comminge ne fit pas alors une plus forte impression sur son esprit, mais le même Evêque l'ayant depuis apuyée plus fortement, il prit enfin la resolution qu'on verra dans la suitte de cette Histoire.

Sa droiture & son amour pour l'équité ont encore été au sentiment de ceux qui l'ont connu, une des principales cause de sa conversion. On raconte sur cela, qu'ayant été deputé avec un Archevêque d'une habilité distinguée au Cardinal Mazarin, pour lui representer quelque chose d'important au Clergé de France, l'Archevéque accommoda ce qu'il avoit à representer aux intentions de ce Ministre; & trahissant les interéts & les sentimens du Corps qui l'avoit deputé, il dit toute autre chose que ce que portoit sa commission. L'Abbé de Rancé, qui n'étoit pas chargé de porter la parole, eut pu dissimuler cette infidelité; il ne pouvoit pas méme la relever sans se faire un ennemi de

l'Archevéque, ſans offenſer le Miniſtre, & ſans nuire à ſa fortune, qui dépendoit abſolument du Cardinal. Ces conſiderations ne furent pas capables de le porter à diſſimuler une prevarication ſi honteuſe. Il avertit l'Archevéque qu'il s'acquittoit mal de ſa commiſſion. Ce Prelat en fut offenſé au dernier point, & le Cardinal ne put diſſimuler que cette liberté lui avoit déplu. Cependant, comme le caractere de la vertu eſt de forcer ſes ennemis mêmes à l'eſtimer, le Cardinal ayant fait reflexion à la droiture qui paroiſſoit dans l'action de l'Abbé de Rancé, il l'en eſtima davantage, & lui fit demander ſon amitié. De pareils traits de fermeté & d'amour pour la juſtice ne ſont jamais ſans recompenſe de la part de Dieu. Heureux qui s'attire par de pareilles actions une auſſi grande grace que celle d'une parfaite converſion.

A ces diſpoſition j'en ajouterai une autre qui tient un des premiers rangs entre les vertus humaines; c'eſt le deſintereſſement, & une certaine grandeur d'ame qui eſt ſi rare parmi les hommes. Ce fut un des principaux caracteres de l'Abbé de Rancé; il avoit ſes veuës, il ſongeoit à s'élever: mais

ce ne fut jamais par des voyes basses & obliques, ny aux dépens de la justice, de la sincerité & de l'amitié. C'est ce qui lui fit rejetter des propositions qu'on lui fit touchant la Coadjutorerie de Tours. Rien n'étoit plus seur; mais il falloit parler contre ses propres sentimens, apuyer un parti, qu'il n'aprouvoit pas, & abandonner ses amis. Son ambition s'en fût accommodée; son cœur n'en put convenir, l'irregularité des moyens ne lui permit pas de les suivre. Cette grandeur d'ame le sollicitoit sans cesse à entreprendre de grandes choses selon le monde; c'est ce qui fit juger qu'il iroit loin, s'il se tournoit jamais du côté de Dieu.

Enfin l'on peut dire que ce qui a le plus contribué à attirer sur lui cette abondance de grace, dont le Pere des misericordes l'a prévenu, a été sa tendresse pour les pauvres; & sa compassion pour les affligez. La vie molle & sensuelle forme d'ordinaire une dureté impenetrable; à force de s'aimer on devient insensible pour tous les autres hommes. L'Abbé de Rancé eut toujours le cœur tendre pour les miseres d'autrui. On ne parlera point icy des choses extraordinaires que son amour pour les pauvres

pauvres lui fit faire depuis sa conversion. On rapportera un seul exemple de sa charité. Lors qu'il étoit encore engagé dans le monde, une pauvre femme qui le connoissoit, & qui le voyoit souvent aller & venir par son Village, ayant sçû qu'il y devoit bien-tôt passer, se tint sur le chemin pour lui demander l'aumône. L'Abbé passa, & cette femme s'étant presentée devant lui il la renvoya à son valet de chambre qui venoit quelques pas derriere lui. Mais au lieu de lui demander l'aumône, elle fit semblant qu'il l'avoit fait tomber en passant. A ces cris l'Abbé revint sur ses pas, & aprés avoir blâmé son valet de chambre de ce qu'il prenoit si peu garde à lui, il dit à cette femme tout ce qui pouvoit servir à l'appaiser, & lui donna deux pistoles. A peine étoit-il à cent pas de là, qu'il fit reflexion que cette femme lui avoit dit qu'elle étoit grosse, & qu'elle s'étoit blessée. Sa compassion lui representa dans ce moment que deux pistoles étoient un secours bien foible pour l'état où elle se trouvoit; il revint, & lui en donna encore quatre. Si l'on compare cette aumône aux grandes charitez qu'il a faites depuis sa conversion, elle ne paroîtra presque

rien. Cependant elle marque un cœur si tendre & si sensible aux maux du prochain, qu'on n'a pas crû la devoir omettre; aussi celui qui a promis qu'un verre d'eau froide donné à un pauvre en son nom, ne seroit pas sans recompense, n'oublia pas cette action. Elle trouva grace devant lui, elle fut suivie de l'entiere conversion de celui qui l'avoit faite.

CHAPITRE IX.

L'Abbé de Rancé pense serieusement à sa conversion : il fait une retraite à l'Institution des Peres de l'Oratoire. Il retourne à Veret.

QUoique l'Abbé de Rancé continuât de vivre à Veret avec ses amis, à peu prés comme il avoit vécu jusques alors, il ne joüissoit plus de cette fausse tranquillité dont le calme trompeur a perdu, & perd encore tous les jours tant de monde. Les momens de Dieu approchoient, & ces tems de misericorde marquez de toute éternité, commençoient a se développer. Cette paix funeste qui conduit enfin à l'endur-

cissement, étoit souvent troublée, & ce cœur qui sembloit fait pour les plaisirs du monde, n'y trouvoit plus que des amertumes salutaires. Dieu l'agitoit, & lui faisoit sentir le vuide des creatures ; & une voix secrete lui disoit au fond du cœur, qu'il n'étoit pas fait pour elles, & qu'elles n'étoient pas capables de le rendre heureux. Comme ces agitations continuoient, & qu'il ne ponvoient discerner par lui-même ce que Dieu demandoit precisement de lui ; il resolut pour s'en éclaircir d'aller faire une retraite à l'Instruction des Peres de l'Oratoire de Paris. Il supposa sur cela des affaires pour cacher son dessein, & s'y rendit en poste. Il alla dés le lendemain à l'Instruction, ou il se mit sous la conduite du Pere de Mouchy.

C'étoit un homme d'une naissance distinguée ; il avoit de grandes lumieres, une pieté tendre & solide, beaucoup de reputation & de consideration dans le monde; c'est-à-dire, qu'il avoit tout ce qui étoit capable de lui acquerir une grande autorité sur l'esprit de l'Abbé de Rancé. L'Abbé lui ouvrit son cœur, il prit ses avis pour une Confession generale, il la fit à l'Institution, & se soûmit à tout ce qu'on jugea à propos

de lui ordonner. Le Pere de Mouchy qui n'étoit que pour la direction & pour le conseil, le traita d'abord avec beaucoup de douceur pour ne le pas rebuter dés sa premiere entrée dans le chemin de la vertu ; mais ayant vû d'un côté la profondeur de ses playes, la force des habitudes qu'il avoit contractées, & le danger où il seroit de retomber, si l'on usoit avec lui de trop d'indulgence ; & ayant reconnu de l'autre le desir sincere qu'il avoit d'être à Dieu, & ce grand cœur qu'on a toûjours remarqué en lui, il ne l'épargna point dans la suite ; il lui conseilla de severes penitences & le traita avec cette rigueur salutaire, que les Canons de l'Eglise ont prescrit de tout tems à ceux qui ont perdu l'innocence de leur baptême.

L'Abbé de Rancé qui connoissoit mieux que personne sa propre foiblesse, & l'obligation où il étoit de satisfaire à la justice de Dieu, & d'attirer sur lui ses misericordes, se soumit à tous ces conseils. Il trouva même qu'on le traitoit avec trop de douceur, & il ajoûta aux penitences qu'on lui avoit imposées celle de coucher sur des planches, & plusieurs autres austeritez qui

ne lui avoient point été prescrites. Il reçut ensuite du Pere de Mouchi un reglement de vie conforme à son état & à ses besoins, il observa tres-exactement; & changea entierement de conduite. C'est ainsi qu'il commença à devenir un veritable Chrétien, au lieu qu'il n'avoit été jusques alors qu'un honnête homme selon le monde.

A la sortie de sa retraite il rencontra le Comte d'Albon son beau-frere. C'étoit un tres-honnête homme; mais il ne croyoit pas qu'il y eût rien de mieux que ce qu'il voyoit pratiquer de son tems. Un jour qu'ils s'entretenoient ensemble, le Comte d'Albon lui dit qu'il approuvoit tout-à-fait son changement de vie; que chaque état avoit ses regles, & qu'il ne trouvoit rien de plus monstrueux qu'un Prêtre, qui au mépris de sa condition, menoit une vie toute seculiere; mais qu'il ne pouvoit approuver qu'étant revêtu de ce caractere, il ne disoit pas tous les jours la Messe. L'Abbé lui répondit, qu'il y avoit trop peu de tems qu'il avoit quitté les desordres de sa vie passée, que les idées en étoient encore trop vives, & qu'il étoit trop éloigné de la pureté que demandoit une action si sainte, mais qu'il

travailloit à l'acquerir. Le Comte d'Albon ne fut pas content de cette réponse, & comme il le pressoit toujours de dire la Messe plus souvent, l'Abbé de Rancé pour se délivrer de ses importunitez retourna à Veret, où il s'occupa sans relâche à la lecture de l'Ecriture sainte, des Peres & des Conciles avec tant d'application, qu'un Abbé de ses amis, qui s'étoit retiré avec lui, ayant voulu l'imiter, tomba dans un épuisement dont il eut bien de la peine à revenir.

CHAPITRE X.

Le Duc d'Orleans mande à l'Abbé de Rancé de le venir trouver à Blois. Il s'y rend, & assiste ce Prince à la mort. Il prend la resolution de quitter entierement le monde. Il l'execute & se retire à Veret.

COmme l'Abbé de Rancé vivoit toûjours à l'exterieur en homme de qualité, & qu'il n'avoit pas encore fait chez lui tous ces changemens qui firent depuis tant d'éclat, sa conversion

faisoit peu de bruit, elle étoit même ignorée de bien des gens. Gaston de France Duc d'Orleans, dont il étoit premier aumônier, ne laissa pas d'en être enfin informé. Dieu avoit touché depuis peu le cœur de ce Prince, il étoit revenu de ses égaremens, & il ne pensoit plus qu'à mener une vie aussi chrétienne que la sienne l'avoit été peu jusques alors. Il crut que pour l'execution de ce dessein l'Abbé de Rancé lui seroit d'un grand secours; dans cette vûe il lui manda de se rendre auprés de lui pour y faire sa Charge de premier Aumônier. L'Abbé qui souhaitoit ardemment la conversion du Prince, s'y rendit aussi-tôt.

Le Duc d'Orleans le reçût d'autant mieux qu'il le voyoit dans les dispositions où il souhaitoit d'être lui-même; il n'avoit personne auprés de lui qui favorisât ce bon dessein, au contraire tout s'y opposoit comme ses Officiers & ses Courtisans attribuoient son changement de vie à une mélancolie secrette, qui pourroit nuire à sa santé, on ne songeoit qu'à le divertir & à mettre tous les jours des gens qui pussent le rejouïr par leur complaisance & leur belle humeur étrange. Condition des Princes; tout favorise leurs desordres,

& ils trouvent toujours des obstacles quand ils pensent à se convertir. Telle étoit la situation de la Cour du Duc d'Orleans, lorsque l'Abbé de Rancé s'y rendit. Tout le monde avoit les yeux sur lui ; chacun le regardoit comme un reformateur fâcheux qui venoit troubler ses plaisirs. On étoit en garde contre lui, on ne pensoit qu'à traverser ses bons desseins, & à le mettre mal dans l'esprit du Prince.

Cependant, comme le changement de vie de l'Abbé de Rancé n'avoit point alteré sa politesse, & qu'il avoit toujours les mêmes agrémens dans ses manieres & dans sa conversation, il n'eut pas de peine à gagner la confiance du Duc d'Orleans, & même celle de la plûpart de ses Courtisans. L'estime que ses grandes qualitez lui attiroient, en avoit ouvert le chemin, la conformité de ses desseins avec ceux du Prince, son adresse, ou plûtôt un certain charme qui accompagne toûjours la vertu, fit le reste.

Le Duc d'Orleans lui ouvrit son cœur, & ne fit pas difficulté de lui avouër, qu'il avoit quelques pressentimens de sa mort, qui lui donnoient de grandes inquietudes par rapport à sa vie

paſſée. L'Abbé lui parla de ſes obligations avec cette ſincerité genereuſe dont on uſe ſi peu avec les Grands ; mais en même tems avec tout le reſpect & tous les ménagemens dont on ne doit jamais ſe diſpenſer avec les perſonnes de ce rang. Le Prince profita de ſes avis, & ſa conduite devint auſſi édifiante qu'elle l'avoit été peu juſques alors.

A l'exemple du Prince, ſa Cour changea de face ; & ceux qui ſe ſouviennent encore aujourd'hui de ce qui ſe paſſa dans cette occaſion, avouënt qu'on auroit de la peine à croire les grands biens que l'Abbé de Rancé fit dans cette Cour.

Les choſes étoient en cet état, & le Duc d'Orleans faiſoit tous les jours de nouveaux progrés dans la pieté, lorſque les preſſentimens qu'il avoit de ſa mort ſe trouverent veritable. Il tomba malade, de la maladie dont il mourut. L'Abbé de Rancé fut toujours auprés de lui, il le ſoûtint par ſon exemple, & il le fortifia par des exhortations vives & touchantes, dont il s'acquittoit mieux que perſonne. La maladie devenant tous les jours plus dangereuſe, l'Abbé n'attendit pas à la derniere extremité pour le preparer à recevoir les

derniers Sacremens ; le Prince les reçut avec les sentimens de la pieté la plus édifiante.

L'Abbé de Rancé étoit occupé de ces fonctions si saintes, lorsque l'Evêque d'Orleans & le Pere de Mouchy arriverent. L'Evêque aprés avoir rendu ses devoirs au Prince s'en retourna dans son Diocese. Le Pere de Mouchy demeura avec l'Abbé de Rancé, & lui aida à preparer le Prince à une mort chrétienne. Il
1660. mourut quelque tems aprés, avec des grands sentimens de penitence. Rare exemple de la misericorde de Dieu, dont il ne faut jamais desesperer, parce qu'elle est infinie ; mais dont on ne doit jamais présumer, parce qu'elle ne nous est pas duë. Le Duc d'Orleans n'eût pas plutôt rendu le dernier soupir, que ses Officiers l'abandonnerent ; chacun se saisit de ce qu'il crut lui convenir ; l'Abbé de Rancé & le Pere de Mouchy demeurerent presque seul auprés du corps.

Un spectacle si touchant, la mort toujours terrible, plus terrible encore à l'égard des Grands, tant de distinctions détruites, tant de grandeurs anneanties, cet abandon, cette solitude, ce silence, le compte que ce Prince avoit à rendre

à Dieu , étoient des circonſtance trop inſtructives , pour ne pas engager le Pere de Mouchy à inſpirer à l'Abbé de Rancé cette converſion parfaite à laquelle il avoit toûjours eu deſſein de le porter. D'ailleurs outre les circonſtances dont on vient de parler , il y en avoit d'autres qui étoient capables de toucher l'Abbé d'autant plus vivement , qu'elles le regardoient de plus prés , & qu'elle l'attaquoient par l'endroit le plus ſenſible. Il perdoit une Charge conſiderable , qui lui ouvroit le chemin aux grandes Dignitez.Le Prince qui venoit de mourir connoiſſoit tout ſon merite, il l'aimoit , il étoit même de ſa grandeur d'appuyer ſes eſperances.Dieu ſe ſert de tout,quand il veut gagner un cœur tout ſert à applanir ſes voyes, tout entre dans l'execution de ſes deſſeins.

Le Pere de Mouchy étant donc perſuadé que le tems de l'affliction eſt le tems où Dieu parle le plus efficacement, il prit celui pendant lequel on embaumoit le corps du Prince , & s'adreſſant à l'Abbé de Rancé : Hé bien (lui dit-il) qu'eſt devenu ce Prince ſi grand , ſi reſpecté , & qui touchoit de ſi prés à la Couronne? Dans ce moment où le tems

finit, & où l'éternité commence, il n'y a plus pour lui de rang, de distinction, de gloire, de plaisirs; tout a dispatu, tout s'est évanoui. Le voilà comme le reste des hommes, il est devenu un objet d'horreur; ou plutôt il est devant Dieu, devant ce Juge terrible qui ne fait distinction de personne; il y est nud, seul, abandonné à lui-même: au moment que je parle Dieu a décidé de son éternité, ç'en est fait, il est heureux ou malheureux pour jamais.

Ces paroles qui partoient d'un cœur veritablement touché, penetrerent celui de l'Abbé de Rancé. Il y a long-tems, (répondit-il) que je me dis les mêmes choses que vous venez de dire, ou plutôt que Dieu me les dit au fond de mon cœur. J'ai l'esprit convaincu du neant des choses du monde, & j'y tiens encore par mille endroits, comme si elles avoient quelque chose de solide, & qui fut capable de me rendre heureux; mais enfin je crains que Dieu ne se lasse de me parler, & quel malheur pour moi si cela arrivoit!

Le Pere de Mouchy appuya sur cette reflexion. Il lui fit voir que Dieu n'aime point ces cœurs partagez, qui ne sont à lui qu'à demi; que dans le che-

min de la vertu ne pas avancer ; c'est reculer ; que comme il n'y a rien par où nous puissions davantage engager Dieu à ne nous pas priver des graces dont il a commencé de nous favoriser, que par le soin que nous avons d'en faire un bon usage ; il n'y a rien aussi qui soit plus capable de nous les faire perdre que cette paresse mortelle, qui fait qu'on les neglige, ou qu'on differe d'en suivre les mouvemens. Craignez (ajoûta-t'il) que Dieu ne se retire enfin & ne vous abandonne à vous-même, à vos incertitudes, à vos foiblesses.

Pendant que le Pere de Mouchy parloit de la sorte, la grace agissoit sur le cœur de l'Abbé de Rancé;il entroit insensiblement dans cette liberté sainte que la verité seule est capable de nous donner. Dieu s'emparoit de tout son cœur, & achevoit de rompre ce qui le tenoit encore attaché au monde. C'en est fait (dit-il au Pere de Mouchy) le monde ne me sera plus rien, j'y renonce & l'abandonne pour toûjours. Mais comment faire (ajoûta-t'il) comment m'y prendre? je suis accablé d'affaires, j'ai mille engagemens differens; je suis chargé de Benefices, je tiens au monde par tant d'endroits, je voudrois

le quitter dés aujourd'hui, à cette heure même, dans ce moment ; mais comment sortir des embarras où je me trouve ? En effet, il avoit besoin de toute la prudence du Pere de Mouchy pour marcher surement dans un chemin où les plus habiles sont sujets à se tromper, & où il est également dangereux d'aller trop vite, ou de n'avancer pas assés. Le Pere de Mouchy modera son zele, sans le ralentir, & il lui fit comprendre que dans ces commencemens Dieu ne demandoit de lui, sinon qu'il s'affermit dans ses bons desseins. Priez beaucoup, lui disoit-il, fuyez le monde, soyez fidelles à Dieu, conservez cherement ces premieres semences de salut, évitez le trouble & un certain empressement mal entendu ; aprés cela les choses s'arrangeront, & les difficultez s'applaniront d'elles-mêmes. L'Abbé suivit cet avis. Le Pere de Mouchy ne pensoit alors qu'à en faire un Abbé reglé & utile à l'Eglise, & l'Abbé ne portoit pas lui-mémes ses vûes plus loin.

Depuis ce tems-là jusques à la pompe funebre du Prince, il eut de longs & de frequens entretiens avec le Pere de Mouchy, il prit ses avis sur toutes choses. Ce fut lui qui regla son tems, sa

conduite, & ses occupations, & il le fit avec tant de sagesse, que l'Abbé de Rancé en suivant ses avis n'eut plus de retour pour le monde. Il croyoit que certaines habitudes de delicatesse qu'il y avoit contractées lui couteroient beaucoup à combattre, & plus encore à détruire; mais par une grace particuliere il y trouva des facilitez ausquelles il ne s'étoit pas attendu. Les voyes de Dieu s'applanirent pour lui, la vertu qui lui avoit paru si austere, la penitence dont il avoit apprehendé les rigueurs, n'eurent pour lui que de la douceur; la paix, la joye, & la tranquillité du cœur, prirent la place de ces faux plaisirs ausquels il avoit été si sensible. Enfin il mourut à lui-même, & devint un homme nouveau. C'est ainsi que Dieu traite les cœurs qui se donnent à lui sans reserve.

Le tems auquel l'Abbé de Rancé & le Pere de Mouchy devoient se separer arriva. Ils se quitterent aprés s'être promis de se rejoindre à Paris. Le Pere de Mouchy en prit le chemin, & l'Abbé de Rancé celui de Veret.



CHAPITRE XI.

L'Abbé de Rancé se retire chez un de ses amis, & ensuite à Veret. Il y cultive avec soin la grace de sa conversion. Ses occupations. Grandes aumônes qu'il y fait.

L'Abbé de Rancé ne se vid pas plutôt dans le chemin de Veret, qu'il fait reflexion que s'il y retournoit si-tôt la mort du Duc d'Orleans y attireroit infailliblement un grand nombre de visites, dont l'embarras ne convenoit point aux dispositions dans lesquelles il se trouvoit. Cette pensée lui fit changer de dessein ; il prit le chemin du Maine, & se retira chez un de ses amis dont il sçavoit que la maison lui étoit toujours ouverte ; c'étoit un lieu fort agreable, mais fort solitaire. En arrivant il changea de nom, & défendit à ses gens de dire qui il étoit. Il n'avoit pour toute compagnie que le Maître de la maison, & un de ses amis qui l'y avoit accompagné. Là il repassoit dans l'amertume de son cœur ses anciens égaremens, ces

jours vuides, donnez tout entiers au monde, & perdus pour l'éternité ; il tâchoit à fléchir la misericorde de Dieu, cultivoit avec soin les prémices de sa conversion, & se preparoit à de nouvelles graces par le bon usage qu'il faisoit de celles qu'il avoit déja reçûes.

Il passa six semaines de la sorte ; & les charmes qu'il trouvoit dans la solitude, lui avoient fait prendre la resolution d'y passer tout le tems dont il avoit besoin pour s'affermir dans ses bons desseins, lors qu'il fut reconnu par des personnes du voisinage. Le bruit s'en répandit aussi-tôt, & comme il étoit fort connu, il jugea bien qu'il ne lui seroit plus possible de se cacher ; cela lui fit prendre la resolution de retourner à Veret avec le même amis qui l'avoit accompagné, & il l'executa sur le champ. Mais comme il revenoit tout autre qu'il n'étoit parti, il ne vid plus cette belle maison des mêmes yeux dont il avoit accoutumé de la voir. Il fut choqué de sa magnificence, & des commoditez dont elle étoit accompagnée ; *Où suis-je ?* dit-il en lui-même *ou l'Evangile nous trompe, ou c'est ici la maison d'un reprouvé. Est-il possible que j'aye pu oublier si long-tems mes devoirs, pour ne fa-*

crifier qu'à mon luxe & à ma vanité? Dans ce moment il fit dessein de vendre cette belle Maison, & d'en donner le prix aux pauvres, comme une restitution qui leur etoit duë.

Mais comme cela ne pouvoit pas s'éxecuter si-tôt, il en bannit l'abondance, le luxe & les plaisirs qui y avoient regné si long-tems; il congedia la plûpart de ses domestiques, & ne retint que ceux qu'il crut lui être absolument necessaires. Il vendit sa vaissèlle d'argent, dont il donna le prix aux pauvres. La reforme de sa table fut encore plus remarquable; il se reduisit à ne manger que du bœuf. Il s'interdit la chasse pour laquelle il avoit eu une si forte passion; il se faisoit un plaisir de dessiner, & il y réussissoit fort bien; il crut devoir renoncer à cette satisfaction, toute innocente qu'elle étoit. L'attention qu'il avoit à son salut lui persuada qu'elle l'attachoit trop, & l'empêchoit de se donner tout entier à la priere, & à l'étude des choses qui regardoient de plus prés sa profession, & sans lesquelles il ne croyoit pas pouvoir soutenir le nouveau genre de vie qu'il avoit embrassé.

La modestie de ses habits répondoit

au reste de sa conduite ; il ne porta plus de soye, il se reduisit aux étoffes de laine ; & au lieu de ce luxe dans lequel il avoit donné jusques alors, on ne vid plus qu'une propreté modeste, & qui approchoit fort de la pauvreté. Une negligence de sa personne qui tenoit de la dureté, succeda aux soins excessifs qu'il en avoit pris. Il s'habilloit seul & sans feu dans les tems les plus froids, & il se rendoit à lui-même tous les services qui avoient occupé un grand nombre de domestiques. Toutes ses occupations se reduisoient à la priere, & à l'étude de l'Ecriture sainte & des Saints Peres. C'est ainsi qu'il en parle lui-même en écrivant à une personne de la premiere qualité.

Quand je pensai à me retirer à Veret, lorsque je voulus me retirer du monde..... mes vûes étoient fort bornées, je me reduisois à garder une solitude exacte, à remplir les journées de la Priere, de la lecture de l'Ecriture sainte, & des Livres des Saints Peres. Je dis de ces Ouvrages qui parlent au cœur, & non pas à l'esprit ; j'entens ceux qui ne sont propres qu'à former des Saints, & non pas des hommes sçavens ; car pour lors je ne

Le septiéme Avril 1697.

„ me proposai que de connoître Je-
„ sus-Christ , de l'aimer, de le ser-
„ vir , & de vivre dans toute la mor-
„ tification exterieure qui me seroit
„ possible.

Un genre de vie si different de celui qu'il avoit mené jusques alors, ne lui permettoit plus de recevoir les compagnies , qui abordoient continuellement à Veret , tant de Paris que de la Province. Il trouva le moyen de s'en défaire sans manquer aux bienseances. Elles y cherchoient les plaisirs , ils ne s'y trouvoient plus, il n'en fallut pas davantage pour procurer à l'Abbé de Rancé cette solitude aprés laquelle il soupiroit , & sans laquelle dans ces commencemens il eût été impossible de s'établir solidement dans cette pieté ferme & sincere , qui fit toûjours depuis son principal caractere.

Cependant, ayant fait reflexion que du temperament délicat dont il étoit, il ne pourroit pas soûtenir long-tems ce genre de vie , & l,exemple même de l'ami , dont on a parlé , lui apprenant ce qu'il avoit à craindre pour lui-même; il crut devoir y mêler un peu d'action, & interrompre quelquefois sa solitude. Il choisit pour cela des occupations,

qui bien loin d'affoiblir la pieté, pûssent contribuer à la nourrir & à la fortifier. Il entreprit la visite des pauvres de son voisinage; il la faisoit à pied quelque tems qu'il fist; il instruisoit les uns, il assistoit les autres dans leurs maladies & dans tous leurs besoins corporels; il empêchoit ou terminoit les procés par ses conseils & ses liberalitez il établissoit par tout où il alloit la paix & la tranquillité. La supression de toutes les dépenses inutiles, la vente de sa vaisselle d'argent & de ses meubles les plus precieux, l'épargne dont il usoit envers lui-même, étoient une source abondante d'aumônes, où tous les pauvres venoient puiser. Ils abordoient de tous côtez à Veret, & l'Abbé de Rancé les y voyoit avec plaisir consumer ces mêmes biens, qui n'avoient servi si long-tems qu'à satisfaire son luxe & sa vanité.

Pendant le tems qu'il demeura à Veret cette année, & une partie des suivantes il fournit à la subsistance de quatre à cinq cent pauvres. Il entroit dans toutes leurs miseres, il donnoit des habits aux uns, des remedes aux autres, & à tous generalement la nourriture dont ils avoient besoin. Ces dépenses 1660.

alloient si loin, qu'une personne qui lui gardoit cinq ou six cent pistoles, a declaré que les lui ayant renduës, il les avoit employées en tres-peu de tems au soulagement des pauvres. Environ trente mille livres de rente qu'il avoit alors n'eurent point d'autre emploi; jamais homme n'aima tant à donner.

A des occupations si saintes il joignoit souvent le travail des mains; il le regardoit comme la penitence que Dieu même avoit imposé à tous les hommes en la personne d'Adam. *Nous sommes pecheurs comme lui*, disoit-il, *& peut-être plus que lui : qui peut donc nous dispenser de gagner comme lui nôtre pain à la sueur de nôtre front?* Depuis qu'il eut embrassé l'état Religieux, il ne regardoit pas ce travail seulement comme une penitence laborieuse & humiliante; mais selon le sentiment de Saint Paul, comme une resource qui nous met en état d'assister les pauvres dans leurs besoins.



CHAPITRE XII.

L'Archevêque de Tours s'oppose en vain à la resolution que l'Abbé de Rancé avoit prise de quitter le monde.

CE que l'on vient de renconter se passoit trop proche de Tours, pour n'être pas sçû de l'Archevêque, Oncle de l'Abbé de Rancé. Il regarda d'abord ce nouveau genre de vie comme l'effet d'une ferveur passagere ; il crut même que s'il s'y opposoit dans ces commencemens, il ne feroit que l'augmenter, & qu'en le laissant faire il reviendroit de lui-même à un train de vie plus moderée, & plus compatible avec les vûes qu'il avoit sur lui. Mais comme il vid qu'au lieu de se rallentir il augmentoit tous les jours sa penitence, & que ses grandes aumônes n'alloient à rien moins qu'à le ruiner, il l'attira à Tours sous pretexte de quelques affaires.

Sa surprise fut grande quand il le vid si different de ce qu'il avoit été. Il n'oublia rien pour combatre ce nou-

veau genre de vie qu'il avoit embrassé. Il lui représenta combien il étoit peu proportionné à la delicatesse de son temperament. Il tâcha de réveiller son ambition ; il lui offrit de partager avec lui son autorité, & de ne rien épargner pour le faire son Coadjuteur. Tout ce que l'Archevêque put dire fut inutile. L'Abbé qui n'avoit point douté qu'on ne combattît sa résolution, s'y étoit affermi d'une maniere à ne pouvoir être ébranlé. Enfin l'Archevêque voyant que ses remontrances n'obtenoient rien, se porta des railleries piquantes, qui auroient vivement touché l'Abbé dans un autre tems. Tout l'effet qu'elles produisirent fut qu'étant indigne de trouver un ennemi de ses bons desseins en la personne d'un Prelat, qu'il croyoit devoir les favoriser, il résolut de ne le plus voir ; & en effet il ne le vit plus qu'il ne lui eût promis de ne plus s'opposer à ses desseins.

Mais l'Archevêque ne lui tint parole qu'en aparence ; il vit bien qu'on ne gagneroit rien en attaquant sa resolution à découvert, il changea de methode, & persuada qu'il seroit à demi gagné s'il le pouvoit tirer de sa solitu-

de,

de & le retenir auprés de lui ; il lui representa avec cette amitié à laquelle l'Abbé avoit toûjours été si sensible, que son âge ne lui permettoit plus de vacquer aux fonctions penibles de l'Episcopat avec toute l'application qu'elles demandoient, qu'il avoit besoin de secours, qu'il étoit plus obligé qu'un autre de l'assister, & que même il en étoit plus capable ; qu'il pourroit rejetter cette proposition dans le commencement d'une conversion, où se sentant encore mal affermi, il croyoit devoir éviter jusques aux moindre engagemens ; mais qu'ayant eu tout le tems dont il pouvoit avoir besoin pour se fortifier dans ses bons desseins, il étoit obligé de faire part aux autres des lumieres qu'il avoit acquises dans sa retraite, que quand il pourroit se resoudre à le compter pour rien, il ne lui étoit pas permis d'avoir la même indifference pour l'Eglise, cette Mere commune de tous les Fideles ; qu'elle devoit être aprés Dieu le plus grand & le plus tendre objet de nôtre pieté. Qu'aprés tout, la vertu ne consistoit pas à ne vivre que pour soi-même, & à ne penser qu'à son salut sans se mettre en peine de celui des autres, & que

Dieu lui demanderoit un compte d'autant plus terrible des talens qu'il lui avoit confiez, que les graces qu'il en avoit reçûes étoient moins communes.

L'Abbé aprés avoir parlé modestement de soi-même, répondit à l'Archevêque, que Dieu lui étoit témoin du respect & de l'attachement qu'il avoit pour sa personne; mais qu'il étoit convaincu en même-tems qu'il ne lui étoit pas difficile de trouver des gens plus capables que lui de l'aider dans ses fonctions qu'il s'estimeroit heureux de donner sa vie pour l'Eglise, qu'il demeuroit d'accord qu'elle étoit aprés Dieu ce que nous devons avoir de plus cher, mais qu'on ne lui étoit pas inutile en priant pour elle en travaillant à se sanctifier soi-même, & à édifier le prochain. Qu'il n'y avoit rien de plus grand que de travailler à la sanctification des autres; mais qu'il y auroit de la temerité à l'entreprendre en risquant son propre salut, qu'il connoissoit sa foiblesse, sa facilité & ses penchans, qu'il ne pouvoit trop s'en défier; qu'en un mot il ne voyoit pas encore bien clairement ce que Dieu demandoit de lui; que quand il le lui auroit fait connoître, il lui en rendoit compte:

qu'en attendant il le prioit de trouver bon qu'il ne s'occupât que de son propre salut, que ce n'étoit peut-être pas ce qui étoit le plus utile pour les autres; mais que c'étoit assurément le plus sûr pour lui.

L'Archevêque qui vouloit en toutes manieres le tirer de sa solitude & le retenir auprés de lui, le pria de se charger au moins de la conduite des Religieuses de son Diocese ; & il ajoûta qu'il n'y avoit rien dans cet emploi qui fût capable de nourrir la pieté ; mais l'Abbé qui sentoit combien il lui étoit important de ne pas quitter si-tôt sa solitude, s'excusa sur ce qu'il étoit trop jeune pour se charger d'un pareil emploi. Il ajoûte dans une de ses Lettres un autre motif qui l'obligea de le refuser, c'est qu'il n'étoit pas d'humeur à déplacer de fort honnêtes gens qui en étoient chargez, & qui s'en acquitoient fort bien.

L'Abbé de Rancé parut à l'Archevêque si resolu de ne rien changer à sa maniere de vie, qu'il crût qu'il seroit inutile de l'en presser davantage. En effet l'Abbé avoit beaucoup de feu, mais il avoit aussi beaucoup de fermeté. Sa vivacité le portoit toûjours à en-

treprendre, la mediocrité ne fut jamais de son goût. Sa fermeté le soûtenoit, & il n'étoit presque jamais arrivé qu'il eût abandonné un projet dont l'execution eût dépendu de lui. Ce caractere d'esprit faisoit tout craindre à l'Archevêque de la resolution qu'il avoit prise ; il connoissoit tout son merite, il l'aimoit tendrement, il fallut cependant qu'il lui cedât, & le laissât retourner à Veret.

CHAPITRE XIII.

Les amis de l'Abbé de Rancé s'opposent en vain à sa retraite. Ses sentimens. Il s'explique lui-même sur les motifs de sa conversion.

Le bruit de la conversion de l'Abbé de Rancé s'étant répandu à Paris, & par tout où il avoit des amis, il en vint plusieurs à Veret, les uns pour s'informer par eux-mêmes de la verité, les autres pour tâcher de le détourner de sa resolution. Il les reçut avec sa politesse ordinaire (car c'est un caractere qu'il n'a jamais perdu) mais comme il n'étoit pas homme à dissimuler

ses sentimens, il leur en fit paroitre de tres-differens de ceux qu'il avoit avant sa retraite; il ne les entretient que du mépris du monde, des avantages & des douceurs de la solitude. Ces entretiens donnerent lieu à ses amis de lui representer que de tous les genres de vie qu'il pouvoit embrasser, il avoit choisi celui qui lui convenoit le moins, qu'il étoit né pour la societé, avec toutes les qualitez qui la pouvoient rendre agréable & utile. Pourquoi, lui disoient-ils, enterrer tant de talens? Les avez-vous reçus pour n'en faire aucun usage? Ne les employez pas pour le monde; mais Dieu, mais l'Eglise doivent-ils étre comptez pour rien? Ils ajoutoient qu'il avoit commencé une vie dont la delicatesse de son temperament ne pourroit jamais s'accommoder, qu'il n'avoit pas consulté ses forces, & qu'aprés avoir ruiné sa santé, il seroit obligé de recourir à des adoucissemens, & qu'ils le reverroient enfin parmi eux avec la honte & le repentir qui suivent toujours les entreprises, où l'on ne suit que son zele sans consulter ses forces & sa raison.

L'Abbé de Rancé qui parle de cet entretien dans une de ses Lettres, avoüe qu'il n'en put entendre la conclusion

ſans en être indigne, & qu'il répondît „ à ſes amis à demi en colere ; Qu'il ne „ croyoit pas que Dieu l'abandonnât „ jamais juſqu'au point de quitter la „ vie qu'il lui avoit fait la grace d'em- „ braſſer ; mais que ſi ce malheur lui „ arrivoit, ce ſeroit une punition de „ ſon inconſtance, & qu'il l'auroit bien „ merité.

Cependant le ton dont il avoit répondu ayant fait juger à ſes amis qu'en s'oppoſant à ſes deſſeins on ne feroit que l'y affermir, ils le quitterent. Les uns le plaignoient par des ſentimens trop humains, les autres par des vûes toutes oppoſées admiroient les graces dont Dieu l'avoit prevenu.

Pendant que ce qu'on vient de raconter ſe paſſoit à Tours & à Veret, on parloit dans le monde diverſement de la retraite de l'Abbé de Rancé. Pluſieurs l'attribuoient à des viſions dont il ne fut jamais capables; quelques-uns prétendoient que ce fut l'effet d'un chagrin philoſophique qui ne ſeroit pas de durée, & d'autres vouloient que ſon dégout du monde n'eut été cauſé que par le deſeſpoir d'y faire une auſſi grande fortune qu'il l'avoit prétendu. La malignité alla juſques à ſoutenir qu'il ne

quittoit le monde que pour y rentrer ; que sa retraite n'étoit l'effet que d'une ambition secrette & déguisée, qu'il alloit à ses fins par des routes ; qui, pour être plus cachées, n'en étoient pas moins sûres, & que quand il y seroit parvenu, il quitteroit le masque, & reprendroit sa premiere maniere de vie. Peu de gens attribuoient sa retraite à sa veritable cause, tant le monde est éloigné de croire qu'on puisse se donner à Dieu par des motifs épurez & exempts de tout interêt.

L'Abbé de Rancé ayant appris les jugemens desavantageux qu'on faisoit des motifs de sa conversion, comprit combien il lui étoit important de se mettre au-dessus de tout ce que les hommes pourroient penser de lui.

Il avoit été jusques alors d'une delicatesse infinie sur sa reputation. Dieu lui fit la grace de surmonter presque tout d'un coup une sensibilité si naturelle ; il l'établit dans une indifference si parfaite à l'égard des faux jugemens des hommes, qu'il laissa dire & penser tout ce qu'on voulut sans se mettre en peine d'y répondre. On dira de moi " tout ce qu'on voudra, dit-il dans une " de ses Lettres, pourvu que ma con- "

„ science ne me reproche rien, je vi-
„ vrai en repos. Pourveu, dit-il dans
„ une autre Lettre, que je sois à Dieu,
„ je compte pour rien l'opinion des
„ hommes; je donne la liberté au
„ monde de dire de moi ce qu'il lui
„ plaira, je merite tout cela & bien da-
„ vantage; cela me fera connoître
„ encore plus l'importance de se met-
„ tre dans une retraite qui ne puisse
„ être interrompuë par le commerce
„ des hommes. On me mande, écrit-il
„ encore, que l'on est extrêmement
„ surpris de ma conduite, je m'y suis
„ bien attendu, mais il faut achever
„ l'œuvre de Dieu.

Quand les jugemens des hommes ne portent point à faux, & que la conscience reproche qu'ils ont démêlé les replis d'une conduite hipocrite & qui ne tend qu'à imposer, on n'a pas cette tranquillité, on s'agite, on fait des efforts, on prend des détours pour se justifier. Le silence dans la calomnie fut toujours la marque d'un cœur droit; il n'y a dans ces occasions que la verité qui offense.

L'Abbé de Rancé gardoit exactement la resolution qu'il avoit prise, de ne rien opposer aux jugemens injustes que l'on faisoit de sa conduite, lors qu'une

personne de qualité de ses amis le pria de lui mander confidemment quels avoient été les motifs de sa conversion. Il crut qu'il n'en étoit pas d'un ami comme du reste des hommes. Il se resolut donc à lui répondre, mais il prit la précaution de l'engager à un secret inviolable.

Vous me demandez, lui écrit-il, « qu'elles ont été les raisons qui m'ont « déterminé à quitter le monde. Je « vous dirai simplement que je l'ai « laissé, parce que je n'y trouvois « pas ce que j'y cherchois. J'y voulois « un repos qu'il n'étoit pas capable « de me donner; & si par malheur « pour moi je l'y avois rencontré, « je n'aurois peut-être pas jetté « ni mes yeux ni mes vuës plus loin. « Les raisons par où j'y pouvois tenir « davantage, me déplurent de « telle sorte, que je me fis honte à « moi-même de les suivre & de m'y « attacher. Enfin les conversations « agreables, les plaisirs, les desseins « d'établissement & de fortune me « parurent des choses si creuses & si « vaines, que je commençai à ne les « plus regarder qu'avec dégout. Le mépris « que j'eus pour la plupart des « hommes, en qui je ne vis ni bonne «

„ foi, ni honneur, ni fidelité, s'y
„ joignit, & tout cela ensemble me
„ porta à fuïr ce qui ne pouvoit plus
„ me plaire, & à chercher quelque
„ chose de meilleur.

C'est ainsi que l'Abbé de Rancé décrit les premiers dégouts qu'il eut du monde. On y voit les commencemens d'une conversion, les premieres impressions de la grace, des tenebres qui se dissipent, un cœur qui se déprend des creatures, qui n'y trouve point de repos, qui commence à sentir qu'il n'est point fait pour elles, & qu'elles ne peuvent le rendre heureux. Tout est naturel dans ce recit, tout marque la sincerité de celui qui le fait, il ne previent point les mauvais jugemens qu'on avoit fait de lui, il n'y fait aucune attention, & il continuë comme il avoit commencé.

„ Dieu ne manqua pas de venir dans
„ ma pensée, & comme j'en avois tou-
„ jours conservé la foi & le sentiment,
„ je ne doutai point que je ne le trou-
„ vasse dans le besoin que j'avois de
„ lui, & j'esperai même qu'il rempli-
„ roit ce grand vuide qu'y causeroit le
„ divorce que je voulois faire avec les
„ creatures. Je me retirai à la campa-

gne l'esprit encore plein de tenebres «
& de confusion, sans sçavoir préci- «
sément ce que je deviendrois. Je me «
fis violence pour lire des livres que «
je n'avois jamais lûs, ou du moins «
que je n'avois jamais goûtez. Je «
rappellai toutes les veritez qu'il se «
peut dire que je n'avois point en- «
core connuës, je m'y appliquai, «
j'en vis l'importance, & je me «
persuadai qu'il n'y avoit de bon- «
heur effectif que celui de les croire «
d'une foi vive, & de les pratiquer. «
A force de me le dire, & de m'a- «
dresser à celui qui pouvoit seul «
ôter de mon cœur les dispositions «
contraires qui y avoient été jusques «
alors, & men donner de nouvelles; «
je fus touché, mes yeux s'ouvrirent, «
je me laissai aller au mouvement qui «
me pressoit, & je resolus dés ce mo- «
ment d'être autant à Dieu que j'avois «
été au monde. «

Il décrit ensuite ce qui se passa dans la solitude de Veret, & il n'oublie pas ce que j'ai déja remarqué de la facilité avec laquelle il se défit de ses mauvaises habitudes,

Dieu me donna (continuë-t'il) «
une protection si puissante, que je «
n'eus pas même de combats à soûte- «

„ nir contre les mauvaises habitudes
„ que j'avois contractées. Mes pen-
„ sées d'abord n'allerent pas plus a-
„ vant qu'à mener une vie innocen-
„ te dans une maison de campagne
„ que j'avois choisie pour ma retrai-
„ te ; mais Dieu me fit connoître
„ qu'il en falloit davantage, & qu'un
„ état doux & paisible, tel que je me
„ le figurois, ne convenoit pas à un
„ homme qui avoit passé sa jeunesse
„ dans l'esprit, les égaremens & les
„ maximes du monde.

Il n'oublie pas les efforts que firent ses amis pour l'obliger d'abandonner sa retraite, ce qu'ils lui dirent, & la réponse qu'il leur fit, telle qu'on l'a marquée au commencement de ce Chapitre puis il ajoûte.

„ Enfin Dieu s'expliqua de telle sorte
„ que je vis clairement que sa volonté
„ étoit que je renonçasse à tout com-
„ merce, & que j'embrassasse une so-
„ litude exacte & rigoureuse. C'est l'é-
„ tat dans lequel je suis, où j'attends,
„ dans une esperance vive, l'accomplis-
„ sement des promesses qu'il a faites à
„ ceux qui quittent toutes choses pour
„ l'amour de lui.

L'Abbé de Rancé en expliquant ainsi ses motifs, les commencemens & les

progrés de sa conversion, avoit si peu en vuë de se justifier par raport aux faux jugemens qu'on faisoit de sa conduite, qu'il finit ainsi cette Lettre :

Je ne sçai pourquoi je vous ai fait " tout ce détail que je n'ai jamais fait " à personne. Car, quoique vous l'ayez " desiré de moi j'aurois pû ne le pas " faire sans que vous y eussiez trouvé " à redire ; mais j'ai cru qu'il valloit " mieux l'exposer sincerement à vos " reflexions, sur la parole que vous " m'avez donnée que ce seroit un se- " cret inviolable. "

CHAPITRE XIV.

L'Abbé de Rancé continuë d'expliquer les motifs de sa conversion.

C'Est ainsi que l'Abbé de Rancé s'explique sur les motifs de sa conversion. On voit dans ce recit toute la suites des voyes de Dieu, un cœur qui se dégoute & qui se vuide des creatures; Dieu qui le dégage, qui le remplit, qui l'affermit, qui l'éleve, la foi & l'esperance qui s'y fortifient, la charité qui s'en empare & qui y regne, la paix qui

succede au trouble ; en un mot, cette heureuse tranquillité qui est un avant-goût de celle dont on jouïra dans le Ciel. Mais on ne peut s'empêcher d'y remarquer cette admirable simplicité, qui est un des principaux caractéres des enfans de Dieu : qualité rare, & qui ne se rencontre dans des esprits aussi élevez que celui de l'Abbé de Rancé, que quand la grace s'en est renduë maîtresse.

Cette même simplicité chrêtienne paroît toutes les fois qu'il se croit obligé de parler des motifs de sa conversion. On croit se pouvoir d'autant moins dispenser de raporter ce qu'il en dit une fois à ses Religieux, que cet entretien sert de preuve à plusieurs choses qu'on a avancé dans les Chapitres precedens. D'ailleurs on a tant glosé dans le monde sur les motifs de sa retraite, qu'on ne peut se dispenser de les justifier ; car enfin cet endroit de sa vie est le fondement de cet édifice spirituel qui a fait, & qui fait encore aujourd'hui tant d'honneur à l'Eglise.

„ Je demeurai dans le monde, dit-il, „ depuis l'age de dix-sept ans, où j'a- „ chevai ma Philosophie jusques à tren- „ te ans. La cause de ma conversion „ fut que je commençai à me dégoûter

du monde, & à m'en détromper. Ie "
fus convaincu que tout ce qui y fait "
le fondement & le soutien de ce qu'il "
y a de plus grand n'avoit aucune "
solidité. I'étois souvent témoin des "
chagrins, des troubles, des ennuis, "
& des foiblesses de ceux qu'on y "
croit les plus heureux. Ie voyois "
leurs cœurs déchirez en mille ma- "
nieres differentes, par les passions "
ausquelles ils s'étoient livrez. Ie "
souffrois comme eux, parce que je "
m'ébandonnois comme eux à mes "
desirs dereglez, je cherchois un "
bonheur imaginaire qu'on ne ren- "
contre jamais dans la possession des "
creatures. Un vuide affreux occupoit "
mon cœur, toujours inquiet, & "
toujours agité, jamais content. Ie "
considerois l'état de ceux qui occu- "
poient ces dignitez qui faisoient l'ob- "
jet de mon ambition, & j'étois fra- "
pé de la disproportion que je voyois "
entre leur vie & leurs obligations. Ie "
ferai comme eux (me disois-je) & "
quand même j'aurois plus de pro- "
bité qu'eux, je ne ferois pas mieux "
qu'eux; l'exemple m'entraîneroit, & "
qu'ailleurs je n'entrerois pas dans "
cet état par les veritables voyes. Ie "
fus aussi touché de la mort de quel- "

„ ques personnes, & de l'insensibilité où
„ je les vis dans ce moment terrible qui
„ devoit decider de leur éternité.

On voit dans ce recit des motifs tout pareils à ceux qu'on a vûs dans la Lettre qu'on vient de raporter. Il trouve dans le monde même dequoi s'en détromper ; les mêmes objets qui l'avoient blessé, le guérissent. Il est vrai qu'il regardoit alors les choses avec les yeux de la foi, c'est ce qui l'oblige d'adjoûter.

„ A cela se joignit quelque lumiere
„ de la foi, certains principes de pieté
„ que Dieu avoit conservez dans mon
„ cœur. Ces lumieres s'augmenterent,
„ ces sentimens devinrent plus vifs. A
„ la fin je resolus de quitter le monde,
„ & de me retirer dans ma maison, ré-
„ solû de ne plus penser qu'à Dieu, à
„ soulager les pauvres par des aumô-
„ nes, & à ne m'occuper que de lectu-
„ res saintes, & de la priere. Je fis en-
„ suitte reflexion que ma Maison étoit
„ trop belle pour une personne qui
„ avoit autant besoin que moi de faire
„ penitence. Je resolus de m'en defaire,
„ & de me retirer dans un lieu où je
„ pûsse être inconnu au reste des hom-
„ mes. On me disoit sans cesse que je
„ faisois une entreprise que je ne pour-

rois soutenir ; cependant Dieu m'a "
fait la grace de n'avoir jamais eu de- "
puis aucun retour pour le monde. "

Cet entretien où l'Abbé de Rancé parle lui-même de ce qu'il sçavoit mieux que personne, oblige de faire quelques reflexions. Il dit qu'il me demeura dans le monde que usques à l'âge de trente ans. Cependant sa conversion ne paroît bien marquée que quelque tems avant son dernier voyage de Bois, où il assista Gaston de France à la mort, & c'est la datte qu'on a suivie dans cette Histoire. Il est constant qu'alors il avoit plus de trente-ans. Il faut donc suposer que l'Abbé de Rancé met sa conversion lors qu'il commença à se dégoûter du monde, & à mener une vie plus reglée ; ce qui arriva en effet lors qu'il n'avoit qu'environ trente-ans, comme je l'ai remarqué au Chapitre septiéme. A proprement parler, il demeura dans le monde jusques au treiziéme Iuin de l'année 1663. qui le quitta, en prenant l'habit de l'Etroite Observance de Cîteaux, au Monastere de Nôtre-Dame de Perseigne ; & il avoit alors trente-sept ans cinq mois.

Mais ce qui prouve évidemment que

l'Abbé de Rancé ne parle que d'une conversion commencée, c'est qu'il dit en propres termes, qu'alors il ne fit que commencer à se dégoûter du monde, & à s'en détromper; il commença dès lors, mais il ne fut pas parfaitement détrompé, & il ne changea veritablement de vie qu'au tems qu'on a marqué. C'est alors proprement que tout change de face dans sa personne, dans sa maison, dans sa table, dans son train, dans ses occupations. Avant ce tems-là sa conversion faisoit peu de bruit; alors tout le monde commence à en parler.

Il a donc été prés de huit ans à mediter cette grande retraite, qu'il fit depuis dans l'Etroite Observance de l'Ordre de Citeaux; mais il ne fut si long-tems à se déterminer, que parce qu'il fut long-tems sans connoitre ce que Dieu demandoit precisément de lui; toujours prêt à suivre ses ordre, quels qu'ils pûssent être, toujours incertain de l'état auquel il étoit apellé; mais quand il eut une fois connu la volonté de Dieu, quand il en fut assuré il ne déliberа plus; & comme il le dit lui-méme dans l'entretien & qu'on vient de raporter, il n'eut plus de retour pour le monde.

Une autre reflexion qu'on peut faire est, que l'Abbé de Rancé dans les motifs de sa conversion ne parle point de plusieurs circonstances que j'ai raportées. On ne doit pas s'en étonner ; il ne rend compte que de ses dispositions interieures, & des sentimens de son cœur. Il en parle même en d'autres endroits qu'on pourra voir dans la suite de cette Histoire.

CHAPITRE XV.

Incertitudes de l'Abbé de Rancé sur divers points de sa conduite. Il consulte l'Evêque de Comminges, qui le renvoye à l'Evêque d'Alet.

PENDANT qu'on avoit dans le monde des sentimens si differens sur la conduite de l'Abbé de Rancé, il jouïssoit dans sa retraite d'une paix qui n'étoit troublée que par l'aprehension où il étoit de n'être pas dans l'état que Dieu demandoit de lui. Il étoit prêt de lui tout sacrifier, mais il ne connoissoit pas assez clairement quels sacrifices lui étoient les plus agreables. Quatre chose lui faisoient de la peine,

la pluralité de ses Benefices l'usage que feu Monsieur de Rancé son pere avoit fait de leurs revenus, pendant qu'il n'étoit pas en âge de les administrer, un plus mauvais qu'il en avoit fait lui-même ; sa Maison de Veret qui lui paroissoit trop magnifique pour un homme résolu comme il étoit à faire penitence toute sa vie ; & enfin un certain penchant, un attrait confus qu'il sentoit pour la solitude, & auquel il lui sembloit qu'il ne répondoit pas avec assez de fidelité.

Il consulta sur tous ces points plusieurs personnes habiles, mais la diversité de leurs sentimens ne servit qu'à augmenter son incertitude. Les uns étoient d'avis que la pluralité des Benefices étant condamnée par les Loix de l'Eglise, il étoit d'autant plus obligé de les quitter tous, que son patrimoine étoit plus que suffisant pour le faire subsister selon sa condition. D'autres lui permettoient de retenir un Benefice, ou même plusieurs, si un seul ne suffisoit pas pour son entretien. D'autres enfin lui conseilloient de les garder tous. Pour apuyer cet avis, qui étoit en effet le moins sûr, ils demeuroient d'accord que la pluralité des Benefices

étoit contraire aux Loix de l'Eglise ; mais ils soûtenoient que les dispenses qu'il avoit obtenuës remedioient à cet inconvenient. Ils l'ajoûtoient, que quand il se seroit défait de ses Benefices, on les donneroit à d'autres qui n'en feroient pas un si bon usage que lui. Qu'à proprement parler, tout ce qu'un Abbé Commendataire pouvoit faire de mieux en cette qualité, étoit d'être un prudent Econome, & un charitable dispensateur des biens qui lui étoient confiez ; que cela supofé on pouvoit avec dispense administer les biens de plusieurs Benéfices, & que tout consistoit à en faire un bon usage. Que ce qu'il y avoit de plus blâmable dans la pluralité des Benefices, étoient les vuës d'avarice qu'on s'y proposoit ; que les choses changeoient de face, quand on n'avoit que des vuës droites & conformes aux intentions de l'Eglises. Qu'il s'ensuivoit de là qu'il pouvoit garder tous ses Benefices, pouveu qu'il fut resolu de n'en faire qu'un bon usage.

Pour ce qui est de la seconde difficulté, qui se prenoit de l'obligation où il se croyoit étre de reparer l'abus que Monsieur de Rancé avoit pû faire, & qu'il avoit fait lui-méme des revenus

ue ses Benfices ; la plûpart étoient d'avis qu'il n'étoit pas obligé d'examiner si scrupuleusement la conduite de son pere, qu'il devoit supoſer au contraire qu'étant un homme de probité, instruit de ses devoirs, il avoit satisfait à sa conscience, que pour ce qui le regardoit, il n'en étoit pas de même, qu'il étoit tenu de répondre de ses propres faits. Que cela supoſé, il devoit se contenter du necessaire, & employer touret ses épargnes à réparer le tort qu'il avoit pû faire aux Eglises & aux pauvres.

Quant à l'attrait qu'il se sentoit pour la solitude, on étoit d'avis qu'il ne devoit pas douter qu'aprés avoir fait une penitence convenable pour ses pechez passez, Dieu ne l'apellat au service de son Eglise, que les grands talens, le zele & les bonnes intentions qu'il lui avoit données, étoient une preuve de sa vocation ; que l'Eglise manquoit de bons ouvriers ; qu'il ne devoit pas l'abandonner aux besoin, & de se rendre inutile en s'enfonçant dans une solitude qui ne seroit d'aucune utilité que pour lui-méme.

L'Abbé de Rancé étoit plus capable que personne de résoudre ces difficul-

tez ; mais comme il s'agissoit de ses propres interêts, il se défioit de lui-même, il n'osoit décider sur ses lumieres.

Comme il étoit dans cet embarras, l'Evêque de Comminges, qui retournoit dans son Diocese, arriva à Veret. C'étoit un Prelat d'un merite éminent, qui joignoit une grande pieté à une profonde érudition. L'Abbé de Rancé n'avoit pas un meilleur ami ; on ne pouvoit rien ajoûter à la confiance qu'il avoit en lui. Il lui proposa toutes les difficultez dont on vient de parler, & l'assura qu'il regleroit sa conduite sur ses sentimens. L'Evêque qui étoit d'une prudence consommée, lui répondit, que les choses qu'il lui proposoit, étoient trop importantes, pour être resoluës dans le peu de tems qu'ils avoient à demeurer ensemble ; qu'il étoit pressé de s'en retourner, & que quand même il pourroit lui donner tout le tems necessaire, il ne pouvoit se resoudre à décider seul de l'état de sa vie, & des autres points dont il étoit question. Que cependant il avoit sur cela un conseil à lui donner, qu'il prendroit pour lui même dans une pareille occasion. C'étoit de s'en raporter à l'Evêque d'Alet,

dont les lumieres & la pieté lui étoient connuës. Qu'il s'adressoit à lui dans toutes ses difficultez, & qu'il s'étoit toujours tres-bien trouvé de ses conseils, que la chose meritoit bien qu'il fist pour cela un voyage à Alet, qu'il reviendroit ensuite le joindre dans son Diocese, & qu'ils prendroient ensemble des mesures d'autant plus sures, qu'ils auroient eu plus de tems pour en déliberer.

L'Abbé de Rancé aprouva le conseil de l'Evêque de Comminges, & lui promit de partir pour Alet, quand il auroit reglé quelques affaires qui demandoient sa presence. L'Evêque partit pour son Diocese, & l'Abbê de Rancé quelque-tems aprés pour son Abbaye de la Trappe. Il fut vivement touché de l'état pitoyable où il la trouva, & resolut dés-lors d'y mettre ordre; mais le peu de tems qu'il avoit à y demeurer, ne lui permettant pas de l'entreprendre, il remit à son retour d'Alet l'execution de ce dessein.



CHAPITRE XVI.

L'Abbé de Rancé part pour Paris : Il va de-là à Châlons, puis chez l'Evêque de Comminges, & ensuite à Alet.

L'Abbé de Rancé n'avoit pas oublié la parole qu'il avoit donnée au Pere de Mouchy, de le rejoindre à Paris. Des affaires indiſpenſables, & l'attachement qu'il avoit à ſa retraite, l'avoient empêché juſques alors de l'executer ; il crut qu'il ne pouvoit ſe diſpenſer de lui communiquer ſon voyage d'Alet : ce fut dans cette vûe qu'il partit pour Paris. Le Pere de Mouchy le revit avec d'autant plus de joye, qu'il avoit appris d'ailleurs avec quelle fidelité il avoit executé toutes les reſolutions qu'ils avoient priſes enſemble à Blois. L'Abbé le conſulta ſur tous les points qu'il avoit propoſez à l'Evêque de Comminges. Ayant ajouté que ce Prelat n'avoit pas voulu les reſoudre, & qu'il l'avoit renvoyé à l'Evêque d'Alet, le Pere de Mouchy aprova ce conſeil : Il lui dit pourtant ſon ſentiment ſur les difficul-

tez dont on a parlé; mais il ajoûta qu'il ne lui conseilloit pas de s'y tenir jusques à ce qu'il eut consulté l'Evêque d'Alet. Il lui apprit en même-tems que ce Prelat faisoit la visite de son Diocese, & qu'il ne reviendroit à Alet que dans deux ou trois mois. Ce terme parut long à l'Abbé de Rancé. Il avoit une impatience extrême de sçavoir à quoi s'en tenir pour sa conduite, & l'attrait qu'il se sentoit pour la solitude lui rendoit Paris insupportable; il ne le regardoit plus des mêmes yeux dont il l'avoit vu autrefois; les visites lui étoient à charge; cependant la bienseance ne lui permettoit pas de n'en pas recevoir, & de n'en pas rendre.

Le Pere de Mouchy s'étant apperçu de sa peine, lui conseilla d'aller passer quelque-tems avec l'Evêque de Châlons qui étoit son ami particulier; il suivit ce conseil, & partit dés le lendemain. On voit dans une de ses Lettres combien Paris, & tout ce qui l'y avoit autrefois „ attaché, lui étoit devenu odieux. Il n'y „ a, dit-il, que trois jours que je suis „ ici, & je m'en sens accablé; le dégout & l'ennui que j'ai d'y être m'en „ vont chasser; de sorte que je ne pense „ pas y retourner de long-tems, qu'y

pourrois-je faire? il n'y a que miseres. "

L'Evêque de Châlons reçut l'Abbé de Rancé comme un ami qui lui avoit toujours été cher, & pour lequel il se sentoit une nouvelle tendresse depuis qu'il avoit appris sa conversion. Plus il estimoit son sçavoir & ses qualitez, plus aussi il avoit déploré ses égaremens, & cette conduite toute mondaine à laquelle il s'étoit si long-tems abandonné. Il avoit toujours esperé que Dieu auroit enfin pitié de lui, & par un pressentiment de ce qui arriva enfin, il disoit souvent en parlant de l'Abbé de Rancé : *Les momens de Dieu arriveront enfin, il faut les attendre.*

L'Abbé de Rancé répondit à l'amitié de l'Evêque de Châlons en lui ouvrant son cœur, & en l'assurant qu'il étoit prêt de se soumettre à tout ce qu'il croiroit que Dieu demandoit de lui. Il ajouta même que s'il n'avoit pas promis à l'Evêque de Comminges d'aller consulter l'Evêque d'Alet, il n'iroit pas plus loin chercher les regles de la conduite qu'il vouloit garder toute sa vie. Mais l'Evêque de Châlons ne voulut rien decider sur le genre de vie qu'il devoit embrasser. Il lui dit seulement en general qu'il ne pouvoit

approuver la pluralité des Benefices qu'elle étoit trop contraire aux Loix de l'Eglise, pour s'en tenir à des dispenses obtenuës le plus souvent sur de faux exposez. Qu'il étoit persuadé qu'il devoit reparer le tort que son Pere & lui avoient pu faire aux Eglises & aux pauvres, en n'usant pas des revenus Ecclesiastiques selon l'intention des Fondateurs; qu'étant l'heritier de son pere, il étoit tenu de ses faits & du payement de ses dettes. Qu'à plus forte raison il devoit satisfaire à celles qu'il avoit contractées lui-méme; qu'au reste il ne pouvoit approuver cette grande retraite pour laquelle il se sentoit un si grand atrait, qu'il pourroit la lui passer pour un tems, dans la vuë d'y faire penitence, d'y prendre de bonnes habitudes, d'y faire un grand fonds de lumieres, & de s'y fortifier contre les impressions des objets des sens; mais qu'il ne croyoit pas qu'elle dut étre perpetuelle, & que Dieu lui eut donné de si grands talens pour les rendre inutiles. Il ajouta, qu'il ne décidoit rien sur ce dernier point & qu'il s'en remettoit absolument au jugement de l'Evéque d'Alet. L'Abbé de Rancé pressa en vain l'Evéque de Châlons de parler plus décisivement

il refusa de le faire, & voulut toujours s'en remettre à l'Evêque d'Alet.

Cette espece de conspiration à le renvoyer au jugement de ce Prelat, lui fit croire que Dieu avoit resolu de s'expliquer par lui, & qu'il trouveroit dans les sentimens de cet Evêque la resolution de tous ses doutes, & la tranquillité qu'il cherchoit depuis si long-tems. Il partit pendant les plus grandes chaleurs de l'Eté; rien n'étoit capable de l'arrêter un seul moment, quand il étoit persuadé que Dieu demandoit quelque chose de lui. 1660. Lors qu'il fut arrivé à Alan, sejour ordinaire des Evêques de Comminges, il apprit que l'Evêque d'Alet n'étant pas encore de retour de ses Visites. Il resolut d'attendre son retour, & il passa plusieurs jours avec l'Evêque de Comminges dans les exercices & dans les entretiens de la pieté la plus solide. Le Prelat ne pouvoit se lasser d'admirer les impressions de la grace sur les cœurs qui en suivent les mouvemens. L'Abbé de Rancé changé en un autre homme, en étoit un exemple bien sensible. Il n'avoit plus rien de cet air & de ces sentimens du monde que l'Evêque de Comminges lui avoit vûs autrefois, & qu'il lui avoit si souvent

reprochez. La modestie étoit peinte sur son visage, une simplicité chrétienne sans art & sans affectation regnoit dans toutes ses manieres ; il ne parloit plus que de Dieu, & commençoit même à en parler de cette maniere vive & touchante, qui a depuis gagné tant de cœurs à Jesus-Christ. Il n'étoit occupé que de ce que Dieu demandoit de lui ; toujours attentif à sa voix, toujours prêt à répondre ; au reste si penetré du sentiment de ses pechez, que quelque austere que fut la penitence qu'il avoit ambrassée, il ne croyoit jamais en faire assés. C'est ce qui parut un jour dans un entretien qu'il eut avec l'Evêque de Cimminges.

Ils se promenoient seuls dans un endroit fort solitaire, d'où l'on découvroit d'assez prés les plus hautes montagnes des Pyrenées. L'Evêque remarqua que l'Abbé le parcouroit des yeux avec une attention qui le rendoit distrait ; il y soupçonna du mistere ; ce fut ce qui l'obligea de lui dire, qu'il avoit la mine de chercher un endroit où il put bâtir un Hermitage. L'Abbé rougit ; mais comme il étoit sincere, il avoüa que c'étoit en éfet sa pensée, & qu'il croyoit qu'il ne pouvoit rien faire de mieux.

Si cela est, repartit l'Evêque, vous ne pouvez pas mieux vous adresser qu'à moi ; je connois ces montagnes, j'y ai passé souvent en faisant mes visites ; j'y sçai des endroits si affreux & si éloignez de tout commerce, que quelque difficile que vous puissiez être, vous aurez lieu d'en être content. L'Abbé qui croyoit que l'Evêque parloit serieusement, le pressa avec cette vivacité qui lui étoit naturelle, de lui faire voir ces endroits si solitaires. Je m'en garderai-bien, reprit l'Evêque, ces endroits sont si tentans, que si vous y étiez une fois, il n'y auroit plus moyen de vous en arracher. Puis prenant un visage serieux: Serez-vous toujours entier (ajouta-t'il) & ne voudrez-vous jamais comprendre de quel prix est cette juste mediocrité qui fut toujours le caractere de la veritable vertu ? Croyez-vous donc qu'on ne puisse être agreable à Dieu sans se releguer dans le fond d'un desert ? A quelles tentations n'y seriez-vous point exposé, livré à vous-même, privé de tous ces secours que la pieté trouve dans le commerce des gens de bien ? Je ne parle point du merite de la charité à l'égard du prochain, vous en paroissez trop peu touché. C'est pour-

tant sur cela que le Seigneur nous declare expressement que nous serons jugez au dernier jour. L'Abbé qui se sentit pressé, voulut interrompre l'Evêque; mais ce Prelat qui le vouloit corriger de cette ardeur, dont il apprehendoit les suites, Non, non, continua-t'il avec chaleur, que les ignorans soient sans instruction, les affligez sans consolation, les pauvres sans soulagement, l'Eglise sans secours; c'est ce dont vous vous mettez peu en peine: car enfin, dit-il, en se radoucissant, que voulez-vous qu'on dise d'un homme qui a reçu de Dieu tant de talens qui peuvent le rendre si utile à l'Eglise, & qui ne pense qu'à des deserts & des solitudes, c'est-à-dire, qui ne songe à vivre que pour lui-même.

Alors l'Abbé de Rancé qui connoissoit la tendresse que l'Evêque de Comminges avoit pour lui, & qui sçavoit de quel esprit partoit ce qu'il venoit de lui dire, le pria de ne le point condamner sans l'entendre, & d'être persuadé qu'il n'avoit pas pour le prochain le cœur si dur, ou même si indifferent, que l'attrait qu'il se sentoit pour la solitude pouvoit le lui faire croire. Mais je me connois (continua-t'il) mieux

que personne : je ne puis assés me défier de ma facilité & de ma sensibilité pour tout ce qui flatte ou le cœur ou les sens ; un homme comme moi ne peut rester dans le monde sans danger, ni y renoncer à demi ; ce qui n'est que de conseil pour un autre, est un commandement pour moi ; je voudrois bien pouvoir contribuer au salut des autres, en me sauvant moi-même ; mais si cela ne se peut par rapport à mes foiblesses & à mes mauvaises dispositions, je dois au moins penser à me sauver tout seul.

Quoique l'Evêque de Comminges fût convaincu que ces sentimens de l'Abbé de Rancé ne venoient que de l'humilité profonde dont son cœur étoit penetré, & qu'il n'étoit pas tel en effet qu'il venoit de se dire, il ne crut pas devoir le presser davantage, il se contenta d'ajouter qu'il s'en rapportoit à l'Evêque d'Alet ; & qu'on verroit dans peu si la solitude & les deserts seroient de son goût. L'Abbé de Rancé répondit qu'il ne pretendoit pas se conduire par ses propres lumieres, & que quels que pûssent être les sentimens de l'Evêque d'Alet il étoit resolu de les suivre. A quelques jours de là on apprit que l'Evêque d'Alet étoit de retour de la visite

de son Diocese. L'Abbé de Rancé partit aussi-tôt pour l'aller consulter.

CHAPITRE XVII.

L'Abbé de Rancé consulte l'Evêque d'Alet sur le genre de vie qu'il devoit embrasser ; & sur tous les doutes qui lui étoient survenus depuis sa conversion.

QUOIQUE la residence exacte que l'Evêque d'Alet faisoit dans son Diocese depuis tant d'années, ne lui permît pas de connoître quantité de personnes de merite qui avoient paru dans le monde, depuis qu'il s'étoit retiré dans son Evêché, l'Abbé de Rancé ne lui étoit pas inconnu ; sa conversion & ses grandes qualitez avoient fait trop d'éclat pour que sa reputation ne fut pas venuë à lui. D'ailleurs les Evêques de Châlons & de Comminges, ses amis particuliers, lui en avoient écrit trop avantageusement, pour qu'il n'eût pas pour lui toute la consolation possible, quand il ne se la fût pas attirée par lui-même. Il le reçut donc avec

une cordialité qui lui gagna d'abord toute la confiance de l'Abbé de Rancé. Il lui ouvrit son cœur, & lui proposa totues les difficultez dont on a parlé.

Sur la premiere, qui consistoit à sçavoir l'emploi qu'il devoit faire de son patrimoine, eu égard au mauvais usage que son pere & lui avoient pu faire des biens de l'Eglise, l'Evêque d'Alet aprés lui avoir recommandé de demander à Dieu ses lumieres, & les avoir demandées lui-même; répondit qu'apres avoir satisfait aux charges de sa succession, tant à l'égard d'un frere & d'une sœur qui lui restoit à pourvoir, qu'à tout autre, il ne pouvoit se dispenser de vendre son patrimoine; qu'il devoit en employer le prix aux reparations des Eglises qui avoient été negligées, & au soulagement des pauvres qui avoient été privez pendant tant d'années, des aumônes qu'on étoit indispensablement obligé de leur faire.

L'Abbé de Rancé lui representa que ce dédommagement seroit difficile, ou même impossible à faire, parce que ceux à qui on le devoit étoient morts, ou étoient allez s'établir ailleurs L'Evêque répondit qu'il suffiroit de le fai-

re à l'Hôtel-Dieu, ou à l'Hôpital General de Paris, parce que les pauvres de toutes les Provinces du Royaume y étoient reçus, & que d'ailleurs il sçavoit que ces deux Hôpitaux avoient un extrême besoin d'être secourus, & que la vie d'une infinité de malheureux qui n'avoient point d'autres ressources dépendoit de ce secours.

Mais, dit l'Abbé de Rancé, en donnant ainsi tout mon patrimoine aux pauvres, je vas soulever contre moi toute ma famille; elle ne me le pardonnera jamais, & je puis bien m'attendre à en devenir l'anathéme. L'Evéque d'Alet lui demanda s'il avoit quelque autre moyen de dédommager les pauvres & les Eglises. L'Abbé répondit qu'il n'en avoit point d'autre. Si cela est, repartit l'Evéque, je ne crois pas que vous me demandiez mon avis sur ce qui peut faire plaisir à vôtre famille, mais sur ce que vous êtes obligé de faire. C'est dans les occasions dont nous parlons, ajouta-t'il, que la maxime de l'Evangile a lieu: *Quiconque aime son pere & sa mere plus que moi, n'est pas digne de moi.* Et c'est précisément ce que saint Paul a voulu nous marquer, lors qu'il a dit; *Si je voulois plaire aux hom-*

mes, je ne serois pas serviteur de Iesus-Christ.

Pour ce qui est de la pluralité des Benefices, l'Evêque fut d'avis qu'elle étoit trop expressément condamnée par les Loi de l'Eglise, pour pouvoir user en cela de condescendance, & que l'Abbé de Rancé étoit d'autant plus obligé de s'y conformer, que l'estime & la consideration où il étoit dans le monde, rendoit son exemple d'un plus grand poids. Il ajoûta; qu'ayant donné tout son patrimoine aux pauvres, il pourroit se reserver de ses Benefices ce qui lui étoit necessaire pour une honnête subsistence. Je dis une honnête subsistence (continua-t'il) car on ne peut pas douter que l'Eglise n'ait intention de la donner à ses Ministres; mais pour ce qui est de favoriser leur avarice, ou leur luxe, c'est lui faire injure que de croire qu'elle en ait jamais eu la pensée. L'honnête subsistence même (ajoûta-t'il) ne se doit accorder qu'aux Ministres de l'Eglise, c'est-à-dire, à ceux qui la servent, & qui lui sont utiles; c'est le seul titre legitime par où on la puisse pretendre: car pour ce qui est de ces Ecclesiastiques qui ne le sont que de nom, qui en portent à peine l'habit

fait sur cela toutes les reflexions qu'il pouvoit souhaiter ; qu'on ne pouvoit desaprouver qu'ayant mis ordre à ses affaires, il menât pendant quelque tems une vie fort retirée ; qu'il ne sçavoit rien de meilleur pour se purifier, ni de plus propre à nous faire perdre les idées du monde, & à nous remplir de celles qui pouvoient nous soûtenir dans la pratique de nos devoirs ; que la corruption du siecle étoit telle, qu'il falloit un grand fonds de vertu pour ne s'y pas laisser entraîner, que ce fonds s'acqueroit dans la retraite ; qu'en un mot on devoit beaucoup écouter Dieu avant que d'entreprendre d'en parler aux autres. Pour ce qui est d'une retraite perpetuelle, il lui dit, qu'il ne croyoit pas que Dieu la demandât de lui. Il ajoûta que tout Ecclesiastique étoit apellé naturellement par son état au service de l'Eglise ; que c'étoit la vocation generale, qu'il falloit de grandes marques & des preuves bien sensibles d'une vocation contraire pour s'y soumettre, sur tout dans un tems où l'Eglise avoit tant de besoin de Ministres fermes, sçavans & zelez.

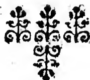
Il ajoûta que l'attrait qu'on se sentoit pour la solitude, ne venoit pas

toujours de Dieu, qu'il pouvoit venir d'un dégoût passager du monde; de même qu'aprés un grand mouvement, on se portoit naturellement au repos, qu'on quittoit ensuite pour reprendre l'action; qu'il venoit encore assez souvent de l'inconstance de l'homme, qui ne lui permet pas d'être long-tems dans la même situation; que la paresse qui nous est si naturelle pouvoit encore en être la cause; qu'en un mot, si l'ennemi de nôtre salut ne nous portoit pas quelquefois à des biens aparens, l'Ecriture, pour nous obliger de nous en défier, ne nous avertiroit pas qu'il se transforme souvent en Ange de lumiere.

Quelque deference qu'ut l'Abbé de Rancé pour les sentimens de l'Evéque d'Alet, il ne put se resoudre à suivre ce dernier avis. La foy vive dont il étoit penetré, l'avoit obligé de se soumettre sans repugnance au conseil qu'il lui avoit donné, de se dépouiller de tout son bien pour le donner aux pauvres: ce grand sacrifice ne lui avoit presque rien coûté, l'attrait qu'il se sentoit pour la solitude, & qui devenoit tous les jours plus fort, resistoit à l'autorité de l'Evéque. Cependant il ne lui en témoigna rien, il se contenta de le

prier de recommander encore cette affaire à Dieu. L'Evéque le fit, mais l'Abbé persista toujours dans son premier sentiment. On dit méme qu'il lui conseilla de se retirer auprés de l'Archevéque de Tour son oncle, & de l'aider dans le gouvernement de son Diocese.

On ajoûte encore, que l'Abbé de Rancé consulta l'Evéque d'Alet sur la signature du Formulaire, touchant les cinq Propositions condamnées par Innocent X. & par Alexandre VII. qui faisoit alors beaucoup de bruit dans l'Eglise de France, & que l'Evéque d'Alet fut d'avis que l'on devoit signer le droit & le fait. Il est vrai que ce Prélat changea depuis de sentiment. L'Abbé de Rancé n'en changea pas, & il signifia le Formulaire sans restrinction, comme on le verra dans la suite de cette Histoire.



CHAPITRE XVIII.

L'Abbé de Rancé va voir l'Evêque de Pamiez, qui lui conseille de se défaire de ses Benefices, & de se contenter d'un seul.

A La sortie d'Alet l'Abbé de Rancé alla voir l'Evêque de Pamiez. Dans les entretiens qu'il eut avec ce Prélat, il lui dit d'une maniere agreable (& qui faisoit bien voir combien les sacrifices que l'Evêque d'Alet avoit exigez de lui, lui coutoit peu) qu'il avoit de grandes plaintes à lui faire de son voisin, que c'étoit un homme sans pitié; qu'il s'étoit livré à lui avec une confiance qui devoit le porter à l'épargner; que cependant il avoit dépoüillé de tout son bien, & ne lui avoit laissé que ses Benefices; que sur cela même il lui avoit prescrit des regles si severes, qu'il vaudroit presque autant qu'il ne lui eût rien laissé. L'Evêque de Pamiez répondit sur le même ton, que cela étoit un peu dur, que l'Evêque d'Alet étoit un étrange homme, & qu'il n'étoit pas le premier de la confiance

duquel il eût ainsi abusé. Il lui demanda ensuite combien il avoit de Benefices. L'Abbé répondit qu'il en avoit cinq, trois Abbayes & deux Prieurez. Si cela est répondit le Prélat, l'Evêque d'Alet vous a traité avec beaucoup d'indulgence; il a eu sans doute égard au sacrifice que vous faisiez de vôtre bien, & sur le reste il a menagé vôtre foiblesse. Si vous vous fussiez adressé à moi (continua-t'il) vous n'en eussiez pas été quitte à si bon marché, je vous eusse obligé à vous contenter d'un seul Benefice. L'Abbé de Rancé répondit que les trois Abbayes & les deux Prieurez valoient au plus quinze mille livres de rente. L'Evêque répondit qu'un Ecclesiastique qui vouloit vivre selon les regles de l'Eglise, devoit se contenter de moins; qu'au reste l'abus de la pluralité des Benefices étoit si grand, que s'il en eût été le juge, il n'eût jamais souffert qu'on l'eût autorisé d'un aussi grand exemple que le sien. Eh! que voulez-vous qu'on pense (continua-t'il) quand on sçaura dans le monde que l'Abbé de Rancé converti, si éclairé & si zelé, que l'Abbé de Rancé qui a donné tout son bien aux pauvres, & qui pretend marcher dans la voye étroite, garde trois

Abbayes & deux Prieurez ? qui pourra croire aprés cela que la pluralité des Benefices est un aussi grand abus qu'elle l'est en effet ? Et qui ne s'autorisera de vôtre exemple ? Qui est-ce qui ne l'oposera pas à tout ce qu'on lui pourra dire de contraire ?

Quoique l'Abbé de Rancé fût fort touché de ces raisons, cette nouvelle proposition l'étonna d'autant plus qu'elle n'alloit à rien moins qu'à le dépouïller presque de tout pour le reste de ses jours. Il étoit jeune, il pouvoit vivre encore long-tems ; il paroissoit difficile que l'amour propre ne se soulevat contre un conseil qui lui retranchoit toutes ses ressources. Quoi, dit-il, aprés avoir donné cent mille écus aux pauvres, il faudra me reduire à un seul Benefice ! Je n'en ai aucun qui soit capable de m'entretenir selon ma condition. On ne sçauroit se passer d'un carrosse, & d'un certain nombre de domestiques, joignez à cela les aumônes ordinaires qu'on ne peut se dispenser de faire ; il ne restera rien du revenu de ces cinq Benefices, & il se trouvera qu'ils suffiront à peine à une honnéte subsistance. Qu'on me permette, ajoûta-t'il, de me retirer dans une solitude, je pourrai me passer de

beaucoup moins de revenu ; mais si l'on veut que je reste dans le monde, quelque reglée que soit la vie que j'y mene, il est difficile que je puisse me passer d'un moindre revenu que celui que les cinq Benefices peuvent produire.

Ces difficultez ne firent point changer de sentiment à l'Evéque de Pamiez. Il dit à l'Abbé de Rancé d'un ton ferme, que quand il s'agissoit d'édifier l'Eglise, & d'être tout à Dieu, il n'étoit pas necessaire de demeurer à Paris, & qu'on n'avoit besoin ni de domestiques ni d'équipages, qu'il se croyoit même obligé d'ajoûter, qu'il devoit fuir Paris, & éviter le grand monde. Que s'il avoit un genre de vie à lui proposer, à la verité il n'aprouveroit pas cette grande solitude à laquelle il avoit eu la pensée de se condamner ; mais qu'il lui conseilleroit de se retirer dans un de ses Benefices, & d'y passer ses jours à faire des Missions dans les Paroisses de son voisinage, à soulager les pauvres, & à se nourrir de la parole de Dieu, & de la lecture des voyages des Saints. Que s'il pouvoit s'associer une ou deux personnes qui eussent le même dessein que lui, de travailler à leur salut, & à celui du prochain, ce lui

feroit une grande consolation, & que c'étoit le genre de vie que S. Augustin, le grand modele des convertis, avoit resolu de mener aprés sa conversion. Qu'il ne falloit pas s'imaginer qu'on pût satisfaire à tous ses devoirs sans qu'il en coûtât; que le chemin qui conduit à la vie éternelle étoit étroit, qu'on devoit se faire violence pour y entrer; qu'aprés tout dans ces occasions il ne falloit pas compter sur les forces naturelles, mais sur la grace de JESUS-CHRIST, qu'elle rendoit aisées les choses les plus difficiles, qu'elle aplanissoit les chemins les plus rudes, & qu'elle remplissoit le cœur d'une consolation, dont les joyes du monde les plus sensibles n'avoient jamais aproché.

La resolution où étoit l'Abbé de Rancé de fuïr le monde; & d'éviter tout ce qui pourroit l'y engager, ou même lui attirer de la consideration; la conformité des sentimens de ces deux Prélats sur le genre de vie qu'il avoit à choisir, fit qu'il se soumit à cet avis. Comme il avoit promis à l'Evêque d'Alet de se défaire de son patrimoine en faveur des pauvres, il promit à l'Evêque de Pamiez de quitter tous ses Benefices, de n'en garder qu'un

ſ ul & d'en faire l'uſage qu'il lui avoit conſeillé. L'Evêque de Pamiez de ſon côté ne pouvoit ſe laſſer d'admirer la docilité de l'Abbé de Rancé, la fermeté de ſa foi, & cette grandeur d'ame qui le portoit à renoncer avec ſi peu de répugnance à tout ce que le monde a de plus ſéduiſant, pour embraſſer une vie dure & laborieuſe, dont la raiſon & les ſens ont tant de peine à s'accommoder. Quand une converſion eſt fondée ſur de pareils ſacrifices, on ne voit pas ce qu'on y peut trouver à redire. & comme il eſt poſſible qu'on la puiſſe ſoupçonner de vanité, d'hypocriſie, ou d'illuſion.

CHAPITRE XIX.

L'Abbé de Rancé retourne chez l'Evêque de Comminges. Entretiens qu'il a avec ce Prélat ſur le ſujet des Abbez Commendataires.

APRE'S quelque ſejour à Pamiez, l'Abbé de Rancé en partit pour retourner chez l'Evêque de Comminges. Il lui dit en l'abordant d'un air ouvert, que ſes deux voiſins venoient de

de lui jouër un mauvais tour, que l'un l'avoit dépoüillé de tout son bien, & l'autre de tous ses Benefices, que cependant, comme il étoit persuadé que Dieu lui avoit parlé par leur bouche, il étoit resolu de suivre leurs sentimens, quoi qu'il lui en pût coûter, car enfin ajouta-t'il, quand il s'agit de se donner à Dieu, il ne faut point faire les choses à demi.

L'Evêque lui demanda, si les deux Prelats n'avoient point trouvé à redire à l'état d'Abbé Commendataire? L'abbé lui répondit qu'ils ne lui en avoient point parlé. Sur cela l'Evêque le fit souvenir de ce qu'il lui avoit dit un jour à Veret; il ajouta que plus il y pensoit, plus il trouvoit cet état moins parfait que celui d'Abbé Regulier. L'Abbé de Rancé repliqua que les deux Evêques étoient si éloignez de désaprouver cet état, qu'ils lui avoient donné des regles pour s'y bien conduire. L'Evêque répondit, que puisque les deux Prelats ne désaprouvoient pas un état qui étoit depuis long-tems en usage dans l'Eglise, il n'avoit rien à dire; qu'il lui avouëroit cependant, que se trouvant pourvû d'une Abbaya outre son Evêché, il en avoit toujours eu du scrupule. L'Abbé

repartit qu'il étoit bien fondé, parcequ'il se trouvoit dans le cas de la pluralité. Vous avez raison (repliqua l'Evêque) mais j'ai pour le moins autant de scrupule de me voir Abbé Commendataire, que de la pluralité des Benefices. Il ajouta qu'il n'avoit jamais pû mettre sa conscience en repos, qu'en remetant les revenus qui lui appartenoient en qualité d'Abbé, entre les mains du Prieur Claustral, pour les employer en reparations, à l'entretien des Religieux, & en aumônes aux pauvres du lieu. Que nonobstant ces precautions, son scrupule ne laissoit pas de durer, & qu'il voyoit bien qu'enfin il faudroit qu'il se défit de son Abbaye pour n'avoir rien à se reprocher.

L'Abbé répondit que cela lui étoit aisé, parce qu'il avoit d'ailleurs dequoi subsister; mais pour moi (continua-t'il) puisqu'on m'oblige de donner tout mon patrimoine aux pauvres; si je ne suis pas Abbé Commendataire, il ne me reste plus qu'à aller demander l'aumône. L'Evêque répliqua qu'il y avoit un autre parti à prendre, qu'il y pouvoit se faire Abbé Regulier, que cet état étoit plus dans les regles, & que l'attrait qu'il se sentoit pour la solitude sembloit l'y inviter.

Cette proposition parut à l'Abbé de Rancé encore plus surprenante que celle de quitter tous ses Benefices pour se reduire à un seul. Il repartit à l'Evêque, qu'il se sentoit à la verité un grand attrait pour la solitude; mais qu'il avoit aussi une horrible aversion pour le froc, & qu'il ne pourroit jamais se resoudre à se faire Moine. On peut juger de là, quelle violence il se fit depuis quand il s'engagea dans l'état Monastique.

L'Evêque de Comminges parle de cet entretien qu'il eut avec l'Abbé de Rancé, dans une Lettre qu'il écrivit depuis à l'occasion d'un fait dont on pourra parler dans la suite de cette Histoire.

Je croi (dit-il) que vous sçavez " Madame, que c'est moi qui lui ai dit le " premier que la condition d'un Abbé " Regulier étoit plus dans l'ordre de l'E- " glise, que celle d'un Abbé Commen- " dataire. A quoi il me répondit, qu'il " avoit une horrible aversion pour le " froc. Je lui dis sur cela, que puisque " Monsieur d'Alet avoit consenti qu'il " demeurât Abbé Commendataire, je " n'avois rien à dire; parce que je res- " pectois tous les sentimens de ce grand " Evêque; que cependant je croyois que " ce que je disois seroit d'une grande "

,, édification, quoi que je ne prétendisse ,, pas en faire un precepte.

L'Evéque de Comminges étant demeuré dans ces termes avec l'Abbé de Rancé sur la proposition dont on vient de parler, il lui demanda s'il avoit reglé quelque chose avec les deux Evêques touchant le genre de vie qu'il devoit embrasser. L'Abbé répondit, que l'Evêque d'Alet n'approuvoit pas non plus que lui cette grande retraite, qui l'éloigneroit absolument du commerce de tous les hommes, qu'il ne le désaprouvoit pas pour un tems; mais que son sentiment étoit, qu'aprés s'y être purifié & affermi, il s'attachât à l'Archevêque de Tours pour l'aider à gouverner son Diocése. L'Evêque répondit que c'étoit aussi son sentiment, & qu'il ne voyoit pas ce qu'il pourroit faire de mieux. L'Abbé repartit, que quand il n'auroit point d'autre raison de s'en dispenser, il le prioit de faire reflexion au chagrin qu'il alloit donner à l'Archevêque & à toute sa famille, en vendant son patrimoine pour le donner aux pauvres, & en se défaisant de tous ses Benefices. De quel œil me verra-t'il (continua l'Abbé) aprés deux pareilles démarches? Le moins à quoi je me puisse

attendre est qu'il croira que j'ai perdu l'esprit, aprés cela y a-t'il de l'apparence qu'il me voulut confier le gouvernement de son Diocese ? L'Evêque rrépondit, que quoi qu'on dût presumer plus avantageusement de la pieté de l'Archevêque de Tours, il demeuroit d'accord que la conjonĉture n'étoit pas favorable. Mais enfin (ajouta-t'il) quel parti avez-vous donc resolu de prendre ? L'Abbé repartit que s'il suivoit son inclination, une solitude entiere seroit tout-à-fait de son goût ; mais que comme il étoit resolu de ne se pas conduire par ses propres lumieres, dont il avoit tant de sujet de se défier, il s'accommodoit assés du genre de vie que l'Evêque de Pamiez lui avoit proposé ; qu'il étoit resolu de l'embrasser, jusques à ce que Dieu lui eut fait connoître qu'il demandoit autre chose de lui. Il ajouta qu'il avoit toujours redouté les engagemens perpetuels, qu'il les regardoit comme un effort de vertu au-dessus de ses forces, qu'il se défioit de l'inconstance du cœur humain, & de ces retours terribles auquels il n'est que trop sujet. Je sçai bien (ajouta-t'il) que cela n'est pas trop de vôtre gout mais il faut vous accommoder à ma foiblesse.

L'Evêque de Comminges avoüa à l'Abbé de Rancé, qu'il avoit eu autrefois dessein de se faire Religieux, & de mettre une de ses Abbayes en Regle, & d'y passer le reste de ses jours dans cette douce tranquillité, à laquelle il ne pouvoit penser sans en être touché. Mais (ajouta-t'il) Dieu ne m'en a pas jugé digne, & je ne puis attribuer qu'à mes pechez, qu'il ait permis que je fusse élevé à l'Episcopat, sans avoir aucune des qualitez que demande un ministere si sublime.

L'Abbé avoua de son côté, qu'il avoit été assés livré à l'ambition pour souhaiter d'être Evêque, & assés aveugle pour ne pas connoître combien il en étoit indigne; mais que pour l'état Religieux il n'y avoit jamais pensé, & qu'il ne croyoit pas que l'envie le prît jamais d'embrasser un genre de vie pour lequel il avoit toujours eu une repugnance invincible: c'est ainsi que Dieu ne suppose pas dans nous les dispositions necessaires pour l'execution de ses desseins; mais qu'il les y met par sa grace. Elle fait en un moment du plus ardent persecuteur de l'Eglise, le plus zelé des Apôtres, & d'un homme comme l'Abbé de Rancé, qui avoit un éloignement

infini pour la vie Religieuse, un des plus grands ornemens de l'état Monastique.

Comme l'Abbé de Rancé fut sur son départ, l'Evêque de Comminges lui demanda s'il n'avoit point quelque vuë particulieres pour le choix des personnes, sur lesquelles il pouvoit faire tomber ses Benefices. L'Abbé de Rancé répondit que les Abbayes dependoient du Roi. Que les Prieurez étoient absolument à sa disposition. Que pour ces derniers, il l'assuroit que sans aucun égard ni à la parenté ni à l'amitié, il en disposeroit en faveur des personnes les plus capables; que c'étoit bien assés qu'il en eût abusé lui-même d'une maniere si indigne, sans risquer d'en perpetuer l'abus en faisant un mauvais choix; que pour ceux qui dépendoit du Roi, il n'épargneroit ni soins ni sollicitations, pour les faire tomber sur de bons sujets. Il partit pour Veret dans ces dispositions, aprés avoir reçû de l'Evêque de Comminges, toutes les marques de l'estime la plus parfaite, & de l'amitié la plus tendre.

CHAPITRE XX.

L'Abbé de Ranté retourne à Veret : Ses sentimens, & les mesures qu'il pnend pour se défaire de son Patrimoine, & de ses Benefices. Il en écrit à l'Evêque d'Alet.

PEndant que l'Evêque de Comminges admiroit l'abondance des grace dont il avoit plu à Dieu de prevenir l'Abbé de Rancé ; cette foi si vive, ces sentimens si purs & si desinteressez, & cette disposition si peu commune qui le portoit à tout sacrifier à ses devoirs ; l'Abbé retiré à Veret, étoit agité de diverses pensées. L'amour propre qui n'est jamais bien éteint, même dans les plus grands Saints ; lui representoit vivement la grandeur & l'étenduë du sacrifice qu'il alloit faire. Son patrimoine vendu, & donné aux pauvres, & la démission de ses Benefices, l'alloient reduire sans retour au simple necessaires ; condition d'autant plus dure à une ame grande & liberale comme la sienne, qu'il se retranchoit tous les moyens d'obliger & de faire du bien. Une famille soulevée

contre lui, des amis mécontens, des domestiques désolez, des difficultez presentes qu'il avoit à surmonter, de plus grandes qu'il lui étoit aisé de prevoir, les plaintes, les reproches dont on alloit l'accabler, tout cela combattoit sa foi ; mais d'un autre côté, l'incertitude de la durée de la vie, la mort qui nous surprend lors qu'on y pense le moins ; les Jugemens de Dieu, la crainte de manquer à la grace, l'exemple de Jesus-Christ, le peril même où les richesses mettro ent son salut l'affermissoit, & lui faisoit prendre des resolutions à l'épreuve de toutes les considerat ons humaines. Il avoüe même dans une Lettre à l'Evêque d'Alet, qu'elles n'ont jamais eu assés de pouvoir pour lui causer le moindre repentir des engagemens qu'il avoit pris avec lui.

Les agitations qu'il avoit ressenties n'ayant donc servi qu'à l'affermir, il resolut pour executer ce qu'il s'étoit proposé avec moins d'embarras, de le faire avec un fort grand secret, & d'en dérober la connoissance à tous ceux qui pourroit avoir quelque interêt de s'y opposer ; mais les choses se passerent trop proche de Tours, pour être ignorées à l'Archevêque. Il avoit une atten-

tion continuelle sur ce qui se passoit à Veret, il étoit informé de toutes les démarches de son neveu ; le voyage d'Alet lui avoit été fort suspect, & il en craignoit les suites. Il apprit que l'Abbé de Rancé pensoit à se défaire de Veret, & le bruit s'en répandit bientôt dans la famille. On sçût ensuite, qu'il avoit dessein d'en faire autant du reste de son patrimoine.

Cette resolution allarma tous ceux qui y avoient interêt, & on en fit de grandes plaintes ; on s'emporta contre les Directeurs severes, on ne l'épargna pas lui-même, on resolut enfin de ne rien obmettre de tout ce qui le pourroit détourner de son dessein.

On lui representa sur cela, que le danger des richesses, par rapports au salut, ne consistoit pas à les posseder, mais à y avoir de l'attachement, que tout dépendoit de l'emploi qu'on en faisoit. Qu'à le bien prendre, les richesses n'étoient jamais mieux qu'entre les mains des gens de bien ; parce qu'ils étoient les seuls qui en faisoient un bon usage. Que cependant, si l'esprit de penitence dont il étoit resolu de suivre les mouvemens, ne lui permettoit pas de retenir les biens que son pere lui avoit

laissé, comme à l'aîné de sa maison, il avoit un frere & une sœur qui n'étoient pas encore pourvus. Qu'il étoit d'autant plus obligé de leur laisser son bien, qu'il sçavoit mieux que personne qu'ils en avoient besoin; & que leur legitime à laquelle ils alloient être reduits, ne suffisoit pas pour les établir dans le monde selon leur condition. Que de leur preferer des étrangers dans le cas de la necessité, ne pouvoit être l'effet que d'une pieté mal entenduë, qu'il entroit même dans cette conduite une espece de dureté & d'insensibilité pour ses proches, qui n'avoit jamais été du caractere de la veritable vertu. Qu'enfin s'il vouloit laisser son bien à son frere, on s'engageroit à satisfaire à toutes les obligations de justice & de conscience dont il ne croyoit pas se pouvoir dispenser.

L'Abbé de Rancé se crut d'autant plus obligé de justifier sa conduite, que les reproches qu'on lui faisoit, tomboient indirectement sur ceux qu'il avoit consultez, & dont il étoit resolu de suivre les sentimens. Il répondit donc à ceux qui s'oposoient à son dessein, que le mauvais usage qu'il avoit fait jusqu'alors de ces mêmes biens qu'on lui conseilloit de retenir, ne lui permettoit

pas de douter du danger qu'il y avoit pour lui à continuer de les posseder. Que le salut étoit d'une si grande importance, qu'on devoit toujours prendre les voyes les plus sûres pour y arriver. Qu'on ne pouvoit nier que les richesses n'y fussent un grand obstacle, parce qu'en nous donnant les moyens de satisfaire nos passions, elles nous exposoient continuellement aux occasions d'offenser Dieu. Qu'il étoit vrai que le danger des richesses consistoit proprement en l'attachement qu'on avoit pour elles, & au mauvais usage qu'on en faisoit; mais qu'il étoit si difficile de ne s'y pas attacher, & de resister à cette cupidité secrete, qui nous portoit sans cesse à en abuser, qu'il seroit toûjours incomparablement plus sûr de s'en défaire. Qu'à la verité le monde ne s'accommodoit pas de ces sentimens; mais que ce n'étoit pas lui qu'il falloit consulter, lors qu'il s'agissoit de la pratique de l'Evangile, & des moyens de faire son salut.

Il ajouta que s'il n'avoit à craindre que les dangers qui se rencontrent dans la possession des richesses, il seroit beaucoup plus naturel de laisser son bien à son frere; que l'amitié qu'il avoit pour lui sans l'entremise de personne, ne

manqueroit pas de l'en solliciter ; qu'il demeuroit même d'accord que sans ce secours, il auroit de la peine à subsister dans le monde selon sa condition ; mais qu'une raison superieure, & qui lui paroissoit indispensable, ne lui permettoit pas de suivre dans cette occasion les sentimens de son cœur. Que tout le monde sçavoit que feu Monsieur de Rancé avoit usé du revenu de ses Benefices, comme de son propre bien, & que les reparations & les aumônes avoient été également negligées, qu'il ne pouvoit oublier les scrupules qu'il en avoit eu à sa mort. Qu'étant son heritier, il étoit obligé de payer ses dettes, & de satisfaire à ses obligations ; & que s'il avoit quelque chose à se reprocher, c'étoit d'avoir tant tardé à s'acquitter de ce devoir. Qu'il y étoit encore porté par une raison plus forte & plus indispensable ; c'est qu'il avoit fait lui-même un usage beaucoup plus mauvais des revenus de ses Benefices, que son pere n'en avoit pû faire, qu'il étoit tems de rendre enfin justice aux Eglises & aux pauvres. Que s'il le pouvoit faire sans vendre son patrimoine, il ne demanderoit pas mieux que de le conserver à sa famille, mais que n'ayant pas d'autres es-

source, il ne pouvoit se dispenser d'avoir recours à la seule voye qui lui restoit pour décharger sa conscience, & celle de son pere.

On veut (continua-t'il) qu'en laissant mon bien à mon frere, je lui laisse le soin de satisfaire à mes obligations; mais pourquoi faire par autrui ce qu'on peut faire soi-même? quelle assurance me peut-on donner, que si je venois à mourir on executeroit mes intentions, & si l'on y manquoit, qui pourroit me justifier devant Dieu, d'avoir remis à un autre à faire des restitutions, dont j'étois moi-même chargé? Les pauvres au jour du Jugement ne me reprocheroient-ils pas de les avoir abandonnez à la cupidité de mes parens? & JESUS-CHRIST mon Juge ne seroit-il pas en droit de me dire, que j'ai pris moins de précaution pour assurer mon salut, qu'on n'en prend d'ordinaire dans le monde pour faire réussir les affaires qui nous paroissent de quelque importance?

Quoique les principes de la Religion paroissoient durs à la nature, & que la raison qui prend presque toujours le parti des sens ait de la peine à s'en accommoder, ils sont néanmoins si remplis d'équité, cette sagesse infi-

nie qui les a dictez s'y fait si fort sentir, qu'on a de la peine à les rejetter, quand on peut prendre sur soy-même de les examiner sans prévention. C'est ce qui arriva dans l'occasion dont il s'agit. L'interêt ne pouvoit s'accommoder des maximes de l'Abbé de Rancé, mais il n'étoit pas aisé de les détruire ; on se reduisit donc à lui demander, que puisqu'il étoit resolu de vendre Veret pour satisfaire à des obligations qui lui paroissoient indispensables, il préferât au moins un de ses parens qui lui en donneroit autant qu'il en pourroit esperer d'un autre ; qu'on conserveroit par ce moyen dans la famille, une des plus belles Terres qui fût allors en France, & que les pauvres n'y perdroient rien.

L'Abbé de Rancé qui connoissoit tous les détours que l'interêt est capable de suggerer, se défiat d'abord de cette proposition, il en prévit les suites & les embarras ; mais il trouva tant de dureté à la rejetter, qu'il ne pût s'y resoudre ; on lui nomma sur le champ le parent qui devoit acheter Veret. Il fut question d'en regler le prix. L'Abbé de Rancé qui agissoit comme procureur des pauvres, le portoit tout le plus haut qu'il pouvoit. La famille vouloit l'avoir

à bon marché enfin aprés quelques contestations, on convint d'en donner deux cent dix mille livres. Quoique l'Abbé Rancé fût persuadé que Veret valoit davantage, comme il étoit le plus genereux de tous les hommes, il ne put se resoudre à contester plus long-tems, il se contenta de ce qu'on lui offroit.

Cette difficulté terminée, il en survint une autre. Comme la somme étoit considerable, elle ne se trouva pas préte; on lui demanda deux mois de delai, & il ne put se défendre de les accorder. Cette affaire finie, malgré toutes les repugnances qu'il devoit avoir naturellement à se priver de la plus belle maison de la Province, & malgré méme toutes les opositions de sa famille, il se rendit à l'Institution de l'Oratoire de Paris, dans la vuë de vendre ce qui lui restoit de son patrimoine, & d'étre plus en état de faire tomber les deux Abbayes dont il vouloit se démettre sur deux personnes de merites.

Ce dernier dessein ne fut pas plûtôt sçû de sa famille & de ses amis, qu'il y causa de nouveau mouvemens, On tâcha d'abord à l'en détourner, & on se reduisit en suite à faire tomber son choix sur ses parens, ou sur ceux de ses

amis qui avoient le plus d'attachement pour sa famille. On lui proposa même l'Archevêque de Tours son oncle ; mais comme outre son Archevéché & un patrimoine considerable, il avoit encore plusieurs Benefices, l'Abbé de Rancé n'y fit pas la moindre attention. Il en usa de meme à l'égard de ceux de ses amis, qui n'avoient point d'autre motif à lui alleguer que celui de l'amitié ; il cherchoit de la probité & de la piete. Ce fut ce qui le détermina en faveur d'un Ecclesiastique de merite, qui n'avoit pas même pensé à lui en parler ; mais à qui il étoit redevable de son éducation. Il employa tout ce qu'il avoit de credit pour faire agréer au Roy sa démission de l'Abbaye de saint Symphorien de Beauvais, en sa faveur, & il l'obtint enfin. On voit par ses Lettres qu'il eut autant de joye de lui faire paroître sa reconnoissance en lui procurant cette Abbaye, qu'il en eût eu autrefois en l'obtenant pour lui-même. Toute la bonté de son cœur paroît dans cette occasion ; il diminuë son present autant qu'il peut, il lui fait des excuses de ce qu'il reconnoît si mal les soins qu'il a pris de lui dans sa jeunesse ; enfin il semble qu'il lui soit obligé de ce

qu'il veut bien accepter ce que tant d'autres, & même l'Archevêque de Tours lui avoient demandé avec empressement,

Il prit les mêmes soins pour rétablir le bon ordre dans l'Abbaye de Nôtre-Dame du Val de l'Ordre des Chanoines Reguliers de saint Augustin au Diocése de Bayeux. Il avoit été pourvû de cette Abbaye en 1636. à l'âge de dix ans. Il la possedа jusques en 1658. sans y avoir été. Les premiers sentimens de conversion qu'il eut en ce tems-là, lui firent venir la pensée d'y faire un voyage pour connoître par lui-même, si tout ce qu'on disoit des desordres de cette Abbaye étoit veritable. Il fut surpris de la désolation où il la trouva. L'Eglise étoit en tres-mauvais état; & les lieux reguliers étoient presque entierement ruinez. Les Chanoines Reguliers qui doivent être sept étoient réduits à trois; l'Office divin, on ne se faisoit point, ou se faisoit avec une indécence scandaleuse. L'ignorance, l'oisiveté & tous les desordres qui en sont les suites, y regnoient impunément depuis plus d'un siecle. Triste suite de la negligence des Abbez Commendataires, qui sont obligez de maintenir le bon ordre dans les Ab-

bayes qui leur sont confiées, & qui la plûpart du tems ne prennent pas la moindre connoissance de ce qui s'y passe.

L'Abbé de Rancé frapé de l'état pitoyable de cette Abbaye, resolut d'y rétablir le bon ordre à quelque prix que ce fût. Sa premiere pensée fut de donner des pensions aux Religieux, & de les obliger de se retirer. Il l'offrit ensuite aux Chartreux, mais ils ne purent obtenir l'agrémens du Roy. Il fit la méme tentative en faveur des Religieuses de Villers-Bocage avec aussi peu de succés. Il prit ensuite l'expedient qui étoit le plus naturel. Il s'adressa aux Réformez de sainte Geneviéve, & offrit méme de se démettre du titre d'Abbé en leur faveur, s'ils pouvoient obtenir de la Cour que cette Abbaye fût remise en Regle; mais la Cour n'y voulut jamais consentir.

Enfin, comme l'Abbé de Rancé dînoit un jour à l'Institution des Peres de l'Oratoire avec le Pere de Saint-Pé, un Gentilhomme qui s'étoit retiré de la Cour pour se faire Ecclesiastique, se trouva de la partie avec quelques autres amis de l'Abbé de Rancé. Il fut si édifié de son entretien & de ses manieres, qu'il crut que s'il se démettoit en sa faveur

de l'Abbaye du Val, il seroit capable d'y rétablir le bon ordre ; il le lui fit proposer par le Pere de Saint-Pé, qui se chargea de lui faire agréer cette proposition. Le Gentilhomme l'ayant acceptée par le conseil du Pere de Saint-Pé, il ne fut plus question que de faire agréer une démission en sa faveur.

L'Abbé de Rancé y trouva de grandes difficultez. La Cour vouloit des démissions absoluës, & croyoit avoir beaucoup fait de lui avoir accordée une de ses Abbayes pour la personne qu'il avoit recommandée. On répondoit à toutes ses sollicitations, ou qu'il gardât cette Abbaye, ou qu'il en laissât au Roi l'entiere disposition.

Comme ces difficultez retardoient l'execution de ses desseins, qui alloient tous à une entiere separation du monde, il en étoit veritablement affligé; c'est ce qu'il témoigna dans une Lettre écrite en ce tems-là à une personne de ses amis qui lui avoit demandé de ses nouvelles. Ie vis (dit-il) en attendant toujours la fin de mes affaires qui ne finissent point. Ie trouve des obstacles par tout ; Veret n'est point encore vendu, ce qui est ma principale affaire. On n'a point voulu re-

1661.

cevoir la démission que j'ai faite d'u- «
ne Abbaye. Il faut adorer la Provi- «
dence qui me laisse dans un état que «
j'ai aprehendé comme la derniere mi- «
sere. Je haïs Paris (continuë-t'il) plus «
que jamais, & je n'y vois rien qui ne «
me paroisse insuportable. On ne peut «
souffrir le monde fait comme il est. «
Si vous sçaviez avec quelle contra- «
diction je le vois, vous en seriez «
étonnée. Il n'y a que malignité, tout «
s'y conduit par passion & par interêt, «
& en verité on ne peut pas y vivre & «
y conserver de la sincerité. On ne «
quitte pas grand chose quand on s'en «
separe, & on est trop recompensé dés «
cette vie de ne la pas passer avec des «
méchans. «

Il s'explique encore plus clairement de l'état de ses affaires & de ses dispositions dans une Lettre écrite en ce même tems à l'Evêque d'Aler. Comme elle contient la preuve de bien des choses qu'on a avancées, on a cru la devoir raporter.

J'eus l'honneur, dit-il, de vous «
écrire, il y a sept ou huit mois, que «
je travaillois a l'execution des choses «
que j'avois reglées par vos sentimens, «
& quoique je ne manque pas de trou- «
ver des opositions tres-considerables «

„ en mon chemin, Dieu m'a fait la gra-
„ ce de n'en rencontrer aucune qui ait
„ ébranlé le moins du monde mes re-
„ solutions, & je puis vous dire avec
„ sincerité, que depuis que je suis parti
„ d'Alet, je n'ay pas eu le moindre
„ mouvement de repentir sur les choses
„ que j'y avois resoluës. Cependant,
„ comme l'execution n'en est pas dans
„ mes mains, quelque soin que je pren-
„ ne de la hâter, je ne puis empécher
„ les longueurs.

Il continuë à rendre un compte exact à ce Prelat de l'état de ses affaires, & „ des dispositions de son cœur. Je me „ suis déja démis d'une Abbaye entre „ les mains d'un Ecclesiastique, hom- „ me de beaucoup de pieté, & qui fera „ une residence actuelle dans le lieu. „ Ma démission a eu l'agrément de la „ Cour, de sorte que c'est une affaire „ presentement consommée. J'en ay re- „ formé une autre (c'est Nôtre-Dame „ du Val) & je l'ai remise ensuite aux „ Reformez de Sainte Geneviéve, parce „ qu'elle étoit de l'Ordre de saint Au- „ gustin, & qu'il étoit impossible d'y „ rétablir le service de Dieu, que par „ cette voye-là. Cependant le Roy n'a „ pas encore agréé ma démission, & je „ pense qu'elle recevra beaucoup de dif-

ficultez, parce qu'on ne veut pas d'or- « dinaire que les Benefices en commen- « de tombent en regle. J'ai crû que je « devois essayer de faire réüssir cette af- « faire, ne voyant rien de mieux à faire « de cette Abbaye qui avoit été depuis « long-tems dans un extrême desordre. « Pour le troisiéme Benefice dont j'a- « vois resolu de me défaire, je suis re- « solu de l'unir aux PP. de l'Oratoire « de Tours, pour y établir un Seminai- « re, & il m'a paru que je n'en pouvois « faire une disposition meilleure ni « plus profitable à l'Eglise. Aussi-tôt « que les choses seront executées, je « me retirerai dans l'Abbaye qui me « reste pour y demeurer tout le tems « que la Providence m'i laissera dans « le dessein d'y servir Dieu, l'Eglise « & le prochain, dans toutes les occa- « sions qui m'en naîtront dans la « suite. «

Ce que l'Abbé de Rancé dit du dessein qu'il avoit d'unir un de ses Benefices à la Maison des Peres de l'Oratoire de Tours, pour y établir un Seminaire, ne put s'executer, il ne laissa pas de s'en defaire en faveur de l'Abbé de Barillon, qui fut depuis Evéque de Luçon. Il se défit à son tour de ce Prieuré dés qu'il eût pris possession de son Evéché ;

il ne voulut pas non plus que l'Abbé de Rancé autorisât la pluralité des Benefices par son exemple.

Aprés que l'Abbé de Rancé a rendu compte à l'Evéque d'Alet, de ce qu'il faisoit pour se défaire de ses Benefices en execution des conseils qu'il lui avoit donnez, il continuë à lui parler des mesures qu'il avoit prises pour se „ défaire de Veret. Pour ce qui regarde „ la vente de ma maison (poursuit-il), „ je n'ai pû refuser deux mois de tems „ à un de mes proches qui a desiré de „ l'acheter de moi, & qui n'étoit pas „ en état de le faire dans le moment „ méme. Quoique cette remise ne fût „ pas fort considerable, elle m'a don- „ né des peines extrémes à accorder, „ & je ne m'y fusse jamais resolu, si „ dans la circonstance quelques per- „ sonnes de pieté & de grand désin- „ teressement, n'avoient crû que pour „ conserver la paix dans ma famille, „ je pouvois entrer dans ce tempera- „ ment-là qui ne gâtoit rien du fond „ des choses, & qui cependant faisoit „ qu'elles se passoient avec le consen- „ tement de ceux qui pouvoient me „ donner de la peine. Il y a peut-étre eu „ trop de foiblesse & de complaisance „ en moi dans cette rencontre. J'eusse bien

bien souhaité pouvoir la regler par « vôtre avis, mais avant que j'eusse « pû le recevoir la meilleure partie du « tems qu'on me demandoit se seroit « écoulée. Le terme qu'on a desiré « de moi expire à la Saint Martin, « aprés lequel rien ne sera capable de « me faire differer un moment. Voi- « là, Monsieur, un compte exact des « choses qui me regardent ; vous y a- « vez tant de part en toutes manieres, « que j'ai crû que j'étois obligé de « vous le rendre. «

C'est ainsi que l'Abbé de Rancé s'explique sur l'état de ses affaire. Voici ce qu'il dit de ses dispositions interieures, par rapport à tous ces grands sacrifices qu'on l'avoit obligé de faire.

Comme les choses que je quitte « (poursuit-il) & ma separation des « embarras exterieurs sont les moindres « atachemens de ma vie, il est vrai aussi « que je ne puis me défaire de moi-mê- « me ; je me trouve par tout aussi mi- « serable que je l'ai jamais été. Je vous « supplie de demander à Dieu qu'il me « délivre du poids des affaires qui m'a- « cablent, ou qu'il me donne les forces « necessaires pour le porter autrement « que je ne fais pas. J'espere cela de « vôtre charité. «

Voilà les sentimens de l'Abbé de Rancé. Dans le tems même qu'il faisoit de si grandes choses pour Dieu, il est le seul qui n'en est pas frappé ; resolu de donner tout son bien aux pauvres, à la veille de l'executer, dépoüillé de tous ses Benefices, réduit au simple necessaire, & à passer ses jours dans une solitude mal-saine, & éloignée de tout commerce ; dans le tems de la vie le plus propre à en goûter les commoditez & les plaisirs, il n'a de retour sur lui-même que pour voir & sentir ses miseres, pour les avouër, pour en gemir. Quand la grace fait de pareilles impressions sur une ame dans le commencement d'une conversion, que ne doit-on pas attendre de ses suites ?



CHAPITRE XXI.

L'Abbé de Rancé donne tout son bien aux Pauvres. Il se demet de tous ses Benefices, à la reserve de l'Abbaye de la Trappe, où il fait dessein de finir ses jours.

QUelque dégout qu'eut l'Abbé de Rancé pour le monde & pour Paris, il resolut de ne le point quitter qu'il n'eut satisfait à tout ce qu'il croyoit que Dieu demandoit de lui; la même pieté qui lui en donnetoit de l'aversion l'y retenoit. Un autre eut cru faire assés de quitter tous ses Benefices & d'éviter par là les inconveniens de la pluralité. L'Abbé crut qu'il devoit faire quelque chose de plus, & qu'il étoit obligé de ne rien épargner pour se procurer des successeurs, qui pussent reparer les ruines de la Maison du Seigneur.

La Cour persistoit dans ses refus, elle vouloit une démission absoluë, & il faut avouër que les démissions en faveur ne sont pas sans inconvenient, & qu'elles donnent souvent à l'Eglise de plus mauvais sujets qu'une Collation libre

n'en pourroit donner. A ces difficultez que faisoit la Cour, il en survint d'autres. L'Abbé de Rancé marque dans une
1662. Lettre écrite l'année d'aprés, que la premiere démission qu'il fit de l'Abbaye de Saint Symphorien, fut reçuë avec assés de facilité, parce qu'on n'avoit pas encore penetré les motifs qui le faisoient agir; mais que dés qu'on se fut apperçû qu'il se vouloit reduire à un seul Benefice, parce qu'il ne croyoit pas que la pluralité fût permise; des personnes puissantes qui se voyoient condamnées par son exemple, s'opposerent sous main & sous d'autres pretextes à l'execution de ses desseins.

Ce parti dans la suite se trouva fortifié par les personnes qui croyoient la pluralité permise, ou que du moins on la pouvoit tolerer. Ces trois partis joints ensemble, celui de la Cour, celui des interessez dans la pluralité, & celui des gens qui la favorisoit, donnerent pendant prés de deux ans bien de la peine à l'Abbé de Rancé. Enfin, le Roi qui a toûjours favorisé les personnes de pieté, lorsque la droiture de leurs intentions lui a été connuë, accepta sa démission aux conditions qu'il avoit proposées, & l'Abbaye de Nôtre-Dame

du Val fut accordée au Gentilhomme dont on a parlé, en faveur duquel il avoit donné sa démission.

La suite fit voir qu'il ne s'étoit pas trompé dans son choix. Ce Gentilhomme ayant possedé l'Abbaye de Nôtre-Dame du Val en commence pendant quatorze ans, & travaillé durant tout ce tems-là par les conseils de l'Abbé de Rancé au retablissement du spirituel & du temporel de cette Abbaye ; il obtint la permission du Roi de la posseder en Regle. Il en prit en qualité d'Abbé Regulier une nouvelle possession en 1676. Se voyant revêtu de toute l'autorité que lui donnoit ce nouveau titre, il fonda cinq Offices claustraux, & établit par ce moyen une Communauté de douze Chanoines Reguliers, au lieu des sept que la Manse Conventuelle pouvoit à peine entretenir. Il rétablit les lieux Reguliers, & rendit l'Eglise une des plus propres & des plus agreables de la Province. La discipline reguliere fut ainsi rétablie dans cette Abbaye, & elle a depuis autant édifié le païs par ses bons exemples, qu'elle l'avoit auparavant scandalisé par ses desordres.

Pour ce qui est des Prieurez de S. Clementin & de Boulogne prés de Cham-

bor ; comme il dépendoient absolument de lui, il les resigna à deux personnes d'une pieté distinguée, & se reduisit par là à la seule Abbaye de la Trappe; c'est-à-dire, à celui de tous ses Benefices, qui étoit le plus mal situé & le moins agreable, par rapport aux commoditez de la vie.

La grace avoit fait de si fortes impressions sur le cœur de l'Abbé de Rancé, il étoit si penetré du néant des creatures, qu'en faisant à Dieu tous ces grands sacrifices dont nous avons parlé, & ceux dont nous parlerons encore, il croyoit ne lui rien offrir.

C'est ce qu'il témoigne lui-même à l'Evêque d'Alet, dans la Lettre „ qu'on vient de citer. Parmis tou- „ tes les contradictions que j'ai é- „ prouvées (lui dit-il) non-seule- „ ment Dieu m'a fait la grace de ne „ point balancer dans aucune des reso- „ lutions qu'il a plû à sa misericorde „ de me donner par vôtre ministere, „ mais la verité est que je me sens plus „ confirmé que jamais, & que j'attens „ comme le moment d'une délivrance „ celui auquel la Providence divine „ m'ouvrira les portes que les hommes „ m'ont fermées jusques-ici. Aussi- „ tôt que les choses seront dans cet état,

je vous demande encore la permiſſion “ de vous en aller rendre compte, & de “ toutes les autres qui me regardent “ & que je ne pourrois que tres-mal-ai- “ ſément vous exprimer dans une Let- “ tre. “

Une des plus grandes graces de Dieu, eſt de nous dérober la vuë & le ſentiment de nos bonnes actions, & de nous mettre dans cette heureuſe ſituation, qui fait que nous nous regardons toujours comme des ſerviteurs inutiles ; ſans cela l'amour propre eſt ſujet à des retours ſur nous-mêmes, qui mettent la vertu la plus ſolide dans un tres-grand danger. C'eſt la diſpoſition où Dieu avoit mis l'Abbé de Rancé. *J'eſpere toujours*, ajoute-t'il, *dans la continuation de vos prieres, & je vous conjure à ne vous point laſſer de demander à Dieu ma converſion*

Un homme qui ſe donnoit à Dieu d'une maniere ſi parfaite, ſembloit avoir lieu d'eſperer qu'il détruiroit enfin tous les obſtacles qui le retenoient malgré lui dans le monde ; mais les voyes de Dieu ſont auſſi éloignées de celles des hommes que le Ciel eſt élevé au deſſus de la terre. Il falloit que ſa foi s'afermit, & cela ne ſe pouvoit faire que par les

contradictions ; il lui en arrivoit tous les jours de nouvelles. Aprés avoir surmonté les difficultez, dont on a parlé du côté de la Cour, il lui en survint d'autres & en plus grand nombre pour la vente de son patrimoine. Celui de ses parens qui devoit acheter Veret, aprés l'avoit fait attendre deux mois, lui manqua de parole, soit que sa famille y mit sous main des obstacles, ou pour d'autres raisons qui sont inconnuës ; plusieurs autres personnes à qui il s'adressa en userent de même, toujours à la veille de conclure sans pouvoir terminer aucune affaire.

C'est ainsi qu'il en parle à l'Evêque „ d'Alet dans la même Lettre. Je ne puis „ manquer de vous dire que le marché „ de ma maison a été fait & arrêté plusieurs fois ; & quelque diligence que „ j'y aye pu apporter, les choses ont „ toujours manqué. Je suis à la veille „ de les finir, à ce que je pense ; mais „ jusques ici lorsque je les ai cru terminées, je les ai vu se renverser en „ un moment avec d'extrêmes dégouts. „ Pour moi je vous avouë que mes impatiences sur cela ont été extraordinaires, & que je n'ai jamais rien desiré avec tant d'ardeur que de m'ac-

quitter de cette obligation. "

Il y avoit environ deux ans que l'Abbé de Rancé se trouvoit dans cet embarras avec autant d'ardeur pour se dépoüiller de son bien, que d'autres en ont pour en acquerir, lorsque l'Abbé d'Effiat se presenta pour acheter Veret. L'affaire fut bien-tôt concluë ; il lui en compta deux-cent dix-mille livres, & se vid par-là en possession d'une des plus belles maisons de la province de Touraine. L'Abbé de Rancé vendit dans ce même-tems tout ce qui lui restoit de bien, & donna deux maison qu'il avoit encore à Paris à l'Hôtel-Dieu de la même ville. Tous ces biens étoient estimez environ trois cent mille francs. Aussitôt que l'Abbé de Rancé se vid entre les mains le prix des terres qu'il avoit venduës, il donna à son frere & à sa sœur tout ce qu'ils pouvoient pretendre sur la succession de leur pere. Il paya les dettes de Monsieur de Rancé ; car pour lui il avoit eu l'équité de n'en point faire. Il recompensa largement tous ses domestiques, & donna jusques à treize ou quatorze mille livres à un valet de chambre qui l'avoit servi depuis son enfance, & qui seroit demeuré dans l'indigence sans cette liberalité. Il

ne conserva que deux valets, dont l'un le suivit dans sa retraite, & fut un des plus fervents Religieux de la Trappe, où il a vécu long-tems sous le nom de Frere Antoine. Il se reserva encore quelque argent qui lui étoit dû pour s'en servir aux reparations de la Trappe, dont tous les bâtimens étoient ruinez. Il donna tout le reste de son bien à l'Hôtel Dieu & à l'Hôpital general de Paris, & se contenta d'environ trois mille livres de rente, à quoi se reduisoit tout le revenu de l'Abbé de la Trappe.

On jugea cependant diversement de tous ses grands sacrifices que l'Abbé de Rancé avoit fait en si peu de tems. Les personne de pieté ne pouvoient se lasser d'admirer la grandeur de sa foi. Jusqu'où, disoient-ils, n'ira pas un homme qui fait de si grandes démarches dés le commencement de sa conversion, & qui répond à la grace avec tant de fidelité? Que n'en doit-on point attendre? A quel degré de perfection n'arrivera-t'il pas à la fin?

Les gens du monde en jugeoient tout autrement; ils le regardoient comme la victime d'une morale outrée, qui ne ménageoit rien, & qui exigeoit de la

foiblesse des hommes ce que Dieu lui-même n'en demandoit pas. D'autres disoient qu'il n'avoit fait que suivre son genie ; qu'il avoit toûjours été extrême ; que la moderation n'avoit jamais été de son goût. Presque tous lui predisoient de tristes repentirs, des retours honteux vers le monde ; ils ne pouvoient s'imaginer qu'un esprit aussi vif pût jamais s'accommoder du repos de la solitude.

L'Abbé de Rancé avoit bien d'autres sentimens. Il se regardoit comme un homme qu'on a tiré d'une longue captivité, dont on a rompu les fers, & qui se voit enfin dans une entiere liberté. Il ne pouvoit comprendre comme il avoit pû vivre si long-tems sans sentir la pesanteur de ses chaînes, & toutes les horreurs de l'esclavage dont Dieu venoit de le tirer. Il n'étoit occupé qu'à l'en remercier, & dans les tendres mouvemens d'une reconnoissance infinie, il repetoit sans cesse : *Vous avez rompu mes liens, je vous ofrirai tout le reste de ma vie un sacrifice de loüanges.*

Ce fut pour y vaquer tout entier, qu'ayans terminé toutes les afaires qu'il avoit à Paris & ailleurs, il fit dessein

de se retirer dans le desert de la Trappe pour y finir ses jours dans tous les exercices de la penitence la plus austere, & dans la pratique des devoirs de la plus ardente charité.

Fin du premier Livre.



LA VIE DE DOM ARMAND-JEAN LE BOUTILLIER DE RANCÉ,

ABBÉ Regulier & Reformateur du Monastere de la Trappe, de l'Etroite Observance de Cîteaux.



LIVRE SECOND.

CHAPITRE I.

L'Abbé de Rancé se retire à la Trappe dans le dessein d'y finir ses jours. Histoire abregée de cette Abbaye. Etat déplorable où l'Abbé de Rancé la trouve en y arrivant.

L'IMPATIENCE qu'avoit l'Abbé de Rancé de se retirer à la Trappe ; ne lui permit pas de demeurer long-tems à Verat, où il étoit allé à la sortie de

Paris. Outre que cette Maison n'étoit plus à lui, sa magnificence ne convenoit point à l'esprit de penitence dont il étoit penetré. Il n'y fut donc qu'autant de tems qu'il lui en falloit pour en retirer sa Bibliotheque, & ce qui lui restoit de meubles; car il avoit déja vendu les plus précieux, & en avoit donné le prix aux pauvres. Il partit ensuite pour la Trappe, suivi seulement de domestiques.

Cette abbaye est située dans le Diocése de Séez, au milieu d'un grand vallon, sur les frontieres du Perche & de la Normandie. Les bois & les colines qui l'environnent, sont disposées de telle sortes, qu'elles semblent la vouloir cacher au reste du mond. On voit dans ce vallon des terres labourables, des plants d'arbres fruitiers, & des pâturages; onze étangs qui sont autour de cette Abbaye en rendent l'air mal sain, & les aproches si difficiles, qu'il est mal-aisé d'y arriver sans le secours d'un guide. Aussi n'y-a-t'il rien de plus solitaire que ce desert; un silence éternel y regne en tout tems, & rien ne se presente aux sens qui n'inspire la solitude & la retraite.

Comme on a donné au public des

descriptions assez amples de cette Abbaye, je ne m'arrêteray point à décrire ses cours, ses jardins, son Eglise & ses bâtimens.

Je me contenterai de dire que l'Abbaye de Nôtre-Dame de la Maison-Dieu de la Trappe (car c'est ainsi qu'elle se nomme) fut fondée par Rotrou Comte du Perche l'an onze-cent-quarante, sous le Pontificat d'Innocent II. & sous le regne de Louïs VII. Roy de France, quarante-deux ans aprés la fondation de Cîteaux, vingt-cinq ans aprés celle de Clairvaux. Il y a des Auteurs qui veulent que cette Abbaye aït été fondée par Rober de France Compte de Dreux & du Perche, & Frere de Loüis VII. mais les Chartres de sa fondation prouvent le contraire, & la donnent à Rotrou Comte du Perche. L'acte par lequel saint Louïs confirme les donations de Rotrou, & prend l'Abbaye de la Trappe sous sa protection, prouve la même chose; il est de l'an mille deux cent quarante-six.

Le Compte Rotrou ayant fondé la Trappe; il y mit des Religieux de l'Abbaye du Breuil-Benoist, fondée l'an onze-cent trente-sept, de l'Ordre de Savigny, qui commença en l'an onze cent douze. Ainsi dans le tems de sa

baye de la Trappe fut de l'Ordre de Savigni. Cela dura jusqu'en onze cent quarante-huit; alors le B. Serlon quatriéme Abbé de Savigni, réunit cet Orde à celui de Cîteaux à la sollicitation & par l'entremise de saint Bernard; & l'ayant mis sous la filiation de Clairvaux, l'Abbaye de la Trappe passa en même tems dans l'Ordre de Cîteaux huit ans aprés sa fondation. Cela n'a pas empêché que l'Abbé du Breuil-Benoist n'ait toujours été consideré comme pere immediat de la Trappe, & qu'il n'en ait eu tous les droits tant qu'il y a eu des Abbez Réguliers.

Et l'an mille deux cent quatorze, l'Eglise de l'Abbaye de la Trappe fut consacré sous le nom de la sainte Vierge par Robert Archevêque de Rouen, Raoul Evéque d'Evreux, & Silvestre Evéque de Séez, à la sollicitation de Guillaume cinquiéme, Abbé de la Trappe. Du tems de cet Abbé l'Abbaye des Clairets ayant été fondée par la Comtesse Mathilde femme de Geofroy Comte du Perche environ l'an mille deux cent; il en fut le premier Pere & Superieurs, & c'est de là que vient le droit que les Abbez de la Trappe ont encore aujourd'hui d'être les Peres &

les Superieurs immediats de l'Abbaye des Clair ts.

L'Abbaye de la Trappe fut long-tems celebre par l'éminente vertu de ses Abbez & de ses Religieux ; la sainteté & les miracles d'Adam son second Abbé, la rendirent encore plus fameuse, plus de deux cent ans aprés sa fondation ; elle étoit encore fort considerée des Princes & des Papes. L'on trouve jusques à quatorze ou quinze Bulles des Souverains Pontifes, adressées aux Religieux de la Trappe, pour confirmer & conserver les biens, les droits & les privileges qui leur avoient été accordez par leurs Prédecesseurs. Elle eut enfin le sort qui est comme attaché aux choses humaines. Dans la suite des tems, les Abbez & les Religieux dégénererent de la vertu de leurs Peres.

Les guerres des Anglois en furent la cause ou l'occasion. Comme les Provinces de Normandie, du Perche, & du Maine y étoient plus exposées que les autres, l'Abbaye de la Trappe fut plusieurs fois saccagée, & ses Religieux se virent enfin réduits à manquer de toutes choses. Dans cette extrémité, il prirent un parti que l'on ne peut assez louer, & qui fait bien voir qu'elle étoit encore l'éminence de leur vertu ; ils re-

ſolurent de n'être à charge à perſonne, de ne point quitter leur ſolitude pour aller par le monde chercher les ſecours dont il avoient beſoin, & de trouver dans les jeûnes & dans un travail continuel, le peu qui leur étoit neceſſaire pour ſubſiſter. Ils ſe ſoûtinrent de la ſorte pendant quelque tems, mais les Anglois revenant de tems en tems leur enlever le peu qu'ils avoient amaſſé, ils furent enfin contraints de ſe ſeparer. Comme leur force conſiſtoit en partie dans leur union, & dans l'exemple qu'il ſe donnoient les uns aux autres, par une vie auſtere, laborieuſe & penitente ; ce ſecours leur manquant, leur vertu s'affoiblit. La guerre ceſſa, les Religieux rentrerent dans la jouïſſance paiſible de leur Monaſtere ; mais bien differens de ce qu'ils avoient été.

Les choſes étoient ainſi ſur le penchant, lors qu'en mil cinq cent vingt-ſix ; les Commendes ayent été établies en France par le concordat paſſé entre Leon X. & François I. le Cardinal du Bellay ; Evêque de Paris, fût nommé par le Roy Abbé Commendataire de la Trappe. Les Religieux s'opoſerent pendant pluſieurs années à la nomination du Cardinal, & continuerent à élire

leurs Abbez avec l'aprobation & la confirmation de la Cour de Rome; mais enfin ils furent contraints de ceder à l'autorité du Roy & au credit du Cardinal.

Depuis ce tems-là, comme il n'y a rien dont la foiblesse humaine se lasse plus aisément que d'une vie reguliere & penitente; le déreglement fit de si grands progrés dans cette Abbaye, qu'elle devint enfin le scandale d tout le pays. La ruine du temporel suivit de prés celle du spirituel; les Domaines, les Fermes, les bâtiment, tout s en ressentit. L'Eglise menaçoit ruine, le Dortoir, les Cloitres, le Refectoire, & generalament tous les lieux réguliers entierement ruinez, ne pouvoient plus suffire à loger six ou sept Religieux; à quoi se réduisoit ce grand nombre, dont la sainteté pendant plusieurs siecles avoit édifié toute l'Eglise. Ces Religieux mêmes qui n'en avoient que le nom, & qui en portoient à peine l'habit, ayant enfin abandonné les lieux Reguliers, & les ayant laissé occuper en partie par des Fermiers, des femmes & des séculiers, logeoient çà & là dispersez, separez les uns des autres, sans autre union que celle que des partie de chasse & de débauche étoient capables de former.

Les choses étoient en cet état, lorsque l'Abbé de Rancé se retira à la Trappe. Il croyoit en connoître tous les desordres, & il étoit venu dans le dessein d'y remedier; mais quand il les eut aprofondis, il en fut si effrayé, qu'il fut sur le point de se repentir d'avoir choisi cette Abbaye pour sa retraite; il parla en vain aux Religieux, il les exhorta inutilement à retrancher au moins les desordres dont tout le monde étoit scandalisé; l'iniquité avoit pris le dessus, elle avoit endurci leurs cœurs, & fermé leurs oreilles à toutes les remontrances qu'on leur pouvoit faire.

CHAPITRE II.

L'Abbé de Rancé reforme l'Abbaye de la Trappe: Il y établit les Religieux de l'étroite Observance de Cîteaux. Dieu le preserve d'un grand peril.

1662. LE peu de succés des exhortations de l'Abbé de Rancé, ne l'empêcha pas de les réiterer souvent. La misericorde que Dieu lui avoit faite en le retirant de ses égaremens, le sollicitoit sans

cesse à travailler à la conversion de ses Religieux;& sa charité le portoit à vouloir les sauver pour ainsi dire, malgré eux-mémes. Mais plus une vocation est sainte, plus il est difficile de revenir, quand on s'est accoutumé à en violer toutes les regles.

L'Abbé de Rancé convaincu que ses Religieux avoient pris leur parti, & qu'ils étoient resolus à perseverer dans leur libertinage, les assembla pour la derniere fois, & leur dit: Que puisque rien n'étoit capable de les gagner, il étoit resolu d'apeler les Religieux de l'Etroite Observance, & de les établir à la Trappe; que les scandales qui y regnoient étoient trop crains pour les souffrir plus long-tems, & que quoi qu'il en pût arriver, il étoit resolu de mettre la reforme dans son Abbaye.

A ce mot de réforme, tous ses Religieux se soûleverent contre lui, ils lui declarerent avec emportement, qu'ils n'y consentiroient jamais,& que même ils s'y oposoient formellement. L'Abbé de Rancé les pria d'y penser,& il ajoûta qu'ils n'avoient que deux partis à prendre, ou de se réformer eux-mêmes, ou consentir à l'établissement de la reforme; qu'ils consultassent là-dessus leurs

là-dessus leurs amis, ou même leurs propres interêts ; que quand ils y auroient fait reflexion, ils n'hesiteroient pas un moment à accepter la seconde proposition qu'il leur avoit faite.

Mais bien-loin que ces Religieux suivissent un conseil si sage, ils se porterent contre l'Abbé de Rancé aux dernieres extremitez ; les uns le menacerent de le poignarder, les autres de l'empoisonner, ou de le noyer dans leurs étangs. Ils faisoient ces menaces avec si peu de précaution, que le bruit s'en répendit dans tout le païs. Comme on y connoissoit les Religieux de la Trappe pour des gens aussi déterminez qu'il y en eût dans la Province, il n'y eut personne qu'il ne crût l'Abbé de Rancé en tres-grand danger. Un Gentilhomme de son voisinage qui a depuis servis le Roy avec beaucoup de distinction, en fut touché ; & la bonté de son cœur ne lui permettant pas de laisser un homme du mérite de l'Abbé de Rancé à la discretion d'une troupe de scelerats, qui étoient capable de tout entreprendre contre lui, il vient exprés à la Trappe pour lui offrir ses services. Il y trouva l'Abbé de Rancé qui n'avoit avec lui que les deux domestiques dont

on a parlé, & qui étoit aussi peu sur ses gardes, que s'il n'eût eu rien à craindre. Le Gentilhomme lui parla des bruits qui couroient, du caractere des gens à qui il avoit affaire, & des précautions qu'il croyoit qu'il étoit obligé de prendre.

L'Abbé de Rancé reçût ses conseils & ses offres avec toute la reconnoissance possible, mais pour ce qui est de prendre des precautions, il lui dit, qu'il s'agissoit de la cause de Dieu, & qu'il sçauroit bien le défendre contre toutes les entreprises des hommes. Que les Apôtres avoient établi l'Evangile malgré toutes les puissances de la terre, sans prendre toutes les mesures que la prudence humaine avoit coutume de suggerer; que le mal n'étoit pas si grand qu'on le faisoit, qu'un peu de confiance en Dieu délivroit de bien des craintes; qu'aprés tout le plus grand bonheur qui pourroit lui arriver, seroit de mourir pour la justice. C'est tout ce que ce Gentilhomme put obtenir de lui, & il le quitta avec tant d'admiration pour sa vertu, qu'il ne pouvoit se lasser d'en parler. Dieu ne laissa pas l'action de ce Gentilhomme sans recompense, & il attribuë encore aujourd'hui les graces

que Dieu lui a faites depuis, à cette demarche si charitable, qu'il se crut obligé de faire en faveur de l'Abbé de Rancé.

Cependant, comme les Religieux de la Trappe ne revenoient point de leur emportement, l'Abbé de Rancé leur fit dire qu'il les prioit de prendre enfin un des deux partis qu'il leur avoit proposé. Qu'ils devoient sçavoir que le Roy n'haïssoit rien tant que le desordre dans des personnes de leur caractere; que s'ils le forçoient à l'informer de leurs dereglemens, il ne devoient pas douter qu'on n'établît la reforme malgré eux, & avec fort peu d'égard pour leurs interets. Qu'il leur promettoit au contraire, que s'ils y vouloient consentir, on leur feroit des conditions si avantageuses, qu'ils auroient lieu d'être contens.

L'on étoit dés-lors si persuadé de la justice & de la religion du Roi, qu'il n'y eut aucun de ces Religieux; tout déterminé qu'ils étoient, qui ne tremblât au nom de sa Majesté. Ils se crurent perdus s'ils obligoient leur Abbé par une obstination à contre-tems à lui porter ses plaintes. Ce fut ce qui les determina à donner leur consentement pour
la

pour la reforme, & à avoir plus d'égard pour leur Abbé.

L'Abbé de Rancé n'eut pas plutôt ce consentement qui lui avoit tant coûté à obtenir, qu'il en écrivit à l'Abbé de Barbarie de l'Etroite Observance, & Visiteur de la Province.

Il lui mandoit ce qui s'étoit passé à la Trappe, & le prioit de s'y rendre incessamment, avec tous les pouvoir necessaires pour y établir la reforme. L'Abbé de Barberie en écrivit aussi-tôt à l'Abbé de Prieres, Vicaire General de l'Etroite Observance; & dés qu'il eut reçû sa commission, il se rendit à la Trappe. Il y passa un Concordat avec l'Abbé de Rancé & les anciens Religieux de la Trappe, le dix-septiéme d'Aoust mil six cent soixante & deux qui fut ensuite omologué au Parlement de Paris, le seiziéme Février de l'année mil six cent soixante & trois.

En vertu de ce Concordat les anciens Réligieux qui étoient au nombre de sept, six de Chœur, & un Convers, eurent chacun quatre cens livres de pension, & il leur fut permis de demeurer dans l'enceinte de l'Abbaye, ou de se retirer ailleurs. Les Religieux de l'Etroite Observance entrerent dans le Mo-

nastere, & en prirent possession. L'Abbé de Rancé qui comptoit pour rien le temporel, lors qu'il s'agissoit du spirituel, donna dans cette occasion une grande preuve de son désinteressement; il fit reflexion que les pensions & les charges absorboient presque tout le revenu de la Manse Conventuelle; qu'ainsi les Réformez ne pourroient de longtems mettre dans la Trappe un nombre suffisant de Religieux, pour y faire l'Office divin avec décence; & y garder une regularité un peu exacte. Que par la même raison il ne leur étoit pas possible de faire les reparations; & de rétablir l'Eglise & les lieux Réguliers. Pour les mettre en état de fournir à ces deux dépenses dont le bon ordre de ce Monastere dépendoit; il ceda aux Réformez la Terre de Nuisement, qui étoit de la Manse Abbatiale, & consentit qu'elle fût unie à perpetuité à la Manse Conventuelle. Il fit encore quelque chose de plus, car il se chargea du rétablissement d'une partie des lieux reguliers, & depuis il fit toutes les réparations à ses depens.

Avec ce secours, les Réformez se virent en état de mettre d'abord à la Trappe six Religieux qu'on fit venir de Perseigne. L'Abbé de Rancé les reçut avec

cette generosité qui lui étoit ordinaire, il pourvut à tous leurs besoins, & il eut sur cela une attention qui ne laissoit rien échaper. L'innocence & l'austerité de leur vie fit dans la suite de si vives impressions sur l'Abbé de Rancé, qu'il se resolut de vivre comme eux; il pratiquoit leurs jeûnes, il se trouvoit au travail, il assistoit à tous leurs exercices: Ces Religieux de leurs côté le respectoient comme leur Pere, & l'admiration qu'ils avoient pour sa vertu, les portoit à en user avec lui, comme s'il eût été déja leur Superieur; ils lui découvroient leur conscience, ils prenoient ses avis ils le consultoient sur toutes leurs peines, & sur toutes leurs difficulté.

La persuation où étoit l'Abbé de Rancé, que la regularité d'une Maison dépendoit en partie du rétablissement des lieux réguliers, le sollicitoit continuellement d'y donner tous ses soins; il avoit déja fait reparer la maison de l'Abbé, & il alloit faire travailler au logement des Religieux, lorsqu'il lui arriva un accident où il pensa perir, Voici ce qu'il en écrit lui-même à un de ses amis. Je vous dirai qu'hier il faillit de m'arriver le plus grand accident du monde. " Je faisois rebatir mon logis dans mon "

Du 1. Nov. 1662.

„ Abbaye „ il étoit achevé ; je montoit „ peur le voir ; au moment que j'en fus „ sorti, la chambre que je quittois tom- „ ba à cause d'une poutre du plancher „ d'enhaut qui se rompit en un instant. „ Si Dieu ne m'eût preservé j'étois mort „ sans respirer, la poutre & tout le plan- „ cher tomba tout à la fois. Un de mes „ gens qui étoit au pied du mur, n'y fut „ blessé que legerement par la même „ protection. Voilà ce que c'est que la „ vie.

CHAPITRE III.

L'Abbé de Rancé conçoit le dessein d'embrasser l'Etat Religieux dans l'Etroite Observance de Cîteaux: Il fait sur cela un voyage à Paris. Il y consulte des personnes tres-éclairées, qui tâchent en vain de l'en détourner.

L'ATTENTION continuelle qu'avoit l'Abbé de Rancé à tout ce qui pouvoit lui marquer la volonté de Dieu, & augmenter le dégoût qu'il avoit depuis long-tems pour le monde & pour tout ce qui a coutume d'y attacher le

plus fortement, lui fit faire de grandes reflexions sur l'accident qu'on vient de raconter. La vie d'elle-mêm si courte, quelque étendue qu'elle puisse avoir, mille accidens qui peuvent la ravir tous les jours, lors qu'on y pense le moins; l'éternité qui la suit; les Jugemens de Dieu, plus terribles encore qu'on ne peut se les imaginer; l'inconstance de l'homme, sa fragilité, ses repugnances pour la vertu, ses penchant vers le vice, tout cela lui donnoit de grandes défiances de lui-même, il se sentoit un trouble & une agitation dont il n'étoit pas le maître; il en prit occasion de croire que Dieu demandoit de lui quelque chose de plus qu'il n'avoit fait, & qu'il n'étoit resolu du faire. Cette pensée fut suivie d'une autre.

Nous avons dit qu'il vivoit comme un Religieux de l'Etroite Observance, à l'habit prés qu'il ne portoit pas, & à l'engagement perpetuel qu'il n'avoit pas contracté. Qu'a donc (se disoit-il à lui-même) de si terrible, ce genre de vie pour lequel je me sens de si grandes répugnances? Ne pourrois-je pas vivre toute ma vie comme j'ai vécu pendant six mois? Cette pensée l'occupa long-tems sans le déterminer, sans pouvoir

vaincre l'aversion qu'il avoit pour l'habit Religieux, & sans pouvoir le persuader que cet engagement ne fut pas au dessus de ses forces. Il y pensoit sans cesse, & il y pensoit sans pouvoir rien resoudre, toûjours inquiet, toûjours incertain sur ce que Dieu demandoit de lui.

Enfin le tems marqué par la providence étant arrivé, un jour qu'il s'étoit retiré dans l'Eglise, & qu'il y prioit Dieu avec encore plus de ferveur qu'à l'ordinaire, de lui faire connoitre ce qu'il demandoient de lui; il entendit qu'on chantoient au cœur ces paroles du Pseaume 124. *Ceux qui se confient au Seigneur seront comme la montagne de Sion, rien ne sera capable de les ébranler.* Ces paroles le fraperent, & comme si elle eussent renfermé la resolution de toutes ses difficultez. *Pourquoy se troubler* (se dit-il) *pourquoy tant hésiter! Qui suis-je? quelles sont mes forces? Mettons nôtre confiance en Dieu, apuyons-nous sur son secours, & rien ne nous sera impossible.*

Dans ce moment même, toutes ses repugnances se dissiperent, & il crut voir clairement que Dieu demandoit de lui qu'il se fit Religieux. Tout ce que l'Evêque de Comminges lui avoit dit con-

tre l'état d'Abbé Commendataire lui revint en pensée, & contribua encore à l'affermir dans sa resolution. Mais comme une pareille démarche étoit de la derniere consequence, & sans retour, il crut ne devoir rien décider sans prendre l'avis d'une personne éclairée en qui il avoit une parfaite confiance, c'est-à-dire, sans consulter le Pere de Mouhy, qui l'avoit conduit jusques-alors avec tant de sagesse; il se rendit pour cet effet à l'Institution des Peres de l'Oratoire de Paris.

La surprise du Pere de Mouchy fut grande, quand il lui dit qu'il avoit dessein de se faire Religieux, & qu'il croyoit que Dieu le demandoit de lui. Le Pere de Mouchy qui connoissoit ses grands talens, & qui vouloit à quelque prix que ce fût le conserver pour le service de l'Eglise, combattit cette resolution de toutes ses forces, il lui representa tout ce qui étoit capable de l'en détourner. Il lui dit entr'autres choses, qu'il cherchoit dans l'Etroite Observance de Citeaux une entiere separation du monde qu'il n'y rencontreroit jamais; que la Réforme étoit mal affermie, qu'elle avoit de grands procés à soutenir contre la Commune Observance qui n'épargne-

roit rien pour la détruire ; que ces procés seroient infailliblement portez à Rome ; que les reformez ne manqueroient jamais de l'y députer ; qu'il avoit trop d'estime, trop d'amis, & trop de consideration dans le monde, pour pouvoir croire que leur choix tombât sur un autre. Qu'on lui feroit un merite de l'obéïssance & de la défense d'une Réforme dans laquelle il se seroit engagé, & qu'on ne voyoit pas comme il pourroit s'en défendre. Qu'il arriveroit de-là, qu'au lieu du silence & de la retraite qu'il cherchoit il se verroit engagé plus que jamais dans le tumulte du monde, dans des sollicitations & des intrigues, & sur tout dans des procés qui étoient si peu compatibles avec cette charité douce & paisible, qui est l'ame du Christianisme, & le veritable caractere de l'état Religieux. Que rien ne l'empêchoit sans changer d'état & d'habit, de pratiquer toutes les vertus chrétiennes & religieuses dans le degré le plus éminent ; qu'en un mot, il estimoit & respectoit la vie Religieuse, mais qu'il ne croyoit pas qu'elle lui convint.

L'Abbé de Rancé qui étoit persuadé du contraire, crut prendre le Pere de Mouchy par son foible, en lui represen-

tant tout ce que l'Evêque de Comminges lui avoit dit contre l'état d'Abbé Commendataire en faveur de l'état d'un Abbé Régulier. En effet, le Pere de Mouchy qui étoit un grand zelateur des anciens Canons de l'Eglise, & de la discipline des premiers siecles, ne pouvoit pas nier que dans l'origine de tous les Ordres Religieux tous les Abbez n'eussent été Réguliers; suivant ces maximes, les Abbez Commendataires ne devoient pas étre de son goût. D'ailleurs l'estime qu'il faisoit de l'Evêque de Comminges rendoit son autorité d'un grand poids. Cette difficulté l'embarrassa sans le faire changer de sentiment à l'égard de l'Abbé de Rancé. Ainsi le parti qu'il prit, fut de lui conseiller de ne rien précipiter, de se donner tout le tems necessaire pour s'éprouver, & pour mieux connoître la volonté de Dieu.

Prés de trois mois se passerent de la sorte, sans que l'Abbé de Rancé changeât de sentiment, & que le Pere de Mouchy pût se resoudre à aprouver sa resolution. Cependant l'état où se trouvoit l'Abbaye de la Trappe, demandoit la presence de l'Abbé pour donner ordre aux reparations. Le Pere de Mouchy lui conseilla d'y retourner, & de ne rien

resoudre sans lui en donner avis. L'Abbé partit ; mais il ne fut pas si-tôt arrivé à la Trappe, qu'il se sentit une nouvelle ardeur pour l'état Religieux. Cette pensée l'occupoit sans cesse, & il croyoit connoitre si clairement que Dieu demandoit de lui, qu'il lui fist encore ce sacrifice, qu'il ne pouvoit assez s'étonner que le Pere de Mouchy avec toutes ses lumieres s'oposât à sa resolution. Il passa six semaines dans ses agitations, aprés lesquelles ne pouvant plus resister à la sainte impatience qui l'entraînoit vers la solitude, il en écrivit au Pere de Mouchy, & partit aussi-tôt pour Paris, dans le dessein de prendre enfin avec lui une resolution conforme à ce qu'il croyoit que Dieu demandoit de lui.

Le Pere de Mouchy persistoit toûjours dans ses premiers sentimens ; mais enfin l'Abbé de Rancé lui ayant rendu un compte exact de ses dispositions, & de tout ce qui se passoit dans son cœur, le Pere de Mouchy aprés avoir consulté plusieurs personnes de pieté, se rendit, & aprouva sa resolution.

L'Abbé de Rancé se voyant en liberté de suivre les mouvemens de son cœur, crut qu'il ne devoit plus faire un secret de la resolution qu'il avoit prise. Voicy

comme il en écrit à un de ses amis. Je " suis persuadé que vous serez surpris " quand vous sçaurez la resolution que " j'ay formée de donner le reste de ma " vie à la penitence sous l'abit & dans " la réforme de saint Bernard. Dieu m'a " conduit par des voyes qui m'étoient " fort inconnues pendant plusieurs an- " nées ; mais enfin, depuis huit ou dix " mois que sa misericorde m'a inspiré " le sentiment dans lequel je suis, j'ay " commencé à voir plus clair que je n'a- " vois pas fait, & je suis presentement " convaincu, que l'état dans lequel il " veut que je m'engage, est celui de la " vie religieuse. Cela paroîtra étrange à " ceux qui mesurent toutes choses par " les coutumes & les manieres ordinai- " res d'agir des hommes, & qui croyent " que ce qui est établi par la plus grande " partie du monde est ce qui doit être " pratiqué de tous. Mais en verité, si " l'on pense serieusement & sans préven- " tion à la necessité dans laquelle sont " tous les Chrétiens de vivre dans la pe- " nitence, & à l'obligation de ceux qui " ont été dans le commerce du monde, " on aura bien plus de sujet de s'étonner " qu'il y en ait qui s'imaginent se don- " ner à Dieu avec des ménagemens "

„ & des reserves qui offensent sa justice, „ qui n'apaisent point sa colere, & qui „ ne conviennent nullement à l'état d'un „ pecheur, qui doit revenir à Dieu par „ la voye d'une conversion sincere, & „ d'un veritable renoncement à toutes „ choses. Dieu veuille se contenter du „ peu que je fais, & du desir que j'ay „ d'en faire davantage, si je n'étois re- „ tenu par le poids de mes pechez. Je „ sçai que plusieurs siécles de la vie que „ je veux embrasser, ne peuvent pas sa- „ tisfaire pour un moment de celle que „ j'ai passée dans le monde, & si je ne „ trouvois dans l'excés des misericordes „ de Dieu, ce que je ne puis trouver „ dans mes actions, quelque change- „ ment qui arrive dans ma personne, je „ vivrois sans consolation sur la terre. „ Mais je vous avouë, que comme la „ confiance que j'ai en ses bontez, m'em- „ pêche de tomber dans cette tentation; „ elle m'engage aussi à un abandon en- „ tier à sa Providence, de sorte que je „ me remets de tout à sa conduite, & „ je lui laisse pour jamais la disposition „ de ma personne, & de tout ce que „ je suis.

L'aprobation que le Pere de Mouchy avoit donné au nouveau genre de

vie, que l'Abbé de Rancé vouloit embrasser, ne le tira pas seulement de la contrainte où il étoit de cacher ses sentimens, elle le mit encore dans la liberté d'agir. Il sollicita tous les amis qu'il avoit dans le Conseil de conscience du Roi, pour obtenir que l'Abbaye de la Trappe fût remise en Regle, & qu'il pût la posseder comme Abbé Regulier. Le Pere Annat Confesseur du Roi, La Mothe-Houdancourt Evêque de Rennes, depuis Archevêque d'Auch, premier Aumônier de la Reine-mere, lui promirent tous leurs offices, & lui tinrent parole; mais il trouva d'ailleurs tant d'obstacles, qu'il desesperoit d'obtenir la grace qu'il demandoit, lorsque l'Abbé de Prieres Vicaire General de la Reforme de saint Bernard, dont l'interêt particulier se trouva joint à celui de l'Abbé de Rancé, obtint par le credit de la Reine-Mere. Ce fut à condition qu'aprés la mort de l'Abbé, l'Abbaye de la Trappe retourneroit en Commende. L'Abbé de Rancé qui portoit ses vûes plus loin pour la Reformation de cette Abbaye, fut un peu mortifié de cette restriction, mais il fallut s'en contenter. Le Brevet lui fut accordé avec cette clause le 10. Mai 1663. Aussi-

tôt il envoya en Cour de Rome, pour le faire confirmer par le Pape.

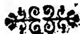
C'eſt de l'Abbé de Rancé même qu'on apiend une partie de ces circonſtances, dans une lettre qu'il écrivit à l'Evêque d'Alet, quelques jours aprés qu'il eut obtenu le Brevet dont on vient de parler.

Du 30 May 1663 Il lui rend compte dans cette lettre de la plûpart des choſes qu'on vient de raporter ; il entre dans tous les détails qu'on a marquez enſuite ; l'humilité profonde dont il étoit penetré, l'oblige d'ajouter : Je vois bien que la vie que „ j'entreprens eſt au deſſus de mes for- „ ces & qu'il n'y a nul raport entre la „ vie que j'ai menée jusques ici, & celle „ dans laquelle je m'engage ; mais je „ ſçai bien que rien n'eſt au deſſus de la „ puiſſance de Dieu, & qu'il peut ache- „ ver en moi l'œuvre que ſa miſericorde „ y a commencé. Vous ne trouverez „ pas mauvais que je vous rende ce „ compte de l'état où je me trouve, & „ que je vous demande des prieres ; vous „ connoiſſez les beſoins que j'en ai, & „ vous ſçavez les miſeres de ma vie, & „ les obligations de la condition que „ j'embraſſe.

On voit par les reponſes de l'Evêque

d'Alet, & par d'autres lettres que l'Abbé de Rancé lui écrivit depuis, que ce Prelat aprouva sa vocation à l'état Religieux, & toute la conduite qu'il avoit gardée pour connoître la volonté de Dieu, & pour se préparer à un entier renoncement au monde, & à la pratique d'une penitence qui devoit durer autant que sa vie. L'Evêque d'Alet ajoute même, que lors qu'il le vint consulter, il ne lui parla pas d'embrasser l'état Religieux, c'est qu'il ne lui trouva pas dans l'esprit & dans les cœurs les dispositions que demandoit une profession si sainte, & si oposée à la vie qu'il avoit menée jusques alors. Que cependant sa fidelité à correspondre à la grace, lui avoit fait juger que les miséricordes de Dieu sur lui n'en demeureroient pas là, & que c'est ce qui l'avoit empêché d'exiger de lui bien des choses sur lesquelles il n'eût pas manqué de se précautionner à l'égard de tout autre.

Du 23. Juill. 1664.



CHAPITRE IV.

L'Abbé de Rancé veut se défaire de l'Abbaye de la Trappe, pour se reduire à l'état d'un simple Religieux : Il en est empêché par des personnes de pieté : Entretien qu'il a avec l'Evêque de Comminges. Il prend l'habit Religieux dans l'Etroite Observance de Cîteaux, & commence son Novitiat.

L'Evêque d'Alet ne se trompoit pas en supposant que Dieu étoit trop bon pour ne pas donner à l'Abbé de Rancé une connoissance entiere de tous ses devoirs, & que la délicatesse de sa conscience ne lui permettroit pas d'en negliger aucun. En effet, ayant fait reflexion à la maniere dont il avoit eu l'Abbaye de la Trappe dès l'âge de dix ans, il apprehenda que le défaut de vocation ne fut un obstacle aux graces dont il avoit besoin pour preserver dans l'état qu'il alloit embrasser, & pour y faire tout le bien qu'il se proposoit. Cette crainte ne fut d'abord qu'un leger scru-

pule, mais l'attention qu'il avoit à ne laisser rien passer qui pût déplaire à Dieu, l'ayant porté à des reflexions plus serieuses, il resolut de renoncer à son Abbaye, & de se faire simple Religieux, si ceux qu'il vouloit consulter jugeoient qu'il le dût faire.

Il s'adressa pour cela à des personnes éclairées, & de la derniere exactitude, & se soûmit sans reserve à leur décision, quelque qu'elle pût être. Ces personnes ayant examiné cette affaire devant Dieu, & pesé toutes les raisons pour & contre au poids du sanctuaire, furent d'avis, que tout ce que l'Abbé de Rancé avoit fait depuis sa conversion, & la disposition sincere où il se trouvoit de quitter son Abbaye, si l'on jugeoit que Dieu le demandât de lui, reparoit suffisamment tout ce qu'il pourroit y avoir eu de défectueux dans sa premiere vocation. Une raison particuliere les porta à cette décision; ils connoissoient les grandes qualitez de l'Abbé de Rancé, la droiture de ses intentions & tout le bien qu'il étoit capable de faire, s'il avoit toute l'autorité necessaire pour l'execution de ses bons desseins. En le reduisant à l'état de simple Religieux, on ensevelissoit, pour ainsi dire, tous ses talens, on les ren-

doit inutiles ; en le dépoüillant de l'autorité que donne la qualité d'Abbé Regulier, il ne lui étoit plus possible d'établir cette regularité exacte, & cette discipline si austere & si édifiante qu'il avoit dés-lors en vûe, & qui a fait depuis tant d'honneur à l'Eglise. Une raison si décisive les porta à lui dire, que non-seulement il pouvoit, qu'il devoit même retenir l'Abbaye de la Trappe ; mais qu'il se souvint d'employer l'autorité que Dieu lui mettoit entre les mains, pour rétablir dans cette Maison l'esprit de penitence & de retraite, & la pratique de toutes les vertus chrétiennes & religieuses.

Cette décision ayant levé toutes les difficultez qui pouvoient rester à l'Abbé de Rancé sur l'état qu'il alloit embrasser, il ne pensa plus qu'à dire un adieu éternel au monde, & à rompre avec lui sans retour. Cependant l'Evêque de Comminges se trouvant alors à Paris, l'Abbe de Rancé crut qu'il manqueroit à la confiance qu'il lui devoit, s'il lui faisoit un secret du dessein qu'il avoit de se faire Religieux. Ils s'étoient déja vûs à l'Institution, mais l'Abbé de Rancé s'étoit contenté de lui dire en general, qu'il avoit fait de serieuses reflexions sur ce

qu'il lui avoit dit autrefois touchant l'état d'Abbé Commendataire, qu'il ne vouloit avoir rien à se reprocher; mais qu'il n'étoit pas encore bien sûr du parti qu'il prendroit. L'Evêque de Comminges étant revenu le voir, l'Abbé de Rancé lui dit qu'il étoit enfin resolu de suivre ses conseils, qu'il avoit obtenu son Abbaye en Regle, qu'il alloit embrasser l'état Religieux & qu'il ne lui reprocheroit plus celui d'Abbé Commendataire. L'Evêque de Comminges lui dit qu'il loüoit Dieu des graces qu'il continuoit de lui faire. Mais que quand il lui avoit parlé contre l'état d'Abbé Commendataire, il n'avoit pas prétendu qu'on n'y pû pas faire son salut; mais seulement que celui d'Abbé Regulier étoit plus sûr & plus conforme à l'esprit de l'Eglise. L'Abbé de Rancé repartit, qu'il s'étoit expliqué assés clairement pour ne s'y pas méprendre, qu'il lui suffisoit que l'état d'Abbé regulier fut plus sûr & plus conforme au premier esprit de l'Eglise, pour se croire obligé de l'embrasser. Vous êtes donc resolu, continua l'Evêque, de vous faire Religieux de l'Etroite Observance de Cîteaux? Si resolut, répondit l'Abbé, que je vais partir pour entrer au Noviciat;

mais, ajouta l'Evêque, comment avez-vous pû vaincre l'aversion que vous aviez pour cet état, car elle me paroissoit extrême ? L'Abbé avoüa que sa vanité naturelle lui avoit livré sur cela d'étranges combats. Que jamais resolution ne lui avoit plus coûté à prendre; qu'enfin la grace avoit si bien pris le dessus, que toutes ses difficultez s'étoient dissipées, & qu'il avoit alors autant d'impatience d'embrasser l'état Religieux, qu'il en avoit autrefois d'éloignement. Il n'y a que Dieu, continua-t'il, qui puisse faire de pareils changemens. Il faut être le maître des cœurs, il faut les avoir formez pour en disposer ainsi à sa volonté. Il parla ensuite avec tant de ferveur des obligations de l'état qu'il alloit embrasser, que l'Evêque se crût obligé de lui conseiller de se moderer; qu'autrement il iroit si loin, que personne ne le pourroit suivre. L'Abbé le lui promit. Mais l'Evêque prétendit depuis, qu'il ne lui avoit pas tenu parole.

Ch. XIX. Du 16. May 1688.

L'Evêque de Comminges parle lui-même de cet entretient dans une de ses lettres qu'on a déja citée au Livre precedent. „ Deux ans apiés (dit ce Prelat) m'en „ étant allé à Paris, Monsieur l'Abbé de

Rancé retiré l'Institution, m'écrivit « un billet pour m'en donner avis, & « me pria de l'aller voir; ce que je fis. « Il me témoigna que cette petite se- « mence que j'avois jettée à Comminges « dans son esprit & dans son cœur, avoit « germé, & qu'il ne sçavoit pas encore « ce qu'elle produiroit. Au bout de six « semaines, il me dit qu'il alloit au No- « viciat. Là-dessus, je lui dis, que comme « je connoissois qu'il l'avoit l'esprit ar- « dent, il iroit si loin que personne ne le « pourroit suivre. Il m'assura du contrai- « re, & qu'il se modereroit. On pourra « voir dans la suite de cette Histoire, « qu'elle fut l'occasion qui porta l'Evê- « que de Comminges à prétendre que « l'Abbé de Rancé portoit un peu trop « loin la severité de ses sentimens. «

Le lendemain de cet entretien, l'Abbé de Rancé partit pour se rendre au Monastere de Nôtre-Dame de Perseigne de l'Etroite Observance de Cîteaux. Il y fut admis au Noviciat, & prit l'habit Religieux le treiziéme de Juin de l'an 1663. il avoit alors trente-sept ans cinq mois.

Cette demarche de l'Abbé de Rancé acheva de soûlever contre lui sa famille, & la plûpart des amis qu'il avoit

encore dans le monde. Les uns publioient qu'une trop grande retraite lui avoit affoibli l'esprit. D'autres prétendoient qu'il n'avoit rien fait qui ne fût de son genie; qu'il avoit toûjours donné dans l'extrême. Il y en avoit d'assés injustes, pour assurer qu'il avoit ses vûes. Qu'une ambition secrete étoit le seul motif d'une retraite si édifiante en apparence, que n'ayant pû porter dans le monde sa fortune aussi-loin qu'il l'avoit prétendu, il vouloit s'ouvrir de nouvelles routes, & dominer dans la Religion. Qu'on sçavoit trop ses sentimens sur l'amour de la gloire, & qu'il s'en étoit ouvert a trop de gens pour en pouvoir douter; que selon lui on y devoit tout sacrifier, & qu'il n'y avoit point d'honnête homme qui pût se proposer une autre fin.

Il est certain que ces maximes étoient assés celles de l'Abbé de Rancé, lors qu'étant livré à ses passions, il ne pensoit qu'à s'élever dans le monde. Il ne s'en cachoit pas alors, il en faisoit gloire; aussi en se proposant une fin si humaine, il prenoit le chemin qui l'y pouvoit conduire. Mais de se dépouiller de tout son bien, de tous les avantages qu'il avoit dans le monde, & de ceux qu'il y pouvoit pretendre de se revêtir

d'un habit, & d'embraſſer une profeſſion qui le rendoit mépriſable aux yeux du monde, de ſe condamner au jeûne, à la retraite, aux veilles, au ſilence, à une penitence qui devoit durer autant que ſa vie, par un motif de vanité & d'ambition, & dans la vûe de s'élever, c'eſt ce que des perſonnes raiſonnable comprendront d'autant moins, que les plus grands ſcelerats ſeroient à peine capables d'une hypocriſie ſi outrée.

On ne s'eſt point encore aviſé d'aller à la gloire par des routes auſſi extraordinaires, & quiconque l'entreprendroit, courroit riſque de demeurer en chemin. La gloire & tous les autres biens qui flatent les ſens ou la vanité, ſuppoſent la vie & la ſanté; ce n'eſt donc pas les rechercher que d'embraſſer un état qui détruit l'un & l'autre.

Auſſi, Dieu ne tarda pas à mettre l'Abbé de Rancé dans une épreuve qui l'auroit bien forcé de découvrir ſes ſentimens, s'il en avoit eu d'autres que ceux que la pieté la plus ſincere eſt capable d'inſpirer. L'application continuelles des mains, le travail, les veilles, le jeûne, la priere, toutes les auſteritez de ſa Regle, quantité d'autres qu'il y ajoûtoit; en un mot, une vie ſi differente de celle qu'il avoit

menée dans le Monde, & si contraire à la délicatesse de son temperament, le jetta au quatr'éme mois de son Noviciat dans une maladie d'autant plus dangereuse, qu'il l'avoit long-tems dissimulée, & qu'elle n'avoit pû l'obliger à rien relâcher de l'austerité de sa Regle. Les Medecins consultez le condamnerent à la mort, s'il ne quittoit un genre de vie si nontraire à son temperament ; & ses rechutes frequantes porterent enfin les Religieux à lui donner le même conseil. Il n'est point de dissimulation à l'épreuve de pareilles attaques, nous tenons trop à la vie tous les autres biens en dépendent trop pour pouvoir la mépriser par des motifs humains.

L'Abbé de Rancé porta cependant la generosité chrétienne & religieuse jusques à la mépriser. Il répondit aux Medecins & à tous ceux qui vouloient le rengager dans le monde, qu'il aimoit mieux mourir que de quitter un état auquel Dieu l'avoit apellé, & où il étoit persuadé qu'il le vouloit. Et rien ne fut capable de le faire changer de resolution.

Dieu recompensa une fidelité si rare en lui rendant la santé, aprés bien des rechutes qui ne servirent qu'à faire écla-

ter son zele, il la recouvra aussi parfaite qu'il l'eût jamais euë; & il reprit ses austeritez avec autant de zele que s'il n'en eût pas pensé perdre la vie. De pretendre aprés cela que les motifs interieurs ne s'accordoient pas avec une penitence exterieure qui a si peu d'exemples, la justice & la charité ne permettent point de pareils jugemens; car enfin, il ne s'agit de rien moins que de faire un demon d'un homme dont les vertus & les exemples ont été d'une si grande édification pour toute l'Eglise.

L'Abbé de Rancé parle de cette maladie dans une lettre qu'il écrivit quelque temps aprés à l'Evêque d'Alet. Je „tomba malade (dit-il) quatre mois „aprés avoir commencé le Noviciat; „& quoique mon mal fût tres-violent, „& m'eût mis à deux doigts de la mort, „& que selon les apparences il eût été „causé par le changement de ma vie „Dieu me fit tant de misericorde, que „je ne sentis jamais un soulevement „d'un moment contre le dessein que „j'avois eu de prendre l'état monasti- „que. Du 26. Mai 1664.

Ces soulevemens toutefois sont si naturels, ils naissent si aisément de l'amour de la vie, qu'il faut être bien mort à

soi-même, & que la grace regne bien tranquillement dans un cœur, pour ne pas ressentir de pareils mouvemens. Car enfin, si les ressentir & les combatre, les combatre & les vaincre, seroit l'effet d'une vertu peu commune; que doit-on penser d'une vertu qui va jusques à étouffer les sentimens les plus naturels, & à les empêcher de naître?

L'Abbé de Rancé continuë à rendre compte de ses sentimens à l'Evêque d'Alet. „Cependant (ajoûte-t'il) le tems de „mes épreuves est prêt de finir, & „je pense que dans trois semaines, si „Dieu me donne la perseverance, je „me verrai tres-proche de lui rendre „des protestations exterieures, de ce „que je lui ai déja promis tant de fois „dans le fond de mon cœur. Je vous „avouë qu'il est plein du desir de se „consacrer à Dieu; mais qu'il n'en est „pas pour cela moins rempli de mise- „res; & je ne puis comprendre que te- „nant à toutes choses par mille liens & „mille engagemens, j'aie la hardiesse „de prendre une Profession qui ne veut „que des ames détachées; & que mes „passions étant aussi vivantes en moi „qu'elles le sont, j'ose entrer dans un „état d'une veritable mort. Je vous

„ convie de demander à Dieu ma con-
„ version, dans une conjoncture qui doit
„ être la decision de mon éternité ; &
„ qu'aprés avoir violé tant de fois les
„ vœux de mon baptême, il me donne
„ la grace de garder ceux que je lui
„ vais faire, qui en sont comme un re-
„ nouvellement, avec tant de fidelité,
„ que je repare en quelque maniere les
„ égaremens de ma vie passée. Je ne per-
„ drai jamais la reconnoissance d'une
„ obligation aussi grande que celle que
„ je vous aurai dans cette rencontre, si
„ vous m'accordez le secours de vos prie-
„ res.

L'Evêque d'Alet répondit à cette Lettre avec une cordialité, une estime & une veneration (c'est le terme dont il se sert) qui fait bien voir combien il étoit persuadé de la sincerité de sa vertu, & de la pureté de ses sentimens. Avec toutes ses lumieres, avec toute l'attention, & toutes les precautions qu'il avoit apportées à examiner le fond de son cœur, il n'y avoit jamais découvert cette vérité secrete, cette ambition cachée, cet amour de la gloire, & de la reputation ausquels ses ennemis veulent qu'il ait tout sacrifié. Aussi l'envie voit souvent le mal qui n'est pas, & ne voit presque jamais

Du 25. Juillet 1664.

la vertu dont l'éclat frappe le plus vivement les yeux.

L'Evêque d'Alet admire sur tout cette foi vive, cette charité ardente qui l'avoit porté à preferer l'amour de sa vocation à sa propre vie, & il fait sur cela une reflexion trop importante pour ne la pas rapporter. ,, La maladie (dit-il) qui ,, vous est survenuë dans vôtre Novi- ,, ciat, doit beaucoup vous affermir ,, dans la persuasion & la confiance tres- ,, vive & tres-constante de vôtre invio- ,, lable fidelité à cet état, & que vôtre ,, vocation sera suivie de la fidelité & ,, l'accomplissement de vos promesses & ,, de vos vœux. Car s'il y avoit tenta- ,, tion qui eût dû aparemment vous ,, ébranler, c'étoit celle de la foiblesse ,, de vôtre complexion, pour porter la ,, rigueur d'une Regle si étroite ,, & si ,, rebutante à la nature. Mais puisque ,, cette épreuve n'a pas fait la moindre ,, impression de découragement dans ,, vôtre cœur, on en peut tirer avec rai- ,, son le prejugé de l'inutilité des atta- ,, ques que le demon vous pourroit faire ,, à l'avenir, non qu'il ne faille toujours ,, demeurer dans la crainte & dans la ,, défiance de soi-même, mais parce que ,, la confiance en la grace de Dieu doit

„ toûjours prevaloir, & on ne doit em-„ ploier le premier mouvement, que pour „ passer au second d'une maniere plus „ assurée, & auquel toutes nos craintes, „ & toutes les experiences de nos foibles-„ ses se doivent terminer. Voilà ce que l'Evêque d'Alet pense de cette épreuve, qui est en effet la plus grande de celles ausquelles la foiblesse humaine puisse être exposée.

CHAPITRE V.

Les Superieurs de l'Abbé de Rancé l'envoient aux Monasteres de Champagne, pour y favoriser l'établissement de la Reforme. Il y réussit. Ils veulent l'envoier en Touraine pour le même sujet : il s'en excuse. Raisons de ce refus. Il va trouver l'Abbé de Prieres.

QUelque-temps avant que l'Abbé de Rancé eut écrit à l'Evêque d'Alet la Lettre à laquelle celle qu'on vient de rapporter sert de réponse, on avoit établi la Reforme de Cîteaux aux Monasteres de Champagne, les anciens Religieux qui n'en étoient pas contens s'y

oppoſerent, & engagerent des Gentilshommes du païs à ſoutenir leur oppoſition. La démarche étoit delicate ſous un regne où les voies de fait avoient un air de rebellion, dont les ſuites pouvoient être tres-facheuſes. Cependant, les anciens Religieux furent ſi bien perſuader à la Nôbleſſe de leur voiſinage, que le Roi n'étoit pas favorable à l'Etroite Obſervance, qu'elle prit leur parti, & leur promit d'obliger de gré ou de force les Reformez de ſe retirer.

Cette nouvelle étant venuë à Perſeigne, le Prieur crut que ce qu'on pouvoit faire de mieux étoit d'envoier l'Abbé de Rancé en Champagne, pour ménager les eſprits de la Nobleſſe, & l'empêcher d'executer ſon deſſein. A peine l'Abbé y étoit-il arrivé, qu'on y vit venir vingt-cinq Gentilshommes bien montez, & bien armez. Ils s'étoient aſſemblez ſous pretexte d'une partie de chaſſe, mais en effet, pour obliger les Reformez de ſe retirer. Le Marquis de Vaſſé qui étoit à leur tête apprit en arrivant en Champagne, que l'Abbé de Rancé venoit de s'y rendre; ils s'étoient vûs ſouvent à la Cour, & même l'Abbé de Rancé lui avoit rendu un ſervice des plus importans; il s'en ſouvint dans ce

moment, & sa reconnoissance l'emportant sur l'engagement qu'il avoit pris avec les Gentilshommes qui l'accompagnoient, il ne vit pas plûtôt l'Abbé de Rancé, qu'il courut l'embrasser, & lui faire mille offres de services. L'Abbé le prit au mot, & il le pria de favoriser la Reforme, ou du moins de ne s'y pas opposer, & de porter les Gentilshommes qui l'accompagnoient à prendre le même parti. Le Marquis le lui promit, & l'aiant quitté pour aller parler à ceux qui l'acompagnoient, il les obligea de se retirer. Il les suivit quelque temps aprés, & fut toujours depuis tres favorable à la Reforme.

Environ ce même tems, quelques Monasteres de Touraine aiant été reformez, on y trouva à peu près les mêmes obstacles, le Prieur de Perseigne jetta aussi-tôt les yeux sur l'Abbé de Rancé; il crut que s'il l'envoioit en Touraine, il y auroit le même succez qu'il venoit d'avoir en Champagne, & sur cela il lui proposa de faire ce voiage. L'Abbé de Rancé qui n'avoit quitté le monde que pour vivre dans le silence & dans la retraite, ne put goûter cette proposition.

Il consideroit d'un côté l'obéissance qu'il devoit à ses Superieurs, le bon

ordre, & la discipline reguliere qu'il s'agissoit d'établir dans plusieurs Monasteres, les amis & le credit qu'il avoit dans la Province, la protection dont la Reforme avoit besoin, & les inconveniens du refus qu'il pourroit faire. Mais il consideroit de l'autre qu'il s'agissoit de retourner dans une Province où il ne pouvoit manquer de rencontrer les compagnons de ses égaremens passez, & une partie des objets qui les avoient causez, qu'il n'étoit pas encore assez affermi dans le bien pour s'exposer à des occasions dont personne ne comprenoit mieux le danger que lui, qu'il lui faudroit essuier des entretiens & des visites qu'il ne pouvoit éviter avec trop de soin, que c'étoit exposer la grace de sa vocation ; que l'Ecriture l'avertissoit, que qui n'a pas soin d'éviter le peril, ne manque jamais d'y succomber. Qu'il étoit même contre le bon ordre, qu'un Novice allât courir ainsi de Province en Province, qu'il se mêlât de negotiations, d'accommodemens & de traitez, que rien n'étoit plus contraire à l'esprit de componction & de penitence, qu'en un mot, le temps des épreuves devoit se passer dans la solitude & dans le silence. L'Abbé de Rancé s'étant affermi dans ces dernieres

reflexions, il les representa avec respect à son Superieur, il le pria d'y avoir tout l'égard que sa foiblesse exigeoit de sa charité. Mais ce ne fut jamais la maxime des Communautez de faire assez d'attention aux besoins des particuliers, quand il s'agit de l'interêt commun. Le Prieur de Perseigne entêté de son dessein, & resolu de profiter du credit & des amis de l'Abbé de Rancé, traita ses raisons de scrupules mal fondez ; il lui parla en terme magnifique du merite de l'obéïssance, & l'assura qu'il ne couroit aucun risque en entreprenant ce voiage, par le seul motif de la soumission qu'il devoit à son Superieur. Mais soit que l'Abbé de Rancé en sût plus que lui sur un pareil chapitre, ou qu'il fût convaincu que l'obéïssance avoit des bornes, ou plutôt qu'il fût vivement frappé du danger auquel on le vouloit exposer, il pria le Prieur de Perseigne de ne lui point ordonner ce que sa conscience ne lui permettoit pas d'executer.

La fermeté avec laquelle l'Abbé de Rancé lui fit cette priere, l'empêcha d'inciter davantage sur ce voiage, il ne lui en parla plus ; mais il considera l'Abbé de Rancé comme un homme at-

taché à son sens, & qui ne feroit jamais que sa volonté; il en écrivit en ces termes à l'Abbé de Prieres Vicaire General de la Reforme, & lui manda que quelque honneur que lui pût faire la reception de l'Abbé de Rancé, si l'on étoit crû, on penseroit deux fois à l'admettre à la Profession. C'est ainsi que les preventions particulieres decident souvent des plus grandes affaires.

L'Abbé de Prieres fut d'autant plus surpris de la Lettre du Prieur de Perseigne, qu'il étoit plein d'estime pour l'Abbé de Rancé, & qu'il ne doutoit pas que sa reception ne fut fort avantageuse à l'Etroite Observance. Mais comme il avoit une prudence consommée, & qu'une longue experience lui avoit appris que rien n'est plus aisé que de se tromper, lors qu'il s'agit du discernement des esprits, il crut qu'il ne devoit pas tout à fait negliger le sentiment du Prieur de Perseigne, mais qu'il ne devoit pas aussi decider d'une affaire de cette importance sur son seul avis. Il resolut sur cela de ne s'en raporter qu'à soi même, & pour mieux juger du caractere de l'Abbé de Rancé, il lui donna un rendez-vous à quatre lieuës de Paris. L'entretien qu'il eut avec lui

ne servit qu'à augmenter l'estime qu'il en avoit conçuë, & détruisit absolument toutes les preventions que le Prieur de Perseigne avoit voulu lui donner. Il lui trouva un esprit superieur, & une capacité d'autant plus estimable qu'elle étoit accompagnée d'une humilité profonde.

Il avoit déja acquis toutes les vertus religieuses, & il les possedoit dans un degré si éminent, qu'on ne pouvoit attribuer qu'à une grace du premier ordre le progrez qu'il y avoit fait en si peu de temps. L'Abbé de Prieres pour s'assurer de sa docilité dont on avoit voulu lui donner de la défiance, lui fit plusieurs propositions plus dures les unes que les autres; mais comme elles alloient toutes à l'élever à une plus haute perfection, il lui trouva une soumission qui alloit toûjours au delà de tout ce qu'il put lui proposer. Il est vrai qu'il lui parut avoir une grande fermeté pour toutes les observances de sa Regle, & il lui fut aisé de juger qu'il en porteroit la pratique au delà même de ce qui étoit en usage dans l'Etroite Observance; mais l'Abbé de Prieres avoit trop de vertu pour être sensible à cette belle jalousie, qui ne peut souffrir

qu'en matiere de Reforme on porte les choses plus loin que nous ne les avons portées nous-mêmes; en un mot, ce zele & cette fermeté ne passerent point pour un défaut dans l'esprit de l'Abbé de Prieres. Quand il eut congedié l'Abbé de Rancé, il écrivit au Prieur de Per'eigne, qu'il ne fist point difficulté de l'admettre à la Profession; & qu'il se chargeoit devant Dieu & devant les hommes des suites que pourroit avoir l'engagement de l'Abbé de Rancé.

CHAPITRE VI.

L'Abbé de Rancé va à la Trappe, y lit son testament en plein Chapitre, retourne à Perseigne, y fait sa Profession. Conversion de Dom Joseph Bernier ancien Religieux de la Trappe. L'Abbé fait prendre une nouvelle possession de l'Abbaie de la Trappe, en qualité d'Abbé Regulier: il reçoit la benediction abbatiale à Séez.

COMME le tems de la Profession de l'Abbé de Rancé approchoit, à peine fut-il de retour à Perseigne qu'il

se vit obligé de se rendre à la Trappe. Là le Chapitre étant assemblé, il y lût le testament qu'il avoit fait en faveur des Peres de l'Etroite Observance de cette Maison, dès le tems qu'il eût pris la resolution de s'y faire Religieux. Voici après les préliminaires ordinaires comme il parle dans ce testament.

» Si j'avois plus de bien que je n'en ai, „ je me croirois obligé preferablement à „ tout d'en disposer en faveur du Monastere de la Trappe, duquel il y a plus de „ vingt-cinq ans que je suis Abbé Commendataire, pour satisfaire à un tres- „ grand nombre de malversations que j'y „ ai faites, & de dommages qui y sont „ arrivez par ma negligence dans le ma- „ niement de ses affaires & de son bien, „ & pour ne m'être acquité pendant tout „ ce tems-là d'aucune de mes obligations „ spirituelles & temporelles. Je proteste „ que je parle sans exageration & sans „ excez, & que la confession que je fais „ est aussi veritable & sincere que je la fe- „ rois si j'étois devant le tribunal de Jesus- „ Christ.

Après une declaration si humble sur laquelle on pourroit faire bien des reflexions, il se dépouille de tous les meubles qu'il avoit mis dans le Monastere

de la Trappe, & particulierement de sa Bibliotheque, il les remet entre les mains des Religieux, à condition qu'ils ne pourront être transportez hors de l'Abbaie, ni mis ailleurs pour quelque raison que ce puisse être. Il declare que son intention est qu'ils servent à l'usage & à l'instruction des Religieux Reformez de la Maison, & au cas que par des évenemens qu'on ne peut prevoir, l'Abbaie tombât entre les mains des anciens Religieux, & que la Reforme cessât d'y être, il donne sa Bibliotheque à l'Hôtel-Dieu de Paris, pour être venduë, & le prix emploié à la nourriture des pauvres & des malades. Il declare encore qu'il fait cette disposition en faveur des Religieux Reformez de cette Maison, & de ceux qui leur succederont dans la même Observance, & qu'il ne veut point que son successeur (s'il est Abbé Commendataire) y ait aucune part, & puisse y rien pretendre, ni même qu'il ait aucun usage des Livres qu'avec la permission des Religieux de la Maison. Il donne encore au Monastere de la Trappe tout ce qui pourra lui être dû au jour de sa mort, à la reserve de deux mille quatre cent livres qu'il donne au Monastere de Per-

ſeigne pour lui marquer ſa reconnoiſſance de la grace qu'il y a reçuë d'y faire ſon Noviciat, & de celle qu'on veut bien l'y faire en l'y recevant à Profeſſion.

Aprés avoir fait ces diſpoſitions (il ajoute) „ qu'il eſpere que Dieu regardera des yeux de ſa miſericorde, „ cette legere reſtitution qu'il fait au „ Monaſtere de la Trappe, quoi qu'elle „ ſoit beaucoup au deſſous de ſes obligations, & que lui aiant fait la grace de lui „ donner des intentions plus étenduës, il „ ne le jugera pas dans la ſeverité de ſa „ juſtice.

Après que l'Abbé de Rancé ſe fut ainſi dépouillé de tout ce qui lui reſtoit de bien, il retourna à Perſeigne pour y achever ſon Noviciat. Il y reçut quelque temps aprés ſes Expeditions de Rome, pour tenir en Regle l'Abbaie de la Trappe qu'il avoit encore en Commende. Enfin il y fit Profeſſion le vingt-ſixiéme Juin de l'année mil ſix cent ſoixante & quatre, entre les mains de Dom Michel Guiton, Commiſſaire de l'Abbé de Prieres Vicaire General, avec deux autres Novices, l'un d'eux avoit été ſon valet de chambre. L'exemple de ſon Maître le toucha, il ne put ſe reſoudre

à le quitter, il voulut le suivre dans sa retraite ; il se distingua depuis par sa penitence, & a vêcu long-tems à la Trappe sous le nom de Frere Antoine. Deux jours après il y eut encore un Religieux qui fit Profession pour la même Abbaie de la Trappe.

Mais ce qui combla de joie l'Abbé de la Trappe (car c'est le nom qu'il porta toujours depuis) fut la conversion d'un des anciens Religieux de la Trappe, qui arriva quelque temps avant sa Profession ; il s'appelloit Dom Joseph Bernier. Il avoit vêcu long-tems dans de grands desordres, & personne ne s'étoit opposé avec plus d'ardeur à l'établissement de la Reforme, & à tous les bons desseins de l'Abbé. La retraite si édifiante de l'Abbé, l'austerité de sa penitence, son assiduité à la priere & à tous les exercices reguliers, son humilité profonde, & la charité sans bornes dont il usoit envers lui, firent d'abord une impression assez vive sur son esprit ; mais la force des habitudes l'entraînoit, & le poids des liens de l'iniquité qui l'acabloit ne lui permettoit pas même de penser à l'imiter. Cependant le temps des misericordes de Dieu approchoit, & les grands exemples de l'Abbé dont il étoit

continuellement frappé, le portoient à se dire quelquefois à lui même ; *Pourquoi ne pourrois-je pas faire au moins une partie des choses que je vois faire à un homme de qualité, élevé dans la delicatesse & dans le grand monde, nourri dant l'esperance d'une grande fortune? Quels sont les liens qui me retiennent en comparaison de ceux qu'il a rompus?*

L'Abbé s'apperçut que ce Religieux commençoit à revenir à lui-même, à la maniere respectueuse & pleine de reconnoissance dont il recevoit les petits services qu'il s'atachoit à lui rendre. *Vous avez*, lui disoit-il quelquefois, *bien de la bonté pour un miserable qui ne merite pas qu'on pense à lui.* D'autrefois il lui disoit : *Ce seroit assez pour moi des miettes qui tombent de vôtre table, je ne suis pas digne d'être admis avec vous.* L'Abbé qui connoissoit le prix d'une ame, avoit une atention continuelle sur ce Religieux ; il faisoit des prieres ferventes pour sa conversion. Cependant il partit pour aller prendre l'habit à Perseigne, sans que Dom Bernier se fût ouvert à lui de ce que Dieu commençoit à operer dans son cœur. Mais l'Abbé fut agreablement surpris, lorsque deux mois aprés qu'il fut arrivé à Perseigne, Dom

Bernier l'y vint trouver, il se jetta à ses pieds, il les arrosa de ses larmes, & ne les quitta point qu'il ne lui eût promis qu'on le recevroit au Noviciat. Il y fut reçu, & pendant l'année des épreuves, personne ne le surpassa dans l'amour du silence & de la retraite, dans la pratique de la penitence la plus austere & de toutes les vertus religieuses. Il fit Profession environ trois mois aprés l'Abbé de la Trappe, il l'y suivit, & fut toujours depuis un modele de vertu.

Quatre jours aprés que l'Abbé de la Trappe eut fait Profession, Pierre Felibien successeur de l'Abbé au Prieuré de saint Clementin, prit en son nom possession de l'Abbaie de la Trappe en qualité d'Abbé Regulier, en vertu de sa Procuration. L'Abbé étoit si penetré de la grace que Dieu lui avoit faite en le retirant du monde, qu'il ne put se resoudre à aller faire lui-même cette ceremonie. On voit ses sentimens dans une Lettre qu'il écrivit dans ce même tems.

„ Je vous confirme (dit-il) par cette „ Lettre le pressentiment que vous aviez „ de ma Profession. Il y a trois jours „ que je l'ai faite, & que je suis lié à „ Dieu pour le reste de mes jours, dans „ une condition qui m'a paru tres-vile

„& tres méprisable, & par consequent „tres-propre pour faire penitence de mes „pechez.

„ Vous me demandez (continuë-t'il) „quels ont été les sentimens de mon „cœur dans ce moment ? Et pour vous „répondre je vous dirai en un mot, „que je me suis vû comme un homme „condamné à l'enfer par le nombre & „par la grandeur de mes pechez ; & j'ai „crû en même tems que l'unique moien „d'apaiser la colere de Dieu, étoit de „m'engager dans une penitence qui ne „finît qu'avec ma vie, & que la profes-„sion que j'embrassois convenoit tout à „fait à une personne penetrée de ces „sentimens... Je ne sai pas si ma vie „pourra plaire à Dieu, & si la satisfac-„tion publique que je veux lui faire trou-„vera grace auprès de lui ; mais je sai „bien que j'ai frapé à la seule porte qui „m'étoit ouverte, & que je ne pouvois „rentrer que par là dans la paix de Je-„sus-Christ........ J'essaierai de lui „garder, avec une fidelité constante, „ce que mon cœur lui a promis mille „fois avant que ma bouche lui en ren-„dit des protestations exterieures, & „mon repos est que je sers un maître „qui n'abandonne jamais ceux qui sont

„ demeurez avec perseverance à son ser-
„ vice. Enfin il fera ce qu'il lui plaira,
„ il est le Seigneur, & personne n'a
„ droit de s'en plaindre, mais je ferai
„ mon devoir jusques à la mort, au
„ moins je ne cesserai pas de lui en de-
„ mander la grace. Voilà en peu de mots
„ ma disposition presente, qui n'est
„ qu'une pure resignation à la provi-
„ dence de Dieu, & un abandonnement
„ à ses soins paternels ; je n'ai pas le
„ loisir de vous en dire davantage. Priez
„ Dieu pour moi, je n'en ai jamais eu
„ tant de besoin. Je me souviens d'avoir
„ lû dans saint Jean Climaque, qu'une
„ creature qui a été assez malheureuse
„ pour perdre les bonnes graces de son
„ Dieu, ne doit point arrêter le cours
„ de ses larmes, jusques à ce que Dieu
„ lui ait dit par lui-même ou par quel-
„ qu'un de ses Anges, que ses pechez
„ lui sont pardonnez.

Ce fut dans ces sentimens si vifs de penitence, de confiance en Dieu, & d'abandon à sa misericorde, qu'il reçut la benediction * abbatiale des mains de Patrice Plunguet, Evêque d'Arda en Irlande, assisté de l'Abbé de S. Martin de Séez, & de toute la Communauté. La ceremonie s'en fit dans ce même

* *Le 13. Juillet 1664.*

Monastere qui est de l'Ordre de saint Benoît, & de la Congregation de saint Maur.

Ce ne fut pas pour lui une simple ceremonie, comme elle l'est pour tant d'autres qui n'y aportent pas les dispositions requises. Il y reçut avec plenitude cet esprit de sagesse & de discretion qui lui étoit necessaire pour la conduite de ses Religieux dont il étoit devenu le Pere & le Pasteur.

CHAPITRE VII.

L'Abbé de Rancé se retire à la Trappe, resolu d'y finir ses jours dans la penitence. Il y commence la Reforme qui a depuis édifié toute l'Eglise. Il est obligé de quitter sa solitude pour se trouver à une Assemblée des Abbez de l'Etroite Observance.

L'Abbé de la Trappe se voiant au comble de ses desirs par la Profession Religieuse, se rendit dés le lendemain dans son Monastere, en vuë d'y finir ses jours dans la pratique d'une penitence continuelle. Il y trouva une

Communauté peu nombreuse, mais toute composée de Religieux bien intentionnez, qui ne respiroient que la pratique exacte de toutes les vertus de leur état. L'Abbé se contenta d'abord d'y faire observer la regularité qui étoit en usage dans les Monasteres de l'Etroite Observance ; mais il ne fut pas long-tems sans porter ses vuës plus loin.

Il avoit lû pendant son Noviciat avec toute l'aplication possible, la Regle de saint Benoît dont il devoit faire profession ; tout ce qui avoit été en usage parmi les premiers Solitaires de l'Eglise, & tout ce qui s'étoit pratiqué dans les premiers siecles de la Reforme de Cîteaux. Il demeuroit d'acord qu'on avoit rétabli dans l'Etroite Observance d'excellentes pratiques, & que la vie que l'on y menoit étoit tres-sainte ; mais il étoit persuadé que la Regle de saint Benoît, dont on y fait profession, demandoit quelque chose de plus. L'exemple des premiers Religieux de Cîteaux & de Clairvaux le touchoit vivement, & il ne pouvoit aprouver qu'on n'en eût pas rétabli tous les usages. *Sommes-nous*, (disoit-il) *moins pecheurs qu'eux & moins corrompus, & avons-nous moins besoin de penitence ?* On lui representoit sur cela que les corps étoient

devenus plus foibles, & qu'on ne pouvoit plus pratiquer toutes les austeritez qui avoient été autrefois en usage. *Dites* (repondit-il) *que nous avons moins de zele & de ferveur ; mais pour les forces elles sont égales, & la vie des hommes est encore aussi longue qu'elle l'étoit du tems de nos peres.*

Penetré de ces sentimens, il resolut de porter les choses plus loin que l'on n'avoit fait dans l'Etroite Observance, & de rétablir, s'il se pouvoit, tous les anciens usages de Cîteaux & de Clairvaux. Il avoit toutes les qualitez necessaires pour l'execution d'une si sainte entreprise ; il étoit ferme, il avoit de grandes lumieres, un zele ardent, capable de tout entreprendre, une éloquence propre à tout persûader, un grand discernement des esprits, une charité tendre & insinuante, qui le rendoit maître des cœurs de tous ceux que Dieu avoit soumis à sa conduite, & un amour pour la penitence, & pour toutes les vertus religieuses qui ne pouvoient aller plus loin, & qui le sollicitoit continuellement à entreprendre de grandes choses pour Dieu, & qui le soutenoit dans toutes ses entreprises.

Ces qualitez & les grands exemples de vertu qu'il donnoit continuellement à ses Religieux, lui en aiant acquis l'estime & la confiance, il entreprit de les porter à la

plus haute perfection. Il leur representoit avec ce zele & cette éloquence qui lui étoit naturelle, & que l'esprit de Dieu rendoit encore plus vive & plus touchante ; „que „ la premiere obligation d'un Chrêtien, à „ plus forte raison d'un Religieux, étoit „ de vivre dans la penitence, puisque les „ premieres paroles dont Jesus-Christ „ s'étoit servi pour commencer sa Mis- „ sion, & pour prêcher au peuple, nous „ aprenoient que c'est la penitence qui „ ouvre les portes de son Roiaume. „ Que cette vertu ne pouvoit subsister „ sans la priere, le jeûne, la retraite „ & une entiere abnegation de soi-mê- „ me. Que Saint Bernard * ne leur avoit „ point laissé d'autre idée de l'état qu'ils „ avoient embrassé, & qu'on lisoit en- „ core dans la cent quarante-deuxiéme „ de ses Lettres, que l'Ordre de Cîteaux „ n'étoit autre chose que la profession „ d'une vie humble, pauvre, méprisée, „ soumise, & qu'on n'y connoissoit de „ paix & de joie, que celle que le Saint „ Esprit répand dans les cœurs. Que „ c'étoit-là le veritable caractere de

* *Ordo noster abjectio est humilitas est, voluntaria paupertas est, obedientia, pax, gaudium in Spiritu Sancto.* Ep.214.

l'Ordre

„ l'Ordre dans lequel ils étoient entrez,
„ & celui de tous les vrais Religieux ;
„ qui les avoit distinguez de tout tems,
„ & qui leur avoit donné cet empire si
„ absolu sur le demon & sur les hom-
„ mes. C'est (ajoutoit-il) ce qui les a
„ rendus la terreur des premiers,& l'ad-
„ miration des autres ; C'est par cette
„ disposition qu'on peut nommer toute
„ divine, parce qu'elle ne sauroit être
„ que l'operation du S. Esprit, qu'ils
„ ont chassé les demons des corps des
„ possedez ; qu'ils ont amoli les ames
„ les plus dures & les plus rebelles,
„ qu'ils ont rendu la vie aux morts, la
„ vuë aux aveugles, la santé aux mala-
„ des, qu'ils ont dompté la fureur des
„ bêtes les plus cruelles ; enfin, qu'ils
„ ont rétabli l'innocence & la pieté,
„ qu'ils ont formé des cœurs dignes
„ d'être les temples du S. Esprit, & que
„ par une penitence de peu de durée, ils
„ se sont purifiez & assurez du bonheur
„ éternel.

Par tels & semblables discours, l'Abbé de la Trappe inspiroit à ses Freres l'estime & l'amour de leur état, & leur en donnoit la veritable idée. Il rétablit de la sorte plusieurs anciennes pratiques de l'Ordre de Cîteaux. D'un consentement unanime les Religieux de

Trappe se priverent de l'usage du vin, & de celui du poisson ; ils ne se permirent celui des œufs que fort rarement, & celui de la viande que dans les plus grands besoins. Le commerce avec les personnes du siecle fut rendu moins frequent, & dans la vuë de s'en retrancher tout à fait, comme on fit quelques années après.

L'Abbé de la Trappe avoit encore fort à cœur le rétablissement du travail des mains, tel qu'il étoit en usage dans les premiers tems de Cîteaux ; il disoit sur cela à ses Religieux : „ Que Dieu „ avoit ordonné le travail à l'homme „ innocent, comme un moien pour „ conserver son innocence ; mais qu'il „ l'avoit commandé à l'homme pecheur, „ pour la recouvrer après l'avoir per„ duë. Qu'aussi tous les Ordres Monas„ tiques qui avoient été établis sur la „ pratique des conseils Evangeliques, „ n'avoient eu garde de negliger ce „ commandement. Qu'il n'y avoit au„ cune regle de Solitaires qui n'en re„ commandât la pratique ; que le tra„ vail abaissoit, qu'il humilioit & mor„ tifioit l'esprit aussi-bien que le corps, „ qu'il portoit & unissoit à Dieu, lors „ qu'il se faisoit en esprit de penitence, „ & avec tous les sentimens de pieté qui

„ devoient l'accompagner ; Qu'en un „ mot, les Moines doivent travailler „ pour gagner leur vie, pour n'être à „ charge à personne, & pour avoir de-„ quoi assister les pauvres. Il ajoutoit „ qu'on ne pouvoit pas satisfaire à des „ intentions si saintes que l'Apôtre lui-„ même avoit marquées, par un travail „ de peu de durée, ou qui ne produisoit „ rien d'utile ; qu'ainsi il ne croioit pas „ qu'on pût donner à une pratique si „ ancienne & si essentielle à l'état des „ Solitaires, moins d'une heure & demie „ le matin, & autant après midi. C'est sur ce pied qu'on regla deslors à la Trappe le tems du travail ; il y eut même quelque chose de plus ; car les Religieux apprehendant que dans la suite des tems on ne negligeât cet usage, comme il étoit déja arrivé, voulurent s'y engager pour toujours par un vœu particulier. Comme cela ne s'étoit point encore pratiqué dans l'Ordre de Cîteaux, l'Abbé ne jugea pas à propos de le permettre. Je dirai à cette occasion que l'Abbé de la Trappe ne s'est jamais servi de son autorité pour établir aucune de ces observances si édifiantes qui sont en usage dans ce Monastere. Jamais homme ne fut plus éloigné de cette domination accablante,

qui ne consulte personne quand il s'agit d'établir des loix. Il avoit de la fermeté pour maintenir les Regles lors qu'elles étoient une fois reçuës, mais il n'en établissoit aucune que tout le monde n'y eût consenti, & même ne l'eût demandé avec beaucoup d'instance; alors il étoit le premier à en donner l'exemple, & il alloit toujours au delà de ce qu'il préscrivoit aux autres, c'est ainsi que cette Reforme si édifiante commença à s'établir à la Trappe. On en verra le progrez dans la suite de cette Histoire.

On ajoutera seulement qu'en même tems que l'Abbé de la Trappe rétablissoit dans son Monastere les pratiques exterieures de penitence, qui avoient été en usage parmi les anciens Solitaires, il étoit encore plus occupé à y établir l'esprit d'une pieté tendre & solide, d'une humilité profonde, d'une charité ardente & effective; il commença même deslors à introduire parmi ses Freres (car il les apelloit toujours ainsi) une maniere respectueuse de parler & d'agir les uns avec les autres, & pour ainsi dire une sainte politesse. Ces manieres pleines de deference & de respect n'avoient rien de l'esprit & de l'air du monde; elles étoient toutes fondées sur un profond mépris qu'ils avoient pour eux-mêmes,

& sur une estime tres-sincere qu'ils avoient les uns pour les autres. On ne voioit point à la Trappe ces manieres familieres, ou pour mieux dire indecentes & grossieres, que même les honnêtes gens du monde ont bannies de leur commerce; la retenuë, la circonspection, la modestie regnoient dans toutes les paroles & dans toutes les actions de ces saints Solitaires.

L'Abbé de la Trappe ne pensoit qu'à se sanctifier lui-même, & à porter ses Freres à la plus haute perfection de l'état monastique, lors qu'il reçut de ses Superieurs des ordres pressans ausquels il ne s'attendoit pas. Ces ordres l'obligeoient de se rendre incessamment à Paris, pour se trouver à une assemblée d'Abbez, & de Superieurs de l'Etroite Observance de Cîteaux, qui avoit été indiquée au College des Bernardins. Pour comprendre quel en fut le sujet, on ne peut pas se dispenser de reprendre les choses d'un peu plus haut.

CHAPITRE VIII.

Histoire abregée des differens entre les Religieux de l'Etroite Observance, & ceux de la Commune Observance de Cîteaux.

L'Ordre de Cîteaux fondé sur la fin du onziéme siecle par saint Robert, S. Alberic, & S. Etienne, & illustré le siecle suivant par la doctrine & la sainteté éclatante de saint Bernard, fut pendant deux cent ans la gloire & l'édification de l'Eglise.

Dans ces premiers tems, la vie des Religieux de l'Ordre de Cîteaux étoit tres-austere & tres-penitente ; ils n'avoient point d'autre Regle que celle de saint Benoît, & ils faisoient profession de la pratiquer à la lettre, & de n'admettre ni explication, ni adoucissement, ni aucune de ces dispenses qu'on a depuis obtenuës, & qui étoient dés-lors pour la plûpart en usage dans l'Ordre de Cluni. Ils joignoient le travail des mains aux jeûnes, aux veilles, à la priere, & au chant de l'Office divin ; la retraite & le silence s'y pratiquoient avec

la derniere exactitude. La simplicité & la pauvreté regnoient dans leurs meubles & leurs habits,& dans les ornemens de leurs Eglises ; on ne pensoit qu'à y adorer Dieu en esprit & en verité. Il est vrai que deslors les Princes, les Evêques & les peuples leur bâtirent des Eglises & des Monasteres à l'exterieur fort magnifiques ; le dedans étoit tres-pauvre, la grandeur & la magnificence des bâtimens ne servoient bien souvent qu'à les rendre moins sains & moins commodes. La nourriture de ces saints Solitaires répondoit parfaitement au reste de leur vie, & à l'amour qu'ils avoient pour la penitence. On rapporte dans la vie de saint Bernard, qu'un homme de qualité passant à Clairvaux ne put s'empêcher de verser des larmes en voiant le pain dont on nourrissoit des personnes d'une vertu si éminente, dont plusieurs étoient d'une naissance illustre, & avoient été élevez dans le monde avec beaucoup de delicatesse ; il étoit tel que les bêtes avoient de la peine à en manger. En un mot, on vivoit dans tous les Monasteres de Cîteaux comme on vit aujourd'hui à la Trappe.

L'Abbé dont j'écris l'Histoire pretendoit même qu'on ne menoit pas encore

dans son Monastere une vie si austere que celle qui étoit alors en usage à Cîteaux, & dans tous les Monasteres de l'Ordre. On peut juger par là quelle étoit l'austerité de ces premiers Solitaires. Deux siecles se passerent de la sorte avec tant d'estime & d'admiration pour l'Ordre de Cîteaux, que les plus illustres Eglises s'estimoient heureuses quand elles en pouvoient tirer leurs Evêques.

Mais il n'est point encore arrivé qu'aucun établissement ait subsisté long-tems sur le pied de la premiere ferveur; il n'y a rien dont la foiblesse humaine se lasse plutôt que d'une vie austere & cachée, où l'amour propre & la cupidité ne trouvent point de ressources. L'Ordre de Cîteaux l'éprouva, il déchut insensiblement de sa premiere austerité; on demanda, & on obtint des adoucissemens & des dispenses. Le schisme qui divisa si long-tems l'Eglise d'Occident survint là-dessus; tout prit parti; les Religieux même les plus unis se partagerent; les guerres succederent au schisme, la desolation fut portée dans les Provinces; les Monasteres furent pillez, & plusieurs même furent détruits de fond en comble. L'heresie qui suivi la guerre, & qui la ralluma plus terrible qu'aupa-

ſavant, augmenta la deſolation & le deſordre, on ne connu plus de dépendance, on ſe ſouleva contre l'autorité la plus legitime; chacun ſe rendit juge des mœurs & de la Foi. L'oiſiveté & les richeſſes ſuccederent au travail & à la pauvreté. Une curioſité profane prit la place de la ſimplicité ancienne; elle penetra dans les Monaſteres les plus éloignez de la vuë des hommes : la diſſolution & l'impieté trouverent des aziles & des protecteurs. Voilà les cauſes de la décadence de la plûpart des Ordres Religieux, & de celui de Cîteaux en particulier.

D'abord le deſordre fut renfermé dans l'enceinte des Monaſteres: comme il avoit peu de témoins au dehors, on en fut peu ſcandaliſé : il ſe répandit enſuite dans le public avec tant d'éclat, que les Princes dont les predeceſſeurs avoient fait gloire de proteger l'Ordre de Cîteaux, en demanderent la ſupreſſion à Innocent VIII.

Les choſes étoient à peu près en cet état, lorſque Dom Denys de l'Argentier Abbé de Clairvaux, ſecondé de quelques autres Religieux de l'Ordre de Cîteaux, entreprit de faire revivre le premier eſprit de l'Ordre dans tous les Monaſteres de France : il étoit déja fort

âgé lorsque Dieu lui inspira cette sainte resolution; mais le zele supleant à l'âge, il commença par son Abbaïe, il en bannit les abus & les scandales, il y rétablit le bon ordre, & le soutint toujours depuis par sa pieté & par sa vigilance. Plusieurs Maisons de sa filiation, & d'autres même qui n'étoient pas de sa dépendance, touchées de son exemple, resolurent de le suivre, & reprirent les mêmes pratiques qui avoient été rétablies dans Clairvaux. C'est par-là que l'Etroite Observance de l'Ordre de Cîteaux a commencé en France. On ne sauroit assez loüer Dom Nicolas Boucherat Abbé General de Cîteaux, de l'avoir toujours apuiée de toute son autorité; mais comme les Chapitres Generaux lui étoient contraires, & qu'elle n'avoit d'ailleurs aucun apui, les choses n'allerent pas loin; la Reforme se trouva reduite à un petit nombre de Monasteres; & tout le reste de l'Ordre demeura dans le relâchement. L'Ordre de Cîteaux n'étoit pas le seul qui se trouva en cet état, tous les anciens Ordres Religieux étoient à peu près dans la même situation, ils avoient tous abandonné les Regles & l'esprit de leur premiere Institution.

Les plaintes qui en furent portées de tous côtez au Roi Louis XIII. lui persuaderent qu'il étoit de sa religion de remedier à tant de desordres; il s'adressa pour cela à Gregoire XV. & en obtint un Bref en datte du huitiéme Avril mil six cent vingt-deux : il étoit adressé au Cardinal de la Roche Foucaud, & lui donnoit pouvoir de reformer tous les anciens Ordres Religieux de France.

Le Roi aiant reçu ce Bref l'autorisa par ses Lettres Patentes, le remit au Cardinal de la Roche-Foucaud, & lui en recommanda l'execution. Le Cardinal qui avoit toute la pieté & tout le zele qu'une commission de cette importance demandoit, le fit aussi-tôt signifier à l'Abbé de Cîteaux, & aux quatre premiers Abbez de l'Ordre. Il leur envoia en même tems des Mandemens, par lesquels il leur ordonnoit de se rendre auprès de lui, afin qu'il pût conferer avec eux sur l'execution du Bref de Sa Sainteté, & faire toutes choses de leur participation & de leur avis.

La surprise des Abbez fut extrême, quand ils virent l'autorité du Pape & du Roi concourir à leur Reformation; c'est à dire, à la chose du monde pour

laquelle ils avoient le plus d'aversion. Ils s'étoient fait une douce habitude de la vie qu'ils avoient menée jusques alors, & ils regardoient le retablissement des anciennes pratiques de l'Ordre comme un joug insuportable dont la seule pensée leur faisoit horreur ; les Religieux de leur dépendance étoient pour la plûpart dans les mêmes sentimens. On delibera sur cela, l'on prit conseil, l'on resolut enfin de se soumettre en aparence, mais d'éluder en effet par toutes les voies possibles l'execution du Bref de Sa Sainteté.

Pendant que le General de l'Ordre & les premiers Abbez étoient dans ces sentimens, ceux dont Dieu avoit touché les cœurs, & qui avoient commencé à se reformer, regardoient l'execution du Bref comme la seule chose qui pouvoit les autoriser, les mettre à couvert des entreprises de la Commune Observance, & leur donner les moiens de s'établir & de s'étendre ; ils prirent donc une resolution unanime de seconder de tout leur pouvoir les intentions du Pape & du Roi, & de se faire un protecteur du Cardinal de la Roche-Foucaud.

Cependant tous les delais étant expirez, le General & les premiers Abbez

de l'Ordre se rendirent à Paris auprès de son Eminence, & lui témoignerent qu'ils étoient resolus de se soumettre à tout ce qu'il lui plairoit d'ordonner. Le Cardinal pour profiter d'une disposition à laquelle il ne s'attendoit pas, dressa dès l'onzieme de Mars de l'année suivante mil six cent vingt-trois, de leur avis & de leur consentement, des articles de Reformation. Les Abbez les accepterent & les signerent avec des protestations apatemment si sinceres de les garder, & de les faire observer, que quoi qu'on put remontrer au contraire au Cardinal, il resolut de leur en confier l'execution, & la leur confia en effet.

Les Abbez aiant ce qu'ils souhaitoient se retirerent: mais bien loin de tenir la parole qu'ils avoient donnée au Cardinal, ils assemblerent au mois de Mai suivant le Chapitre general, & lui proposerent de casser tout ce qui avoit été ordonné pour la Reformation de l'Ordre. La demarche étoit hardie par raport à la qualité de Commissaire Apostolique dont le Cardinal étoit revêtu, & à l'autorité du Roi dont il étoit apuié. Cependant soit que les Abbez eussent pris des mesures du côté de Rome, & qu'ils se fussent assurez auprès

du Roi d'une protection secrette, comme on le reconnut depuis, ou qu'ils crussent qu'ils ne pouvoient détourner la Reformation que par un coup d'éclat, le Chapitre general passa outre, & cassa tout ce que le Cardinal avoit ordonné.

Les choses n'en fussent pas aparemment demeurées là, mais la mort du Pape qui survint, & le tems porté par la Commission du Cardinal qui expira, ne permirent pas de faire ce qu'on eût aparemment executé dans d'autres occurrences.

Cependant comme il est rare qu'on n'abuse pas d'une liberté recouvrée contre toute aparence, & qu'on croit avoir mis hors d'atteinte, les desordres continuerent d'une maniere si criante, que le Roi se crut obligé de demander un second Bref au Pape Urbain VIII. Il fut aussi-tôt expedié en datte du 10. Septembre 1632. il étoit tout conforme au precedent, & donnoit le même pouvoir au Cardinal de la Roche-Foucaud, de faire tout ce qu'il jugeroit necessaire pour le retablissement de l'ancienne discipline de l'Ordre de Cîteaux.

On ne peut assez estimer la moderation du Cardinal dans cette occasion,

il dépendoit de lui de venger son autorité méprisée, sans s'arrêter à un vain point d'honneur, il alla droit au bien de l'Ordre dont la Reformation lui étoit confiée. Quoi qu'il n'eût aucun lieu de douter des mauvaises intentions des premiers Abbez, il ne laissa pas de les inviter par des Mandemens exprès de se rendre auprès de lui pour agir de concert. Il n'y eut cependant que l'Abbé de Pointigni & plusieurs autres qui obeïrent, les Abbez de Cîteaux, de Clairvaux, de la Ferté, & de Morimond, s'en excuserent sous divers pretextes.

Ils avoient crû qu'à cause du rang & de la grande autorité qu'ils ont dans l'Ordre on ne feroit rien sans leur participation; mais le Cardinal qui n'étoit pas obligé par sa Commission à prendre leur avis, indiqua une assemblée generale de tous les Abbez & de tous les Superieurs de l'Ordre qui s'étoient rendus à Paris; & afin qu'on ne pût pas dire qu'on n'avoit consulté que les Superieurs il y invita plusieurs Evêques, des Conseillers d'Etat, & des Religieux de l'Etroite Observance, de tous les Ordres qui étoient distinguez par leur savoir & par leur pieté; & resolut de passer outre à la Reformation, nonobs-

tant l'absence du General & des premiers Abbez. Ce fut dans cette assemblée qu'il arrêta les principaux articles de la Reformation.

Le General & les premiers Abbez en aiant été avertis, se rendirent en diligence auprès du Cardinal ; mais quoi qu'ils pussent faire par eux mêmes & par leurs amis, le Cardinal persuadé de l'aversion qu'ils avoient pour la Reformation n'y eut aucun égard ; il rendit ensuite une Ordonnance generale pour établir la reforme en France le 27. Juillet 1634.

Alors les premiers Abbez qui d'abord avoient paru si soumis, leverent le masque ; & pour traverser l'execution de cette Ordonnance, ils en apellerent au saint Siege : ils se pourvûrent devant le Roi, & s'adresserent enfin au Cardinal de Richelieu pour lui demander sa protection. Le Cardinal qui n'avoit pas dessein de la leur acorder, pour favoriser le dereglement de l'Ordre, la leur promit, à condition qu'ils recevroient les Articles de Reformation qui leur seroient proposez de sa part. Pour avoir la protection du premier Ministre, l'oposer au Cardinal de la Roche-Foucaud, & faire ainsi une diversion qui retarderoit au moins la Reformation generale

si elle n'en détruisoit pas tout à fait le projet : ils promirent tout ce que le premier Ministre jugea à propos d'exiger d'eux. Les articles de la Reformation furent dressez, acceptez, & signez au mois de Mars 1635. dans l'Abaïe de Roiaumont, & les Abbez se rendirent chacun chez eux après avoir promis d'en procurer l'execution.

Les premiers Abbez s'étoient flatez que le premier Ministre chargé de toutes les affaires de l'Etat, perdroit de vuë celle de la Reformation, & n'auroit pas le tems d'y donner son attention ; qu'ainsi en differant sous divers pretextes, le projet de la Reformation s'évanouiroit enfin, & qu'on n'en entendroit plus parler. Ils se tromperent dans leur conjecture ; le premier Ministre leur donna des surveillans, qui l'avertirent qu'ils ne songeoient à rien moins qu'à executer la parole qu'ils lui avoient donnée. Il n'en falut pas davantage pour leur faire perdre sa protection ; il les abandonna au Cardinal de la Roche-Foucaud, & lui laissa la liberté toute entiere d'executer sa Commission. Le Cardinal n'étant plus retenu par la consideration du premier Ministre, donna une seconde Ordonnance par forme de provision en faveur de l'Etroite Obser-

vance, par laquelle sans la soustraire à l'autorité du General & des premiers Abbez, il lui donna les moiens de se former, de se soutenir, & de s'acroître : cette Ordonnance est du 20. Août 1635. Dans ce même tems le Roi donna ses Lettres Patentes pour l'execution de la Sentence, qui ordonnoit la Reformation generale, & voulut que l'Etroite Observance fût établie dans le College des Bernadins de Paris : ce que le Cardinal de la Roche-Foucaud executa tout aussi tôt le sixiéme Septembre 1635.

Ce coup d'autorité fit comprendre aux premiers Abbez, qu'ils ne pourroient à la fin éviter la Reformation, s'ils ne trouvoient le secret de regagner la protection du premier Ministre. Dans cette vuë ils persuaderent à Dom Pierre de Nivelle, alors Abbé General de Cîteaux, de se démettre de sa Charge, & firent élire pour son successeur le Cardinal de Richelieu. Deux reflexions les porterent à faire cette démarche qui parut fort extraordinaire ; l'une que le premier Ministre étant devenu le Chef de l'Ordre, ne pourroit leur refuser sa protection ; l'autre qu'il seroit aisé de lui persuader qu'en cette qualité c'étoit à lui d'ordonner de la Reformation de

l'Ordre, & qu'on ne pouvoit la commettre à un autre sans lui faire injure. Ils suposoient encore, que quand même le Cardinal de Richelieu n'entreroit pas dans leurs sentimens, la jalousie d'autorité mettroit dans peu la mésintelligence entre les deux Cardinaux, ou que pour l'éviter, le Cardinal de la Roche-Foucaud n'entreprendroit que tres-peu de chose & peut-être même rien du tout. En effet cette démarche l'embarrassa d'abord au dernier point.

Mais le Cardinal de Richelieu étoit trop éclairé & trop bien intentionné pour prendre ainsi le change, comme on se l'étoit imaginé. Il accepta la dignité qui lui étoit offerte, & il se servit de l'autorité qu'elle lui donnoit pour favoriser la Reformation. Il établit lui-même l'Etroite Observance dans Citeaux, & relegua dans divers Monasteres de l'Ordre les anciens Religieux qui continuoient à s'oposer à son introduction. Une protection si puissante & si peu attenduë, fit faire de grands progrez à l'Etroite Observance; en peu de tems plus de quarante Monasteres la reçurent. Et Dieu fit voir combien les projets des hommes sont vains, & qu'il sait faire servir à l'execution de ses desseins ce qui sembloit les devoir détruire.

La mort du Cardinal de Richelieu arrivée sur la fin de l'an 1642. arrêta les progrez de l'Etroite Observance ; les anciens Religieux de Cîteaux n'étant plus retenus par son autorité, rentrerent tumultuairement dans leur Monastere, & élurent Abbé General de Cîteaux Dom Claude Vaussin ; mais le Roi cassa cette élection, comme faite contre toutes les formes. Cependant le Pape nomma Octave de Bellegarde Archevêque de Sens, Nicolas Grillet Evêque d'Uzés, & Pierre de Broc Evêque d'Auxerre, pour terminer en qualité de Commissaires Apostoliques, les differens dont il étoit question, à l'occasion de l'Ordonnance faite par le Cardinal de la Roche-Foucaud pour la Reformation generale. Ces Commissaires s'étant assemblez, la confirmerent dans ses principaux points par leur Sentence renduë le 13. Juin 1644. Les Abbez de la Commune Observance n'étans pas contens de ce Jugement, en apellerent en même tems au Pape par un apel simple, & au Parlement par un apel comme d'abus. Dans ce même tems, Dom Claude Vaussin fut élu pour la seconde fois Abbé General de Cîteaux, & le Pape confirma son élection par un Bref donné, *Motu proprio*. Le premier usage

que le nouveau General fit de son autorité fut de chasser de Cîteaux l'Etroite Observance que le Cardinal de Richelieu y avoit établie.

Pendant que ces choses se passoient en France, & que les affaires, selon les divers incidens qui s'y formoient, étoient portées à Rome, au Parlement, & au Conseil du Roi, l'Abbé de Cîteaux trouva moien de porter la Republique des Suisses à intervenir dans ses differens avec l'Etroite Observance par une suplique qu'elle fit presenter à Sa Sainteté. Sur cette intervention le Pape donna un Bref, par lequel il cassoit les Sentences de la Reformation faite d'autorité apostolique, & declaroit nul tout ce qui avoit été fait en France, en consequence par le Cardinal de la Roche-Foucaud.

Ce succez fut suivi d'un autre en faveur de la Commune Observance; car l'Abbé de Cîteaux étant allé lui-même à Rome, il obtint un second Bref qui confirmoit celui dont on vient de parler; par ce Bref, le Pape ordonnoit encore à l'Abbé de Cîteaux, de faire trouver à Rome des personnes de l'Ordre de toutes les Nations où il se trouvoit établi, pour donner leur avis sur le sujet de la Reformation generale que

le Pape vouloit faire de son autorité. Le Roi aiant permis l'execution de ce Bref par un Arrêt rendu le troisiéme de Juillet 1664. l'Abbé de Cîteaux se rendit en personne à Rome, & mit par là les Peres de l'Etroite Observance dans la necessité d'y envoier des députez. Ce fut pour déliberer de cette importante affaire qu'on convoqua l'Assemblée dont on a parlé, à laquelle l'Abbé de la Trappe fut obligé de se rendre.



CHAPITRE IX.

On tient au College des Bernadins de Paris une assemblée generale des Abbez & des Superieurs de l'Etroite Observance. L'Abbé de la Trappe y est deputé à Rome, avec l'Abbé Duvel-Richer : Il s'en défend en vain. Il retourne à la Trappe pour y établir l'ordre qui devoit être gardé pendant son absence, & part pour Rome.

EN vertu de la convocation d'une Assemblée generale des Abbez & des Superieurs de l'Etroite Observance, faite par Dom Jean Joüaud Abbé de Prieres, Vicaire General de cette Observance, trente-deux Abbez ou Prieurs se rendirent à Paris au College des Bernardins, où l'Assemblée avoit été indiquée. L'Abbé de Prieres en fit l'ouverture par un discours où il rendit compte de tout ce qui s'étoit passé depuis l'établissement de la Reforme, tant en France qu'en Cour de Rome. Après avoir donné une idée juste de l'état des affaires, il ajouta que l'Etroite

Obſervance n'en avoit jamais eu de plus importante que celle dont il s'agiſſoit. Que le moment critique étoit arrivé qui devoit l'établir ou la detruire pour toujours, qu'on ne pouvoit pas douter que les vuës & les intentions de l'Abbé de Cîteaux & des premiers Abbez de l'Ordre, n'allaſſent à l'entiere deſtruction de l'Etroite Obſervance; que la Reforme generale de l'Ordre qu'on propoſoit au Pape de faire par ſon autorité n'avoit point d'autre motif; que si l'on avoit un veritable deſſein de reformer l'Ordre, la Reforme ſe trouvant établie, ce qu'il y auroit à faire, ſeroit d'ordonner qu'elle ſeroit reçuë dans Citeaux & dans tous les Monâſteres de ſa dépendance; qu'en propoſant une nouvelle Reforme, c'étoit aſſez de ſe declarer qu'on ne vouloit pas de l'Etroite Obſervance, & qu'on ne penſoit qu'à la detruire. Car enfin (continua-t-il) que pouvons-nous eſperer de Rome: tout au plus une mitigation: les Diſpenſes accordées ſubſiſteront, la Cour Romaine ſe fera un point d'honneur de maintenir ce qu'elle a accordé: & ſous pretexte de reduire tous les membres ſous un même Chef, & de retablir par tout l'ordre, l'uniformité

mité des pratiques ; on ordonnera que tout le monde se tienne aux Reglemens qui auront été faits à Rome. Voilà (dit-il) ce que nous avons à craindre, & ce qu'il faut tâcher de prevenir. Il ajoûta que si l'on avoit tout à esperer de la pieté du Pape, on avoit tout à craindre du Cardinal Chigy son neveu. Que la santé d'Alexandre VII. étoit si mauvaise, qu'il ne pouvoit presque plus s'apliquer aux affaires. Que le Cardinal Patron s'en étoit rendu maître, & que tout dépendoit de lui. Qu'il savoit d'une maniere à n'en pouvoir douter, qu'il étoit absolument dans les interêts de l'Abbé de Cîteaux ; que cet Abbé lui avoit fait assidûment sa cour dans le tems qu'il étoit Legat en France ; qu'il l'avoit à son retour à Rome reçu magnifiquement à Dijon & à Cîteaux, & qu'il avoit gagné par des presens ceux qui l'acompagnoient, & qui avoient du pouvoir sur son esprit ; que le Chancelier Seguier avoit fortement recommandé au Cardinal Chigy les interêts de l'Abbé de Cîteaux, que l'Etroite Observance n'avoit jamais été de son goût ; qu'en un mot, l'Abbé de Cîteaux avoit donné assez de preuves de son credit en Cour de Rome, pour qu'on eût lieu d'en tout aprehen-

der. Qu'il leur demandoit sur cela leurs avis, & qu'il les prioit en particulier de resoudre si l'on envoieroit des Deputez en Cour de Rome, ou si l'on se contenteroit d'y envoier des Memoires.

Après que la Compagnie eut longtems déliberé sur les differentes faces qu'on pouvoit donner à cette affaire, on resolut d'un consentement unanime d'envoier des Deputez à Rome, que ces Deputez n'auroient qu'une Procuration limitée, & qu'on y marqueroit expressement qu'ils étoient seulement deputez pour traiter de la Reformation generale, pour s'oposer en toutes manieres à ce qu'on n'en prît pas ocasion de donner la moindre atteinte à la Reforme de France, & pour faire entendre au Pape, qu'aiant été établie par trois Commissions expresses émanées du S. Siege, on n'y pouvoit toucher sans scandaliser toute l'Eglise, & sans mettre en compromis l'autorité de Sa Sainteté. On ordonna ensuite qu'on dresseroit des Memoires, & qu'on les mettroit entre les mains de ceux qui seroient deputez. Voilà ce qui se passa le premier jour de l'Assemblée.

Le lendemain les mêmes Abbez & Superieurs s'étant rassemblez, l'Abbé

de Prieres leur representa, que puis qu'il s'agissoit de nommer des Deputez pour la plus importante affaire que l'Etroite Observance eût encore euë, il les prioit de faire reflexion aux qualitez qu'ils devoient avoir : qu'il croioit qu'il faloit choisir des Abbez, afin que leur caractere leur donnât de la consideration, & leur procurât les entrées dont ils avoient besoin. Qu'ils doivent être d'une pieté distinguée, afin que par leurs prieres ils pussent attirer la protection de Dieu sur cette affaire, & donner une grande idée de la Reforme de France. Qu'ils devoient avoir tout l'usage du monde qui pouvoient convenir à des personnes de leur état, de la penetration, de la vigilance, de la naissance même, parce que cette derniere qualité attiroit des égards, & que les affaires se sentoient toujours de la consideration qu'on avoit pour les personnes qui en étoient chargées, & qui étoient commises pour les traiter.

Pendant que l'Abbé de Prieres parloit de la sorte, tout le monde avoit les yeux sur l'Abbé de la Trappe. On ne s'ingerera point de deviner si c'étoit l'intention de l'Abbé de Prieres de le faire nommer, mais il est certain qu'il

ne pouvoit pas mieux le designer, aussi quand on eut pris les voix il se trouva nommé d'un consentement unanime. On lui donna pour adjoint l'Abbé Duval-Richer. C'étoit justement ce que le Pere de Mouchy lui avoit predit, & en même-tems la chose du monde qu'il aprehendoit le plus.

Il representa sur cela à l'Assemblée tout ce que sa pieté & son amour pour la retraite & pour la penitence étoient capables de lui suggerer, son peu d'ancienneté dans l'Ordre, le peu de tems qu'il y avoit qu'il y étoit engagé, qu'il y avoit à peine deux mois qu'il y avoit fait Profession, le danger auquel on l'exposoit en le jettant dans l'embarras de negociations & dans le tumulte des affaires, le peu de connoissance même qu'il en avoit, les fautes qu'il étoit presque impossible qu'il n'y commît pas, étant aussi peu instruit qu'il l'étoit. En un mot, l'Abbé de la Trappe n'oublia rien de tout ce qui pouvoit servir à le faire décharger de la députation; mais on étoit si éloigné d'avoir aucun égard ni à ses raisons ni à ses prieres qu'il n'y avoit personne dans l'Assemblée qui ne regardât comme une marque toute visible de la protection de Dieu sur l'Etroite Observance,

de lui avoir donné un homme qui avoit tant de grandes qualitez, justement dans le tems qu'elle en avoit le plus besoin. Il falut donc se soumettre & accepter sa commission.

Pendant qu'on dressoit sa Procuration & les Memoires qu'on avoit resolu de lui donner, il retourna à la Trappe pour regler toutes choses, & les mettre sur le pied où il souhaitoit qu'elles fussent jusques à son retour. Pendant le peu de tems qu'il fut à la Trappe, il se rendit aussi exact à la priere, aux autres exercices reguliers, que s'il n'eût pas été à la veille d'un voiage aussi long & aussi penible que celui de Rome, ou qu'il n'eût pas été chargé d'affaires aussi importantes que celles qui lui avoient été commises. Un jour qu'il conduisoit ses Freres au travail, la pluie survint; il pensa les faire retirer du jardin; mais aiant ensuite fait reflexion que l'esprit de penitence ne permettoit pas tant de ménagement, il marcha à leur téte. Aiant distribué le travail, il lui échut une terre qui étoit en friche depuis long-tems; au premier coup de bêche qu'il donna, il sentit de la resistance; il crut que c'étoit quelque pierre, ce qui l'aiant obligé de redoubler ses efforts, il

aperçut quelque chose qui brilloit parmi la terre qu'il avoit jettée ; il regarda ce que c'étoit, & l'aiant manié il trouva que c'étoit des pieces d'un or tres-pur & ancien ; il les examina de plus près & vit que c'étoit des écus d'or d'Angleterre, dont chacun valoit sept livres. Il continua son travail, & trouva jusques à soixante de ces pieces d'or. Il regarda cet évenement comme un coup de la providence, & comme une marque que Dieu aprouvoit son voiage, puis qu'il vouloit bien lui fournir une partie de l'argent dont il avoit besoin pour le faire. Jamais secours ne vint plus à propos ; car comme on ne pouvoit s'imaginer que l'Abbé de la Trappe en quittant le monde se fût reservé si peu d'argent, & que les procez que l'Etroite Observance avoit été obligée de soutenir l'avoient épuisée, on l'avoit prié de faire les frais de son voiage, & de celui de l'Abbé Duval-Richer ; comme il étoit le plus genereux de tous les hommes, il s'y étoit engagé. Cependant les grandes aumônes qu'il faisoit, & les reparations de son Monastere avoient consommé tout ce qu'il avoit d'argent, & sans ce secours, il étoit reduit à emprunter. On ne doute pas

cet évenement pour un miracle, mais il a quelque chose d'assez singulier pour qu'on y fasse attention, & qu'on y remarque comme les yeux de Dieu sont toujours ouverts sur ceux qui se confient en lui.

La veille de son départ, après avoir établi les Superieurs qui devoient gouverner pendant son absence, il passa plusieurs heures en prieres, recommandant à Dieu le voiage qu'il alloit entreprendre, & ses Freres qu'il laissoit sous sa protection. Il craignoit pour lui-même les embarras & les distractions inseparables des longs voiages, le trouble & la dissipation dont les grandes affaires & le commerce des gens du monde fournissent des ocasions si difficiles à éviter, il craignoit pour ses Freres, ces découragemens & ces dégoûts ausquels les vocations mal affermies sont si sujettes; ces nouveautez d'autant plus aisées à introduire, que l'amour propre ne manque jamais de pretextes pour les autoriser. Dans cette double crainte il ne trouvoit rien qui le rassurât que la vuë des misericordes de Dieu: „ Vous ne nous „ avez pas separez du monde (lui di- „ soit-il) & vous ne nous avez pas „ cachez dans le secret de vôtre face

„ pour nous abandonner à nous-mêmes,
„ & aux efforts de nos ennemis ; Vous
„ êtes nôtre partage, vous faites toutes
„ nos richesses ; vous serez nôtre force
„ & toute nôtre consolation : Que les
„ autres se confient en leur credit, en
„ leurs richesses, aux foibles ressour-
„ ces de la sagesse humaine ; pour nous
„ nôtre confiance sera toujours au
„ nom du Seigneur nôtre Dieu, que
„ nous ne cesserons d'invoquer. Aiant ainsi pris de nouvelles forces dans la priere, le jour de son départ étant arrivé, il assembla ses Freres pour prendre congé d'eux ; & voici le discours qu'il leur fit. „ Je ne saurois
„ partir, mes tres-chers Confreres,
„ sans vous témoigner que rien au
„ monde ne me pouvoit être plus sen-
„ sible que nôtre separation, & que
„ jamais Dieu ne m'a fait si évidem-
„ ment connoître ce qu'il avoit mis
„ dans mon cœur pour vous, que dans
„ cette renconrre. Ma seule consola-
„ tion est que lui sacrifiant toutes mes
„ inclinations & tous les sentimens de
„ mon cœur, par l'obéïssance aveugle
„ que je rens aux ordres de mes Su-
„ perieurs, c'est-à-dire aux siens ; j'ai
„ sujet d'en esperer pour vous & pour
„ moi une protection puissante qui nous

„ conservera toujours dans sa crainte „ & dans son amour. Soiez persuadez, „ mes chers Confreres, que je vous „ porterai tout dans le fond de mon „ cœur. Qu'en tous tems, en tous „ lieux, vos personnes à qui Dieu „ m'a si fortement attaché me seront „ tres-presentes, & particulierement „ au pied de la Croix de JESUS CHRIST: „ *Absens corpore, presens verò spiritus.* „ Je le prie autant que j'en suis capable „ dans mon extrême misere, de retra„ cer en vous sa vie toute laborieuse & „ toute penitente, par laquelle il a „ apaisé la juste colere de son Pere con„ tre les hommes; & je vous conjure „ aussi de vous abandonner à lui, de „ la maniere dont ceux qui ne veulent „ que lui au monde ont acoutumé de „ le faire : Vôtre Profession vous y „ engage indispensablement, & sans „ cet abandonnement sans reserve dans „ la main de Dieu, vôtre Religion sera „ vaine, & vôtre penitence pleine d'il„ lusion ; elle n'aura jamais ni le fruit „ ni la recompense que vous en esperez. „ Je suis si pressé de partir, que je n'ai „ le tems que de vous remettre devant „ les yeux ces paroles de saint Bernard, „ raportées par le savant & saint Fas„ tredes : *Fili, si scires quanta sit*

,, *obligatio Monachi*, *omnis bucella*
,, *panis quam comedis*, *lacrimis tuis*
,, *irriganda foret.* *Mon Fils*, *si vous*
,, *saviez quelles sont les obligations d'un*
,, *Moine*, *vous ne mangeriez pas une*
,, *bouchée de pain sans l'arroser de vos*
,, *larmes.* Priez Dieu pour moi, je
,, vous en conjure, & songez que
,, vôtre salut & le mien sont desormais
,, inseparables selon l'ordre de la Pro-
,, vidence de Dieu. Je le prie d'avoir
,, pitié de vous comme de moi-même,
,, de vous combler de ses graces & de
,, ses benedictions, & que s'il nous
,, separe dans le tems, il nous réünisse
,, dans l'éternité.

Après avoir tenu ce discours, il embrassa tous ses Freres, & partit aussitôt. Qui n'a pas éprouvé les tendresses de la charité de JESUS-CHRIST, & combien les liens dont elle unit les cœurs sont forts & indissolubles, ne comprendra jamais quelle fut l'affliction des Religieux de la Trappe lors qu'il fallut se separer de leur Pere. Les perils qui acompagnent les longs voiages, son corps affoibli par la penitence, l'austerité de sa vie dont ils savoient qu'il étoit incapable de se relâcher, leur faisoient tout craindre pour lui. Dans ces sentimens ils

furent tous se prosterner devant Dieu pour lui demander sa conservation & sa protection pour les affaires de la Reforme.

Cependant l'Abbé de la Trappe étant arrivé à Paris, il y trouva la Procuration & les Memoires qu'on lui devoit donner tout dressez ; mais comme on crut que les affaires de la Reforme avoient besoin d'une puissante protection, il fut obligé de rendre plusieurs visites pour avoir des Lettres de recommandation. Il en eut de la Reine-Mere, de la Duchesse d'Orleans, & de Mademoiselle de Monpensier, du Prince de Conty & de la Duchesse de Longueville. Toutes ces Lettres faisoient voir combien l'Etroite Observance étoit estimée en France, & combien l'on s'interessoit à sa conservation. La veille de son départ de Paris il écrivit à ses Religieux une Lettre tres-touchante, par laquelle il prend encore congé d'eux, les exhorte à perseverer dans la vie penitente qu'ils avoient embrassée, & se recommande à leurs prieres.

A la sortie de Paris les deux Abbez se separerent. L'Abbé de la Trappe acompagné d'un de ses amis, qui devoit faire avec lui le voiage de Rome, fut

en Lorraine pour consulter le Cardinal de Retz sur les affaires de la Reforme, & pour lui demander des Lettres de recommandation. L'Abbé du Val-Richer fut l'attendre à Châlons sur Saone. L'Abbé de la Trappe étant arrivé à Commercy, fut reçu du Cardinal de Retz comme une personne qu'il estimoit depuis long-tems, & dont il connoissoit tout le merite. Comme il avoit étudié mieux que personne le genie de la Cour de Rome, & le caractere de tous ceux avec qui l'Abbé auroit à traiter, il lui donna des avis importans, & lui marqua les routes qu'il devoit suivre. Il écrivit des Lettres de faveur à tous ses amis qu'il avoit à Rome en grand nombre, recommanda aux Agens qu'il y avoit laissez, les affaires de l'Abbé de la Trappe comme les siennes propres, & lui promit que si elles traînoient en longueur, selon l'usage de cette Cour ; il iroit les solicirer en personne, & il le fit en effet l'année suivante.

La parole que l'Abbé de la Trappe avoit donné à l'Abbé Duval-Richer de le rejoindre au plutôt, ne lui aiant permis de demeurer à Commercy qu'autant de tems qu'il lui en faloit

pour prendre les instructions & les Lettres du Cardinal de Retz, il se rendit en diligence à Châlons où l'Abbé Duval-Richer l'attendoit. Ils passerent ensemble les monts, sans qu'il leur arrivât rien de considerable. Lors qu'ils furent à Turin, Monsieur de Servien Ambassadeur de France les vint prendre dans ses carosses pour les mener à l'audience du Duc de Savoie. Comme l'Ambassadeur avoit eu soin de prevenir ce Prince sur le merite & sur la qualité de l'Abbé de la Trappe, il en fut reçu avec beaucoup de distinction & de grandes marques d'estime: il eut même la consolation de voir, de baiser & de toucher le saint Suaire que le Duc avoit fait aporter dans sa Chapelle. A la vuë de ces marques encore toutes sanglantes de l'amour d'un Dieu pour les hommes, l'Abbé de la Trappe se sentit penetré d'une vive reconnoissance, & conçu de nouveaux desseins de finir ses jours dans la pratique de la penitence la plus austere. ,, Si JESUS-,, CHRIST (se disoit il) n'a point mis ,, de bornes à ses souffrances pour nous ,, reconcilier avec son Pere, que ne ,, devons-nous point faire nous mêmes? ,, Quel exemple! & qui peut se dispenser ,, de le suivre?

Il profitoit ainsi de tout ce qui pouvoit servir à nourrir sa pieté, & à augmenter sa ferveur, & il avoit coutume de dire qu'on y devoit avoir une attention particuliere pendant les voiages, parce qu'il se presente toujours bien des choses qui détournent de l'attention à Dieu, & qui sechent l'esprit de devotion.

De Turin il se rendit à Milan. Dés qu'il y fut arrivé, il fut faire ses devotions au tombeau de saint Charles: il y fut si long-temps en prieres que son Compagnon eut le loisir pendant qu'il y étoit d'aller voir ce qu'il y avoit de plus curieux dans cette grande Ville. Pour lui il avoit coutume de ne rien accorder à sa curiosité, quelque innocente qu'elle pût être; il faisoit de ces privations une partie de sa penitence. Il avoit outre cela une devotion particuliere au saint Archevêque de Milan. Son zele pour la reformation des mœurs & pour la sainteté des Ministres de l'Eglise, lui donnoit une confiance toute particuliere en ses prieres, & il ne doutoit pas qu'il ne les emploiât auprés de Dieu pour obtenir la reformation de son Ordre, qui étoit l'unique motif de son voiage de Rome.

Après avoir passé par Bologne, & y avoir fait ses devotions au tombeau de sainte Catherine, il arriva à Florence. Comme il avoit des Lettres pour le Grand Duc, il se rendit sur le soir au Palais. Il y fut reçu par le Marquis de Caupoli qui le conduisit aussi-tôt à l'audience. Le Grand Duc l'entretint en particulier, & ne voulut jamais permettre qu'il fût découvert devant lui. Après qu'il lui eut rendu compte des motifs de son voiage, & qu'il lui eut demandé sa protection en Cour de Rome pour les affaires de la Reforme, il lui remit les Lettres de la Duchesse d'Orleans qui lui faisoit la même priere. Il fut ensuite conduit à l'apartement de la Grande Duchesse, à celui du Grand Prince & de la Grande Princesse, il leur presenta les Lettres de la Duchesse d'Orleans, & fut recu par tout avec beaucoup de distinction.

A peine l'Abbé de la Trappe fut il de retour à son logis, qu'on y vit arriver un des premiers Officiers du Grand Duc. Il étoit suivi de dix Estafiers chargez de presens. Après qu'il lui eut fait les complimens de son Maître, il lui presenta de sa part des plus excellens vins, & plusieurs bassins de divers sa-

fraichissemens. L'Abbé de la Trappe aiant repondu au compliment du Grand Duc, & reconduit l'Officier, il vint rejoindre l'Abbé Duval-Richer, & lui dit en souriant : „ Nous voila plus „ embarrassez de nôtre abondance que „ nous ne l'étions de nôtre pauvreté; „ mais si vous m'en croiez, nous en „ ferons bien-tôt debarassez : envoions „ tout cela à l'Hôpital, il s'y trouvera „ des geus qui en ont plus de besoin, „ & qui s'en accommoderont mieux que „ nous. L'Abbé Duval-Richer qui avoit beaucoup de vertu n'eut pas de peine à y consentir ; ainsi sans se rien reserver de ces presens, tout fut donné aux pauvres.

Le lendemain le Marquis de Caupoli vint prendre l'Abbé de la Trappe dans les carrosses du Grand Duc, le conduisit à l'audience du Prince Mathias frere de son Altesse. La Grande Princesse s'y trouva ; elle entretint longtems l'Abbé en particulier. Sur le soir la Grande Duchesse envoia lui offrir sa Chapelle pour y dire la Messe le lendemain ; mais comme il se dispensoit autant qu'il pouvoit de tout ce qui avoit quelque air de distinction, il s'en excusa sur la necessité où il se trouvoit de partir de grand matin. Tant qu'il fut à

Florence, il eut toujours à sa porte un carrosse du Grand Duc pour le conduire par tout où il voudroit aller. Son humilité souffroit beaucoup de toutes ces marques d'honneur; mais il y a des occasions où il n'est pas possible de les éviter.

L'Abbé de la Trappe étant sorti de Florence fit toute la diligence possible pour se rendre à Rome. Il y arriva le douziéme Novembre, six semaines aprés l'Abbé de Cîteaux. 1664.

CHAPITRE X.

L'Abbé de la Trappe arrive à Rome : Il y trouve les choses assez mal disposées pour la Reforme. Il commence ses sollicitations. Il va à l'audience du Pape. Ce qui se passa dans cette audience.

APRÈS que l'Abbé de la Trappe eut donné aux sentimens de sa pieté non pas tout le tems qu'il eût bien voulu, mais celui que lui permirent les affaires importantes qui l'avoient amené à Rome, il fut voir quelques personnes de confiance, à qui le Cardinal de Retz l'avoit adressé. Il crut qu'il

étoit important, avant que de faire la moindre démarche, de s'informer de l'état des choses, de la disposition des esprits à l'égard de l'Etroite Observance & du caractere des personnes qu'il auroit à voir & à solliciter. Il trouva ces personnes prevenuës par les Lettres du Cardinal de Retz, pleines d'estime pour sa personne, & toutes disposées à lui rendre service. Elles l'avertirent d'abord que l'Abbé de Citeaux n'avoit point manqué de se prevaloir de l'avantage du tems qu'il avoit sur lui, & de l'accés qu'il s'étoit procuré auprés du Cardinal Patron.

Que la consideration où il étoit auprés de cette Eminence, ses manieres magnifiques & liberales lui avoient donné de grandes entrées auprés du Pape, des Cardinaux & des Prelats. Qu'il s'en étoit servi pour les prévenir contre l'Etroite Observance, & qu'il y avoit reussi. Qu'il avoit representé les Reformez comme des ambitieux, qui pour se rendre independans du General & des premiers Abbez de l'Ordre, n'épargnoient rien pour en renverser l'ancien gouvernement, & pour y introduire un schisme, auquel dans la suite il ne seroit pas possible de remedier. Que c'étoit dans cette vuë

qu'ils avoient obtenu du Cardinal de la Rochefoucaud le droit de nommer un Vicaire General, & de tenir des Assemblées particulieres contre l'ordre établi de tout tems. Que le Cardinal de la Rochefoucaud Commissaire Apostolique avoit excedé son pouvoir dans des points si importans, que cela seul suffisoit pour rendre nul tout ce qu'il avoit établi. Que les Peres de l'Etroite Observance contre toutes les regles de la charité faisoient sonner bien haut des dereglemens qui n'étoient point dans l'Ordre; qu'à l'usage de la viande prés, que le saint Siege avoit permis, on ne pouvoit avec justice lui rien reprocher. Que cependant les Reformez l'avoient diffamé dans tous les Tribunaux de France; qu'au prejudice de la Jurisdiction Ecclesiastique, ils y avoient porté tous leurs differends, dont la connoissance ne pouvoit apartenir qu'au Saint Siege. Qu'en un mot c'étoit à Sa Sainteté à ordonner de la reforme de l'Ordre, s'il en avoit besoin, & qu'il étoit prêt d'executer tout ce qu'il lui plairoit de lui prescrire.

Des personnes qui étoient tres-instruites du caractere & des sentimens de la Cour de Rome, ajouterent que les preventions dans cette Cour, com-

me en toute autre, étoient tres dangereuses, qu'il faloit s'attacher incessamment à les détruire. Que les singularitez y étoient suspectes, & que c'étoit le caractere qu'on avoit tâché de donner à la Reforme de France. Qu'après tout, la prevention n'étoit pas si generale, que les personnes bien intentionnées ne fussent tres-disposées à la servir, quand on auroit détruit les preventions qu'on s'étoit efforcé de leur inspirer. Que l'Evêque d'Evreux avoit parlé au Pape même tres-avantageusement de la Reforme ; que le Pere Bona Assistant du General des Feüillans, qui avoit beaucoup de part à l'estime & à la confiance de Sa Sainteté, en avoit fait autant : qu'il lui avoit même dit tant de bien de lui, qu'il avoit fait naitre au Pape l'envie de le voir, &qu'il pouvoit s'attendre à en être tresbein reçu.

Ces avis donnez si à propos à l'Abbé de la Trappe, lui firent comprendre qu'il auroit encore plus d'affaires à Rome qu'il ne se l'étoit imaginé, & qu'il s'agissoit moins de la Reforme generale de Cîteaux que de la destruction de l'Etroite Observance. Sur cela il ne put s'empêcher de demander s'il y avoit lieu d'aprehender que la Cour de Rome

pût se resoudre à détruire une reforme établie par l'autorité du Saint Siege dans plus de soixante Monastères, qui faisoit l'édification de toute la France, & que plus de sept cens Religieux avoient embrassée. On lui répondit qu'il devoit tout craindre, qu'on agissoit à Rome par des vues generales qui ne s'accordoient pas toujours avec les interêts des particuliers. Qu'en un mot, cette affaire demandoit ses soins, & qu'il n'avoit point de tems à perdre. On l'instruisit ensuite du genie & du caractere des personnes avec qui il auroit à traiter, & on ne manqua pas de l'avertir que la santé du Pape devenoit si mauvaise, qu'il ne pouvoit presque plus s'apliquer aux affaires, qu'ainsi les audiences seroient rares, & qu'il devoit s'attacher à profiter de la premiere.

A la sortie de cet entretien, l'Abbé de la Trappe & l'Abbé Duval-Richer commencerent les visites des Cardinaux & des Prelats; ils rendirent les Lettres de recommandation dont ils étoient chargez, & furent reçus par tout avec de grands témoignages d'estime & de bienveillance; mais nonobstant des dehors si specieux, il ne leur fut pas difficile de s'apercevoir qu'on n'étoit pas

favorable à l'Etroite Observance ; c'est ce qui leur fut confirmé par l'Evêque d'Evreux ; lors qu'ils furent lui rendre visite, & ce que la sincerité du Pere Bona ne lui permit pas de dissimuler. Ce Religieux qui fut depuis Cardinal étoit d'une pieté rare, d'un savoir & d'un merite éminent. Des qualitez toutes pareilles qu'il trouva dans l'Abbé de la Trappe, eurent bien tôt formé entr'eux une amitié - tres étroite qui dura autant que leur vie, & qui fut d'un grand secours pour les affaires de la Reforme.

Comme l'Abbé de la Trappe le voioit souvent avec une estime & une confiance reciproque, il ne put s'empêcher de lui témoigner un jour l'étonnement où il étoit de trouver la Cour de Rome si peu favorable à la Reforme. ,, Où la ,, pieté (lui disoit-il) la regularité, la ,, penitence, où les vertus chrêtiennes ,, & religieuses trouveront-elles un azi- ,, le si elles n'en trouvent pas auprés ,, du Pape & du Saint Siege ? Est-il pos- ,, sible qu'on n'ait ici aucun égard pour ,, un établissement fait par son autorité, ,, pour une Reformation que le Conseil ,, du Roi & les Parlemens de France ,, ont respectée ? Le Pere Bona lui répondit qu'il savoit les sentimens de

ſa Sainteté, qu'elle eſtimoit l'Etroite Obſervance, qu'elle l'aimoit, qu'elle étoit reſoluë de la proteger. Qu'il n'en étoit pas de même de la plûpart des Cardinaux, qu'on les avoit prevenus, que cependant ils n'étoient oppoſez à la Reforme, que parce qu'on leur avoit perſuadé que ſi on en permettoit le progrés, il cauſeroit infailliblement un ſchiſme dans l'Ordre : auquel on ne pourroit plus remedier. Que dés que le General auroit embraſſé la Reforme, les Monaſteres des Païs Etrangers à l'égard de la France, ne reconnoîtroient plus ſa juriſdiction, & n'aſſiſteroient plus aux Chapitres Generaux. Qu'il étoit aiſé de comprendre l'interêt qu'avoit la Cour de Rome à empêcher cette ſeparation. Qu'un Ordre rêüni ſous un chef ſe gouvernoit bien plus aiſément, que lorſque tous les Monaſteres faiſoient comme autant de corps ſeparez & indépendans. Qu'il étoit même bien plus facile de le maintenir dans la dépendance du Saint Siege. Qu'il y avoit encore une autre choſe qui avoit nui à la Reforme ; c'eſt qu'on ne pouvoit croire que les deſordres de la Commune Obſervance fuſſent auſſi grands qu'on les diſoit ; qu'au contraire on

étoit convaincu qu'elle ne differoit de l'Etroite Observance, que par l'usage de la viande qu'on suposoit qu'elle avoit obtenu du Saint Siege. Mais (dit l'Abbé de la Trappe) vous savez mieux que personne que c'est une fausseté, & que jamais le Saint Siege n'a accordé à l'Ordre de Cîteaux une dispense generale de l'abstinence. Le Pere Bona dit qu'il en étoit persuadé; mais qu'il étoit question d'en convaincre ceux qui devoient être ses juges. Il ajouta que les Cardinaux ne faisoient pas grand état de tout ce qu'avoit ordonné le Cardinal de la Roche Foucaud, parce qu'on leur avoit persuadé qu'il avoit excedé le pouvoir que lui donnoit sa commission, qu'il avoit negligé des formalitez qui lui avoient été prescrites, & qu'il avoit ordonné bien des choses directement contraires au gouvernement primitif de l'Ordre, & à la carte de charité qui en étoit le reglement fondamental. Qu'en particulier ils ne pouvoient aprouver qu'il eût établi un Vicaire General, & qu'il leur eût permis de faire des Assemblées particulieres indépendamment de l'Abbé de Cîteaux, des premiers Peres de l'Ordre, & même du Chapitre general qui y avoit

avoit toujours eu la suprême autorité. Que cela s'appelloit à Rome introduire le schisme dans un Ordre, & en ruiner l'ancien gouvernement sous pretexte d'y introduire la Reforme. L'Abbé de la Trappe répondit, qu'il étoit aisé de justifier le Cardinal de la Roche-Foucaud de tout ce qu'on lui imputoit, & qu'il esperoit le faire dans les Memoriaux qu'il seroit obligé de presenter. Que pour ce qui étoit du Vicaire General & des Assemblées particulieres, il n'étoit pas possible que l'Etroite Observance pût s'établir & subsister sans ces deux points; qu'il étoit inoüi qu'une Compagnie Religieuse & Reformée eût été gouvernée par d'autres Superieurs que ceux de son Observance. Que le pouvoir de s'assembler pour conserver la discipline étoit un droit naturel qu'on ne pouvoit refuser à l'Etroite Observance, ni lui ôter sans injustice. Que quant au Vicaire General, on ne l'avoit établi que parce qu'il n'étoit pas juste de laisser l'Etroite Observance dans la dépendance de l'Abbé de Cîteaux, & des premiers Peres de l'Ordre, ses ennemis declarez, qui ne pensoient qu'à la renverser. Qu'en tout cas ce n'étoit qu'un Reglement provisionel, qui ne subsisteroit qu'autant de tems que l'Ab-

bé de Cîteaux & les premiers Peres de l'Ordre refuseroient d'embrasser la pratique exacte de la Regle de S. Benoist. Qu'ils y étoient obligez autant ou même plus que les autres Religieux, parce qu'ils devoient donner l'exemple ; que quand ils auroient pris ce parti dont ils ne pouvoient se dispenser devant Dieu, l'Etroite Observance consentiroit volontiers qu'on suprimât le Vicaire General. Que jusques-là on ne pouvoit sans injustice la soumettre à des Superieurs qui se faisoient un interêt capital de la détruire.

Le Pere Bona répondit, que tout ce qu'il disoit paroissoit tres-juste, qu'en son particulier il en étoit persuadé; mais qu'on ne pouvoit trop s'attacher à en convaincre au plutôt le Pape & les Cardinaux, qu'il alloit travailler à lui ménager une audience de Sa Sainteté, & qu'il en parleroit dès le jour même à l'Abbé Favoriti.

Cependant l'Abbé de Cîteaux étant venu rendre aux deux Abbez de l'Etroite Observance la visite qu'il en avoit reçuë ; l'Abbé de la Trappe, qui craignoit tout des preventions où étoit la Cour de Rome contre la Reforme; crut qu'il devoit s'appliquer à le gagner ; il lui témoigna sur cela le regret qu'il avoit d'être

obligé d'agir & de solliciter contre lui, que cela étoit d'autant plus fâcheux, qu'étant le Chef de l'Ordre, au lieu d'être partie, il étoit de sa dignité d'être le juge des differends ; que si l'on obligeoit le Pape à leur donner des juges, on ne puorroit pas se dispenser de dire de part & d'autre bien des choses qu'il seroit plus à propos de suprimer ; que la charité & même l'honneur de l'Ordre le demandoient ; que leurs demêlez n'avoient que trop duré, & trop fait de bruit, qu'ils alloient faire à Rome un nouvel éclat qu'il étoit aisé d'éviter. Qu'ils pouvoient convenir d'arbitres sous le bon plaisir de Sa Sainteté, & terminer leurs differends à l'amiable. Qui comme l'Etroite Observance n'avoit que des choses justes à lui demander, il étoit persuadé que son équité ne lui permettroit pas de les refuser ; qu'en un mot, si l'Ordre avoit à être reformé ; il étoit de son honneur que ce fût par son autorité.

C'éroi prendre l'Abbé de Cîteaux par son foible, & peut être que dans une autre conjoncture l'experience de l'Abbé de la Trappe eût reüssi. Mais soit que l'Abbé de Citeaux fût trop avancé pour reculer, ou plutôt qu'il eût des assuranees que le jugement de Rome lui seroit favorable, & qu'il gagneroit plus

par cette voie que par un accommodement ; il répondit à l'Abbé de la Trappe, qu'il eût été à souhaiter qu'on eût pris d'abord dans leurs differens les voies de paix & de douceur qu'il proposoit ; mais que dans l'état ou étoient les choses on ne pouvoit éviter un jugement ; qu'il l'avoit demandé lui-même à Sa Sainteté qu'il l'avoit asseuré qu'il recevroit de sa main la Reforme qu'il lui plairoit d'établir ; qu'aprés une pareille demarche on ne pouvoit se dispenser d'en passer par tout ce qu'il lui plairoit d'ordonner.

L'Abbé de la Trappe qui s'étoit attendu à cette réponse alloit repliquer, lors qu'on vint avertir que l'Evêque d'Evreux venoit rendre visite aux deux Abbez ; l'Abbé de Cîteaux se retira, & l'entretien n'alla pas plus loin. L'Evêque d'Evreux étant entré, dit aux deux Abbez qu'on n'avoit rien épargné pour mettre mal l'Etroite Observance dans l'esprit du Pape ; mais que ce qui l'avoit le plus choqué, étoit qu'on l'avoit assuré que leurs Peres avoient appellé des Tribunaux Ecclesiastiques, aux Seculiers. Que cela se regardoit à Rome comme un attentat énorme contre les droits de l'Eglise, que c'étoit de ces fautes qu'on n'oublioit jamais, &

qu'elles faisoient des impressions qu'il n'étoit presque pas possible d'effacer. Vous pouvez bien penser (ajouta-t-il) que je suis trop de vos amis & trop affectionné à la Reforme, pour avoir laissé dans l'esprit du Pape un si dangereux prejugé ; je n'ai rien épargné pour le détruire, & je croi y avoir reussi, car je l'ai assuré que c'étoit vos Parties qui vous avoient traduit devant les Juges Seculiers, & que vous n'aviez rien obmis pour l'éviter. L'Evêque leur donna encore plusieurs avis, puis il ajouta qu'on avoit à Rome des bonnes intentions ; mais qu'on s'y laissoit prevenir comme ailleurs. Après que les Abbez l'eurent remercié de ses bons offices, & lui en eurent demandé la continuation, l'Evêque d'Evreux s'en alla.

Quand ils furent seuls, l'Abbé Duval-Richer dit à l'Abbé de la Trappe, qu'il lui sembloit qu'il s'étoit un peu trop avancé avec l'Abbé de Cîteaux, que s'il l'eût pris au mot, il ne voioit pas comme il eût pû se tirer d'affaire, parce que leur Procuration étoit limitée, & qu'elle ne leur donnoit pas pouvoir de convenir d'Arbitres. Que si l'Abbé de Cîteaux eût donné dans la proposition qu'il lui avoit faite, il n'eût pas manqué de demander à voir

leur Procuration, & qu'il eût eu lieu de se plaindre qu'il lui proposât des expediens qui excedoient son pouvoir.

L'Abbé de la Trappe répondit que de la maniere dont les choses étoient disposées à Rome, l'Etroite Observance n'avoit rien tant à craindre qu'un jugement dans les formes. Que selon toutes les apparences il ne lui seroit pas favorable ; que s'il étoit une fois rendu, comme il passeroit pour contradictoire, il n'y auroit plus moien d'en revenir ; qu'ainsi le veritable interêt de la Reforme étoit de l'empêcher par toutes les voies que la charité & la prudence pouvoient suggerer ; que la voie du compromis étoit celle qui convenoit mieux aux personnes de leur caractere, qui ne pouvoient avoir trop d'éloignement des procès. Qu'ils ne perdroient jamais par cette voie ce qu'un jugement de rigueur selon toutes les apparences leur feroit perdre ; qu'en tout cas il y avoit toujours des voies ouvertes pour en revenir. Qu'à la verité leur Procuration ne leur donnoit pas pouvoir en termes exprès de convenir d'Arbitres ; mais qu'elle le leur donnoit en termes équivalens. Qu'elle portoit expressément qu'ils étoient députez à Rome pour s'oposer en toutes manieres à ce que sous

pretexte d'établir une Reforme generale, on n'en prît occasion de donner la moindre atteinte à celle de France. Qu'en tout cas si l'Abbé de Cîteaux n'eût pas été contant de leur Procuration, on lui auroit offert d'en faire venir une plus ample, & qu'il ne croioit pas que quand les Peres de l'Etroite Observance seroient Informez des dispositions peu favorables où l'on étoit à Rome pour la Reforme de France, ils pussent se resoudre à la refuser.

Cependant, comme les deux Abbez continoient à rendre leurs visites, on vint les avertir de la part de l'Abbé Favoriti, que le lendemain deuxiéme Decembre le Pape leur donneroit audience. 1664.
Sur cet avis l'Abbé de la Trappe qui savoit que Dieu a dans sa main le cœur des Princes, & qui les gouverne comme il lui plaît, passa une partie de la nuit en prieres. Tantôt dans l'amertume de son cœur, il disoit à Dieu : „ Ce n'est point „ dans la confiance que nous avons en „ nôtre justice que nous osons nous pre- „ senter devant vous, nous n'avons d'es- „ perance qu'en vos misericorde qui „ sont infinies, & que nous avons é- „ prouvées tant de fois dans nos besoins „ les plus extrêmes. Levez-vous, Seig- „ neur, jugez vous-même vôtre cause.

„ Quelquefois il ajoutoit : Les apparen-
„ ces sont contre nous ; Mais si vous
„ êtes pour nous, qui est-ce qui pourra
„ nous nuire ? D'autres se confient en
„ leurs équipages & dans le faste d'une
„ puissance toute seculiere. Pour nous
„ nous n'avons de confiance qu'au Seig-
„ neur nôtre Dieu, que nous ne cesse-
„ rons point d'invoquer.

Le jour l'aiant surpris dans ces exercices de pieté, les deux Abbez partirent pour se rendre à Monte-Cavallo où le Pape faisoit alors sa residence. Ils arriverent comme Sa Sainteté alloit commencer sa Messe ; ils y assisterent, & quelque tems après ;ils furent admis à l'audience. Le Pape reçut les deux Abbez avec un visage riant & beaucoup de bonté. Il leur dit en propres termes : *Vôtre arrivée ne nous est pas seulement agreable, mais nous l'avons attenduë & aprise avec plaisir.*

L'Abbé de la Trappe qui étoit chargé de porter la parole, expliqua le plus succinctement qu'il lui fut possible de quoi il s'agissoit entre la Commune & l'Etroite Observance ; ensuite il suplia Sa Sainteté de remettre l'affaire de la Reforme à une Congregation de Cardinaux, afin de lui donner plus d'autorité dans les Païs Etrangers. Comme

l'Abbé de la Trappe étoit l'homme du monde le plus poli & le plus insinuant, & que la reputation de sa rare pieté avoit prevenu le Pape en sa faveur; après l'avoir écouté avec plaisir, il lui repondit d'une maniere obligeante, qu'il apprenoit avec beaucoup de satisfaction le progrès de la Reforme, qu'il auroit bien souhaité que chacun fut ainsi rentré dans l'ordre où il devoit être; qu'il aimoit l'Etroite Observance, & qu'il pouvoit l'assurer de sa protection; qu'il l'avoit témoigné à l'Abbé de Cîteaux, & que lors qu'il lui avoit parlé de son affaire, il lui avoit dit quil faloit entendre ses Parties, & rendre justice à tout le monde.

L'Abbé de la Trappe repondit au Pape, qu'il étoit d'autant plus penetré de toutes ses bontez, qu'il avoit apris avec une douleur infinie qu'on avoit voulu leur rendre de mauvais offices auprès de Sa Sainteté; qu'on s'étoit efforcé de lui persuader que l'Etroite Observance avoit tiré ses affaires de la Jurisdiction Ecclesiastique, pour les porter aux Tribunaux Seculiers. Que cependant il la suplioit de croire que c'étoit leurs Parties qui l'avoient traduite malgré elle au Parlement de Paris; qu'après dix années de poursuites, le Parlement n'a-

voit fait autre chose que de declarer que la Reforme de France aiant été établie par l'autorité du Saint Siege, elle devoit subsister, & que l'apel comme d'abus interjetté par l'Abbé de Cîteaux des Sentences Apostoliques, étoit nul & sans fondement.

Le Pape répondit, que parce que le Parlement s'étoit mêlé de cette affaire, on en avoit pris occasion de dire qu'il avoit tout fait. Que pour lui il avoit toujours été ennemi des preventions, & que celui qui s'efforçoit de le prevenir étoit toujours moins favorablement écouté.

L'Abbé de la Trappe aiant remercié le Pape de ses bons sentimens; il ajouta, que comme il apprehendoit de n'être pas admis une seconde fois aux pieds de Sa Sainteté, il la suplioit de lui donner sa benediction pour lui & pour le Monastere dont elle avoit bien voulu lui confier la conduite. Le Pape la lui aiant donnée, ajoûta avec beaucoup de bonté, que pendant le cours de son affaire il le verroit volontiers autant de fois qu'il seroit necessaire pour sa satisfaction. Ensuite le Pape aiant tourné le discours sur plusieurs choses differentes, qui ne permirent pas de reprendre l'affaire de la Reforme; l'Abbé de la Trappe lui

presenta les lettres de la Reine Mere, de Madame, de Mademoiselle, du Prince de Conti, & de la Duchesse de Longueville, écrite en faveur de l'Etroite Observance ; & les deux Abbez prirent congé de Sa Sainteté. L'Abbé de la Trappe parle de cette audience dans une de ses Lettres. „ Je fus (dit-il) auprès de „ Sa Sainteté une heure & demie ; on „ ne pouvoit pas en attendre plus de „ bonté & de benignité qu'elle nous en „ fit paroître dans ses paroles, & dans „ l'air de son visage ; quand je les lui „ aurois inspirées moi-même, elles n'au„ roient pas été plus obligeantes, je „ vous avouë que j'en fus surpris.



CHAPITRE XI.

Diverſes negociations de l'Abbé de la Trappe, en faveur de la Reforme de France. Differens entretiens qu'il a ſur ce ſujet avec les perſonnes les plus conſiderables de Rome.

LE premier ſoin de l'Abbé de la Trappe après l'audience du Pape fut de faire avertir le Pere Bona de ce qui s'y étoit paſſé. Deux jours après il le fut voir, & le Pere Bona lui donna un Memorial qu'il avoit fait lui-même, pour demander au Pape une Congregation de Cardinaux. L'Abbé de la Trappe le porta auſſi tôt à Monſieur Picolomini Secretaire des Memoriaux ; ce Prelat le reçut avec toutes les marques poſſibles d'eſtime & d'affection, & l'aſſura qu'il lui rendroit tous les ſervices qui dépendroient de lui. Il tint parole, car quelques jours après le Pere Bona envoia avertir les deux Abbez de l'Etroite Obſervance, que la Congregation qu'ils avoient demandée étoit établie, qu'elle étoit compoſée de Cardinaux & de Prelats, comme ils l'avoient ſouhaité. Que les Cardinaux

étoient, Franciotti, Corrado, Farnese, Palavicini, & Celsi. Et les Prelats, Fagnani-Bossi, Altieri, de Vecchi, & Ugolini. Tout le monde fut surpris d'une nomination si prompte contre la coutume de la Cour de Rome, dont une des plus constantes maximes est de ne rien precipiter, & de marcher à pas lents dans les moindres procedures. On en felicita les Abbez de l'Etroite Observance, & bien des gens regarderent ce succez comme une marque de la bienveillance que le Pape leur avoit temoignée. Dans la verité c'étoit l'effet du credit de l'Abbé de Cîteaux auprès du Cardinal Patron. Le Pape devenoit tous les jours plus infirme, l'Abbé de Cîteaux craignoit que s'il venoit à manquer, un autre Pontificat ne lui fût pas si favorable. Le grand secret en Cour de Rome, est de profiter des conjonctures & de l'état present des choses quand il convient aux pretentions qu'on y peut avoir. La mort d'un Pape ne manque jamais de causer de grands changemens. Tel réüssit sous un Pontificat, qui échoüeroit sous un autre.

Il parut quelques jours après combien l'Abbé de Cîteaux étoit persuadé qu'on ne pouvoit faire trop de diligence dans l'affaire dont il étoit question,

entre lui & l'Etroite Observance. Le Procureur General de l'Ordre, qui lui étoit absolument dévoüé, vint voir exprès les deux Abbez pour leur dire de sa part, que puisque la Congregation étoit établie, il croioit qu'ils voudroient bien concourir avec lui pour avancer les affaires autant qu'il se pourroit, qu'ils y avoient tous un égal interêt, que quelque diligence qu'ils pussent faire, les longueurs ordinaires de la Cour de Rome les meneroient bien loin, que la santé du Pape s'affoiblissoit tous les jours, que s'il venoit à manquer avant qu'on eût jugé leur affaire, ce seroit à recommencer, & qu'il faudroit essuier des longueurs infinies avant que de mettre les choses sur le pied où elles se trouvoient pour l'établissement de la Congregation. L'Abbé de la Trappe répondit que son collegue & lui feroient toujours tres-volontiers tout ce qui pourroit faire plaisir à l'Abbé de Cîteaux, & tout ce qui seroit capable de lui marquer l'extrême consideration qu'ils avoient pour lui; mais qu'ils ne voioient pas comment ils pouvoient contribuer à avancer les affaires, si ce n'est en faisant toute la diligence possible pour dresser leurs instructions, à quoi ils ne perdroient pas un moment de tems,

Que tout le reste dépendoit de la Congregation.

Le Procureur General répondit, qu'il dependoit d'eux de convenir de bien des choses, & de reduire par là leurs contestations au moins de chefs qu'il se pourroit. L'Abbé de la Trappe qui se défioit de l'habilité du Procureur General, lui demanda de quels points il croioit qu'ils pouvoient convenir. Le Procureur General marqua celui de l'abstinence de la viande, & du Vicaire General de l'Etroite Observance. Il ajouta que quant au premier on pouvoit demeurer d'acord que la Commune Observance pourroit se servir des dispenses qu'elle avoit obtenuës du Saint Siege. Que quant au second ou trouveroit des expediens. L'Abbé de la Trappe repliqua, que l'Etroite Observance ne demeuroit pas d'acord que le S. Siege eût acordé à tout l'Ordre de Cîteaux une permission generale d'user de la viande, qu'au contraire elle le nioit formellement. Que cela suposé, il y alloit de leur honneur & de leur conscience de consentir qu'on usât d'une dispense qu'ils savoient n'avoir jamais été acordée. Que cet article étoit d'ailleurs trop formellement contraire à la Regle de saint Benoît, & aux Statuts

fondamentaux de l'Ordre de Cîteaux, pour pouvoir consentir qu'on y donnât la moindre atteinte. Qu'ils étoient à Rome pour travailler conjointement à une Reformation generale de l'Ordre ; que ce seroit aller directement contre ce dessein que de consentir à l'inexecution d'une Regle aussi essentielle, & aussi recommandée dans les anciens Statuts de l'Ordre, que celle de l'abstinence de la viande.

Pour ce qui est du Vicaire general, l'Abbé de la Trappe repondit qu'il n'avoit été établi que par provision ; c'est-à-dire jusques à ce que tout l'Ordre fût reformé. Que la reforme generale une fois établie, le Vicaire General n'auroit plus de lieu, parce qu'ils seroient tous alors d'une même Observance. Que jusques là ils ne pouvoient se dispenser de le maintenir, parce que l'Etroite Observance ne pouvoit pas subsister sans ce point, & qu'il n'étoit pas juste de la soumettre à des Superieurs d'une autre Observance, qui avoient interêt de la détruire.

Le Procureur General répondit qu'on pouvoit remedier à cet inconvenient, en établissant des Vicaires particuliers dans les Provinces. Les deux Abbez repondirent, qu'il n'y avoit point d'ex-

pedient plus propre pour ruiner l'Etroite Observance, & qu'ils n'y pouvoient consentir. Le Procureur General repartit que l'Abbé de Cîteaux de son côté ne consentiroit jamais qu'on établit un Vicaire General dans plus de soixante Monasteres de l'Ordre indépendamment de lui ; que quand on vouloit s'acommoder, il faloit de part & d'autre relâcher quelque chose. L'Abbé de la Trappe repondit qu'un pareil acommodement mettroit tout l'avantage du côté de l'Abbé de Cîteaux, & lui donneroit un moien infaillible d'abolir l'Etroite Observance. Le Procureur General repliqua, qu'il vaudroit mieux qu'elle courût risque d'être détruite (ce qui pourtant n'arriveroit pas) que d'introduire un schisme dans l'Ordre qu'on ne pourroit plus éteindre.

L'Abbé de la Trappe repondit que ce pretendu schisme étoit aisé à éviter. Qu'il n'y avoit qu'à établir la Reforme generale, & reduire tout l'Ordre à la même Observance. Comme cette supposition n'acommodoit point le Procureur General, qui étoit le plus dangereux ennemi de la Reformation, il demanda à l'Abbé de la Trappe, s'il étoit assuré que le Pape maintint le Vicaire General. Il ajouta avec un air de con-

fiance capable de donner beaucoup d'inquietude aux deux Abbez, que pour lui il ne pouvoit s'empêcher d'en douter. L'Abbé de la Trappe qui avoit peine à s'imaginer que le Pape pût se resoudre à détruire l'Etroite Observance, après la maniere avantageuse dont il lui en avoit parlé, lui dit avec une fermeté qui l'étonna, que le Pape étoit bien intentionné, qu'il comprenoit parfaitement ce qui étoit de l'honneur du Saint Siége, & que qui vouloit la fin, vouloit assurément les moiens.

Le Procureur General s'étant retiré, l'Abbé de la Trappe fut voir une personne de grande autorité ami du Cardinal de Retz, à qui cette Eminence l'avoit fort recommandé; cette personne lui dit qu'elle s'étoit apliquée à penetrer les sentimens des Cardinaux qui étoient de la Congregation que le Pape venoit d'établir pour regler leurs differends; qu'il avoit vû avec douleur qu'ils n'étoient pas favorables à l'Etroite Observance. Qu'en particulier un Cardinal des plus considerables & des plus instruits lui avoit dit que de manger de la viande ou n'en manger pas, étoit une chose fort indifferente pour la gloire de Dieu, & pour l'édification de l'Eglise. Que trois autres avoient

ajouté qu'on auroit de la peine à consentir que le schisme s'introduisit dans l'Ordre , sous pretexte d'une Observance plus étroite que l'autre.

l'Abbé de la Trappe repondit, que comme il voioit plus souvent les Cardinaux , & qu'il leur parloit plus librement que lui, il le prioit d'agréer qu'il lui dit qu'en effet manger ou ne manger pas de la viande, étoit de soi une chose fort indifferente pour la gloire de Dieu ; mais que quand on avoit fait profession d'une regle qui deffendoit d'en manger , qu'on s'étoit obligé par un vœu solemnel à la pratique , ce n'étoit plus chose indifferente. Que telle étoit la situation de l'Ordre de Cîteaux, qu'on y faisoit profession de la Regle de S. Benoist qui défendoit l'usage de la viande , & que les anciens Statuts de Cîteaux defendoient de demander sur ce point aucune dispense ; qu'après cela on ne manqueroit pas qu'on pût supposer que c'étoit une chose indifferente à un Religieux de Cîteaux de manger ou de ne manger pas de la viande : qu'il vaudroit autant dire qu'il est indifferent à un Religieux de garder ou de ne garder pas la Regle qu'il a solemnellement voüé. Que pour ce qui est du schisme qu'on craignoit d'introduire dans l'Or-

dre de Cîteaux, rien n'étoit plus aisé que de l'éviter, qu'il n'y avoit pour cela qu'à reduire tout l'Ordre sous une seule Observance en le reformant. Qu'il y alloit de l'honneur du S. Siege d'en user ainsi, & qu'on ne pourroit sans un tres grand scandale détruire une Reforme qui faisoit en France l'edification de tous les gens de bien, & de tous ceux qui avoient du zele pour l'honneur de l'Eglise. L'ami du Cardinal de Retz se chargea volontiers de faire valoir ces raisons auprés des Cardinaux ; mais il ajouta qu'il ne pouvoit assez les dire lui même.

L'Abbé de la Trappe qui jugeoit du zele d'autrui par le sien, ne pouvoit revenir de l'étonnement où il étoit de trouver tant d'oppositions à Rome, à un aussi grand bien que celui de la Reforme. Mais il fut bien plus surpris, lors qu'étant allé voir un des principaux Prelats de la Congregation, ce Prelat pour toutes reponses à ses sollicitations, lui dit que la Reformation generale de l'Ordre étoit une affaire à terminer en un quart d'heure ; que la Commune & l'Etroite Observance ne differoient entr'elles que par l'usage ou le non usage de la viande. L'Abbé de la Trappe repondit qu'elles diffe-

roient en bien d'autres choſes dont l'établiſſement ſeroit d'une tres-grande édification ; mais que le point de l'uſage de la viande ne laiſſoit pas d'être aſſez important par raport à la Regle de ſaint Benoiſt qui le deffendoit, & par raport à la penitence dont l'Ordre de Cîteaux étoit obligé de faire profeſſion. Le Prelat repartit que le Saint Siege avoit accordé à l'Ordre de Cîteaux une permiſſion generale d'uſer de la viande. L'Abbé repondit que l'Etroite Obſervance n'en demeureroit pas d'accord. A ce mot de l'Etroite Obſervance, le Prelat ſe recria qu'il n'en faloit plus parler, que le Pape l'avoit caſſée par ſes Brefs. L'Abbé voulut lui en faire voir la nullité ; mais le Prelat lui dit qu'il pourroit mettre tout ce qu'il auroit à dire dans ſes Memoriaux ; qu'en un mot on ne raiſonnoit pas à Rome comme en France.



CHAPITRE XII.

Une These qu'on soutient en France, & divers écrits en faveur de l'Etroite Observance, achevent de la ruiner dans l'esprit des Cardinaux & des Prelats. L'Abbé de Prieres tâche en vain d'y remedier.

PENDANT qu'on étoit à Rome dans des dispositions si peu favorables à l'Etroite Observance, il arriva une chose en France qui acheva de l'y rendre tout à-fait odieuse. Dom Joseph de Montulé Religieux de l'Abbaie de Perseigne, de l'Etroite Observance, avança pendant sa Licence dans une de ses Theses, une proposition touchant l'infabillibilité du Pape, tres-éloignée des sentimens de la Cour de Rome. On disputa contre avec beaucoup de chaleur, & les réponses furent encore plus vigoureuses que la These. Trop de gens étoient interessé à l'affaire pour qu'elle en demeurât là. On en fit des plaintes au Nonce, & pour l'indisposer contre l'Etroite Observance, on ne manqua pas de lui faire remarquer que le Religieux qui avoit sou-

tenu la These étoit Reformé ; que l'Abbé de Prieres y avoit assisté, & qu'il ne l'avoit point désaprouvée. Le Nonce prit la chose comme on se l'étoit imaginé. Il envoya chercher l'Abbé de Prieres, & lui fit de grandes plaintes de la These qu'on lui avoit déferée. L'Abbé fut d'autant plus embarassé, qu'il n'avoit rien de satisfaisant à répondre. Le Religieux qui avoit soutenu la These étoit de l'Etroite Observance, l'Abbé qui étoit Vicaire General y avoit assisté, il n'avoit ni corrigé, ni même repris ce Religieux; la proposition & les réponses choquoient la Cour de Rome dans un endroit le plus sensible. C'étoit des faits dont on ne pouvoit disconvenir, & dont il étoit dangereux dans la situation des choses qu'un Superieur demeurât chargé. Mais l'Abbé de Prieres avoit trop d'esprit, concevoit trop bien les consequences de cette affaire, pour ne pas dire quelque chose d'apparent au défaut de quelque chose de solide, il répondit donc au Nonce, qu'à la verité le Religieux qui avoit soutenu la These étoit de l'Etroite Observance; mais qu'il étoit de la filiation & de la dépendence de l'Abbé de Cîteaux ; & que les choses étant à la veille

d'un jugement, elles se trouvoient dans une situation si delicate, qu'on ne pouvoit pas faire la moindre entreprise sur la Jurisdiction de l'Abbé de Cîteaux, sans lui donner lieu de faire à Rome de grandes plaintes, & d'accuser l'Etroite Observance de vouloir ruiner son autorité.

L'Abbé de Prieres croioit que le Nonce s'en tiendroit à cette reponse, & que les choses n'iroient pas plus loin ; mais il est des conjonctures favorables dont un habile homme ne manque jamais de profiter. Le Nonce à demi satisfait de l'Abbé de Prieres, fit faire de grandes plaintes à l'Abbé de Cîteaux. L'Abbé qui comprit combien il lui étoit aisé de se justifier, & de faire tomber l'accusation sur l'Abbé de Prieres & sur l'Etroite Observance, répondit aux plaintes du Nonce par un Memorial qu'il lui fit presenter. Il demeuroit d'accord que le Religieux dont il s'agissoit étoit de sa filiation, mais il soutenoit qu'étant de l'Etroite Observance, il étoit sous la jurisdiction de l'Abbé de Prieres Vicaire General de la Reforme, & que c'étoit à lui à répondre de ses actions. Que pour ce qui regardoit la These en particulier, elle n'avoit rien

que

que de tres-conforme aux ſentimens de l'Abbé de Prieres, & à ce qu'il avoit avancé dans une Requête preſentée au Roi, pour empêcher que les affaires de la Reforme ne fuſſent portées à Rome; & afin que le Nonce n'en pût pas douter, il citoit les endroits de la Requête dont il lui fit preſenter une copie revétuë de toutes les circonſtances juridiques qui la pouvoient rendre autentique.

Il n'en falut pas davantage pour perdre l'Abbé de Prieres & l'Etroite Obſervance dans l'eſprit du Nonce. Il envoia la Theſe & les extraits de la Requête à Rome, & porta par là un coup mortel à l'Etroite Obſervance.

Cependant l'Abbé de la Trappe qui ne ſavoit rien de ce qui ſe paſſoit en France, n'oublioit rien de ce que ſa pieté lui pouvoit ſuggerer pour ſe rendre Dieu favorable, & pour oppoſer ſa protection aux preventions des hommes; il redoubloit ſes jeûnes & ſes auſteritez, il ſe retiroit ſouvent dans les Egliſes les moins frequentées, & paſſoit proſterné au pied des Autels tout le tems qu'il pouvoit dérober à ſes affaires Mais comme il étoit tres-éloigné de pretendre que Dieu fiſt des miracles en ſa faveur, il dreſſoit des Inſtructions & des Memo-

riaux, où il emploioit toujours cette éloquence vive & insinuante qu'on admire encore dans ses écrits ; il sollicitoit, il visitoit, il interessoit ses amis, & trouvoit toujours des oppositions nouvelles dont il ne pouvoit deviner la cause.

Un jour qu'il s'entretenoit avec un Prelat de ses amis, ce Prelat lui aprit ce que l'on vient de raconter, qui s'étoit passé en France à l'occasion de la These & des extraits de la Requête presentée au Roi. Il ajouta que ce contretems étoit des plus fâcheux, que l'Abbé de Cîteaux n'avoit pas manqué de s'en prevaloir, & qu'il avoit rendu l'Etroite Observance si suspecte, qu'on n'osoit presque plus parler en sa faveur. L'Abbé de la Trappe repondit par raport à la These, qu'il n'étoit pas juste de rendre tout un Corps responsable du fait d'un particulier. Que pour ce qui étoit de la Requête, il s'en faloit prendre aux Avocats qui l'avoient dressée, & que l'Etroite Observance pouvoit n'y avoir point de part. Le Prelat repondit, que de pareilles justifications pourroient avoir lieu en France ; qu'à Rome on étoit si irrité contre l'Etroite Observance, que ses deputez n'y étoient peutêtre pas sens quelque danger. L'Abbé

repondit qu'il s'estimeroit heureux de souffrir pour la justice, qu'à la verité il éviteroit tout ce qui pourroit aigrir ceux qui ne lui vouloient pas de bien; mais qu'il ne prendroit aucune precaution pour sa seureté.

Aiant pris congé du Prelat, il fut trouver le Pere Bona pour s'assurer de ce qu'on venoit de lui dire, & pour lui demander conseil. Le Pere Bona lui confirma tout ce que le Prelat lui avoit apris. Il ajouta que la recommandation de l'Ambassadeur de France toujours favorable à l'Abbé de Cîteaux, avoit fait un tort à la Reforme qui ne se pouvoit exprimer. Que pour le bien comprendre, il faloit suposer qu'à Rome avant que de donner un Bref & un Jugement, on vouloit être sûr du succès & de la maniere dont ils seroient reçus. Que sur cela l'Ambassadeur avoit assuré que quoi qu'il plût au Pape d'ordonner, le Roi l'apuieroit de son autorité. L'Abbé de la Trappe repondit que cela n'étoit peut-être pas si sûr que l'Ambassadeur se l'étoit imaginé: que la Reine Mere avoit toujours honoré l'Etroite Observance d'une protection declarée, qu'elle en avoit écrit à Sa Sainteté d'une maniere qui ne laissoit aucun lieu d'en douter, & qu'on devoit être persuadé

que sa recommandation auprès du Roi, étoit d'un poids à contre-balancer tout autre credit, tel qu'il put être. Le Pere Bona repartit, qu'on étoit convaincu que la Reine-Mere ne pouvoit pas vivre long-tems ; qu'on en seroit quitte pour ne publier le Bref qu'après sa mort. Qu'en un mot il voioit tout à craindre pour la Reforme, & tres peu à esperer. Mais, dit l'Abbé de la Trappe, n'admirez-vous point comme les desseins de Dieu sont differens de ceux des hommes ? Qui eût crû qu'un établissemens aussi édifiant (& je puis dire aussi saint que celui de l'Etroite Observance) fût à la veille d'etre détruit, & que le Saint Siege même ruineroit son propre ouvrage ; car enfin, ajouta-t-il, le Cardinal de la Roche Foucaud n'a rien fait que par son autorité. Sur quels fondemens faut-il donc que les choses soient établies pour être inébranlables ? Ces reflexions l'aiant attendri, il en parut sensiblement affligé. Le Pere Bona qui l'aimoit tendrement & qui ressentoit aussi vivement que lui toutes les plaies qu'on faisoit à l'honneur de l'Eglise, n'oublia rien pour le consoler. Il lui dit que Dieu se plaisoit ainsi à éprouver nôtre Foi sur sa Providence, toujours sage, toujours attentive au gouvernement de

l'Eglise, qui étoit le prix de son Sang, & le plus tendre objet de ses complaisances. Que si quelquefois il paroissoit dormir, il s'éveilloit enfin, & commandoit à la mer & aux vents soulevez contre elle de lui rendre sa premiere tranquillité. Qu'une des plus grandes marques qu'un ouvrage venoit de Dieu, étoit d'être ainsi exposé à la contradiction des hommes. Que Dieu avoit ses momens, qu'ils arrivoient tôt ou tard, qu'il faloit cependant vivre d'esperance, & mettre toute sa confiance en lui.

Il ajouta qu'une marque que Dieu n'abandonnoit pas l'Etroite Observance, étoit que malgré toutes ces contradictions apparentes, le Pape lui étoit toujours favorable, & qu'il le savoit d'une maniere à n'en pouvoir douter.

Une asseurance si positive donna lieu à l'Abbé de la Trappe de lui demander s'il aprouveroit qu'il fist demander une audience au Pape. Le Pere Bona repondit qu'une pareille démarche ne pouvoit rien gâter; mais qu'il doutoit fort qu'on la lui accordât. Dès le lendemain l'Abbé de la Trappe fut demander audience; mais le Cardinal Patron avoit pris les devans, & avoit défendu qu'on ne parlât au Pape d'aucune affaire: ainsi l'audience fut refusée, & on dit à l'Abbé

de la Trappe que Sa Sainteté aiant établi une Congregation, c'étoit à elle qu'il faloit s'adresser ; que si on accordoit de pareilles audiences, le Pape en seroit accablé.

Dans ce même tems l'Abbé de Prieres qui avoit apris par les lettres de l'Abbé de la Trape combien l'affaire de la These & de la Requête avoit nui à l'Etroite Observance, crut qu'il devoit penser à y remedier. Pour cet effet il obtint des lettres des Evêques de France les plus considerables par leur naissance, leur pieté & leur doctrine, en faveur de l'Etroite Observance; elles étoient adressées aux Cardinaux & aux Prelats de la Congregation. L'Abé de la Trape les aiant reçuës se mit en devoir de les rendre; mais il lui fut aisé de juger qu'on y auroit peu d'égard. En effet il aprit quelque tems après que le projet du Bref étoit dressé, qu'on l'avoit porté au Pape, que Sa S. l'avoit envoié au Pere Bona pour l'examiner, & lui en dire son avis ; que le Pere Bona l'avoit trouvé si contraire à l'Etroite Observance, qu'il n'avoit pû s'empêcher d'y faire plusieurs changemens, qu'en un mot les preventions étoient si grandes contre la reforme, qu'il n'y avoit pas moien de les vaincre ; mais tout cela lui fut dit sous un si grand secret, qu'il n'eut pas la liberté de s'en servir.

CHAPITRE XIII.

L'Abbé de la Trappe apprend qu'on avoit dressé le projet d'un Bref contre la Reforme. Il sollicite en vain pour empêcher l'effet. On lui conseille de quitter Rome, & de s'en retourner en France. Il execute ce conseil. Raisons & motifs de son retour.

IL n'y a peut être pas de situation plus fâcheuse que celle où se trouvoit alors l'Abbé de la Trappe. Il savoit d'une maniere à n'en pouvoir douter, qu'on alloit détruire la Reforme de France; il étoit à Rome pour la défendre; & il ne lui étoit pas permis de se servir des lumieres qu'on lui avoit données pour en empêcher la ruine. Il étoit obligé de dissimuler, lors qu'il lui étoit si important d'agir à découvert pour rompre les efforts des ennemis de l'Etroite Observance; c'est à dire de l'état qu'il avoit embrassé pour y finir ses jours dans la pratique de toutes les vertus chrêtiennes & religieuses. Un zele ardent le brûloit au dedans & le portoit à tout entreprendre; la crainte de commettre ses

amis le retenoit & l'empêchoit d'agir. Son recours ordinaire étoit à Dieu ; il le sollicitoit sans cesse par les prieres les plus ferventes de prendre en main sa cause, & d'en être lui-même le Juge ; mais Dieu qui le vouloit éprouver, ne lui rendoit que des reponses de mort, comme parle l'Ecriture, & ne lui laissoit voir ni jour ni expedient pour sortir de l'état acablant où il se trouvoit.

Comme il étoit dans cet embarras, le Pere Bona le vint trouver pour lui apprendre ce qu'il savoit déja d'ailleurs. Il ajouta qu'il avoit fait de grands changemens au Bref, dans le dessein de le rendre moins prejudiciable à la Reforme ; mais qu'il avoit lieu de craindre qu'on n'y eût pas tout l'égard qu'il eût souhaité, que le Pape étoit toujours favorable à la Reforme, qu'il ne vouloit pas qu'on la détruisist ; mais que sa santé devenoit tous les jours si mauvaise, qu'on ne pouvoit presque plus lui parler d'aucune affaire ; que le Cardinal Patron étoit le Maître, & qu'il lui avoüoit à regret qu'il ne pouvoit pas lui être plus contraire. L'Abbé de la Trappe lui demanda s'il vouloit bien lui permettre de se servir des avis qu'il lui donnoit. Le Pere Bona lui dit qu'il le pouvoit faire ; mais qu'il le prioit de

ne le pas commettre, parce que s'il devenoit suspect, il ne pourroit plus lui être utile.

Sur cette permission, l'Abbé de la Trappe recommença ses sollicitations auprès des Cardinaux & des Prelats de la Congregation ; il presenta de nouveaux Memoriaux, il donna à son affaire toutes les faces les plus favorables, il la mit dans tous les jours les plus avantageux ; mais il trouva par tout les mêmes preventions contre la Reforme. Les Cardinaux & les Prelats lui disoient, tous, comme s'ils en fussent convenus, que le Cardinal de la Roche-Foucaud avoit excedé son pouvoir, qu'il n'avoit pas gardé les formalitez qui lui avoient été prescrites ; qu'ainsi tout ce qu'il avoit ordonné étoit nul de droit, & qu'il faloit faire de nouveaux Reglemens. D'ailleurs, qu'il n'étoit pas necessaire pour reformer un Ordre d'en renverser les Reglemens fondamentaux, & d'y introduire le schisme, qui après l'heresie étoit le plus grand de tous les maux ; qu'on étoit resolu de rendre à l'Abbé de Cîteaux, aux premiers Abbez, & aux Chapitres Generaux toute la Jurisdiction qui leur apartenoit de droit, & dont on n'avoit pû les dépouiller sans injustice, & sans faire injustice au Saint

Siege qui avoit confirmé les anciens Reglemens qui leur donnoient toute l'autorité qu'on s'avisoit de leur contester.

L'Abbé de la Trappe repondit, que si l'on vouloit rendre à l'Abbé de Cîteaux & aux premiers Abbez toute la Jurisdiction que les anciens Statuts leur donnoient, il faloit du moins les obliger à garder la Regle de saint Benoît qu'ils avoient voüée, & à pratiquer la penitence prescrite par les mêmes Statutsdont ils pretendoient tenir leur Jurisdiction; qu'en reünissant ainsi tous les Monasteres de l'Ordre sous la même Observance, c'étoit le moien infaillible d'éviter le schisme qu'on craignoit d'introduire dans l'Ordre de Cîteaux. On lui repondit que les Generaux des Dominicains & des Franciscains n'étoient pas Reformez, & qu'ils ne laissoient pas d'être les Chefs des Reformez qui avoient été introduits dans ces deux Ordres L'Abbé de la Trappe fit voir la difference qui étoit entre ces deux Ordres & l'Abbé de Cîteaux: mais les Cardinaux & les Prelats n'en furent pas moins fermes dans leurs premiers sentimens, tant la prevention a de force quand elle s'est une fois emparée des personnes mêmes les plus éclairées & les mieux intentionnées.

Des declarations si precises & si peu favorables à l'Etroite Observance, firent comprendre à l'Abbé de la Trappe, qu'un plus long sejour à Rome seroit assez inutile, ou qu'en tout cas il suffiroit que l'Abbé Duvel-Richer attendît la conclusion de cette affaire, dont il n'esperoit plus aucun succès. Comme il étoit venu à Rome avec beaucoup de repugnance, & que les occupations qu'il y avoit n'étoient pas de son goût, le sejour lui en paroissoit insuportable. L'amour de la retraite & du silence, l'esprit de penitence dont il étoit penetré le rapelloient sans cesse à la solitude. Son humilité même lui persuada que ses pechez étoient un obstacle au succès de la Reforme, & qu'elle ne reüssiroit jamais tant que ses affaires seroient en d'aussi mauvaises mains que les siennes. Plus il fit d'attention à ces reflexions, plus il s'y affermit. Mais comme il se défioit de ses lumieres, il crut devoir consulter ses amis, il leur fit part des reflexions qu'on vient de raporter, & les pria de decider sans aucun égard au dégoût qu'il sentoit pour Rome, & à l'inclination qu'il avoit de retourner en France.

Tous ses amis furent d'avis, que suposé le mauvais état des affaires de l'E-

troite Observance, dont on ne pouvoit douter, sa presence seroit desormais assez inutile à Rome, qu'un deputé y étoit plus que suffisant pour ce qui y restoit à faire. Que son départ pourroit même faire faire des reflexions qui ne seroient peut-être pas inutiles aux affaires de la Reforme, qu'on y soupçonneroit du mistere ; que l'Abbé de Cîteaux en prendroit l'alarme, que cela pourroit l'obliger à retourner en France, & que comme sa presence nuisoit beaucoup, son absence ne pouvoit être qu'avantageuse à la Reforme. Que les Cardinaux en iroient peut-être moins vîte, & que si le jugement étoit une fois retardé, il pourroit naître des conjonctures qui feroient changer l'affaire de face. Qu'en un mot, on ne voioit aucun inconvenient à son départ.

Sur cette assurance, l'Abbé de la Trappe écrivit à l'Abbé de Prieres l'état où il laissoit les affaires, & les raisons qu'il avoit de quiter Rome. Il écrivit aussi
1665. à ses amis pour les avertir de son retour, & il partit au commencement de Fevrier pour revenir en France. Ce qu'on avoit prevu arriva, ce depart precipité & dont on ne savoit pas les raisons allarma l'Abbé de Cîteaux, il craignit que l'Abbé de la Trappe ne lui

suscitât quelque traverse du côté de la France, par le credit de la Reine-Mere qui s'étoit déclarée la protectrice de la Reforme. Dans cette apprehension, il laissa le soin des affaires au Procureur General, &! partit en diligence quelques jours après.



CHAPITRE XIV.

Le départ de l'Abbé de la Trappe est également désaprouvé à Rome & en France. Il arrive à Lyon : Il y trouve des Lettres pressantes de l'Abbé de Prieres & de ses autres amis qui l'obligent de retourner à Rome. Avanture singuliere qui lui arrive à Lyon.

QUOIQUE l'Abbé de la Trappe ne fût parti de Rome que par le conseil de plusieurs personnes éclairées qui favorisoient la Reforme ; son départ fut également desaprouvé à Rome & en France. On disoit à Rome qu'il avoit trahi la cause de la Reforme en l'abandonnant, qu'il ne faloit jamais desesperer des affaires, & moins à Rome qu'ailleurs, qu'un zele outré en avoit causé son impatience, & que quoi qu'il se plaignît des preventions, il n'y avoit peut être point d'homme au monde qui fût plus prevenu & plus entêté que lui. En France, le déchaînement contre lui étoit encore plus grand ; les interessez & les indiferens amis & ennemis, ses parens mêmes ne gardoient aucune moderation.

L'Abbé de la Trappe dans une de ses Lettres parle de cette espece de persecution, & confirme en même tems ce que l'on a avancé, c'est-à-dire, qu'il n'avoit rien fait sans conseil. „ Je ne doute pas (dit-il) „ que vous n'aiez beaucoup „ souffert pour moi, & que l'interêt „ de ma reputation ne vous ait tenu fort „ au cœur. Ce que j'ai fait quand je suis „ sorti de Rome aiant pû recevoir diffe„ rentes explications, ceux qui n'étoient „ ni de nos amis ni bien intentionnez „ pour nous, y en ont donné de desa„ vantageuses. Je m'y étois bien at„ tendu, lorsque je me suis retiré de „ Rome. Cependant, le bien de nôtre „ cause, & la disposition des choses qui „ nous étoit en ce tems-là tres-peu „ favorable m'y obligea. Je ne le fis ni „ par humeur ni par passion, l'avis n'en „ vint pas de moi, je deferai en ce ren„ contre au sentiment des autres ; & ve„ ritablement mon départ fit quitter „ Rome à Monsieur de Cîteaux qui „ nous étoit un tres-grand obstacle, il „ crut me devoir suivre en France. Cela „ sursit dans l'esprit de nos Juges les „ desseins qu'ils avoient formé sur nôtre „ affaire, & leur fit faire des reflexions „ qu'ils n'avoient pas encore faites.

„ Tous mes proches (dit-il dans une autres Lettre) „ commencent à être „ d'un même sentiment sur mon sujet. „ Je reçut hier une Lettre de M. B. qui „ vous surprendroit si vous l'aviez vuë; „ pour peu qu'il continuë, je ne doute „ point que l'excés ne passe jusques à „ avoir horreur de moi, Dieu est bon de „ m'ouvrir les mêmes voies qui ont „ sanctifié ses Elus.

L'Abbé de la Trappe étant arrivé à Lyon, y trouva des Lettres tres-pressantes de l'Abbé de Prieres, qui le prioit, toutes raisons cessantes, de retourner à Rome, si sa santé le lui permettoit; il y reçu encore diverses Lettres de ses amis, qui blâmoit son retour avec beaucoup de liberté, & lui mandoient que tout le monde d'un commun acord le condamnoit à retourner à Rome. Comme l'Abbé de la Trappe par esprit de penitence & de pauvreté prenoit toujours les voitures les moins cheres, & par consequent les moins commodes, & que pendant ses voiages il ne se dispensoit d'aucune de ses austeritez acoutumées, il étoit arrivé à Lyon si fatigué, qu'à peine se pouvoit-il soutenir. La fievre même l'avoit pris en chemin, & ne l'avoit point encore quitté. Tout autre que lui eut crût être

en droit de penser plutôt à se reposer & à se guerir, qu'à recommencer un voiage aussi long & aussi fatiguant que celui de Rome. La saison même sembloit s'y oposer, on étoit encore au mois de Fevrier, & la quantité de neige qui étoit tombée fermant les passages des Alpes, s'oposoit à son retour. Mais d'un côté l'obeissance qu'il croioit devoir à ses Superieurs, & de l'autre l'indifference qu'il avoit pour sa santé & le mépris qu'il faisoit de son corps ne lui permettoient pas de deliberer.

Cependant, une raison qui ne pouvoit être plus forte l'empêchoit d'obéïr; il lui restoit si peu d'argent qu'à peine en avoit-il assez pour se rendre à Paris; il étoit dans une Ville où il n'avoit presque point de connoissance, & où il se trouvoit sans credit.

Comme il étoit dans cet embarras, un homme fort mal vêtu qu'il ne connoissoit point, vint lui demander s'il n'étoit pas l'Abbé de la Trappe. L'Abbé lui aiant repondu que c'étoit lui-même, l'inconnu lui presenta une bourse de quatre cent louis d'or, & lui dit qu'il avoit ordre de le prier d'en prendre autant qu'il en auroit besoin. L'Abbé lui demanda de quelle part il venoit. L'inconnu repondit qu'on lui avoit dé-

fendu de le dire ; & quelque instance que l'Abbé pût faire, il lui fut impossible de le savoir. Sur cela il refusa de prendre de l'argent. Car enfin, dit il, je suis resolu de rendre ce que j'en prendrai, & je ne le puis faire, si je ne sai à qui je serai redevable. L'inconnu repartit qu'on le quittoit de cette obligation, qu'il prît autant d'argent qu'il en auroit besoin, & qu'il ne se mît pas en peine de le rendre. Après bien des difficultez, l'Abbé prit quatorze louis d'or, & rendit le reste. Mais l'inconnu dit que cela ne suffisoit pas, & qu'il ne reprendroit point la bourse qu'il n'en eût pris au moins cent. L'Abbé de la Trappe eut beau s'en défendre, il falut les prendre. L'inconnu reprit la bourse, & sortit sans avoir voulu dire de quelle part il venoit. Jamais secours ne vint plus à propos, & ne fut plus genereusement donné.

Voici le dénouëment de cet avanture, qui a assurément quelque chose d'extraordinaire. Un des amis de l'Abbé de la Trappe qui étoit à Paris, aiant sçu qu'on lui envoioit à Lyon un ordre de retourner à Rome, & ne doutant point qu'il ne l'executât, s'imagina qu'il pourroit avoir besoin d'argent ; sur cela il écrivit à un frere qu'il avoit à

Lyon, de lui fournir sur son compte tout l'argent dont il auroit besoin; mais de prendre si bien ses mesures que l'Abbé de la Trappe ne sut point d'où lui venoit ce secours. Il s'en acquittat de la maniere dont on vient de le raconter, & l'Abbé de la Trappe fut long-tems sans savoir qui étoit le genereux ami qui l'avoit assisté dans le plus grand besoin où il eût été de sa vie ; il le sçut enfin, & lui en témoigna toute la reconnoissance dont un aussi bon cœur que le sien pouvoit être capable.

L'Abbé de la Trappe se voiant en état de retourner à Rome par le secours qu'il venoit de recevoir, il écrivit à l'Abbé de Prieres & à ses autres amis, que quoiqu'il n'eût quitté Rome que par le conseil des personnes les plus affectionnées à la Reforme, & qu'il fût convaincu que sa presence y seroit fort inutile, neanmoins pour rendre à ses Superieurs l'obeissance qu'il leur devoit, il y alloit retourner, il partit dès le lendemain, & arriva à Rome le premier d'Avril 1665.



CHAPITRE XV.

L'Abbé de la Trappe arrive à Rome : Il redouble ses sollicitations pour le maintien de la Reforme de France. Il en soutient les interêts avec une fermeté qui lui fait de nouveaux ennemis.

Le retour de l'Abbé de la Trappe à Rome surprit également ses amis & ses ennemis. Comme on connoissoit sa fermeté, on s'étoit imaginé qu'étant convaincu comme il étoit que sa presence y étoit fort inutile, il ne seroit pas aisé de lui persuader d'y revenir. On fut extrêmement édifié de sa docilité, & ceux même qui étoient les plus prevenus contre lui, ne purent s'empêcher d'admirer qu'un homme d'un merite si distingué, qui s'étoit acquis dans le monde tant de considerations par ses grandes qualitez, fût aussi soumis aux ordres de ses Superieurs, que le moindre de ses Religieux. On en fit en France le même jugement, & cette démarche si humble fit taire ses ennemis, & lui rendit l'estime qu'on ne lui avoit

ôtée, que parce qu'on ne connoissoit pas l'éminence de sa vertu.

Dès le lendemain de son arrivée, l'Abbé de la Trappe pour ne point perdre de tems recommença ses visites & ses sollicitations. Les Cardinaux & les Prelats à qui son départ avoit fait faire des reflexions qu'ils n'avoient point encore faites, le reçurent avec de grands témoignages d'estime pour sa personne, & de consideration pour la cause qu'il défendoit. On lui fit esperer qu'on lui seroit plus favorable qu'il ne l'avoit crû, & qu'on ne regleroit rien sans l'avoir écouté, & sans avoir bien examiné tout ce qu'il jugeroit à propos de produire pour la défense de l'Etroite Observance.

Pour profiter de cette disposition si favorable en aparence, l'Abbé de la Trappe presenta un Memorial où il reduisoit toutes les demandes à quatre chefs.

Que l'abstinence de la viande fût generale dans tout l'Ordre de Cîteaux, parce qu'elle étoit expressement ordonnée par la Regle de saint Benoist, par les anciens Statuts, & que le saint Siege n'en avoit jamais accordé une dispense generale.

Qu'il fût permis à la Reforme d'avoir un premier Superieur qui la gouvernât avec le nom & l'autorité de Vicaire General.

Qu'il fût élu par les Peres de la Reforme. Que neanmoins pour ne pas deroger aux droits de l'Abbé de Citeaux, on pourroit ordonner qu'il n'exerceroit sa Charge qu'après avoir été aprouvé & confirmé par son autorité.

Qu'on accordât aux Superieurs de la Reforme le pouvoir de faire entr'eux des assemblées pour le bien & la conservation de la regularité dans les Monasteres de l'Etroite Observance, parce que le bon ordre ne pouvoit se soutenir sans ce moien, que toute societé avoit de droit naturel, & qu'on ne pouvoit lui ôter sans injustice.

Qu'enfin il fût permis à l'Etroite Observance de mettre la Reforme dans les Monasteres de la Commune Observance, sous de certaines conditions dont il seroit aisé de convenir.

Ce Memorial aiant été presenté à la Congregation, l'Abbé de la Trappe fut averti qu'on n'y auroit point d'égard, & que dans le fonds on n'étoit pas mieux disposé pour la Reforme qu'on l'étoit avant son départ. Sur cet avis, l'Abbé qui étoit persuadé que la cause de la

Reforme étoit celle de Dieu même, representa avec beaucoup de fermeté aux Cardinaux, que la Cour Romaine se deshonoreroit elle-même en détruisant par de nouveaux Brefs une Reforme qui avoit été établie en France par l'autorité du S. Siege, qui subsistoit depuis quarante ans, qui avoit été dans plus de soixante Monasteres, embrassée par plus de sept cent Religieux, avec l'édification de tout ce qu'il y a de gens de bien dans le Roiaume, & qui avoit été confirmée par le Roi & par les Arrests de son Parlement. Qu'il les suplioit de faire reflexion que les Brefs de Rome n'avoient en France aucune execution, s'ils n'étoient reçus par le Roi & par son Parlement. Qu'il étoit aisé de juger que le Roi ne pourroit agréer ces nouveaux Brefs contraires à ceux qu'il avoit autorisez de son aprobation, qui avoient été confirmez par les Arrests du Parlement ; & que tout le monde trouveroit étrange qu'on oprimât à Rome des gens de bien qui avoient pour eux le témoignage de tout ce qu'il y avoit en France de plus grand & de plus saint.

Pendant que l'Abbé de la Trappe soutenoit ainsi les interêts de la Reforme avec une fermeté si digne de son zele

& de la confiance que l'Etroite Observance avoit eu lui ; on aprit par des Lettres de France, que depuis que l'Abbé de Cîteaux y étoit arrivé, on y publioit qu'il avoit gagné son affaire à Rome, & qu'il y avoit obtenu un Bref qui détruisoit entierement la Reforme. L'Abbé de la Trappe eut d'abord de la peine à le croire ; mais cette nouvelle lui fut confirmée de tant d'endroits, qu'il crut n'avoir pas lieu d'en douter. Pour s'en éclaircir davantage, il fut rendre visite à un Cardinal, sans la participation duquel il savoit qu'on n'avoit rien ordonné. Le Cardinal lui parla d'abord des quatre articles du Memorial qu'on vient de raporter. Il lui dit sur cela que ce n'étoit pas le sentiment de la Congregation d'obliger la Commune Observance à l'abstinence de la viande ; que les Religieux qui s'y étoient engagez n'avoient pas pretendu se soumettre à cette austerité, qu'ils avoient voüé la Regle qu'ils avoient vuë pratiquer, qu'ils n'avoient pas pretendu s'engager à davantage, & qu'il n'étoit pas juste de les surcharger dans un âge avancé d'un joug qu'ils n'avoient pas porté pendant leur noviciat.

L'Abbé de la Trappe repondit, qu'ils

avoient voué la Regle de saint Benoit telle que ce Saint l'avoit faite, & qu'à prendre les choses comme son Eminence les prenoit, les Chrêtiens ne seroient pas obligez d'observer l'Evangile autrement qu'ils l'avoient vû pratiquer pendant leur jeunesse. Le Cardinal repliqua qu'il ne faloit pas faire de comparaison entre l'Evangile & la Regle de saint Benoît, & ne s'expliqua pas davantage sur cet article. Il passa aux trois autres du Memorial, & dit, que si on les accordoit on causeroit dans l'Ordre de Cîteaux un schisme dont il seroit difficile de reparer les inconveniens. Que la plûpart des Reformez duroient cinquante ou soixante ans, que la premiere ferveur passée on reprenoit insensiblement les premiers adoucissemens, & qu'on redevenoit comme les autres. Que cependant le schisme ne laisseroit pas de subsister, que la Reforme cesseroit, & que le schisme dureroit toujours.

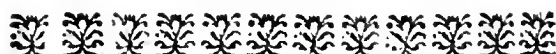
L'Abbé de la Trappe repondit à ce raisonnement ce qu'il avoit repondu tant de fois & ce qu'on ne pourroit repeter sans ennuier; mais voiant que le Cardinal n'y avoit point d'égard, il lui parla du bruit qui couroit en France, qu'on avoit acordé à l'Abbé de Citeaux

un Bref qui détruisoit la Reforme. Le Cardinal lui repondit d'une maniere ambiguë. L'Abbé en conclud que le bruit qui couroit n'étoit que trop vrai. Sur cela il representa au Cardinal avec beaucoup de fermeté les inconveniens d'un Bref donné contre les intentions de Sa Sainteté, sans apeller & sans entendre les Parties, sans consulter même la plûpart de ceux qui composoient la Congregation, les scandales qui en naîtroient, l'avantage qu'en prendroient les heretiques contre l'Eglise ; en un mot l'honneur du Saint Siege sacrifié aux interêts de l'Abbé de Citeaux. Comme le Cardinal avoit plus de part que personne au Bref dont il s'agissoit, ce discours l'offensa ; il répondit à l'Abbé avec chaleur qu'il perdoit le respect, qu'il parloit comme les schismatiques & les heretiques. Que cette sorte de gens avoit toujours la Reforme dans la bouche, & presque jamais dans le cœur. L'Abbé qui voioit les affaires de la Reforme ruinées de quelque maniere qu'il en usât, repartit avec une humble fermeté, & qu'il parloit comme S. Bernard & même moins fortement ; que cependant le Saint Siege n'avoit jamais eu de plus zelé défenseur ni de plus ferme appui. Il usa de la même

vigueur en parlant aux autres Cardinaux & Prelats qui composoient la Congregation, il s'aperçut bien-tôt qu'elle lui faisoit des ennemis. Comme il n'avoit point d'autres pretentions à menager que celles de la verité & de la justice, il n'en relâcha rien de son zele ; c'est ce qui fait voir combien il étoit éloigné de ces vuës interessées que quelques personnes mal informées ont voulu lui attribuer.

Fin du second Livre.





LA VIE DE DOM ARMAND-JEAN LE BOUTHILLIER DE RANCÉ,

Abbé Regulier & Reformateur du Monastere de la Trappe, de l'Etroite Observance de Cîteaux.

LIVRE TROISIEME.

CHAPITRE I.

Le Cardinal de Retz arrive à Rome : Il oblige l'Abbé de la Trappe à venir demeurer dans son Palais. Il tâche inutilement de lui persuader de relâcher de son austerité. Il soutient hautement la Reforme de France : Il en parle au Pape & aux Cardinaux au nom de la Reine Mere qui l'en avoit expressement chargé.

LEs choses étoient à Rome dans l'état qu'on vient de le representer, lorsque le Cardinal de Retz y arriva. Un de

ses premiers soins fut de s'informer de la vie qu'y menoit l'Abbé de la Trappe. Il aprit qu'il y étoit tres pauvrement logé; qu'il y vivoit avec la même austerité qu'il eût pû faire dans son Monastere. Qu'un homme qu'il avoit pris pour le servir étant tombé malade, non seulement il n'avoit point pris d'autre valet, mais qu'il servoit cet homme avec autant d'assiduité que s'il eût été lui-même à son service. Le Cardinal fut touché d'une vie si extraordinaire, & qui avoit si peu de raport avec la premiere éducation de l'Abbé; il resolut de l'en tirer, & de l'obliger, s'il pouvoit, à avoir un peu plus de soin de lui-même. Pour cet effet l'Abbé de la Trappe l'étant venu voir, il lui proposa de venir demeurer dans son Palais. Il se garda bien de lui laisser voir les motifs qui le portoient à lui faire cette proposition; il se contenta de lui dire que les affaires de la Reforme demandant qu'ils eussent de frequentes conferences, & qu'ils ne fissent pas une demarche, pour ainsi dire, que de concert; cela ne se pouvoit executer à moins qu'ils ne fussent en état de se voir à toutes les heures du jour & de la nuit. Il l'assura qu'il seroit chez lui aussi retiré, & qu'il y vivroit avec la même

liberté qu'il pourroit faire dans son Monastere. L'Abbé qui avoit extrêmement à cœur les affaires de la Reforme, & qui étoit persuadé que les lumieres & le credit du Cardinal lui seroient d'un tres-grand secours, s'en défendit d'abord par une pure civilité ; mais le Cardinal aiant insisté jusques à lui dire qu'il ne se mêleroit point de ses affaires, qu'il ne lui eût acordé ce qu'il lui demandoit ; l'Abbé ne s'en défendit pas davantage. Il vint dés le jour même demeurer dans son Palais ; c'est à dire qu'il y choisit celle de toutes les chambres qui étoit la plus pauvre & la moins commode.

Le Cardinal aiant obtenu ce point ; lui parla de la vie qu'il menoit à Rome. Il lui dit sur cela qu'il n'étoit pas possible qu'il pût subsister long-tems en vivant de la sorte ; qu'il faloit se nourrir & se donner les autres besoins de la vie à proportion du travail dont on étoit chargé. Que la repugnance qu'il avoit à demeurer si long-tems à Rome, les contradictions qu'il y éprouvoit, la fatigue des visites & des sollicitations étoient une penitence assez grande pour se permettre d'ailleurs quelque soulagement ; qu'en un mot l'Abbé de Prieres qui étoit son Superieur l'avoit prié de veiller sur sa conduite, & de l'obliger de moderer ses austeritez, & qu'il savoit

bien lui-même que cet Abé le lui avoit souvent recommandé de bouche avant son depart, & depuis qu'il étoit à Rome par plusieurs lettres qu'il lui avoit écrites sur ce sujet.

L'Abbé de la Trappe qui se pardonnoit à peine la demarche qu'il avoit faite en venant demeurer dans le Palais du Cardinal, après l'avoir remercié du soin qu'il vouloit bien avoir de lui; le pria de se souvenir de l'assurance qu'il lui avoit donnée, qu'il vivroit chez lui de la maniere qu'il pourroit faire dans son Monastere; qu'il s'en tenoit là, & qu'il le prioit de l'agréer. Le Cardinal lui fit de nouvelles instances; mais l'Abbé demeura ferme, & ne voulut jamais rien relâcher de sa premiere austerité.

Ils s'entretinrent ensuite des affaires de la Reforme; & l'Abbé aiant dit au Cardinal qu'elle ne pouvoit pas être en plus mauvais état, & qu'il étoit impossible de vaincre les preventions qu'on avoit données aux Cardinaux contre l'Etroite Observance: le Cardinal lui repondit que le mal ne venoit pas de là, mais de la These & des écrits dont le Nonce s'étoit plaint. Qu'à Rome de pareilles impressions ne s'effaçoient pas aisément, parce que la delicatesse sur ces sortes d'articles y étoit infinie; que

cependant il ne faloit desesperer de rien, qu'il avoit de bons amis, la Reine-Mere l'avoit chargé de parler au Pape de sa part en faveur de la Reforme, & de lui representer fortement l'interêt qu'elle prenoit à sa conservation ; qu'il s'en aqüiteroit de son mieux, & qu'il n'épargneroit rien pour mettre les choses sur un meilleur pied.

En effet, étant allé quelques jours après à l'Audience du Pape, il n'oublia rien pour porter Sa Sainteté à être favorable à la Reforme, & lui dit de la part de la Reine tout ce qui se pouvoit dire de plus fort. Le Pape repondit que son intention étoit la même que celle de la Reine, qu'il aimoit l'Etroite Observance, qu'il vouloit la maintenir, & qu'il pouvoit en assurer cette Princesse dont il avoit toujours estimé la pieté & le zele pour le saint Siege. Une disposition aparemment si favorable engagea le Cardinal à lui dire que la Reine lui avoit recommandé de voir tous les Cardinaux de la Congregation, & de les solliciter de sa part en faveur de la Reforme ; que s'il l'agreoit, il leur diroit que l'intention de Sa Sainteté étoit qu'on n'y donnât aucune atteinte. Le Pape repondit qu'il pouvoit leur parler des intentions de la Reine, que

pour les siennes, ils en étoient assez informez, & que s'il en étoit besoin il les leurs feroit encore savoir.

A la sortie de l'Audience du Pape, le Cardinal de Retz fut rendre visite à tous les Cardinaux de la Congregation, & leur parla fortement en faveur de la Reforme de France, tant au nom de la Reine qu'au sien. Quelques Cardinaux lui répondirent avec de grandes marques de respect pour la Reine, & d'ambiguité pour la Reforme; d'autres qui étoient ses amis s'ouvrirent à lui avec plus de franchise. Ils lui avouerent que les choses étoient trop avancées pour reculer, que la Reforme de France n'avoit jamais été de leur gout, parce que d'un côté elle renversoit les Statuts fondamentaux de l'Ordre de Cîteaux, & que de l'autre, si elle étoit maintenuë, elle y introduiroit un schisme qu'on ne pourroit plus éteindre. Le Cardinal de Retz repondit à ces deux objections de la maniere dont l'Abbé de la Trappe avoit fait si souvent; mais les preventions avoient tellement pris le dessus, qu'il ne lui fut pas possible de les vaincre. On l'assura pourtant qu'on feroit des Reglemens generaux pour tout l'Ordre, qu'on ne détruiroit pas la Reforme; mais aussi qu'on ne lui lais-

feroit pas tous les avantages que le Cardinal de Roche-Foucaud lui avoit acordez.

Cette ouverture donna lieu au Cardinal d'entrer dans un plus grand détail. On ne lui dissimula pas qu'on supprimeroit le Vicaire General, qu'on défendroit les assemblées particulieres de la Reforme, & qu'on maintiendroit la Jurisdiction de l'Abbé de Cîteaux, des premiers Abez de l'Ordre, & celle du Chapitre general. Le Cardinal repondit que ces articles étoient si essentiels, que s'ils étoient une fois établis, il n'étoit pas possible que la Reforme pût subsister long-tems, & que cela s'apelloit la saper par les fondemens, en même tems qu'on se ventoit de la conserver. On repartit au Cardinal que cet inconvenient seroit à craindre, si l'on n'avoit pas l'exemple de plusieurs autres Reformez, qui ne laissoient pas de subsister avec beaucoup d'édification, quoi qu'elles fussent soumises à des Generaux & à des Chapitres generaux non reformez. Mais dit le Cardinal de Retz, quel inconvenient y auroit-il d'obliger tout l'Ordre de Cîteaux, au moins en France, de recevoir la Reforme telle qu'elle y est établie ? On repondit qu'il y auroit de la dureté à soumettre un si grand

nombre de Religieux à des austeritez ausquelles ils n'avoient pas pretendu s'engager en faisant Profession. Le Cardinal de Retz repliqua encore plusieurs choses en faveur de la Reforme, mais ce fut inutilement ; le Bref étoit dressé, ou du moins le projet en étoit fait.

Des dispositions si peu favorables à la Reforme obligerent le Cardinal de Retz à proposer à l'Abbé de la Trappe la voie de l'acommodement avec la Commune Observance. L'Abbé de la Trappe repondit, qu'elle convenoit beaucoup mieux que toute autre à des personnes de leur Profession, qui ne pouvoient avoir trop d'éloignement des procez, qu'il l'avoit souvent proposée, mais toujours inutilement, & que la Commune Observance connoissoit trop bien ses avantages pour s'en départir. Le Cardinal repliqua qu'il ne faloit pas laisser de la tenter, qu'il ne connoissoit point d'autre ressource pour l'Etroite Observance, & il se chargea même d'en parler au Procureur General. On ne sait pas si les conjonctures lui permirent de le faire; mais il est certain que s'il le fit, ce fut sans succez, & que la Commune Observance s'en tint toujours à un jugement de rigueur.

CHAPITRE II.

Le Prieur de la Trappe tâche d'en affoiblir la regularité, & d'y introduire le relâchement. Les Religieux s'y opposent: ils en écrivent à Rome à l'Abbé de la Trappe: Il leur répond, & les exhorte à perseverer dans la charité & dans la penitence.

PENDANT que l'Abbé de la Trappe donnoit tous ses soins à Rome pour maintenir la Reforme de France, l'homme ennemi, comme parle l'Ecriture tâchoit de profiter de son absence pour repandre l'yvraïe parmi le bon grain qu'il avoit semé dans son Monastere avant son départ. Le Prieur qu'il avoit choisi lui même se revêtant d'une fausse compassion, entreprit d'en alterer la regularité, & d'y introduire le relâchement. Il alla même jusques à faire servir du poisson au Refectoire, à donner à ses Religieux l'exemple d'en manger, de violer l'abstinence qu'ils s'étoient prescrite, & dont ils avoient promis à leur Abbé de ne se point départir. Le Souprieur qui avoit du zele & de la

fermeté s'y opposa, les autres Religieux se joignirent à lui, & se maintinrent malgré le Prieur dans toutes les observances qu'ils avoient rétablies à la persuasion de leur Abbé. La charité ne laissa pas d'en souffrir ; l'union qui est l'ame de toutes les societez en fut un peu affoiblie. Le Prieur se plaignoit de ce que le Souprieur, sous pretexte de la regularité, lui ôtoit l'estime & la confiance de ses Religieux ; & le Souprieur pretendoit qu'il n'avoit pû se dispenser de s'unir à ses Freres pour s'opposer au relâchement qu'on tâchoit d'introduire, & qu'en effet l'on eût introduit sans cette union ; qu'au reste si le Prieur avoit perdu quelque chose de l'estime & de la confiance de ses Religieux, il ne devoit s'en prendre qu'à lui-même.

Ce differend alla si loin, que l'Abbé de Prieres fut obligé d'en prendre connoissance. Il s'efforça en vain de rétablir l'union, & de rendre au Prieur l'estime dont il s'étoit privé lui-même par son peu de zele ; il se vit obligé de le retirer, de l'envoier dans un autre Monastere, & de laisser celui de la Trappe sous la conduite du Souprieur jusques au retour de l'Abbé. Tout cela ne se passa pas sans qu'on en écrivît à Rome à l'Abbé de la Trappe. L'Abbé de Prie-

res l'en avertit, le Souprieur & les Religieux lui rendirent compte de toutes choses. L'Abbé de la Trappe fit voir dans cette occasion que s'il estimoit les pratiques exterieures de penitence, il faisoit encore plus d'état de la charité & de l'humilité sans lesquelles il ne peut y avoir de veritable vertu. Il estimoit le zele que ses Religieux avoient fait paroître dans la conjoncture dont on vient de parler; mais il craignoit que sous pretexte de zele & de regularité, la charité qui est l'ame de toutes les societez chrêtiennes n'eut été blessée, & que l'humilité qui est essentielle à l'état religieux n'eût reçu quelque alteration; c'est ce qu'il fait paroître dans la reponse qu'il fit à ses Religieux.

„ Je ne vous parlerai point (dit-il) „ des peines que m'ont donné les Let„ tres par lesquelles j'ai apris que nô„ tre Maison n'étoit pas tout-à fait dans „ cet état de paix, d'union & de con„ corde, dans lequel elle devroit être, „ & que j'avois esperé qu'elle conser„ veroit pendant nôtre absence. Vous „ croirez assez quelles elles ont été, si „ vous étes persuadez que je vous porte „ tous dans le fond de mon cœur. Que „ rien ne m'est sensible en comparaison „ de ce qui me touche, & que vous

„ne faites pas moins mon ocupation
„dans Rome, que vous la feriez si j'é-
„tois parmi vous. Je vous dirai seule-
„ment que j'ai apris depuis quelques
„jours avec beaucoup de joie, que les
„choses étoient rétablies, de maniere
„qu'il n'y avoit presentement rien à
„craindre, & que ce petit nuage qui
„s'étoit élevé s'est dissipé de telle sorte,
„qu'il y a sujet d'esperer que Nôtre-
„Seigneur vous fortifiant de ses graces,
„vous lui garderez la fidelité que vous
„lui devez, & que vous vous unirez
„plus que jamais pour le servir dans
„l'Observance exacte de la vie peniten-
„te que vous avez embrassée. Vous sa-
„vez, mes chers Confreres, qu'elle
„ne lui peut être agreable, si elle n'est
„accompagnée d'une charité veritable,
„& d'une humilité sincere. Les actions
„mortes ne sauroient plaire au Dieu
„de la vie; il faut qu'elles soient ani-
„mées & vivantes, que la charité les
„produise, que son esprit divin en soit
„la source & le principe; & comme
„il n'y a que les ames humbles qui puis-
„sent en recevoir les mouvemens, les
„impressions & la vie, & qu'il n'y ha-
„bite jamais qu'aprés y avoir établi les
„dispositions d'une humilité profonde;
„jugez de quelle utilité vous seroient

„ toutes vos penitences, ce que vous
„ retireriez à la fin de toutes les morti-
„ fications exterieures, quel secours
„ vous trouveriez dans vos veilles, dans
„ vôtre solitude, & dans tous vos au-
„ tres exercices dans lesquels vous vi-
„ vez, si vous n'aviez pas cette humi-
„ lité si necessaire, sans laquelle il n'y
„ a point de charité, & par consequent
„ nul agrément à esperer de la part de
„ Dieu, nul merite, nulle recompense.

Mais quoique l'Abbé de la Trappe estimât la charité & l'humilité à un point que de compter pour rien toutes les mortifications exterieures qui n'étoient pas accompagnées de ces deux vertus, il ne laisse pas d'en recommander fortement la pratique; mais il veut qu'elle soit animée de cet esprit interieur, de cette pieté vive & sincere, qui peut seule les rendre agreables aux yeux de Dieu; c'est ce qui l'oblige d'ajouter :

„ Je vous recommande plus que je
„ n'ai jamais fait ces pratiques exactes,
„ cette conduite étroite de laquelle
„ nous avons essaié de vous faire con-
„ noître la necessité & les avantages. Le
„ plus grand déplaisir que nous pour-
„ rions avoir, seroit d'aprendre qu'on se
„ relâchât en quelque chose de cette
„ exactitude que nous vous avons mar-

„ quée avant que de vous quitter. Mais
„ je vous conjure de joindre l'esprit à
„ la lettre, les dispositions du cœur aux
„ pratiques exterieures, & de faire en
„ sorte que le fond de vos ames soit au-
„ tant separé de vos propres inclina-
„ tions, que vôtre vie paroît éloignée de
„ toutes les superfluitez du monde, que
„ vous gardiez le silence autant avec
„ vous mêmes qu'avec les autres. Que
„ vous écoutiez aussi peu les discours de
„ vos propres sens & de vos passions que
„ ceux de vos freres. Que vôtre solitude
„ soit autant dans l'esprit & dans le
„ cœur, que dans la retraite exterieure
„ de vos personnes. Que vos veilles
„ soient spirituelles, & que lorsque vos
„ corps sortent de leurs lits comme de
„ leurs tombeaux, vos ames n'y demeu-
„ rent point ensevelies dans la langueur
„ du sommeil; mais qu'elles accompag-
„ nent le mouvement de vos lévres
„ qu'elles en suivent toutes les paroles, &
„ qu'avec des expressions fidelles elles
„ fassent entendre à Dieu, lors que vous
„ êtes ensemble pour chanter ses loüan-
„ ges, les differentes dispositions dans
„ lesquelles elles se trouvent.

„ Que vos jeûnes ne soient pas seule-
„ ment l'éffet d'une obeissance regu-
„ liere, mais encore d'une juste con-

„ viction que vos pechez vous rendent
„ indignes non seulement des vian-
„ des dont la Regle vous defend l'usage
„ mais même de celles dont elle vous le
„ permet. Enfin, mes chers Confreres,
„ si vous allez au travail sanctifiez le
„ par vos reflexions & par des inten-
„ tions expresses d'imiter au moins pour
„ quelques momens la vie laborieuse
„ que JESUS-CHRIST n'a jamais inter-
„ rompuë lors qu'il a été sur la terre.
„ Lors qu'on vous applique aux exer-
„ cices les plus abjets du Monastere,
„ vous devez en être contens ; soit que
„ vous consideriez que l'exaltation est
„ la retribution assurée d'un abaissement
„ veritable & sincere, soit que par une
„ revuë fidelle sur vous-mêmes, vous
„ connoissiez que vous êtes dignes de
„ toute confusion & de tout mépris....
„ Et que si JESUS-CHRIST qui n'avoit
„ que l'image & l'apparence du peché
„ qu'il n'avoit pû commettre, s'est char-
„ gé d'une honte & d'une confusion in-
„ exprimable ; il n'y a rien qne nous ne
„ meritions, nous qui en avons la verité
„ & l'horreur.

C'est ainsi que l'Abbé de la Trappe parle à ses Religieux dans les premiers tems de la Reforme, lorsque celle qu'il y avoit établie n'étoit, pour ainsi dire,

que l'ombre de celle qu'il établit dans la suite, & qu'ils n'étoient pas encore arrivez à cette haute perfection à laquelle il les porta depuis. Il en avoit deslors tous les sentimens dans le cœur, & c'est ce qui l'oblige d'ajouter avec un zele qui marque si bien le veritable caractere de son esprit, & cet ardent amour pour la penitence dont il étoit penetré : „ Voilà, mes chers Confreres, les dispositions dans lesquelles il faut que „ vous viviez.... Les exercices corporels „ sont d'une necessité indispensable aux „ Moines ; plus ils y sont exacts, plus „ il y a d'avantages & de benedictions „ attachées. Mais ce n'est point en cela „ seulement que consiste la perfection „ & la verité de l'état monastique ; elle „ est dans la pureté du cœur, c'est-à- „ dire, dans le retranchement & la sepa- „ ration de tout ce qui peut empêcher „ que l'esprit de JESUS-CHRIST ne le „ meuve, ne le vivifie & ne l'anime, „ & dans cette humilité profonde qui „ ne nous laissant rien voir en nous- „ mêmes qui ne nous fasse gemir, & „ ne nous donne de la confusion & de la „ douleur, dissipe jusques aux moindres „ complaisances que nous pourrions „ avoir, & aneantit tellement les restes „ du vieil homme, que rien n'empêche

„ que nous ne soions revêtus de l'innocence & de la sainteté du nouveau ; „ c'est à cela que vous devez raporter „ toute la suite de vos actions ; cette „ componction continuelle dans laquelle saint Benoît nous ordonne de „ vivre n'a point d'autre fin ni d'autre „ but. C'est pour cela que nôtre Pere „ saint Bernard veut que nous soions „ incessamment ocupez de la pensée de „ la mort, & qu'un Moine ne mange „ pas un morceau de pain sans l'arroser „ de ses larmes. Je prie Dieu qu'il vous „ penetre de ces veritez si importantes, „ qu'il vous fasse la grace de juger de „ vôtre état, non pas par l'opinion de „ la plus part des hommes, mais par les „ sentimens & les instructions de ses „ Saints, & de vous unir pour en remplir les devoirs par les liens sacrez „ d'une paix & d'une charité constante. „ Que ces larmes, mes chers Confreres, „ que saint Bernard dit que les Moines „ doivent repandre dans les actions „ mêmes de leur vie qui en devroient „ être les plus exemptes, sont douces, „ qu'elles enferment de consolation, & „ qu'au contraire les joies du monde „ sont ameres, & qu'elles produisent „ d'inquietudes & d'ennuis ! Au moment que je vous écrits, nos vies

„ s'écoulent, les instans dont elles sont
„ composées disparoissent avec une
„ rapidité prodigieuse. Le monde passe,
„ dit saint Bernard, avec tous ses faux
„ plaisirs, & Jesus-Christ s'avance selon
„ ses promesses, pour recompenser nos
„ larmes, & punir nos joies. Car enfin,
„ quoique la durée du monde ne soit
„ que de quelques momens, par raport
„ à l'éternité, il est pourtant vrai que
„ nous finissons encore plutôt que le
„ monde. Si cette pensée nous ocupe,
„ nous ne serons gueres sensibles à tou-
„ tes ces joies, que les Saints & Jesus-
„ Christ même ont condamnées; & nous
„ ne trouverons de repos & de paix
„ que dans cette tristesse qui nous dis-
„ pose à des contentemens éternels.
„ J'espere, mes chers Confreres, qu'elle
„ sera le sujet le plus ordinaire de vos
„ entretiens, & je me promets de la
„ misericorde de Dieu, qu'il ne per-
„ mettra point que je sois trompé dans
„ l'opinion que j'ai conçu de vôtre
„ exactitude & de vôtre fidelité sur
„ toutes les chosesque nous vousavons
„ recommandées, puis qu'elles ne re-
„ gardent que vôtre sanctification & sa
„ gloire. Je m'assure même que dans
„ peu de tems Dieu nous acordera la
„ consolation que nous lui demandons

„ inceſſamment dans nos prieres ; c'eſt „ celle de vous revoir, & de finir avec „ vous ma vie & ma penitence... Je prie „ le Pere des miſericordes, le Dieu de „ toute conſolation que nous ſervons, „ en qui nous avons mis toute nôtre „ eſperance, & qui eſt le ſeul bien que „ nous pretendons pour le tems & pour „ l'éternité, qu'il rempliſſe nos cœurs „ de ſon eſprit, & qu'il nous rende tous „ dignes de la ſainteté de nôtre Profeſ- „ ſion, afin que n'aiant vêcu que pour „ lui, il ſoit à jamais nôtre recompenſe.



CHAPITRE III.

L'Abbé de la Trappe sollicite inutilement une Audiance du Pape. Le Cardinal de Retz en obtient une, où il lui parle fortement de la Reforme. L'affaire est enfin jugée au desavantage de la Reforme. L'Abbé de la Trappe prend congé du Pape & des Cardinaux, & retourne en France.

QUOI QUE l'Abbé de la Trappe parût tranquile sur l'état où on lui avoit mandé qu'étoit son Monastere, comme on l'a pû voir dans la lettre qu'on vient de raporter, il n'étoit pas sans inquietude. Sa confiance en Dieu ne pouvoit être plus parfaite ; mais il savoit qu'il permet souvent que ses Elus soient tentez, que nous avons un ennemi vigilant, sans cesse occupé à nous nuire, & le passé l'instruisoit dans ce qu'il avoit à craindre pour l'avenir.

D'ailleurs, tout lui paroissoit si opposé à la Reforme de France, qu'il n'osoit plus rien esperer en sa faveur. Il se regardoit comme tout-à-fait inutile à Rome, il y vivoit dans un dégoût, dans un ennui que sa pieté seule étoit capa-

ble de soutenir, pendant que sa presence eût été tres-utile à son Monastere, & que tout le rapelloit à sa solitude.

Dans ce même tems s'entretenant avec le Cardinal de Retz des facheuses dispositions où l'on étoit à Rome à l'égard de la Reforme, le Cardinal lui dit qu'il n'y voioit qu'une ressource, qui consistoit à demander au Pape une audience particuliere à l'informer directement du danger où étoit l'Etroite Observance, & à lui demander sa protection; cela pourra servir, ajouta-t'il, & cela ne peut rien gâter; car enfin, le Pape ne peut pas trouver mauvais qu'on ait recours à son autorité, & qu'on presume assez de sa pieté, pour croire qu'il voudra bien être le protecteur d'une Reforme aussi édifiante que celle de France; d'ailleurs on obtient souvent par importunité ce qu'on accorderoit jamais à une conduite plus circonspecte, plus pleine d'égards & de ménagemens.

Quelque persuadé que fût l'Abbé de la Trappe, que dans l'état où étoient les affaires, une audience particuliere étoit la chose du monde la plus difficile à obtenir, il ne laissa pas de se presenter; il sollicita, il emploia tous ses amis; ses soins furent inutiles; on lui repondit, comme on avoit déja fait, que le Pape

Pape ne donnoit plus d'audiences, qu'aiant établi une Congregation, c'étoit à elle qu'il faloit s'adresser.

Cependant le bruit couroit dans Rome que l'affaire alloit être jugée, & que quelques mouvemens que les Peres de l'Etroite Observance se pussent donner, on jugeroit en faveur de l'Abbé de Cîteaux. Dans cette extremité le Cardinal de Retz demanda une audience au Pape, il l'obtint. Comme il jugea bien que ce seroit la derniere qu'on lui accorderoit sur cette affaire, il lui representa au sujet de la Reforme de France, tout ce qui se pouvoit dire de plus fort, & lui fit voir de nouvelles Lettres de la Reine-Mere, par lesquelles elle lui recommandoit la Reforme, comme une des choses du monde qu'elle avoit le plus à cœur. Le Pape lui repondit, qu'à la consideration de cette Princesse il avoit établi une Congregation de Cardinaux & de Prelats où cette affaire seroit serieusement examinée, & toutes choses pesées avec beaucoup de maturité. Que c'étoit tout ce qu'on pouvoit raisonnablement exiger de lui.

Comme cette reponse étoit un peu vague, & qu'on n'en pouvoit rien conclure pour ou contre la Reforme, le Cardinal fit de nouvelles instances pour

partir incessamment. Le Cardinal auroit bien voulu le retenir à Rome plus longtems, mais il fut si touché de la contrainte dans laquelle il y vivoit, qu'il ne put s'empêcher de consentir qu'il partit au plutôt. Dans cette vuë il lui obtint une audience du Pape ; mais ce fut à condition qu'il ne parleroit point des affaires de la Reforme.

L'Abbé de la Trappe étant allé à l'Audience, dit à Sa Sainteté qu'il n'avoit rien souhaité avec plus d'ardeur que de lui baiser les pieds, de recevoir ses ordres & sa benediction pour sa consolation particuliere, & celle des Religieux qu'il avoit bien voulu soumettre à sa conduite. Le Pape la lui donnna avec de grandes marques d'estime & de bonté. Il l'entretint même de diverses choses; mais il évita de lui parler des affaires de la Reforme. L'Abbé tâcha plusieurs fois de l'y engager ; mais le Pape en éloigna toujours le discours; ainsi l'Abbé de la Trappe fut obligé de prendre congé sans lui dire un seul mot de l'affaire du monde qu'il avoit le plus à cœur, & dont d'ailleurs il eût été tres-important que le Pape, aussi bien intentionné qu'il étoit, eût été exactement informé.

En allant prendre congé des Cardinaux, l'Abbé de la Trappe remarqua qu'ils lui recommandoient tous la soumission & l'obeïssance au saint Siege. Cela lui donna lieu de conclure qu'on avoit dessein de mettre l'une & l'autre à des fortes épreuves, & que le jugement rendu n'étoit pas favorable à la Reforme. Un Cardinal ajouta que de jeûner étoit une chose sainte ; mais que si le saint Siege l'avoit défendu, ce bien deviendroit un mal. L'Abbé répondit, qu'il ne croioit pas que le saint Siege eût dessein de faire une pareille défense. Le Cardinal repliqua que s'il la faisoit il lui faudroit obeïr.

Quand il falut prendre congé du Pere Bona, l'entretient fut plus tendre & plus sincere. Ce saint Religieux qui avoit pour l'honneur de l'Eglise tout le zele qu'une pieté éclairée est capable d'inspirer, lui témoigna une extrême douleur du mauvais succès des affaires de la Reforme ; il lui dit qu'il n'avoit rien épargné pour lui rendre auprès du Pape & des Cardinaux tous les bons offices qui avoient dépendu de lui ; que le Bref lui aiant été communiqué par l'ordre exprés de Sa Sainteté, il en avoit retranché bien des choses qui ne pouvoient être plus prejudiciables à l'E-

troite Observance ; mais qu'il ne savoit pas si les Cardinaux y auroient eu égard ; qu'en un mot, la These & les écrits dont le Nonce en France s'étoit plaint, avoient tout gâté, & qu'il n'avoit pas été possible de guerir les préventions que ces écrits avoient causé. L'Abbé de la Trappe répondit qu'il faloit recevoir de la main de Dieu les bons & les mauvais succès. Que les ouvrages où il paroissoit plus de pieté avoient été exposez de tout tems aux contradictions des hommes, que ces contradictions aiant prevalu contre Jesus-Christ même il ne faloit pas s'étonner si tout ce qui portoit sa marque & son caractere se ressentoit du traitement qu'on lui avoit fait. Qu'il avoit donné ses soins, son aplication, & fait de tres-ardentes prieres pour le succès de la Reforme de France, que c'étoit tout ce que Dieu demandoit de lui, que le reste étoit en sa main, & que souvent l'indignité de ceux qui prioient les empêchoit d'être exaucez. Qu'il alloit donner toute son attention à la Reforme de son Monastere, & à y rétablir toutes les pratiques de penitence qui avoient été en usage dans les premiers tems de l'Ordre de Citeaux, qu'il lui demandoit pour cela le secours de ses prieres,

& ses soins auprès du saint Siege en cas qu'il en eût besoin. Le Pere Bona les lui promit, & l'assura d'une amitié qui dureroit autant que sa vie. L'adieu du Cardinal de Retz ne fut ni moins tendre ni moins sincere. Enfin l'Abbé de la Trappe partit de Rome pour revenir en France le 25. de Mars 1666.

CHAPITRE IV.

Quelques circonstances édifiantes du voiage & du sejour de l'Abbé de la Trappe à Rome.

COMME pour ne pas interrompre le recit des choses qu'on vient de raconter on a été obligé d'obmettre quelques circonstances tres-édifiantes du voiage & du sejour de l'Abbé de la Trappe à Rome, on a crû qu'on feroit plaisir au Lecteur de les raporter ici.

On croit donc devoir remarquer que pendant les quatre voiages qu'il fit, soit en allant, soit en revenant de Rome, quoi qu'il allât souvent à pied avec beaucoup de fatigue, il observa toujours l'abstinence & les jeûnes de la Regle, & n'usa jamais de la dispense que l'Abbé

de Prieres lui avoit donnée des derniers. Il disoit tous les jours la Messe, il avoit une attention continuelle sur lui-même, & gardoit une mortification exacte dans les choses les plus indifferentes; il disoit sur cela : „ Que quoique l'usage de bien „ des choses fût indifferent, la priva- „ tion n'en devoit pas être indifferente „ à un homme qui avoit consacré com- „ me lui toute sa vie à la penitence.

Cette atention continuelle à se mortifier fut cause que, soit à Rome, soit en Italie, il ne vit rien de toutes ces raretez, de tous ces restes fastueux de la magnificence Romaine qui y attire les Etrangers de toutes parts. Il évitoit avec un soin extrême, autant que la bienséance le lui permettoit, tous les honneurs qu'on vouloit rendre à sa naissance, à son merite ou à son caractere. Cet esprit de penitence dont il étoit penetré ne lui permettoit pas même de se trouver dans les Eglises frequentées où il y avoit de ces excellentes Musiques & de ces ceremonies pompeuses qui sont si ordinaires à Rome. La Religion qui sert si souvent de pretexte à la curiosité le bannissoit de ces lieux & ne lui permettoit de frequenter que ces Eglises solitaires où regnent l'obscurité & le silence, & qui ne sont remarquables que par les Reliques.

des Martirs qui les ont sanctifiées par l'effusion de leur sang. Il y passoit tout le tems qu'il pouvoit dérober à ses affaires, & il en revenoit toujours plein de ce même zele qui avoit porté ces Saints à sacrifier jusques à leur propre vie pour rendre témoignage à la verité. C'est ce que l'on aprend d'une de ses Lettres.

„ Je passe ici ma vie (dit-il) dans une „ langueur & une misere que je ne puis „ vous exprimer. Rome m'est aussi peu „ suportable que le grand monde de- „ puis ma retraite, & hors la consola- „ tion que je trouve dans la visite des „ Lieux saints, je ne croirois pas qu'il „ y eût d'état comparable au mien. Je „ ne vous dirai rien des curiositez de „ Rome, je ne les vois point, & je ne „ me sens touché d'aucun desir de les „ voir. Les Eglises sont d'une beauté „ admirable, & je vous avouë qu'elles „ inspirent la pieté plus que toutes cel- „ les de France, à cause de leur majesté; „ mais particulierement par la vertu se- „ crete d'un nombre presque infini de „ Martirs, dont les corps y attendent „ la resurrection universelle. Qu'il est „ grand de mourir pour Dieu! Mais „ qu'on est heureux quand on ne vit que „ pour lui! Je ne sai point quel tems

„ je ferai à Rome, mais je fais état de le „ donner à nos affaires qui sont celles de „ Dieu, & aux Eglises pour obtenir la „ protection du Pere des misericordes, „ par l'intercession des Saints que leur „ ardente charité rend tout-puissans au-„ près de lui.

On remarquera encore que dans tous ses voiages, quoi qu'il fist souvent un froid extrême, il ne se servit jamais de gands, parce que les premieres Ordonnances de ses Peres en défendoient l'usage. Quelque chaleur qu'il fist (on fait qu'elles sont excessives à Rome) il porta toujours un habit grossier, rude & pesant, & ne se permit jamais aucun de ces soulagemens dont les personnes les plus reglées ne font pas difficulté d'user. Sa mortification étoit continuelle; cependant sa conversation étoit toujours douce & aisée, comme si dans tous les momens de sa vie il n'eût pas eu quelque chose à souffrir. On ne lui voioit jamais cet air chagrin, critique & rebutant, dont une vertu mal entenduë a coutume de se parer. Jamais il n'agissoit par humeur; la paix de son cœur, la tranquillité de son ame, qui sont dès cette vie la recompense de la veritable vertu, paroissoient sur son visage & dans toutes ses manieres, austere pour lui-même, &

toujours plein d'égards & de ménagemens pour les autres.

Pendant le voiage, & pendant tout le sejour qu'il fit à Rome, il ne bût que de l'eau, & ne mangea que du pain, des herbes, ou tout au plus quelque boüillie mal aprêtée étoit sa nouriture ordinaire ; sa dépense par jour n'alloit le plus souvent qu'à deux sols. L'Abbé Duval-Richer qui n'avoit rien épargné pour l'obliger à moderer sa penitence, en écrivit enfin à l'Abbé de Prieres, & le pria d'envoier sur cela à l'Abbé de la Trappe des ordres si precis, qu'il ne pût se dispenser d'y obeir. Voici ce que l'Abbé de Prieres lui écrivit à cette occasion.

„ Je vous conjure d'avoir soin de vô-
„ tre santé, & de ne pas croire vôtre
„ zele pour les austeritez du corps.
„ Croiez, je vous suplie, que la peni-
„ tence que Dieu demande de vous pre-
„ sentement, n'est pas l'abstinence du
„ vivre ni du sommeil, mais le soin &
„ le travail necessaires pour le succès des
„ affaires qui vous sont commises, pour
„ lesquelles vous avez besoin de nour-
„ riture & de repos. Souvenez vous,
„ s'il vous plaît, qu'à cet égard vous
„ avez été mis sous la direction du Re-
„ verend Abbé Duval-Richer. Je vous

„ y mets derechef, & je crois devant „ Dieu que vous lui ferez chose plus „ agreable de vous soumettre, que de „ suivre les mouvemens de vôtre zele. „ Vous aurez souvent bien du travail à „ Rome qui vous exemptera aussi bien „ du jeûne que la fatigue du chemin. „ Conservez vos forces pour le service „ de Dieu.

Ce ne fut pas un petit embarras pour l'Abbé de la Trappe, que d'accorder son zele pour la penitence avec l'obéïssance qu'il devoit au Vicaire General de la Reforme. On ne sait point quel expedient il prit là-dessus; mais il est certain que tant qu'il fut à Rome il vécut toujours d'une maniere tres-austere. Il joignoit aux jeunes, aux veilles & aux autres mortifications corporelles une lecture & une priere presque continuelle, il y donnoit tout le tems qu'il pouvoit dérober à ses affaires.

On croit encore devoir remarquer que des personnes de consideration lui aiant fait présent de plusieurs raretez pour les porter en France, il ne raporta de Rome que des Reliques des Saints Martirs. Elles lui furent donnez par l'Evêque de Porphire, Sacristain d'Alexandre VII. il les mit depuis dans des Reliquaires qu'il fit exposer sur

l'Autel aux grandes Fêtes, avec la permission de l'Evêque Diocesain. Ce fut ainsi que saint Bernard revenant de Rome à Clairvaux, aprés avoir refusé tous les presens que le Pape lui offroit, n'aporta qu'une dent du Martir saint Cesaire, qui lui fut donnée par Sa Sainteté.

On ne doit pas non plus passer sous silence, que quoique la vie de l'Abbé de la Trappe fût toujours tres-penitente, lorsque de grandes Fêtes arrivoient, il rompoit tout commerce pour passer ces saints jours dans la priere & dans le silence. La premiere année qu'il fut à Rome, les Fêtes de Noël étant proches, il lui arriva à cette occasion quelque chose d'assez singulier pour être raconté, L'envie de passer ces saintes Fêtes dans un entier éloignement du monde lui aiant fait concevoir le dessein de se retirer dans un Monastere de son Ordre qui est dans la ville, il y alla pour demander à l'Abbé la permission de passer quelques jours avec ses Religieux. En arrivant dans le Cloître il y trouva un Religieux fort âgé, qui aiant reconnu qu'il étoit François, l'aborda assez civilement; il s'informa d'abord du sujet qui l'amenoit dans leur Maison. L'Abbé lui dit qu'il y venoit à dessein de saluer

e Superieur, & de lui demander en grace de lui permettre de passer sept ou huit jours avec ses Religieux. Ce bon vieillard plus sincere que ne le sont d'ordinaire les Italiens, lui dit franchement, qu'il ne lui conseilloit pas de faire cette demande, qu'aparemment on ne la lui refuseroit pas, mais qu'il n'en auroit pas toute la satisfaction qu'il en esperoit. Vous êtes François (lui dit-il) vous ne vous accommodrez pas aisément de nos manieres de vivre, ce qui vous fera de la peine, & à nous aussi.

Les François (continua t-il) ont une trop grande delicatesse pour l'observation des Regles de leur Ordre, & ils se scandalisent aisément quand ils voient qu'on ne fait pas toutes choses avec la derniere exactitude; ainsi ce que nous regardons comme des bagatelles, vous en avez horreur comme un dereglement épouvantable; je vous en citerai (ajouta-t-il) un exemple; Nous ne lisons jamais pendant le repas, chacun s'entretient tant qu'il dure comme bon lui semble. Le dîné ou le soupé fini, on jette des cartes sur la table, jouë qui veut ou on va se divertir à quelque autre chose. Je suis persuadé que si vous veniez à voir ces choses, elles vous

plairoient; c'est pourquoi j'ai crû vous en devoir avertir, afin que vous preniez vos mesures là-dessus.

Il est aisé de s'imaginer que les mesures de l'Abbé de la Trappe furent bien-tôt prises; étonné au dernier point d'une conduite si irreguliere, il sortit au plus vîte de ce Monastere, & resolut de ne chercher plus dans Rome d'autre retraite que sa propre Maison. Cette avanture lui donna un nouveau dégoût pour le sejour de Rome. Voici comme il en écrit à un de ses amis.

„ Vous ne pouvez me plaindre sur un „ sujet plus affligeant & plus sensible „ que sur la longueur de mon sejour à „ Rome. Ce qui me le fait ressentir au „ point que je fais, n'est nullement la „ crainte de ne pas réüssir dans l'affaire „ qu'on m'a confiée, & d'en recevoir „ de la honte. Car pour vous parler „ sincerement, il n'y a point d'emplois „ que j'acceptasse de meilleur cœur que „ ceux où je recevrois le plus de con„ fusion. Si en me faisant Moine je „ n'avois pas eu la pensée d'embrasser le „ mépris, & de vivre dans l'oprobre „ en choisissant une Profession tres„ méprisable aux yeux des hommes, „ je me serois fort mécompté, & j'au„ rois beaucoup mieux fait de demeurer

„ dans le silence. Je ne suis point surpris qu'il y ait des gens qui disent „ que je devois connoître le peu d'apparence qu'il y avoit de réüssir dans „ cette commission qu'on me donnoit, „ & que je ne devois pas la prendre. „ Ils en jugent selon les vuës & les „ maximes du monde, & je ne doute „ nullement que vous ne sachiez fort „ bien leur repondre selon celles de „ Jesus-Christ. Il nous dit clairement „ qu'il n'est venu dans le monde pour „ rien moins que pour faire sa volonté. „ Je le prie d'éteindre de telle sorte „ tous les mouvemens de la mienne, „ que je n'en aie point d'autres que „ ceux qui me seront inspirez par l'esprit „ & par la bouche de ceux que sa „ Providence a établis pour me conduire.

Ce dégoût pour le sejour de Rome lui dura autant qu'il y fut ; ainsi dés qu'il ne s'y crut plus necessaire, il en parti comme on a déja dit, le vingt-cinquiéme Mars de l'an mil six cent soixante six ; il arriva à Paris le trentiéme d'Avril, il y rendit compte à l'Abbé de Prieres & aux autres Superieurs de l'Etroite Observance qui s'y trouverent de tout ce qui s'étoit passé

à Rome dans l'affaire de la Reforme de France, & arriva à la Trappe le dixiéme Mai de la même année; il y trouva sa Communauté augmentée de plusieurs nouveaux Profez qu'on avoit reçus pendant son absence.



CHAPITRE V.

L'Abbé de la Trappe étant de retour dans son Monastere y fait le projet de cette grande Reforme, qui fut depuis l'édification de toute l Eglise.

L'Abbé de la Trappe se voiant tranquille dans son Monastere, ne songea plus qu'à y bien établir la Reforme qu'il avoit tâché inutilement de procurer à tout l'Ordre de Cîteaux. Il porta même ses vuës plus loin, & cet ardent amour pour la penitence, dont il étoit penetré lui fit concevoir le dessein d'y faire revivre tous les anciens usages de Cîteaux. Cette entreprise étoit si extraordinaire, que l'Etroite Observance, quoique fondée par des Religieux d'une vertu éminente, n'avoit pas crû que la foiblesse humaine pût aller jusques là. Cependant l'Abbé de la Trappe aiant remarqué beaucoup de choses dans ces anciennes pratiques qui ne convenoient pas à nos tems, & qui au lieu de donner de l'édification, auroient pû faire un effet tout contraire, il crut qu'il devoit se restreindre à la pauvreté

& à la simplicité qui s'y trouve établie, à la regularité, à la discipline, à la mortification, aux jeûnes, aux veilles, à la priere, aux couches dures, au travail des mains, au silence, à la nudité des pieds du Mecredi des Cendres & du Vendredi-saint, à l'abstinence des six Vendredis de Carême, dont les trois premiers sont à une seule portion ; & les trois autres au pain & à l'eau, & à tout ce qu'il y a de semblables pratiques.

L'Abbé de la Trappe aiant resolu d'établir la Reforme sur ce fondement, projetta les Reglemens qu'il avoit à faire, c'est à dire, les pratiques qu'il vouloit établir. Comme ce projet ne peut être que d'une tres-grande utilité à toutes les Societez Religieuses qui voudront imiter son zele, on n'a crû qu'on ne pouvoit se dispenser d'en donner ici un abregé.

Les premiers Reglemens qu'il se proposa le regardoient lui-même, & en sa personne tous les Superieurs qui devoient lui succeder. Il se prescrivit donc de donner l'exemple en toutes choses, de n'établir aucune Regle qu'il ne pratiquât lui-même le premier, & d'être en cela plus severe à son propre égard, qu'il ne le seroit à celui d'aucun de ses Religieux.

Comme il vit que la coutume étoit que le Superieur mangeât avec les hôtes, qu'il sortît souvent du Monastere pour faire des visites, sous pretexte de se faire des amis, d'en donner ou d'en conserver à la Maison, il s'imposa comme un devoir indispensable de ne sortir jamais que pour aller au Chapitre general, en cas qu'il ne pût s'en dispenser. En effet il n'a jamais mangé avec qui que ce soit, & n'a jamais fait de visite qu'une seule, qu'il se crut obligé de rendre à l'Evêque Diocesain. Il n'en fit jamais aux Lieutenans Generaux, aux Gouverneurs, aux Intendans, aux grands Seigneurs, aux Officiers de Justice, quoique ce fût l'usage dans l'Etroite Observance, & qu'eux-mêmes lui rendissent visite. Comme il n'en usoit de la sorte que par un sentiment de regularité, & qu'il étoit incapable de cette suffisance ridicule, qui fait souvent negliger les choses les plus duës, personne en cela ne trouva jamais à redire à sa conduite.

La persuasion où il étoit que la tenuë frequente des Chapitres contribuoit plus que toute autre chose à former les Religieux dans l'esprit de leur Profession, lui fit regarder cette pratique comme une espece de necessité à laquelle

un Superieur ne pouvoit trop s'atacher. Il crut qu'il ne devoit pas traiter cette regularité d'une maniere superficielle; mais qu'il y faloit donner un tems considerable, c'est à dire, au moins l'espace d'une demi heure chaque jour; il emploioit ce tems à éclairer, à animer, & à former ses Freres par des instructions pleines de zele par des reprehensions, des humiliations, des proclamations & des acusations sinceres de leurs fautes, afin de pratiquer dans cette rencontre autant qu'il se pouvoit ce que S. Benoît a exprimé dans ses douze degrez d'humilité. On ne peut pas nier que cette fonction ne soit tres penible & tres dégoûtante pour un Superieur d'un esprit aussi élevé que le sien; il s'y attacha cependant avec d'autant plus de fermeté, qu'il voioit que cet exercice, tout sanctifiant qu'il est, étoit negligé presque pa tout.

Il étoit attentif dans ces occasions à donner toujours des penitences convenables au lieu & aux personnes, toujours propres à humilier & à mortifier, & qui n'avoient rien de semblable à ce qui se pratique dans beaucoup de Maisons Religieuses, où elles ne sont pas toujours assez serieuses.

Avant son voiage de Rome, & quel-

que tems même après son retour, suivant plutôt ce qu'on lui avoit conseillé que ses propres lumieres, il avoit établi à la Trappe des Leçons de Theologie ; mais comme il eut remarqué que quelque soin qu'il y pût apporter l'aigreur, la secheresse, la dissipation se glissoient insensiblement parmi ses Freres, & quelles en bannissoient l'esprit de componction, il crut qu'il ne pouvoit mieux faire que de bannir pour jamais l'étude reglée de son Monastere. On trouva dans la suite fort à redire à ce reglement. Il assure cependant qu'il y réüssit, & qu'il donna lieu à ses Religieux d'être plus retirez, plus interieurs, & plus apliquez à Dieu.

Comme l'experience lui avoit apris que le Superieur est presque toujours celui pour lequel les Religieux ont moins d'ouverture & de confiance, il se fit une loi de la gagner par toutes les voies que la douceur & la charité, soutenuë cependant d'une grande fermeté, pourroient lui inspirer. C'étoit la chose du monde la plus difficile ; car aiant dessein d'établir dans son Monastere une vie aussi austere que celle qu'il y introduisit en effet, une discipline si severe ne pouvoit subsister qu'en emploïant les moiens qui revoltent le plus la nature.

Cependant il gagna si bien le cœur & la confiance de ses Freres, sans rien relâcher de la rigueur de la discipline, que quoi qu'il eût établi plusieurs Confesseurs, tous ses Religieux se confessoient à lui : ils n'étoient qu'un cœur & qu'une ame avec lui. Tout ce que la veneration la plus profonde peut attirer de respect, tout ce que la charité la plus vive peut inspirer de tendresse, ils le ressentoient pour lui ; & encore aujourd'hui sa memoire leur est si chere, qu'ils sont, pour ainsi dire, hors d'eux-mêmes quand ils parlent de lui. On a bien de la peine à gagner les hommes, & à se les conserver même en usant pour eux de toutes les condescendances possibles ; mais de les gagner en les contrariant, en les assujettissant à tous momens aux loix les plus severes, aux contraintes les plus dures, c'est ce que l'Abbé de la Trappe a sçu faire, & ce qu'il n'auroit pas fait sans une grace extraordinaire. On estime les miracles qui se font sur les corps ; la vuë renduë, la surdité guerie, une tempête calmée jettent les hommes dans l'étonnement ; les miracles faits sur les cœurs ne sont pas moins admirables. Il seroit difficile d'en faire de plus grands que celui dont nous parlons. Au reste l'Abé

de la Trappe estimoit si fort cette pratique, que le Superieur confessât seul tous ses Religieux, qu'il lui attribuë le bon ordre, la discipline & la charité, qui se sont conservées dans son Monastere pendant qu'il l'a gouverné ; il témoigne même qu'il espere que tout s'y maintiendra de la même maniere, tant que l'on y gardera la même conduite. Mais il veut que cette confession faite au Superieur soit libre & volontaire, qu'il n'y ait rien de contraint ni de gêné, & que l'estime & la confiance qu'on a en lui en soient l'unique motif.

Pour marquer quels étoient ses sentimens touchant le respect qui est dû aux Evêques, il veut que l'on ait une soumission profonde en particulier pour l Evêque Diocesain ; il l'a euë lui-même dans toutes les occasions qui s'en sont presentées, & c'est dans cet esprit qu'il voulut qu'on celebrât dans son Monastete la Dedicace de l'Eglise Cathedrale de Séez, les Fêtes des Patrons de ce Diocese & de la Paroisse.

Pour ce qui est des proclamations, c'est-à-dire, de la coutume ancienne de dire publiquement en plein Chapitre les fautes qu'on a remarquées dans ses Freres : voici comme il en parle lui-même.

Comme il sçavoit que les Religieux étoient negligez dans les Monasteres, qu'on y avoit aboli l'usage des proclamations charitables, & que la plûpart des Superieurs reprenoient leurs Freres par le mouvement de l'humeur d'une maniere dure & violente, que leur gouvernement paroissoit plutôt une domination seculiere qu'une direction monastique, & qu'entre ceux qui conduisent & ceux qui sont conduits, la charité étoit fort rare, il resolut de temperer l'exactitude & la severité qui est necessaire pour la conduite, par la douceur & la charité dont il auroit soin de donner des marques à ses Religieux, de telle sorte qu'il pût venir à bout de les persuader des dispositions qu'il avoit pour eux, & que conformément à la Regle de saint Benoist, il auroit plus de soin de se faire aimer que de se faire craindre. Sur toutes choses il se fit une loi inviolable de les recevoir quand ils le viendroient trouver, & de paroître toujours avec un visage ouvert & sans nuage, afin de leur faire connoître qu'ils ne lui étoient point à charge, & qu'il les voioit toujours avec plaisir. Il étoit encore plus apliqué à ceux qui lui étoient moins agreables, & qui avoient le plus de defauts, & par consequent

quent plus de besoin que les autres. Souvent il a été chercher ceux qui avoient été trop long-tems sans le venir voir.

CHAPITRE VI.

Suite du même sujet.

L'Abbé de la Trappe ne bornoit pas ses soins à ce qui regardoit la direction ; ainsi comme il étoit informé que la plûpart des Superieurs ne s'apliquoient point aux necessitez de leurs Freres, pour ce qui regarde leurs vêtemens, & que souvent ils les laissoient manquer des choses les plus necessaires, il se fit une loi d'autant plus severe de s'informer en détail de tous leurs besoins, & d'y pourvoir, qu'il savoit que rien n'indispose tant un Religieux à l'égard de son Superieur, que de voir qu'il le neglige, & qu'il n'a aucune attention pour ses besoins. L'Abbé de la Trappe portoit en cela l'exactitude si loin, qu'il étendoit ses soins sur tous les offices de la Maison, quoi qu'il en eût pourvû des Religieux exacts & charitables, à l'attention desquels

rien ne pouvoit échaper ; on nedonnoit pas un verre de tisane à l'Infirmerie sans son ordre, il en regloit tout le détail, & il ne se passoit presque point de jour qu'il ne visitât tous les malades. Il savoit qu'il y avoit des Religieux d'une si grande vertu qu'il pouvoit se passer de tous ces soins, & en souffrir la privation avec paix & avec plaisir. Mais il savoit aussi que ce sont des faits & des dispositions particulieres qui dispensent d'autant moins de l'aplication generale dont il faut user pour soutenir les foibles, qu'elle ne nuit point à la perfection de ceux qui ont & plus de religion & plus de force.

Comme dans beaucoup de Communautez monastiques on regarde souvent avec peine un Religieux malade quand la maladie est longue, & qu'elle le met hors d'état de s'acquiter des regularitez communes, qu'il devient à charge au Superieur & au reste de ses Freres, & qu'on lui témoigne en toutes occasions qu'on se sent importuné de la continuation de ses infirmitez, comme si son mal n'étoit qu'un effet de sa negligence & de son immortification ; une des principales regles qu'il se prescrivit, fut de s'appliquer à ces sortes de

malades. Lors qu'il s'en rencontroit dans sa Communauté, il examinoit la cause de leurs incommoditez. Et lorsque selon le raport qu'ils en faisoient eux mêmes elles consistoient dans des douleurs interieures qui n'avoient aucunes marques aparentes après leur avoir represénté la faute qu'ils auroient faite en suposant de fausses maladies ; il les croioit sur leur parole, & il leur accordoit volontiers les dispenses & les soulagemens dont ils pouvoient avoir besoin.

Dans ces Reglemens faits pour lui-même, il se prescrivoit encore de voir ces sortes de malades, & de leur parler avec toute la charité possible. Il craignoit que si étant incommodez, comme ils le disoient, il les eût traité avec dureté, & qu'il eût voulu les obliger à ce qu'ils ne pouvoient pas faire, il ne les jettât dans l'abattement & dans le desespoir ; d'ailleurs il étoit persuadé qu'après toutes les precautions qu'il avoit prises pour s'assurer de la verité de leur état, s'il y avoit de la fausseté & du mensonge, le peché retomberoit sur eux, & ne lui seroit point imputé.

En aiant usé de la sorte toute sa vie, il declare que cette conduite n'a causé nul relâchement & n'a donné aucun

mauvais exemple dans sa Communauté, qu'au contraire elle y a établi une paix profonde, & en a banni le chagrin & le murmure.

L'Abbé de la Trappe ne s'imposa pas seulement l'obligation dont on vient de parler à l'égard des malades ; il s'en fit une essentielle d'éviter la negligence de ces Superieurs qui regardent comme des bagatelles de s'apliquer à ceux qui sont foibles ; ils furent toujours un des principaux objets de ses soins. Il étoit persuadé qu'un Religieux incapable d'une vie austere, s'il est soutenu dans ses langueurs, peut plaire à Dieu par les dispositions de son cœur ; mais qu'au contraire s'il ne reçoit aucune consolation de la part de ses Superieurs, il est malaisé qu'il ne se laisse aller au ressentiment qu'il a de la maniere dont on le traite, & qu'il ne s'abandonne enfin à la tristesse & à toutes ses suites les plus funestes.

Le dessein qu'avoit l'Abbé de la Trappe de rompre tout commerce entre ses Religieux (selon l'intention de la Regle) le portat encore à se charger autant qu'il lui fut possible de tous les besoins de ses Freres. Il établit pour cela qu'en quelque lieu qu'il fût, même dans l'Eglise, on le viendroit avertir des moin-

dres choses sans crainte de l'importuner, pour y donner les ordres necessaires ; cette vigilance faisoit que tout le monde étoit dans une dépendance exacte selon la Regle, & que les secours dont les Religieux avoient besoin n'étoient point differez.

L'usage s'étoit introduit depuis longtems que la plûpart des Superieurs eussent quelques domestiques, & souvent même des Religieux qui le servoient. Il crut devoir éviter l'un & l'autre, comme quelque chose d'indigne d'un homme qui fait profession d'imiter Jesus-Christ, particulierement en ce qu'il dit qu'il est venu pour servir les autres, & non pas pour être lui même servi ; ainsi il balaioit lui-même sa cellule, & se rendoit tous les services que les valets ont coutume de rendre ; il s'attacha si fortement à cette pratique, que lors qu'il se vit obligé de reprendre quelqu'un pour lui aider à écrire ses ouvrages ou à répondre aux Lettres qu'on lui écrivoit de tous côtez, il se rendit toujours à lui-même & à ses Freres les services les plus bas.

Ce même esprit de modestie, d'humilité & de simplicité, le porta encore à s'interdire l'usage de toutes les choses qui pouvoient marquer quelque distinc-

tion ; tout lui étoit commun avec ses Religieux, ils se servoient indifferemment de tout ce qui étoit à son usage. Ainsi, quoi qu'il eût banni l'argenterie de son Eglise, aussi-bien que ces riches ornemens qu'on a introduit dans les Eglises des Moines, qu'il eût reduit la sienne sur le pied de l'ancienne simplicité ; comme il avoit reservé quelques Calices & quelques ornemens plus propres que les autres pour les Evêques & les autres Ecclesiastiques de distinction, il ne s'en servit jamais. Il ne permettoit pas même qu'on lui donnât des habits neufs, quoi qu'il eût grand soin d'en faire donner à tous ceux de ses Freres qui en avoient besoin. S'il avoit quelque voiage à faire, il choisissoit autant qu'il le pouvoit la voiture la plus pauvre & la moins commode ; on l'a vû entrer dans Paris, dans une charette conduite par un paisan.

Outre ce qu'on vient de raporter qu'il se prescrivit à lui-même, par raport à sa conduite particuliere, ou à celle qui regardoit ses Religieux il crut encore qu'il devoit user de ménagemens à l'égard des Gentilshommes voisins de son Monastere, & il se fit une loi d'éviter tout ce qui pouvoit leur donner de l'éloignement de sa Maison ou de sa

personne. Il se regloit en cela sur le commandement de JESUS-CHRIST, qui nous ordonne d'avoir des égards charitables pour tout le monde. On voulut d'abord le prevenir contre eux, & on s'efforça de lui persuader qu'il devoit leur faire connoître que s'ils entreprenoient quelque chose au prejudice de son Monastere, ils le trouveroient en leur chemin avec une resistance inflexible. Il fit tout le contraire de ce qu'on lui conseilloit. Il prevint la Noblesse du voisinage par toutes les marques d'estime & de consideration qu'il pouvoit lui donner. Il lui fit même entendre qu'il avoit des amis qui lui étoient restez dans le monde, & que dans toutes les occasions où ils pourroient lui être utiles, il seroit toujours prêt à les emploier à son service. Il leur laissa même la liberté de la chasse, & il se contenta de les prier qu'ils ne vinssent point chasser proche de la Maison, ni tirer sur les étangs. Cette conduite lui réüssit, il n'y eut pas un Gentilhomme dont il n'eût l'amitié, & qui n'évitât avec soin tout ce qui auroit pû lui faire la moindre peine.

Voilà en general ce que l'Abbé de la Trappe se prescrivit à lui-même, en qualité de Superieur ; il s'imposa de-

puis des loix beaucoup plus severes, qu'on raportera lorsque l'ocasion s'en presentera. Voici les premiers reglemens qu'il projetta d'abord pour ses Religieux ; on pourroit encore ajouter pour lui-même, puisque personne ne les pratiqua jamais avec plus d'exactitude que lui.

CHAPITRE VII.

Suite des Reglemens faits par l'Abbé de la Trappe pour la Reforme de son Monastere.

COmme l'abstinence & le jeûne ont toujours passé dans l'Eglise pour des pratiques inseparables de la penitence des Moines ; l'un des premiers reglemens que l'Abbé de la Trappe se proposa, fut de défendre dans son Monastere l'usage des œufs & du poisson, & de n'y permettre que celui des herbes, des racines, des legumes & du laitage. Il reserva les œufs pour les malades, le poisson ne fut permis ni en maladie ni en santé. Il regla encore qu'on n'assaisonneroit les jours de jeûne, qui durent la plus grande partie de l'année, qu'au sel

& à l'eau. Que les autres jours on pourroit mêler un peu de lait; au lieu du pain blanc on devoit se contenter de pain bis, dont le son n'auroit pas été tiré, & au lieu du vin, d'une petite portion de cidre ou de biere, c'est à dire par jour d'une chopine de Paris. On ne devoit manger les jours de jeûne de l'Ordre qu'à midi, & une demi-heure plus tard les jours de jeûne de l'Eglise. On reduisit la collation pour les jeûnes de Regle, à trois onces de pain seulement, à deux pour les jeûnes d'Eglise, sans qu'on pût rien y ajouter.

On devoit aller à des repas si pleins de frugalité, & s'y comporter avec la même modestie que si on alloit à l'Office divin, ou que l'on eût à chanter les louanges de Dieu; le respect que l'on doit à sa divine presence ne permettant pas qu'on s'en oublie dans le tems qu'on reçoit sa subsistance de sa main liberale. Cette Regle se pratique si bien à la Trape, & avec tant d'édification, qu'il seroit à souhaiter qu'on fût ailleurs à la Communion avec autant de recueillement & de modestie, qu'on y va au Refectoire.

Au reste il en bannit tout extraordinaire pour quelque Fête, ou quelque occasion que ce pût être; ensorte qu'il

n'y eût jamais aucun changement ni aucune augmentation pour la nourriture. Un jeûne si continuel ne l'empêcha pas de regler qu'on s'ocuperoit trois heures par jour à des travaux penibles; il avoit établi ce travail avant son départ pour Rome, mais il le rendit depuis bien plus fatiguant.

L'hospitalité est si recommandée dans la Regle de saint Benoît, & elle se trouvoit même si conforme aux inclinations bienfaisantes de l'Abbé de la Trappe, qu'il crut ne la pouvoir assez recommander; mais il crût qu'elle se pouvoit passer des viandes trop delicates, & des aprêts trop recherchez, il se proposa donc de faire servir aux hôtes le même pain, la même boisson & la même nourriture de la Communauté, mais un peu mieux aprêtées; il ajouta les œufs, avec quelques fruits pour le dessert. On devoit supléer au reste par une grande propreté, une honnêteté & une charité qui n'ont peut-être point d'exemple. Comme l'experience lui avoit apris que la bonne chere avoit commencé à s'introduire dans les Monasteres, par celle qu'on s'étoit crû obligé de faire aux hôtes; il s'attacha si fortement à ce reglement, que dans la suite il ne permit jamais qu'on s'en dispensât. Dieu

donna tant de benediction à cette conduite, que quoique les personnes les plus distinguées dans l'Eglise & dans l'Etat, des Princes & des Princesses de la Maison Roiale, des Rois mêmes & des Reines, soient depuis venus souvent à la Trappe, & qu'on ne se soit point relâché en leur consideration de ce reglement; non seulement ils n'y ont rien trouvé à redire, mais même ils en ont été tres édifiez. Tant il est vrai que la veritable vertu se fait toujours respecter, & qu'on ne trouve jamais mauvais que chacun observe ce qui convient à son état, quand on est persuadé que l'hipocrisie n'y a point de part, & que ceux qui se dispensent des bienseances du monde, ne le font que pour obeir aux regles que leur condition leur prescrit.

L'Abbé de la Trappe resolut aussi de retrancher si absolument l'usage du linge, qu'on ne s'en servit pas même à l'Infirmerie dans les plus grandes maladies; il crut aussi qu'il en devoit bannir les lits de plume & les matelats, & se reduire à des paillasses qui ne fussent point piquées; elles le sont dans les Cellules, & si dures & si inégales, qu'on seroit mieux si on étoit couché sur des planches; ainsi le jour & la nuit, sain

& malade, on devoit être dans la pratique d'une penitence continuelle, & être toujours revêtu du même habit.

L'amour du silence & la persuasion où étoit l'Abbé de la Trappe, que moins ses Religieux auroient ensemble de communication, plus il seroit aisé de les porter à la perfection, le fit resoudre à leur retrancher enfin absolument toute sorte de recreation, l'usage des promenades communes, sur tout celles que l'on apelle les grandes sorties : il crut même qu'il devoit reduire les Conferences qui se faisoient d'abord tous les jours à trois par semaines ; & enfin à une seule qui se feroit le Dimanche ; c'est le pied sur lequel elles sont aujourd'hui.

Pour ce qui est de la matiere des Conferences, on se contentoit au commencement de s'entretenir des choses utiles. Il resolut d'en reduire le sujet precisément à ce qui regarderoit le salut, à ce qui pourroit porter à la penitence, à la vie interieure, à l'imitation des anciens, & au renoncement absolu aux manieres nouvellement introduites. Dans cette vuë il prit pour sujet ordinaire de ses entretiens, les endroits les plus touchans de la vie & des actions des Peres des deserts, de saint Jean Cli-

maque, des Ascetiques de saint Basile, & des Conferences de Cassien ; il en bannit absolument toutes les questions de Theologie, dans la pensée que rien n'étoit plus capable d'alterer l'esprit de solitude, & de dissiper la devotion & la componction. Il la regardoit comme l'ame de la penitence, sans laquelle il ne croioit pas qu'elle pût subsister long tems.

Les habits devoient être de sarge grossiere, moins amples & moins longs que de coutume, & il ne devoit jamais être permis de quitter l'habit de cœur, hors le tems du travail, sous pretexte des grandes chaleurs, pour se soulager, ou pour quelque raison que ce pût être. Par la même raison d'une mortification continuelle, on ne devoit se chauffer que rarement même pendant les plus grands froids, & il ne devoit jamais être permis de s'asseoir en se chauffant. En un mot, il se proposa de former ses Religieux à souffrir la faim, la soif, les veilles, les chaleurs les plus excessives, les froids les plus rudes, ses travaux les plus penibles, les maladies les plus aiguës ; en un mot toutes les incommoditez de la vie, & la mort même, non seulement avec patience, mais même avec joie ; il apelloit tous ces maux

que le peché a introduit dans le monde, la penitence de tous les hommes, & celle que Dieu leur a lui-même imposée.

Enfin, il se preposa deslors de leur inspirer cet esprit de modestie, d'humilité, de pauvreté, de pieté, d'une priere presque continuelle, d'une charité & d'une abnegation sans bornes. Il les a enfin établies dans la Trappe, & elles y sont encore aujourd'hui l'édification de toute l'Eglise.



CHAPITRE VIII.

L'Abbé de la Trappe trouve de grandes difficultez à établir sa Reforme. Il en écrit à l'Abbé de Prieres: Reponse remarquable que lui fait cet Abbé.

LE projet qu'on vient de raporter n'étoit, pour ainsi dire, qu'un essai de la Reforme que l'Abbé de la Trappe avoit dessein d'établir dans son Monastere ; on en peut juger par les reglemens qu'il y ajouta depuis. Comme on les a donnez au public, on ne s'étendra pas davantage sur cet article.

Cependant comme ce projet n'étoit pas fait pour n'être pas executé, l'Abbé de la Trappe commença de prendre des mesures pour porter ses Freres à cette haute perfection, où il s'étoit proposé de les conduire; mais comme il ne vouloit rien faire par autorité, il se contenta d'emploier l'exemple & les exhortations les plus vives. On le voioit toujours le premier à tous les exercices de penitence & de regularité, austere dans ses jeûnes, assidu à l'Office divin,

à la priere & aux veilles, sans cesse occupé du travail des mains ou des besoins de ses Freres; le zele & l'esprit de penitence dont il étoit penetré paroissoit dans ses moindres actions, il ne parloit d'autre chose dans ses entretiens; c'étoit le sujet ordinaire de toutes ses exhortations. Mais comme il vouloit faire un établissement solide, il ne crut pas devoir d'abord proposer à ses Freres une vie aussi austere, & une discipline aussi exacte qu'elle l'a été depuis; il marchoit, pour ainsi dire, pas à pas; & par de foibles commencemens, il preparoit ses Religieux à quelque chose de plus fort & de plus élevé; il rétablit ainsi quelques anciens usages, & quelques-unes des Observances primitives. Ce succès le porta à entreprendre quelque chose de plus. Il s'aperçut bien-tôt qu'il n'étoit pas secondé, les forces ou le courage manquerent à la plûpart de ses Religieux, ils ne purent ou ne voulurent pas s'engager à des austeritez qu'ils n'avoient pas pratiquées pendant leur Noviciat.

L'Abbé de la Trappe ne jugea pas à propos de les contraindre, quelque persuadé qu'il fût que ses Religieux aiant promis de vivre selon la Regle de saint Benoist, il étoit en droit d'en exiger la

pratique. Comme il étoit convaincu qu'une penitence qui n'est pas volontaire, est sans merite devant Dieu, & ne peut pas être de durée, il crut devoir user de condescendance, & attendre les tems que Dieu avoit marquez pour le rétablissement entier de la penitence dans son Monastere. Il se persuada pendant quelques tems, qu'il trouveroit une ressource dans les Novices qu'il pourroit recevoir, & que les formant lui-même à la pieté, il seroit aisé de leur inspirer le premier esprit de l'Ordre de Cîteaux, & de les engager à en rétablir toutes les pratiques. Mais le bruit qui s'étoit déja repandu de l'austerité avec laquelle on commençoit de vivre à la Trappe, en detournoit ceux qui avoient eu dessein de s'y presenter.

Dans cet embarras il crut devoir écrire à l'Abbé de Prieres, pour lui demander quelques Religieux de l'Etroite Observance qui eussent assez de zele pour vouloir bien seconder ses bons desseins, & il s'offroit de les échanger contre les Religieux de son Monastere, qui ne vouloient ou qui ne pouvoient pas soutenir sa Reforme. Mais comme on étoit informé dans l'Ordre du dessein qu'avoit l'Abbé de la Trappe de retablir dans son Monastere les premiers

usages & l'ancienne penitence de Cîteaux ; tout le monde en fut si effraié, qu'il ne se trouva personne qui pût se resoudre à aller demeurer à la Trappe. Ce fut ce qui obligea l'Abbé de Prieres de repondre à l'Abbé de la Trappe dans ces propres termes, qu'on a crû devoir raporter :

„ Vous ne trouverez (lui dit-il) gueres de personnes dans nôtre Ordre, „ poussez du même esprit de penitence „ que Dieu vous donne, & moins en„ core qui aient la force & le courage „ de pratiquer l'austerité que vous ob„ servez. Pour moi je n'en connois point, „ & comme cette austerité au point que „ vous la décrivez, surpasse l'obligation „ de nôtre Regle & de nos Constitutions, „ encore qu'elle n'en surpasse pas la „ perfection ; je ne pourrois pas obli„ ger aucun Religieux de l'aller em„ brasser contre son gré, & vous ne „ voudriez pas vous-même que je vous „ en envoiasse malgré eux. Je crois bien „ que nôtre lâcheté attire sur nous la „ colere de Dieu, & que nous meri„ tons tres-justement ses châtimens ; „ mais s'il veut par là nous attirer à „ cette grande penitence que vous pra„ tiquez, sa bonté sera assez grande pour „ nous en inspirer le mouvement, &

„ pour nous en donner la force. Si je
„ vois qu'il la donne à quelques-uns,
„ je ne manquerai pas de vous les adres-
„ ser ; mais jusques à present je puis
„ dire de vous ce qu'on disoit de nos
„ premiers Peres, que vous aurez beau-
„ coup d'admirateurs de vôtre sainte
„ vie, mais peu d'imitateurs. Il faut de
„ necessité que vous vous serviez des
„ personnes que vous avez, & que vous
„ receviez des Novices portez d'un mê-
„ me esprit, lorsqu'il plaira à Nôtre-
„ Seigneur de vous en envoier ; car
„ d'en attendre des autres Monasteres,
„ il n'y a guere d'aparence qu'il vous
„ en puisse aller aucun qui vous soit
„ propre.

L'Abbé de la Trappe aiant reçu cette lettre, tourna toutes ses pensées du côté de Dieu, & attendit de sa misericorde le secours dont il avoit besoin pour l'execution de ses desseins. Il s'apliqua cependant à établir dans son Monastere toutes les pratiques de penitence dont la foiblesse de ses Freres se trouveroit capable, quoi qu'alors il ne portât pas les choses à ce haut point de perfection où elles furent depuis, la regularité de la Trappe étoit si grande, qu'on la regardoit deslors comme le modele des Maisons les plus reformées de l'Ordre.

CHAPITRE IX.

Le Bref que l'Abbé de Cîteaux avoit obtenu à Rome est envoié en France. Le Nonce le presente au Roi, qui en ordonne l'execution. L'Abbé de Cîteaux convoque le Chapitre general pour le faire recevoir. L'Abbé de la Trappe est obligé de s'y rendre : Il s'opose à la reception du Bref.

1664. LEs choses étoient en cet état lorsque le Bref dont on a tant parlé fut envoié en France, & adressé au Nonce pour en procurer l'execution. Ce Bref portoit le nom du Pape Alexandre VII. il étoit datté du dix-neuviéme Avril mil six cent soixante & six. La circonstance ne pouvoit être plus favorable. La mort de la Reine-Mere venoit de ravir à l'Etroite Observance son principal apui, & la protection declarée que le Chancelier Seguier avoit accordée à l'Abbé de Cîteaux, lui faisoit esperer ou qu'il ne trouveroit aucun obstacle à ses desseins, ou qu'il lui seroit aisé de le surmonter. Plein de ces esperances, il fut trouver le Nonce, & l'assura qu'il avoit si bien pris ses mesures, que le Bref se-

roit infalliblement reçu. Sur cette assurance le Nonce fut le presenter au Roi de la part du Pape, & le pria au nom de Sa Sainteté d'en ordonner l'execution. Le Roi nomma aussi-tôt des Commissaires pour l'examiner. Mais comme le Chancelier étoit à leur tête, l'Abbé de Cîteaux ne doutat point que leur avis ne lui fût favorable, ou que quand même il ne le seroit pas, le Chancelier n'eût assez d'autorité pour faire recevoir le Bref, & pour en procurer l'execution.

Cependant les Peres de l'Etroite Observance aiant été avertis que le Bref étoit arrivé, & des mesures qu'on prenoit pour le faire recevoir, trouverent le moien d'en avoir une copie; ils l'examinerent, & le trouverent si prejudiciable à la Reforme, qu'ils crurent ne se pouvoir dispenser de remontrer au Roi les abus qu'ils pretendoient y être, & les inconveniens qui naîtroient de la reception de ce Bref.

Le Chancelier l'aiant sçu, fit assembler chez lui les Commissaires, & avertir l'Abbé de Prieres de s'y rendre; il lui ordonna de dire devant l'Assemblée tout ce qu'il avoit à objecter contre le Bref. Quelque prevenu que fût l'Abbé de Prieres que le Chancelier ne lui étoit

pas favorable, & qu'on ne l'obligeoit de proposer devant cette Assemblée les objections qu'il avoit à faire contre le Bref, que pour empêcher l'effet de la Requête qu'il avoit dessein de presenter au Roi, il ne laissa pas de parler fortement. Il pretendit que le Bref dont il s'agissoit étoit plein de contradictions & d'obscuritez, plus propres par consequent à mettre de nouveaux troubles dans l'Ordre, & à y causer de nouveaux procès qu'à les terminer. Qu'il étoit contraire à la Regle de saint Benoît, aux anciens Statuts, & en particulier à la carte de charité. Qu'il cassoit, sans connoissance de causes, plusieurs Sentences des Commissaires Apostoliques. Qu'il détruisoit les Arrêts du Conseil & du Parlement donnez sur le fait même dont il s'agissoit. Qu'en un mot, il n'avoit été fait que pour détruire l'Etroite Observance, & pour donner à l'Abbé de Cîteaux une autorité qu'il n'avoit jamais euë dans l'Ordre. Il ajouta que quoi qu'il portât le nom du Pape, il n'en avoit jamais eu aucune connoissance à cause de sa maladie, qui empêchoit qu'on ne lui parlât d'aucune affaire; qu'il avoit même été donné sans la participation de la plupart des Commissaires nommez par Sa Sainteté ; qu'enfin

il étoit contraire aux usages de France, au Concile de Trente & à la discipline monastique. Que pour toutes ces raison l'Etroite Observance s'oposoit à la reception du Bref, & qu'il esperoit que le Roi voudroit bien avoir égard à cette oposition.

Ces objections soutenuës de leurs preuves que l'Abbé de Prieres ne manqua pas de faire valoir, firent une forte impression sur l'esprit des Commissaires. Cependant le Chancelier fit en sorte que le Roi ordonnât par un Arrêt que le Bref seroit enregistré au Grand-Conseil, & qu'il seroit executé.

L'Abbé de Cîteaux aiant obtenu par là tout ce qu'il pretendoit, ne pensa plus qu'à faire recevoir dans l'Ordre ce Bref qui lui avoit couté tant de soins & de dépense. Il convoqua pour cet effet le Chapitre general pour le mois de Mai de l'année suivante mil six cent soixante-sept; il le fit par une indiction qui fut imprimée, & s'attacha sur tout à la faire signifier aux Abbez de l'Etroite Observance. D'abord les sentimens furent fort differens sur cette convocation. L'Abbé de Prieres & quelques autres Abbez étoient d'avis de ne se point trouver au Chapitre general pour éviter toutes les contestations que la recep-

tion du Bref ne pouvoit pas manquer d'exciter, & pour ne pas autoriser par leur presence tout ce qu'ils prevoioient qu'on y feroit contre l'Etroite Observance.

L'Abbé de la Trappe fut d'un sentiment contraire. Il representa sur cela que si les Abbez de l Etroite Observance ne faisoient pas au Chapitre general tout le bien qu'ils auroient souhaité, ils empêcheroient au moins la ruine totale de la Reforme, en choisissant de bons Définiteurs selon le droit que le Bref leur en donnoit. Que c'étoit perdre la partie que de l'abandonner ; & qu'on ne feroit jamais en leur presence contre l'Etroite Observance, ce qu'on ne manqueroit pas d'entreprendre s'ils s'absentoient du Chapitre general. D'ailleurs qu'on prendroit leur absence pour une desobeissance formelle au Pape & au Roi. Qu'on ne manqueroit pas de dire dans le monde ce qu'on leur avoit déja reproché à Rome, qu'ils étoient des ambitieux, que leurs desseins n'aiant pas eu le succès qu'ils avoient pretendu ils vouloient faire un corps à part, & introduire un schisme dans l'Ordre qu'on ne pourroit plus éteindre. Qu'ainsi, au lieu de s'absenter au Chapitre general, il croioit que les Abbez de l'Etroite

Obser

Observance devoient s'y rendre au plus grand nombre qu'il se pourroit, & que Dieu ne permettroit pas que les projets contre la Reforme de France eussent tout le succès dont on s'étoit flatté.

Les raisons de l'Abbé de la Trappe suspendirent d'abord la resolution qu'on avoit prise, de ne point assister au Chapitre general ; mais elles ne parurent pas assez fortes à l'Abbé de Prieres pour le determiner à y aller. Dans cette incertitude il crut qu'il ne pouvoit rien faire de mieux que de s'en raporter au sentiment du Premier President de Lamoignon. Son affection pour l'Etroite Observance lui étoit connnuë, & d'ailleurs ses lumieres ne permettoient pas qu'on hesitât sur ce qu'il auroit une fois decidé. Ce grand Magistrat dont la probité & les grandes qualitez étoient si generalement reconnuës, fut d'avis que la plus grande faute que l'on pouvoit faire dans la conjoncture dont il s'agissoit, seroit de s'absenter du Chapitre general, il aprouva les raisons de l'Abbé de la Trappe, il en ajouta quantité d'autres ; en un mot, il determina l'Abbé de Prieres à porter tous les Abbez de l'Etroite Observance à se trouver au Chapitre general.

1667. En execution de cette resolution, les Abbez de l'Etroite Observance se rendirent à Cîteaux. Le Chapitre general aiant été formé par la nomintion des Définiteurs & des autres Officiers qui devoient agir dans cette assemblée ; l'Abbé de Cîteaux fit lire le Bref d'Alexandre VII. du dix-neuviéme d'Avril mil six cent soixante & six. La lecture achevée, il se mit à genoux, & declara qu'il l'acceptoit; plusieurs Abbez en firent autant, & declarerent avec de grandes marques de respect qu'ils acceptoient le Bref, & qu'ils en procureroient l'execution de tout leur pouvoir.

L'Abbé de Cîteaux s'étant relevé, l'Abbé de la Trappe representa à la Compaguie qu'il y avoit plusieurs reflexions à faire sur le Bref qui venoit d'être lû. Que quoi qu'il portât le nom du Pape Alexandre VII. il étoit constant qu'il n'avoit point été fait de son autorité, qu'il n'en avoit jamais rien sçu, parce que la maladie qui a enfin causé sa mort, empêchoit deslors qu'on ne lui parlât d'aucune affaire;qu'il pouvoit même assurer que ce Bref n'avoit point été resolu dans la Congregation des Cardinaux & des Prelats qui avoient été nommez par le Pape pour y travailler. Que

pour ces raisons & plusieurs autres qu'il expliqueroit en tems & lieu, il protestoit contre la reception de ce Bref, & qu'il se pourvoiroit devant Sa Sainteté, quand il parleroit au Roi de lui en donner la permission. Ensuite, il demanda Acte de sa protestation, & qu'elle fût inserée sur le champ dans les Registres du Chapitre general.

Cette protestation faite avec tant de fermeté par un homme du merite & de la consideration de l'Abbé de la Trappe, fit craindre à l'Abbé de Cîteaux que plusieurs Abbez de l'Etroite Observance ne se joignissent à lui; pour les en empêcher il prit la chose avec beaucoup de hauteur, & dit à l'Abbé de la Trappe d'un ton où son indignation paroissoit toute entiere, qu'il y avoit lieu de s'étonner qu'étant si jeune dans l'Ordre, il s'y donnât des libertez que personne n'avoit osé prendre, qu'il devoit se regler sur ses anciens, & ne leur pas donner l'exemple d'une revolte contre le saint Siege.

En toute autre rencontre l'Abbé de la Trappe eût reçû cette correction avec tout le respect qu'il croioit devoir à ses Superieurs; mais comme il avoit crût qu'il étoit obligé de faire sa protesta-

tion, il crut aussi qu'il devoit la soutenir ; ce fut ce qui l'obligea de répondre à l'Abbé de Cîteaux avec une humble fermeté, qu'il étoit vrai qu'il étoit fort jeune dans l'Ordre ; mais qu'il étoit assez ançien Docteur de Sorbonne, pour pouvoir dire son avis sur une affaire où il étoit aussi interessé que personne. Qu'il n'avoit pris la parole sur ses anciens, que parce qu'il n'y en avoit aucun qui sçût aussi bien que lui tout ce qui s'étoit passé à Rome. Que quand on savoit la verité, on étoit obligé de la dire ; qu'aprés tout, s'il avoit parlé le premier, il n'avoit fait qu'expliquer le sentiment de tous les autres. A ces paroles s'étant tourné du côté des Abbez de l'Etroite Observance, ils se leverent tous, declarerent qu'ils se joignoient à l'Abbé de la Trappe, & firent la même protestation.

Pendant qu'on l'inseroit dans les Registres du Chapitre, l'Abbé de la Trappe se leva, & s'aprocha du Secretaire pour voir s'il écrivoit fidellement sa protestation.

L'Abbé de Cîteaux s'en étant apperçu, en prit occasion de lui dire quantité de choses tres dures & tres humiliantes ; mais l'Abbé de la Trappe qui

ſavoir diſtinguer ſes interêts particuliers de ceux de la verité & de la juſtice, & qui étoit auſſi inſenſible aux uns qu'il avoit de ſenſibilité pour les autres, ne fit aucune réponſe aux reproches de l'Abbé de Cîteaux, & reçut cette mortification avec une humilité dont tout le Chapitre fut édifié. Il parut depuis que l'Abbé de la Trappe avoit eu raiſon de ſe défier de la fidelité du Secretaire du Chapitre; car les Abbez de l'Etroite Obſervance aiant demandé qu'on lût leur proteſtation pour voir ſi elle étoit conçuë dans les termes qu'ils avoient eux-mêmes mis par écrit; il ſe trouva que le Secretaire avoit ajoûté bien des choſes qu'il fut obligé de retrancher. Cependant l'Abbé de Cîteaux aiant fait reflexion qu'il lui étoit important de ne ſe pas broüiller avec un Abbé du merite & de la reputation de l'Abbé de la Trappe, il lui fit des excuſes de ce qui s'étoit paſſé au Chapitre. L'Abbé les reçut avec ſon humilité ordinaire; mais depuis il ne rabatit rien de ſa fermeté, lorſque l'occaſion ſe preſenta de ſoutenir la verité & la juſtice.

Il ſe paſſa encore bien des choſes dans ce Chapitre general qui y cauſerent des conteſtations qui furent portées & re-

glées à Rome ; mais comme elles ne regardent point la vie de l'Abbé de la Trappe, on se contentera d'ajouter que le Bref d'Alexandre VII. dont on a tant parlé, & qui se trouva si contraire aux interêts de l'Etroite Observance, suprimoit le Vicaire general de la Reforme de France. Il défendoit les assemblées particulieres qui avoient été permises par le Cardinal de la Roche - Fouchaud, & qui avoient été autorisées par les Commissaires Apostoliques, par les Arrêts du Conseil & du Parlement, il soumettoit l'Etroite Observance au General de l'Ordre & aux autres Peres immediats, quoi qu'ils ne fussent pas Reformez. Cependant il accordoit la Jurisdiction ordinaire aux Visiteurs de la Reforme sur les Monasteres de leur dépendance, à la reserve de l'institution des Prieurs qu'il laisse aux Peres immediats. Ce même Bref loüe & confirme l'Etroite Observance, exhorte & commande aux Superieurs de la proteger, & d'en procurer le progrès. Il ordonne encore qu'on ne pourra donner aux Reformez que des Superieurs de leur Observance. Enfin, il veut que ceux qui ne sont pas Reformez, ne different de ceux qui le sont,

que par l'usage de la viande qu'il leur accorde trois fois la semaine ; c'est un des articles dans lesquels on pretend qu'il est contraire à la Regle de saint Benoît. Cependant la verité de l'Histoire oblige d'ajouter que ce Bref qui a causé tant de mouvemens dans l'Ordre de Cîteaux, contient un grand nombre de tres-sages & de tres-beaux reglemens.



CHAPITRE X.

L'Abbé de la Trappe reçoit des Religieux de divers Ordres sans le consentement de leurs Superieurs : Ils redemandent ces Religieux. L'Abbé de la Trappe les refuse : Sa conduite & sa fermeté dans ces occasions.

LE Chapitre general fini, l'Abbé de la Trappe se retira dans son Monastere, pour ne penser qu'à se sanctifier lui-même, & à travailler à la sanctification de ses Freres. Il n'y fut pas long-tems sans commencer à recevoir ce secours qu'il s'étoit toujours promis de la misericorde de Dieu. Dés le mois de Juillet de la même année, Dom Rigobert Religieux de Clairvaux qui soupiroit depuis long-tems aprés la pratique exacte de sa Regle, vint se mettre sous sa conduite. Comme son dessein étoit de se consacrer entierement à la penitence, & de reparer les défauts de sa vie passée par l'austerité de celle qu'il embrassoit; il ne trouva rien à la Trappe qui surpassât ni son attente ni ses devoirs. Dom Jacques, Religieux d'une

des principales Congregations qui font profession de la Regle de saint Benoît, & Dom Pierre Chanoine Regulier les suivirent de piès. Frere Benoît Religieux Convers d'une éminente vertu, les avoit precedé tous trois, & peut être compté pour le premier que la reputation de la Trappe y attira.

La reception de Dom Rigobert n'eut point de suite fâcheuse, elle n'attira à l'Abbé de la Trappe que des plaintes & des reproches de la Commune Observance ; il n'y oposa qu'une patience invisible, & demeura ferme dans la resolution de recevoir tous ceux de son Ordre qui voudroient aspirer à une pratique plus exacte de la Regle. Il n'en fût pas de même de celle de Dom Jaques & de Dom Pierre. Les Superieurs de ces deux Religieux aiant fait reflexion aux consequences de leur retraite, les redemanderent l'un & l'autre avec de grandes instances. Les Superieurs de Dom Jaques pretendirent qu'il n'avoit pû se retirer de leur dépendance sans leur permission, & que l'Abbé de la Trappe n'avoit pû le recevoir que de leur consentement. L'Abbé de la Trappe soutint au contraire, que ce Religieux n'avoit fait qu'user de la liberté que l'Eglise acorde

de pouvoir embrasser un état plus parfait. Qu'il avoit demandé la permission de ses Superieurs, qu'il n'étoit pas obligé à davantage, & que quoi qu'il ne l'eut pas obtenuë il n'en étoit pas de moins en droit de suivre les mouvemens de sa consience, & d'aspirer à une pratique plus parfaite de la Regle qu'il avoit embrassée.

La difficulté fut plus grande pour Dom Pierre. Ses Superieurs Reguliers ne se contenterent pas de le redemander ; ils engagerent l'Archevêque de Paris à le reclamer. La grande autorité de ce Prelat auroit étonné tout autre que l'Abbé de la Trappe, l'Etroite Observance n'eut jamais plus de besoin de conserver ses anciens amis, & de s'en faire de nouveaux, & il ne pouvoit être que tres dangereux au commencement d'une Reforme, comme celle de la Trappe, de se faire un ennemi aussi puissant que l'Archevêque. On fit faire ces reflexions à l'Abbé de la Trappe ; mais d'un autre côté il ne pouvoit se resoudre à abandonner un Religieux plein d'amour pour la penitence, & que le seul desir d'une plus grande perfection avoit obligé de se jetter entre ses bras. Il écrivit donc à l'Archevêque à peu près dans le même sens qu'il

avoit écrit aux Superieurs de Dom Jacques. Il le suplia de vouloir bien consentir que ce Religieux restât à la Trappe, puisqu'il avoit rendu à ses Superieurs ce qu'il leur devoit, en leur demãdant leur permission, quoi qu'il ne l'eût pas obtenuë, & qu'il n'avoit changé d'état que pour se consacrer encore plus parfaitement à Dieu, qu'il n'avoit fait dans sa premiere Profession. Ces deux affaires n'allerent pas plus loin, les Superieurs de Dom Jaques n'insisterent pas davantage sur son retour, & l'Archevêque en repondant à l'Abbé, consentit que le Chanoine Regulier demeurât à la Trappe. Il ajouta qu'il étoit tres éloigné de vouloir troubler sa vocation, puis qu'il l'assuroit qu'elle étoit de Dieu, & qu'il s'en raporteroit volontiers à son témoignage.

Ce fut par une providence particuliere de Dieu, que l'Abbé de la Trappe fit paroître tant de fermeté dans les deux ocasions dont on vient de parler ; car il est certain que s'il eût rendu les deux Religieux que leurs Superieurs redemandoient, ceux qui étoient capables de concevoir un pareil dessein n'eussent plus osé l'executer ; mais quand on fut une fois persuadé que sa fermeté étoit à l'épreuve de toutes les sollicitations

& de toutes les considerations humaines, qu'il n'y avoit ni credit ni autorité qui pût lui arracher ceux qu'un saint zele portoit à se jetter entre ses bras, on vit arriver de tous côtez à la Trappe des Religieux de divers Ordres, tous excellens sujets qui ne respiroient que la penitence, & qui furent comme les Fondateurs de cette Reforme si édifiante, qui a fait depuis tant d'honneur à l'Eglise.

Le premier qui profita des deux exemples qu'on vient de raporter, fut Dom Maur, Religieux d'une Congregation des plus reformées de l'Eglise; on peut juger de l'éminence de sa vertu par cette démarche. Il ne quittoit pas comme les deux autres un Institut qui, quoique reglé & rempli de tres bons sujets, ne laissoit pas d'être tres-éloigné de l'austerité de la Trappe. Il sortoit d'un état dont la regularité fait beaucoup d'honneur à l'Eglise, où un grand nombre de Saints se sont formez & se forment encore tous les jours dans la retraite & la penitence qui s'y pratiquent; tout cela ne put suffire au zele de Dom Maur.

Dès que ses Superieurs eurent apris sa retraite, ils le demanderent à l'Abbé de la Trappe avec de grande instance;

le Prieur de la Maison qu'il avoit quittée, & le General de la Congregation lui en écrivirent, ils engagerent même un des plus grands Prelats de France son intime ami, à lui faire la même demande. L'Abbé répondit qu'il ne pouvoit en consience renvoier un Religieux qui n'avoit pas à la verité obtenu la permission de ses Superieurs, mais qui l'avoit demandée, & que le seul amour de la penitence si essentiel à un Moine de saint Benoît, avoit obligé de se retirer dans son desert; on fit de nouvelles instances, l'Abbé ne fit point d'autre réponse. Dans la suite, l'estime qu'il faisoit de cette Congregation le porta à entendre à un acommodement. Ils convinrent que les Superieurs de Dom Maur ne feroient plus instance sur son retour, qu'ils ne recevroient plus de Religieux de l'Etroite Observance de Cîteaux, & que l'Abbé de la Trappe de son côté ne recevroit plus de Moines de leur Congregation, sans la permission des Superieurs.

Pendant que ces choses se passoient, Dieu preparoit d'excellens sujets capables d'executer & de soutenir les grands desseins de l'Abbé de la Trappe. On y vit arriver en peu de tems Dom Augustin, Dom Benoit, Dom Placide,

Dom Claude & Dom Jacques, tous Religieux d'une vertu & d'un merite tres distingué, & Moines de la même Congregation où Dom Jacques avoit fait Profession ; ils ne furent pas les seuls que la reputation de la Trappe y attira. Dom Paul, Theologal d'Alet, Dom Charles, Prêtre de l'Oratoire, Dom Arsene, Docteur de Sorbonne, & le Frere Bernard s'y retirerent presque dans le même tems. Comme le recit de la mort de tous ces excellens Religieux, a été donné au public, on y peut aprendre quelle a été l'éminence de leur vertu. On a crû qu'on ne pouvoit se dispenser de les nommer tous, parce qu'on les regarde à la Trappe comme les premices de l'esprit de penitence que Dieu y a répandu avec tant d'abondance, & que les plus parfaits les considerent encore aujourd'hui comme des modeles de vertu qu'on peut imiter, mais qu'il n'est presque pas possible de surpasser.

Cependant comme les desseins de Dieu sont impenetrables, on ne peut s'empêcher de remarquer que pour l'ordinaire ceux qui commencerent les Reformes sont des Religieux d'une éminente vertu, c'est ce qui n'est pas arrivé à la Trappe ; car à la reserve de trois

qui ont perseveré avec beaucoup de constance, tout ce qui y avoient été reçus jusques au commencement de l'année mil six cent soixante & huit, ont abandonné une si sainte entreprise, & se sont retirez dans differens Monasteres de l'Etroite Observance; tant il est vrai que l'esprit de Dieu souffle où il lui plaît. L'Abbé de la Trappe qui ne vouloit que des Religieux zelez, & absolument dévouez à la penitence primitive de l'Ordre de Cîteaux, consentit à leur retraite d'autant plus volontiers, qu'il aprehendoit que leur peu de zele ne devint dans la suite un obstacle à la ferveur de ces excellens Religieux qu'il venoit de recevoir.

Il commençoit déja à executer avec eux le projet dont on a parlé, lorsque les Superieurs de ces mêmes Religieux aiant fait des nouvelles reflexions aux consequences de leur sortie, les redemanderent à l'Abbé de la Trappe par des lettres qui ne pouvoient être ni plus fortes ni plus pressantes. L'Abbé répondit à ces lettres de la maniere dont il avoit fait lorsque le premier de leurs Religieux se retira à la Trappe, & demeura ferme dans la resolution de ne les point rendre. Ce refus obligea les Superieurs majeurs d'envoier à la Trap-

pe deux de leurs principaux Religieux, pour y renouveller leurs instances. Ils y furent reçus avec cette charité dont on voit ailleurs si peu d'exemples. Ils representerent à l'Abbé les inconveniens de son refus, le tort qu'il faisoit à leur Congregation en recevant ainsi ses meilleurs sujets sans son consentement, & même contre son gré; que c'étoit favoriser ouvertement l'inquietude & l'indépendance des Religieux, ouvrir une porte aux mécontens, & ruiner l'autorité des Superieurs; qu'il étoit contre l'ordre des Societez de recevoir ainsi les sujets d'autrui malgré l'obéissance qu'ils avoient voüée, & qui les attachoit pour toujours à leur premier Institut. Que si les premiers mouvemens d'une ferveur apparemment passagere & mal affermie, suffisoit pour rompre des liens aussi forts que ceux d'une premiere Profession, il n'y auroit point de Religieux sur la perseverance desquels on pût compter. Qu'il ne devoit pas lui même faire un grand fonds sur de pareilles dispositions; que les sentimens de la premiere éducation revenoient presque toujours; qu'il en devoit lui-même craindre le retour. Qu'enfin il n'étoit pas juste que pour établir sa Maison il ruinât une Congregation aussi ancienne que la leur,

& qui avoit si long tems fait tant d'honneur à l'Eglise & à l'Etat Monastique, dont elle faisoit encore aujourd'hui une partie si considerable.

L'Abbé de la Trappe répondit, que la consideration qu'il avoit pour leur Congregation & pour leurs personnes en particulier, sans aucun retour sur lui-même, suffiroit pour le porter à les satisfaire, si sa conscience en pouvoit être d'accord ; mais que tant qu'elle s'opoferoit à leurs demandes, il les prioit de trouver bon qu'il en suivît les mouvemens. Que les loix de l'Eglise avoient permis de tout tems, & permettoient encore aux Religieux des Instituts moins severes, de passer à de plus austeres, & qu'elles permettoient aussi aux Superieurs de ces Instituts de les recevoir. Qu'à la verité elles obligeoient les inferieurs à demander la permission de leurs Superieurs, mais non pas à l'obtenir. Que cette condition aiant été exactement remplie de la part des Religieux dont il s'agissoit, il ne croioit pas quel sujet ils pouvoient avoir de se plaindre de lui ; qu'il savoit mieux que personne les raisons qui avoient porté ces Religieux à quitter leur premier Institut, qu'il seroit fâché de se voir contraint de les alleguer pour sa défense.

Que les Superieurs avoient les vuës qu'il leur plaisoit dans la reception des Religieux ; mais que ces mêmes Religieux étoient en droit de n'en avoir point d'autre que celles de leur salut. Que dés qu'ils ne trouvoient pas tous les secours dont ils avoient besoin dans le premier état qu'ils avoient embrassé, il leur étoit permis de les chercher dans un Institut plus austere, & qu'il étoit de la charité & du devoir des Superieurs de cet Institut de ne les pas refuser. Que l'Eglise en permettant ces sortes de translations n'avoit pas crû favoriser l'inquietude & l indépendance des Religieux, ni ouvrir une porte aux mécontens, ou donner la moindre atteinte à l'autorité des Superieurs. Qu'enfin c'étoit à lui de juger si la ferveur de ces Religieux seroit passagere & mal affermie, & que jusques alors il croioit n'avoir aucun lieu de douter de leur perseverance.

Une reponse si precise fit connoître à ces Religieux qu'ils n'obtiendroient rien de l'Abbé de la Trape. Ils se reduisirent à demander au moins la liberté de parler à leurs Confreres en particulier. L'Abbé qui connoissoit leur zele & leur fermeté, n'en fit pas la moindre difficulté. Alors ces deux Religieux firent

de nouveaux efforts, ils n'épargnerent rien pour gagner leurs Freres, & pour leur persuader de retourner à leur premier état; mais ils trouverent des ames fermes, penetrées des devoirs de leur Profession, & resoluës de tout souffrir plutôt que d'abandonner l'azile que la misericorde de Dieu leur avoit ouvert. Cependant il y en eut deux qu'on n'a pas nommez, qui se laisserent entraîner aux sollicitations & aux offres qu'on leur fit; l'un supposa une infirmité corporelle, l'autre fut emporté par une foule de tentations. Ils retournerent tous deux à leur premiere Observance, tous les autres persevererent avec une fermeté inébranlable.

Le peu de succés de cette tentative avoit fait croire à l'Abbé de la Trappe, que les Superieurs de ces Religieux abandoneroient une entreprise à laquelle ils voioient eux mêmes si peu d'apparence de réussir. Mais il aprit quelque tems après par plusieurs lettres de ses amis, qu'ils étoient resolus de se pourvoir à Rome, pour avoir raison de l'injure qu'ils pretendoient qu'il leur avoit faite, en recevant & retenant leurs Religieux contre leur gré. En effet, ils obtinrent de Rome un Decret, & menacerent l'Abbé de la Trappe de le lui faire

signifier. L'Abbé répondit que ce Decret aiant été donné sans la participation des personnes interessées, il ne lui seroit pas difficile de le faire revoquer; qu'à la verité ce seroit de l'embarras & de la dépense, mais qu'il étoit resolu à tout plutôt que d'abandonner des Religieux plein de zele pour leur Profession; qui ne s'étoient jettez entre ses bras que pour y trouver les moiens de faire leur salut; qui avoient rendu à leurs Superieurs ce qu'ils leur devoient, & à qui on ne pouvoit rien reprocher, que d'avoir usé de la liberté que l'Eglise donne de passer d'un Ordre plus doux à un plus austere.

La fermeté de l'Abbé de la Trappe fut cause qu'on ne lui signifia pas le Decret; les Superieurs qui l'avoient obtenu se contenterent de demander par l'entremise du Prelat dont on a déja parlé, qu'on le fit voir à leurs Confreres, avec une lettre que le Provincial leur écrivoit. L'Abbé de la Trappe l'accorda volontiers; mais le Decret & la Lettre ne servirent qu'à affermir ces Religieux dans la resolution qu'ils avoient prise de vivre & de mourir à la Trappe. Cependant l'année de leur Noviciat étant expirée, l'Abbé de la Trappe ne fit point de difficulté de re-

cevoir tous ces Religieux à la Profession. Comme c'étoit declarer assez hautement que rien ne seroit capable d'obliger l'Abbé de rendre ces Religieux, leurs premiers Superieurs lui firent proposer par l'entremise du Prelat dont on a déja parlé, de se desister de leur poursuite, & de consentir même à la Profession de leurs Religieux, s'il vouloit s'obliger à n'en plus recevoir à l'avenir que du consentement des Superieurs.

Bien des gens trouvoient cette proposition raisonnable, & étoient d'avis que l'Abbé de la Trappe ne pouvoit se dispenser de l'accepter ; cependant aiant fait reflexion qu'en consentant à ce qu'on lui proposoit, il fermeroit la porte de la penitence à un grand nombre de Religieux, qui portez par les mêmes motifs que leurs Confreres, voudroient se mettre sous sa conduite, il crut devoir rejetter cette proposition, quelque raisonnable qu'elle parût, il declara donc, que s'en tenant aux Regles de l'Eglise, il recevroit toujours tous les Religieux, qui par un desir sincere de faire penitence, se retireroient dans son Monastere après avoir demandé la permission à leurs Superieurs, quoi qu'ils ne l'eussent pas obtenuë. Les choses en demeu-

rerent là pendant quelque tems ; mais un Religieux de la même Congregation s'étant depuis presenté à la Trappe, & l'Abbé l'aiant reçu, les differends recommencerent Le Religieux fut demandé avec des grandes instances, & refusé avec la même fermeté. On s'attendoit que ses Superieurs auroient encore recours à Rome & qu'ils en obtiendroient de nouveaux Decrets pour empêcher la desertion de leurs Religieux (c'est ainsi qu'ils apelloient leur retraite à la Trappe.) Mais le Provincial jugea plus à propos de tenter encore les voies de l'accommodement. Il écrivit à l'Abbé de la Trappe une lettre tres-honnête, & lui fit representer par des personnes de pieté, pour lesquelles il avoit beaucoup de consideration, que s'il continuoit à ouvrir les portes de son Monastere à tous ceux de ses Religieux qui s'y voudroient retirer, il ruineroit enfin sa Congregation ; qu'il le prioit de faire reflexion qu'il ne recevoit que ses meilleurs sujets, les plus fervens, en un mot ceux qui étoient les seuls capables d'y maintenir le bon ordre, & même de l'aider à la reformer, comme il en avoit le dessein ; qu'il consentiroit volontiers qu'il gardât ceux de ses Religieux qu'il

avoit déja reçu, mais qu'il le prioit à l'avenir de n'en plus recevoir sans son consentement; qu'il ne se rendroit point difficile à l'accorder à ceux qu'il verroit apellez à une plus grande perfection, qu'il savoit trop le compte qu'il auroit à rendre à Dieu d'un pareil refus pour s'y oposer ; qu'enfin, la charité & l'amour de la paix qui devoit regner entre des Religieux qui professoient comme eux la même Regle, lui permettoit d'autant moins de rejetter un accommodement aussi raisonnable que celui dont il s'agissoit, qu'il en avoit fait un semblable avec la Congregation que Dom Maur avoit quittée.

Ces raisons soutenuës de l'autorité des personnes qui les proposoient, firent impression sur l'esprit de l'Abbé de la Trappe. Il crut que comme la Congregation dont il s'agissoit avoit dessein de se reformer, il n'étoit pas juste de lui en ôter les moiens en les privant de ses meilleurs sujets ; il consentit donc à l'accommodement. Il s'obligea même par écrit dans la reponse qu'il fit au Provincial, de ne plus recevoir de ses Religieux sans sa permission ; mais il lui marque expressement, que c'est dans la vuë de favoriser les bonnes intentions

qu'il a de reformer sa Congregation, & d'en retrancher ce qui avoit porté un si grand nombre de ses Religieux à se retirer.



CHA

CHAPITRE III.

Les Superieurs de divers Ordres obtiennent des Brefs de Rome pour empêcher leurs Religieux d'être reçus à la Trappe. L'Abbé demande dispense de ces Brefs. Le Pape la refuse ; mais il aprouve tout ce qui avoit été établi à la Trappe, & lui fait esperer des dispenses particulieres.

PENDANT que ces choses se passoient, la reputation de la Trappe augmentoit tous les jours de plus en plus ; on la regardoit avec la même estime qu'on avoit fait autrefois les Abbaies celebres de Cîteaux & de Clairvaux. L'Abbé lui-même passoit pour un nouveau saint Bernard, destiné de Dieu pour rétablir la penitence ancienne ; on lui trouvoit son zele, sa pieté, sa fermeté, ses lumieres, son aversion pour le monde, son amour pour l'austerité & pour la retraite, & toutes ses qualitez qui l'ont rendu si venerable de son tems & dans les siecles qui l'ont suivi. On accouroit à la Trappe de tous côtez pour se mettre sous sa conduite, on y voioit arri-

ver tous les jours des gens de toute sorte de conditions, sur tout des Religieux de tous les Ordres, qui penetrez des devoirs de leur Profession, cherchoient dans le desert de la Trappe cette pratique exacte de leur Regle & des conseils de l'Evangile qu'ils ne trouvoient point ailleurs dans un si haut point de perfection. En fort peu de tems la Communauté de la Trappe se vit composée de plus de quarante Religieux, sans compter ceux qui s'y presentoient tous les jours, & que la foiblesse de leur temperament ou d'autres raisons ne permettoient pas qu'on y reçût.

Mais il n'est point encore arrivé qu'une vertu éclatante, & soutenuë d'une grande reputation ne se soit point fait d'ennemis. Jesus-Christ même n'a pû les éviter, & il nous a laissé pour une verité constante, que ses imitateurs seroient exposez comme lui à la haine, au mépris & à la violence de leurs persecuteurs. „Si j'ai été persecuté, dit-il, „ ne doutez pas que vous ne le soiez „ aussi; car enfin les Disciples ne sont „ pas plus privilegiez que le Maître.

Les Superieurs des Ordres dont il avoit reçu & retenu les Religieux contre leur gré furent les premiers à se

declarer contre l'Abbé de la Trappe ; tous ceux qui vivoient dans leur dépendance, ou qui se regloient sur leurs sentimens, en firent autant. On parla*, on écrivit, on prêcha même contre lui, on lui adressa des lettres les plus sanglantes, on s'efforça de le décrier en cent manieres differentes.

Tant de contradictions n'ébranloient point l'Abbé de la Trappe, & lors qu'on lui parloit des médisances affreuses qu'on repandoit contre lui de tous côtez. „ Laissons, disoit-il, parler le „ monde, qu'il nous loüe ou qu'il „ nous blâme, ne l'écoutons point, „ & sans nous arrêter un moment pour „ tout ce qu'il peut dire & faire, allons „ toujours droit à Dieu ; c'est l'unique „ objet que nous devons regarder, „ c'est à sa voix seule que nous devons „ repondre.

Cependant comme il continuoit toujours à recevoir les Religieux qu'un desir sincere de faire penitence conduisoit à son Monastere, les Superieurs s'adresserent au saint Siege. Ils en obtinrent des Bref, par lesquels il étoit défendu à leurs Religieux sous peine d'excommunication de se retirer à la Trappe& à l'Abbé de les y recevoir.

Ces Brefs surprirent extrêmement tous ceux qui avoient du zele pour le rétablissement de l'ancienne discipline des Monasteres. Ils ne pouvoient s'imaginer qu'un Pape aussi bien intentionné qu'Innocent XI. eût pû se resoudre à fermer la porte de la penitence à un si grand nombre de Religieux qui ne cherchoient à la Trappe que la pratique exacte de leur Regle & des conseils evangeliques qu'ils ne trouvoient plus dans les Monasteres que le zele de leur salut les obligeoit de quitter. Ils comprenoient encore moins que pour les obliger à y demeurer, on emploiât la plus terrible de toutes les peines ecclesiastiques ; qu'on y soûmit un homme comme l'Abbé de la Trape, dont toute l'Eglise admiroit la vertu, & qui ne s'étoit commis avec les Superieurs des autres Ordres Religieux, que par un excès de charité & de zele pour le salut du prochain.

On concluoit de là, qu'il faloit que le Pape eût été surpris, qu'on l'eût mal informé de l'état des Monasteres que ces Religieux se croioient obligez d'abandonner, & que l'Abbé de la Trappe ne pouvoit se dispenser de lui découvrir bien des choses que sa moderation l'avoit obligé de taire, & que sa cha-

rité pour l'état monastique ne lui permettoit plus de cacher. Il s'en trouva même qui porterent les choses plus loin, & qui entreprirent de lui persuader qu'il devoit faire casser ces Brefs dont il s'agissoit par le Parlement, & que cela seroit d'autant plus aisé à obtenir, qu'ils étoient visiblement contraires aux anciens Canons, à la discipline monastique, aux privileges de l'Eglise de France, & qu'on n'avoit pû les accorder que sur de faux exposez touchant l'état present des Monasteres.

L'Abbé de la Trappe avoit trop de respect pour le saint Siege & pour Innocent X I. qui le remplissoit si dignement, pour se pouvoir resoudre à avoir recours à de pareils expediens ; il prit un chemin tout opposé, il s'adressa directement au Pape, & voici quelle en fut l'occasion. Il savoit qu'entr'autres calomnies qu'on publioit contre lui, on l'accusoit de singularité, d'avoir trop outré les choses, d'avoir passé les bornes établies par ses Peres, & d'avoir accablé ses Freres d'un joug trop pesant que la foiblesse humaine ne pouvoit pas suporter. Il crut que pour fermer la bouche à ses ennemis il ne pouvoit mieux faire que de leur opposer l'autorité du Saint Siege, en obtenant de lui

l'approbation de tout ce qu'il avoit établi à la Trappe ; il s'en presentoit une occasion qui ne pouvoit être plus naturelle, il avoit besoin de recourir à cette même autorité, pour en obtenir qu'à l'avenir sa Communauté pût élire ses Prieurs Claustraux. Il s'y adressa donc & en même tems il rendit compte au Pape de tout ce qu'il s'étoit crû obligé de faire à la Trappe pour y rétablir la penitence primitive, & la pratique des anciens usages de Cîteaux. Le Pape lui accorda ce qu'il lui demandoit touchant le Prieur Claustral, aprouva toutes les pratiques qu'il avoit établies à la Trappe, & lui donna sa benediction, & à tous ses Freres, avec toutes les marques d'estime dont il pouvoit honorer une vertu aussi éminente que la sienne.

Après qu'il eut obtenu cet avantage, il crut qu'il pouvoit demander la dispense des Brefs dont on vient de parler, il en écrivit à Sa Sainteté & à tous ses amis. On lui repondit qu'il y avoit trop peu de tems que les Brefs étoient donnez pour y déroger si promptement ; mais on l'assura de la part du Pape, qu'à l'avenir Sa Sainteté se rendroit facile à accorder toutes les permissions particulieres qu'il jugeroit à propos de lui demander ; il s'en tient à cette reponse, &

depuis Sa Sainteté lui fut toujours favorable, & ne lui refusa aucune des dispenses dont il eut besoin dans plusieurs occasions dont on pourra parler dans la suite de cette Histoire.

CHAPITRE XII.

L'Abbé de la Trappe achève d'établir la Reforme dans son Monastere. Il y fait revivre l'ancienne penitence des Moines de Cîteaux.

LA liaison des sujets dont on a eu à parler, a obligé d'anticiper le recit de bien des choses qui sont arrivées depuis celles qu'on va raconter. Il est tems maintenant de dire de quelle maniere l'Abbé de la Trappe établit dans son Monastere cette reforme si édifiante qui a mis tant de Saints dans le Ciel, & qui a fait depuis tant d'honneur à l'Eglise.

L'Abbé de la Trappe aiant reçu tous les secours dont on a parlé, & n'aiant plus dans son Monastere que des Religieux fervens qui ne respiroient que la penitence & la pratique exacte de la Regle de saint Benoist & les anciens

usages de Cîteaux ; il crut qu'il ne devoit pas differer davantage à executer le grand dessein de Reforme dont on a parlé.

Il commença par inspirer à ses Freres un grand mépris du monde & de tout ce qui y fait l'objet des passions & de la cupidité des hommes. Il y réüssit si bien que quoi qu'il n'eut pas coutume de flater ses Religieux, il ne fait pas difficulté de leur dire : * „ Vous étes à l'é„ gard du monde comme s'il n'étoit „ plus, il est effacé de vôtre memoire „ comme vous l'êtes dans la sienne. Vous „ ignorez tout ce qui s'y passe, ses éve„ nemens & ses revolutions les plus im„ portantes ne viennent point jusques à „ vous. Vous n'y pensez jamais que lors„ que vous gemissez devant Dieu de ses „ miseres, & les noms mêmes de ceux „ qui le gourvernent vous seroient in„ connus, si vous ne les appreniez par „ les prieres que vous adressez à Dieu „ pour la conservation de leurs person„ nes. Enfin, vous avez renoncé en le „ quittant à ses plaisirs, à ses affaires, „ à ses vanitez, & vous avez mis tout „ d'un coup dessous vos pieds ce que „ ceux qui l'aiment & qui le servent „ ont placé dans le fonds de leur cœur.

* *Devoirs de la vie monastique*. Ch. 7.

A ce mépris, à cet oubli du monde, & de tout ce qui peut flatter ou nourrir l'amour propre, ce grand homme fit succeder un ardent amour pour Dieu & pour JESUS CHRIST. Il leur parloit sans cesse des marques qu'il nous a données de sa bonté, de ce qu'il a fait pour nous dans le tems, & de ce qu'il nous promet dans l'éternité. Par ces motifs d'amour & de reconnoissance il sanctifioit toutes leurs pratiques exterieures, il les élevoit au dessus d'eux-mêmes, il les attachoit à Dieu, il en faisoit l'unique objet de leurs pensées & de leurs desirs.

„ Que rien ne vous empêche, leur „ disoit-il, de donner vôtre cœur à JE„ sus-CHRIST, d'une maniere qui soit „ digne des obligations que vous lui „ avez. Répondez à l'excez de sa bonté „ par la plenitude de vôtre amour. Que „ vôtre ame soupire sans cesse aprés lui, „ qu'elle aille à lui par de continuels ef„ forts, & qu'elle ressente, s'il est possi„ ble, cette bien heureuse défaillance „ dont parle le Prophete, quand il dit: * „ *Mon ame desire ardemment d'être dans* „ *la Maison du Seigneur, elle languit, elle se consume, & elle est présque dans*

* *psal.* 83. *v.* 1.

„ *la défaillance par l'ardeur de ce desir.*
„ En un mot, rendez toutes vos actions
„ si pures & si saintes dans l'usage que
„ vous ferez de vôtre pauvreté, de vôtre
„ solitude, de vôtre silence, de vôtre
„ austerité, & de tant d'autres dons que
„ vous avez reçus de JESUS-CHRIST,
„ qu'elles soient à ses yeux comme au-
„ tant de sacrifices d'une loüange im-
„ mortelle pour toutes les misericordes
„ qu'il vous a faites.

L'amour du prochain est trop étroitement uni à l'amour de Dieu pour en pouvoir être separé, & l'Abbé de la Trappe savoit trop combien la charité fraternelle est essentielle à toutes les Societez Religieuses, pour ne pas donner tous ses soins à l'établir dans sa plus haute perfection. Tous ceux qui en ont été les témoins demeurent d'accord que depuis les Apôtres on n'a jamais vû dans aucune Communauté une charité plus animée, plus vive, plus pure & plus sincere. Chacun avoit plus d'égard à son Frere qu'à soi-même; il preferoit ses pensées & ses sentimens aux siens, toujours prêt à s'incommoder, & à se charger des penitences & des travaux les plus penibles pour soulager ses Freres. Au moindre signe qu'ils se faisoient les uns aux autres, ils accouroient pour se

rendre tous les services dont ils pouvoient avoir besoin. Les malades même n'étoient touchez que de ce que souffroient leurs Freres, & paroissoient insensibles à leurs propres maux. S'il arrivoit qu'ils parlassent de leurs Freres au Pere Abbé ou à leurs autres Superieurs, c'étoit avec une estime, un respect & une tendresse que rien ne pouvoit égaler ; ils n'avoient les yeux ouverts que sur leurs propres défauts, ils n'en connoissoient point dans leurs Freres, ils n'en parloient que pour les loüer & les admirer ; en un mot, on n'exagerera rien quand on dira qu'ils étoient prêts de donner leur vie les uns pour les autres. La discipline du Monastere contribuoit beaucoup à maintenir les choses dans l'état qu'on vient de representer ; les moindres contradictions, les fautes les plus legeres contre la charité étoient regardées comme de grands crimes ; & on les punissoit toujours avec une severité qui en augmentoit l'horreur. L'amour fraternel étoit regardé comme la loi dominante de la Maison, tout y cedoit, & on ne le violoit jamais impunément ; il sembloit que l'Abbé n'eût point d'autre attention qu'à le faire bien observer, on n'avoit pas même la peine de punir les contraventions, les Freres

portoient d'eux-mêmes les choses si loin sur cet article, qu'il faloit quelquefois que l'Abbé moderât leur zele, & les reduisit à ce juste temperament qui fera toujours le caractere de la veritable vertu.

Comme la priere est le canal le plus ordinaire de toutes les graces, l'Abbé qui en faisoit sa principale ocupation eut un soin extrême d'y former ses Religieux; rien n'égaloit leur zele pour cet exercice tout divin, & l'on peut dire qu'ils pratiquoient à la lettre ce commandement de l'Ecriture : *Il faut toujours prier.* Quoi qu'on emploiât tous les jours huit heures & demie à l'Office divin du jour & de la nuit, dés que les regularitez communes étoient finies, ils se rendoient à l'Eglise avec tant d'assiduité, qu'il n'y avoit point de tems où il n'y en eût plusieurs en prieres. C'étoient là qu'ils fondoient en larmes par les sentimens de la componction la plus vive, qu'ils répandoient leur cœur devant Dieu, qu'ils attiroient sur eux les benedictions du Ciel, ces consolations toute-puissantes qui les soutenoient dans leurs austeritez, & cette force invincible qui les animoit sans cesse à faire à J.C. un sacrifice de leur vie par les travaux de la penitence. Un des

plus grands & des plus saints Prelats de l'Eglise, qui dans ces commencemens se retiroit souvent à la Trappe, voiant l'ardeur & l'assiduité de l'Abbé & des Religieux à la priere, ne put s'empêcher de dire qu'il avoit quelquefois aprehendé qu'une vie si austere ne pût pas durer long-tems, mais qu'il changeoit de sentiment, & que l'amour pour la priere les soutiendroit, & leur attireroit enfin la grace de la perseverance.

L'humilité fut encore une des vertus que l'Abbé de la Trappe eut le plus de soin d'établir parmi ses Freres ; il regardoit l'orgueil qui lui est oposé, & toutes ses suites funestes, comme les plaies les plus profondes que le peché ait faites dans le cœur de l'homme. C'étoit selon lui le vice le plus oposé au caractere du Chrêtien, & à celui d'un veritable Religieux, & il ne connoissoit point de vertu qui ne fut fondée sur l'humilité, il y exhortoit sans cesse ses Religieux, & il ne perdoit aucune ocasion de leur en inspirer l'amour & la pratique. Ses soins ne furent pas inutiles, ses Religieux arriverent enfin à une humilité parfaite, & l'amour des humiliations se trouva gravé si profondement dans leurs cœurs, qu'ils en étoient pour ainsi dire insatiables. Il

n'y avoit rien de permis qu'ils ne fissent pour se le procurer. L'Abbé de son côté qui sávoit combien l'orgueil est difficile à surmonter, qu'il se retrouve souvent dans la pratique des choses qui paroissent lui être les plus oposées, que tout est capable de le faire revivre, de lui donner de nouvelles forces, & qu'en cette vie il n'est jamais entierement détruit, étoit sans cesse ocupé à le combattre dans lui même & dans ses Freres. A toute heure, en toute rencontre, en tout lieu, & sur les moindres sujets il les humilioit, il les reprenoit, il les mettoit en penitence, il les exerçoit en toutes manieres ; la grandeur du mal qu'il vouloit guerir, la facilité des rechutes le rendirent ainsi attentif. Des personnes d'une pieté tres-éclairée, crurent qu'il portoit les choses trop loin. Cependant ses Religieux qui étoient eux-mêmes les malades qu'il vouloit guerir, qui connoissoient mieux que personne la grandeur & la profondeur de leurs plaies, & qui ne perdoient point de vuë Jesus-Christ humilié & couvert d'oprobres, se plaignoient sans cesse de ce qu'il les épargnoit trop, & ne les humilioit pas assez. Bien-loin qu'un Religieux repris, corrigé, humilié, plus fortement qu'à

l'ordinaire en fût moins estimé, tous lui portoient une sainte envie. Il y en eut même qui avoient vêcus dans le monde dans de grands desordres, & qui y avoient fait bien des choses qui ne pouvoient que les couvrir de la plus affreuse confusion, qui lui demanderent tres-long tems & tres-instamment d'en faire une confession publique. Cette permission leur fut refusée; mais l'on peut juger d'une pareille demande, jusques où l'Abbé de la Trappe avoit porté dans son Monastere l'amour des humiliations.

Des cœurs si bien disposez ne pouvoient qu'avoir un ardent amour pour la penitence. C'est encore un des principaux caracteres de l'Abbé & des Religieux de la Trappe. Pour le bien comprendre il est necessaire de faire reflexion qu'on avoit repris à la Trappe la pratique de la Regle de saint Benoît dans toute l'exactitude où on la pouvoit porter, c'étoit de faire une profession publique de la penitence la plus austere, qui eut jamais été introduite dans l'Eglise; en effet, elle étoit si generale à la Trappe, qu'il n'y avoit pas un moment de la vie de l'Abbé & des Religieux qui en fût exempt. La nourriture ordinaire y est pauvre, mal aprêtée,

dégoûtante, & en petite quantité ; l'usage du vin, de la viande, des œufs, du poisson & du beurre, en est absolument retranché ; il n'y a ni Fête ni occasion où il soit permis d'ajoûter quelque chose à la nourriture, excepté dans les grandes maladies où l'usage des œufs & de la viande est souffert. Les couches y sont si dures, que les Religieux seroient plus commodement couchez sur des planches toutes nuës. Les veilles y sont longues, les travaux fatiguans, les jeûnes presque continuels. Ajoutez à cela la mortification de leurs sens, la modestie, la pauvreté, les privations de tout ce qui peut soulager la nature, l'humiliation de l'esprit par les corrections & les reprehensions frequentes, le chant si long, & qu'ils soutiennent avec des voix fermes & élevées. Tout cela ne peut que donner l'idée d'une penitence tres austere & tres continuelle. On ne parle point ici des penitences particulieres, des disciplines, des prosternemens de longue durée, & d'autres semblables qui sont souvent imposées par les Superieurs, outre celles qui sont communes & ordinaires. Que si l'on fait reflexion qu'à la Trappe on n'a jamais ni recreation, ni promenade, ni rien de ce qui est capa-

ble de delaſſer l'eſprit, qu'on y garde une ſtabilité conſtante & inviolable dans le Monaſtere ſans en ſortir jamais; qu'on y obſerve un ſilence continuel & general, ſoit entre les Religieux, ſoit à l'égard des perſonnes du dehors; qu'on y vit dans un aſſujettiſſement perpetuel des ſens, de la volonté & du jugement, & dans une dépendance qui regle toutes les actions, & qui les reſſerre dans les bornes étroites de mille petits reglemens qu'on y obſerve avec beaucoup de ſoin; ſi, dis-je, l'on fait reflexion à toutes ces choſes, l'on ſera contraint d'avoüer qu'il étoit difficile de porter la penitence plus loin qu'on l'a portée à la Trappe.

Il eſt vrai que pluſieurs perſonnes ont regardé comme un délaſſement d'eſprit, & comme une eſpece de recreation, les trois heures qu'on donne tous les jours à la Trappe au travail des mains. C'eſt ce qu'on pourroit penſer d'un travail divertiſſant, comme ſeroit celui de peindre, de tailler des arbres fruitiers, ou de cultiver des fleurs. Mais lorſque le travail eſt penible, dur, fatiguant, qu'on y eſt brûlé par l'ardeur du ſoleil, ou penetré des vents de bize les plus piquans, que le corps eſt tout abbatu, & tout épuiſé par la grandeur

des travaux, il est difficile que cela puisse passer pour un délassement d'esprit, & pour une recreation.

De plus, les Religieux de la Trappe au milieu de leurs travaux s'occupent l'esprit de pensées saintes. Les uns y recitent des Pseaumes ou d'autres endroits de l'Ecriture sainte qu'ils ont apris par cœur. Les autres s'ocupent de quelque verité, ou sont penetrez de la crainte des Jugemens de Dieu ; les autres repandent des larmes en sa presence lors qu'ils le peuvent faire sans être aperçus ; en un mot, l'Abbé leur a apris à s'y ocuper l'esprit & le cœur, & à travailler si saintement, que plusieurs éprouvent que le tems du travail est le plus propre à la meditation. Du travail ils vont à l'Eglise ou dire la Messe tout penetrez de Dieu, repandre leur cœur en sa presence avec plus d'effusion que s'ils s'étoient ocupez de quelque bonne lecture.

Mais ce que le travail de la Trappe a de plus mortifiant & de plus acablant, c'est qu'ils en sortent souvent avec leurs habits si trempez de leur sueur, que pour l'ordinaire le lendemain même, quand ils retournent au travail, ils sont encore tous mouillez. Cependant on regarde à la Trappe comme quelque chose

de contraire à l'esprit de penitence, de changer d'habit, c'est ce qui ne s'y est jamais pratiqué, il est difficile de s'imaginer rien de plus incommode & de plus mal sain.

Mais ce qu'il y a de plus admirable dans la penitence de la Trappe, est que ceux qui la pratiquent l'aiment & s'y consacrent avec tant de joie, qu'ils croient ne rien faire d'extraordinaire, & qu'ils regarderoient comme le plus grand malheur qui pût leur arriver, si on diminuoit quelque chose de leurs austeritez. Aussi l'Abbé de la Trappe, à qui Dieu avoit donné toutes les lumieres qu'il a coutume de repandre sur les Superieurs qui sont selon son cœur, se conduisoit de telle sorte à l'égard des Religieux, qui ne faisoit que suivre les impressions que le Saint Esprit formoit dans leurs cœurs; bien loin de leur imposer des penitences malgré eux, il étoit sans cesse obligé de moderer leurs desirs & leurs empressemens pour de nouvelles austeritez. Ainsi toute la dureté de leur vie est libre & volontaire, elle n'est que l'effet de leur pieté, de leur amour pour Dieu, & de l'esprit de penitence dont ils sont remplis. Il n'y a peut-être point de Religieux dans l'Eglise qui estiment & qui aiment plus leur état. Une

sainte liberté paroît dans toutes leurs actions; on n'y voit rien de gêné, rien de contraint; la paix de leurs cœurs, la joie dont le saint Esprit les remplit se repand jusques sur leurs visages. En un mot ils sont heureux, parce que l'esperance les soutient, que la charité les anime, qu'ils mettent toute leur gloire dans les humiliations, qu'ils n'ont d'amour que pour la penitence, & que Dieu à qui ils ont tout sacrifié leur tient lieu de toutes choses.



CHAPITRE XIII.

Continuation du même sujet. Conduite de l'Abbé de la Trappe à l égard du dedans & du dehors de son Monastere.

L'Abbé de la Trape ne se contentoit pas de vivre comme ses Religieux, il encherissoit encore sur leur penitence. Ses jeûnes étoient si continuels & si austeres qu'on ne pouvoit comprendre comment il pouvoit vivre en mangeant si peu, & en se nourrissant si mal. Il choisissoit toujours les travaux les plus humilians & les plus accablans, il avoit une attention continuelle à soulager ses Freres; souvent quand il les voioit trop fatiguez, ou que leur foiblesse ne leur permettoit pas de travailler comme les autres, il leur donnoit un travail moins penible, ou les en exemptoit entierement. Pour lui, comme il n'y avoit personne qui fut commis pour veiller sur sa conduite, il s'abandonnoit à son zele, & revenoit quelquefois du travail si fatigué qu'il ne pouvoit se soutenir. Il étoit toujours le premier à l'office, à

la priere, & à tous les exercices reguliers : En un mot, il n'ordonnoit rien dont il ne donnât l'exemple, & il alloit même toujours au delà de ce qu'il prescrivoit aux autres.

Il est vrai que sa qualité d'Abbé & de Superieur l'exemptoit de corrections & des proclamations, & qu'il ne lui étoit pas permis de garder le silence aussi exactement que ses Freres, parce qu'il étoit obligé de leur parler souvent pour les consoler, les animer & les soutenir dans leur penitence & dans les tentations qui pouvoient leur survenir. Mais il y avoit tant d'autres choses qui lui étoient particulieres, qu'on a de la peine à comprendre comment un seul homme y pouvoit suffire. Dans les commencemens de sa Reforme comme il n'avoit point encore de Religieux formez pour les fonctions qui sont attachées aux Charges, il les faisoit toutes lui seul, & n'avoit pas un moment pour se reposer. Quand il eut dressé des sujets propres à le soulager dans ces sortes d'emplois, il ne se crut pas dispensé de veiller sur eux, & ne relâcha presque rien de ses soins & de son attention. Il faisoit presque tous les jours des exhortations au Chapitre, qui eussent passé par

tout ailleurs pour d'excellens discours, & il les faisoit avec un zele & une onction dont les plus endurcis eussent été touchez. Il confessoit seul ses Religieux, il étoit l'unique directeur de tous ses Freres, toujours occupé à les consoler, à les exhorter, à les reprendre, à les former & à les soutenir. En cela comme en toute autre chose il ne donnoit rien au goût & à l'inclination particuliere, il aimoit également tous ses Freres, il les écoutoit tous, les plus ignorans, les plus grossiers, & les plus imparfaits, le plus souvent avec plus d'assiduité & d'attention que les autres. On pouvoit appeller cette occupation l'affaire de toutes les heures & de tous les momens ; car il s'étoit fait une loi indispensable de ne jamais refuser ni de remettre à un autre tems quiconque voudroit lui parler. Que si l'on fait reflexion à la beauté, à la delicatesse & à l'élevation de son esprit, au penchant qu'il devoit avoir naturellement à s'occuper des choses qui y eussent de la proportion & du raport, & qu'en même tems l'on examine quelles pouvoient être les choses dont de pauvres Solitaires à qui l'étude étoit deffenduë, dont des Convers grossiers & ignorans pou-

voient l'entretenir, leurs tentations, leurs peines, leurs dégoûts, on demeurera d'accord qu'une pareille occupation ne pouvoit être pour lui qu'une mortification tres-grande, tres continuelle, & tres-accablante.

On peut encore ajouter que parmi les Religieux de la Trappe il y en avoit de tous les Ordres Religieux, de divers païs, de presque toutes les nations, de divers états, de toute sorte de conditions, de differens caracteres d'esprit & de cœur, la plûpart élevez d'une maniere toute oposée, pensans & jugeans differemment des mêmes choses. Il n'est pas aisé de comprendre comme l'Abbé de la Trappe a pû se les attacher, s'attirer leur confiance, s'en faire aimer, & les conduire tous à une même fin si élevée au dessus des forces de l'homme par des voies si dures & si repugnantes à la nature. Mais si cela n'est pas aisé à concevoir, il est au moins tres-facile de s'imaginer qu'il faloit pour cela un genie superieur, des qualitez extraordinaires, de grandes lumieres, une attention continuelle, une vigilance tres penible, un courage à l'épreuve de tous les dégoûts, & sur tout cette charité heroïque dont parle saint Paul, quand il dit : *Qu'il s'étoit fait tout*

à

à tous pour gagner tout le monde à JESUS-CHRIST.

Quelque penible que fût la vie qu'on vient de décrire, depuis qu'il eut plû à Dieu de tirer cette grande lumiere de dessous le boisseau, comme parle l'Ecriture, & lui donner cette haute reputation dont si peu de gens ont approché, il se vit encore engagé à de nouveaux travaux. On venoit à la Trappe le consulter de tous côtez ; tout ce qu'il y a de grand dans l'Eglise & dans l'Etat, les Evêques, les Archevêques, les Cardinaux, les Ambassadeurs, les Princes & les Princesses du Sang Roial, les Rois même & les Reines y abordoient incessamment, ou pour avoir recours à ses lumieres, ou pour profiter de ses grands exemples. Il suffisoit à tout sans rien relâcher de ses soins pour ses Religieux ; il n'en étoit pas moins à eux, & les conduisoit toujours lui-même, sans jamais avoir pû se resoudre à s'en reposer sur personne.

Mais comme il n'arriva pas d'abord à cette grande reputation, & que Dieu ne la fit éclater que quelque temps aprés qu'il eut établi sa Reforme dans son Monastere, il passa ces premieres années dans une grande retraite, unique-

n ent occupé à former , à conduire ses Religieux , & à se sanctifier lui-même dans la solitude. Dans ces premiers tems il ne recevoit aucune visite, & ne parloit à personne du dehors. On sçait que des Dames de la premiere qualité étant venuës à la Trappe pour le consulter, ne purent obtenir de lui parler, & furent obligées de s'en retourner sans l'avoir vû. Cette exactitude alloit jusques aux visites des hommes qu'il a long-tems refusées ; on en a quantité d'exemples de personnes qui vivent encore qui seroient trop longs à raporter.

Plusieurs raisons l'obligerent dans la suite de changer de conduite , & de se communiquer davantage au dehors. Des personnes d'une pieté distinguée , des Prelats d'un savoir & d'un merite éminent lui representerent que Dieu ne lui avoit pas donné tant de talens pour la conversion & pour la conduite des ames dans le dessein qu'il ne s'en servît que pour conduire son Monastere ; qu'à la verité il lui devoit ses premiers soins , mais que les choses étant une fois établies , & allant pour ainsi dire d'elles-mêmes , il ne devoit pas refuser une partie de son tems , dont ses Freres se

pouvoient paſſer, aux beſoins de ſon prochain. Que ſi la qualité d'Abé & de Religieux l'obligeoit de veiller ſur ſon Monaſtere, celles de Chrétien & de Prêtre ne lui permettoit pas d'avoir de l'indifference pour le ſalut des perſonnes du ſiecle, lors qu'il pouvoit leur être utile. Qu'il y avoit de la dureté à refuſer de voir des perſonnes qui venoient de loin pour le conſulter, dont Dieu avoit peut-être attaché la converſion & le ſalut à ſes lumieres & à ſa conduite; qu'il n'y avoit rien en cela que de tres-conforme à la Regle de ſaint Benoiſt & aux exemples des Saints de ſon Ordre; que ſaint Bernard & pluſieurs autres Saints Abez des premiers temps en avoient uſé ainſi, & que JESUS-CHRIST même, qui étoit le modele de toutes les vertus chrétiennes & religieuſes, n'avoit pas refuſé ſon ſecours aux publicains & aux pecheurs les plus décriez; qu'à la verité on s'en étoit ſcandaliſé, mais que cela ne l'avoit pas obligé de changer de conduite. Qu'en un mot, c'étoit dans les occaſions dont il s'agiſſoit qu'on devoit ſe regler ſur cette maxime du Sauveur ſi pleine de ſageſſe, que ceux qui ſe portoient bien n'avoient pas beſoin de Medecin; mais que ceux qui étoient

malades ne s'en pouvoient pas passer.

Ces raisons jointes à l'autorité des personnes qui les disoient avoient commencé de faire impression sur l'esprit de l'Abbé de la Trappe, lors qu'une circonstance le détermina à se communiquer un peu plus au dehors. Il venoit souvent à la Trappe des Evêques & des Archevêques, des personnes même de l'état seculier d'un caractere si relevé, qu'il n'étoit pas possible à l'Abbé de leur refuser l'entrée de son Monastere, & de ne leur point parler. La bienseance, le devoir même ne lui permetoit pas de refuser leurs visites. Ses ennemis en prirent occasion de publier dans le monde, qu'à moins que d'être Prelat du premier ordre, Duc & Pair ou Maréchal de France, il n'étoit plus possible de voir l'Abbé de la Trappe & de lui parler, qu'on ne comprenoit pas que l'humilité chrêtienne & religieuse pût s'accommoder d'une pareille conduite. Comme l'Abbé de la Trappe étoit tres - éloigné de ces distinctions odieuses qui donnent tout au rang & rien au merite & à la vertu, il crût qu'il devoit faire cesser ces mauvais discours, & qu'il ne seroit pas excusable devant Dieu s'il continuoit, quoi qu'in-

nocemment, à donner lieu aux mauvais jugemens qu'on faisoit de sa conduite. Depuis ce temps-là, il se rendit plus facile à recevoir les visites qu'on venoit lui rendre. Tout le monde sçait la benediction que Dieu y a donnée, & combien de conversions ont été le fruit de ses entretiens avec des personnes de tous états & de toutes conditions.

Ces communications que la charité ne lui permettoit pas de refuser, l'engagerent dans la suite dans un autre commerce tres-accablant : ce fut celui des lettres. Il lui en venoit de tous côtez ; les unes étoient écrites par des personnes qui ne pouvoient pas le venir consulter, ou qui l'aiant entretenu avoient des difficultez à lui proposer, ou de nouveaux avis à lui demander pour leur conduite ; la bienseance & d'autres raisons de charité l'obligeoient encore à quantité de réponses dont il ne pouvoit se dispenser. Il en fut à la fin tellement accablé, que n'y pouvant suffire, il ne pût aussi se dispenser de prendre quelqu'un pour l'aider. Il délibera long-temps devant Dieu s'il se serviroit pour cela de ses Religieux, ou s'il prendroit un seculier qui s'étoit retiré

à la Trappe, & qui y vivoit dans la solitude & dans la penitence à peu prés comme ses Religieux. Trois raisons qui ne pouvoient être plus fortes le pôrterent à préferer le seculier; l'une, que comme on le consultoit sur toutes sortes de cas, une pareille occupation auroit pû réveiller dans l'esprit de ses Religieux le souvenir de bien des choses qu'ils ne pouvoient trop oublier, ou du moins qu'elle leur rempliroit l'esprit de quantité d'idées capables de nuire à l'esprit d'oraison & de componction dont il souhaittoit qu'ils fussent toûjours penetrez. L'autre, que le choix qu'il feroit pourroit faire soupçonner qu'il avoit plus d'estime & plus de confiance en de certains Religieux qu'en d'autres; c'est ce qu'il vouloit éviter sur toutes choses pour ne point alterer cette charité parfaite qu'il avoit eu tant de soin de leur inspirer. Il crut encore que pour vacquer à cet emploi il ne pourroit se dispenser d'exempter un ou plusieurs Religieux des regularitez communes au lieu que le seculier pourroit lui donner autant de tems qu'il en auroit besoin sans rien déranger dans l'ordre qu'il avoit établi dans son Monastere, auquel il étoit important de ne donner aucune atteinte.

Ces raisons jointes aux talens qu'avoit le seculier d'écrire tres-bien & tres-vîte, & à la connoissance qu'il avoit de sa pieté, & du secret dont il étoit capable, le porterent à se servir de lui conjointement avec un de ses Religieux qu'il emploioit lors qu'il le pouvoit faire sans le détourner de ses exercices. On y trouva depuis à redire ; mais comme les raisons qui l'avoient porté à faire ce choix lui paroissoient toûjours également fortes, il y persista & ne changea rien à sa conduite. C'est à ce secours que le public est redevable des lettres de l'Abbé de la Trappe qu'on lui a donné depuis peu, & de tant d'autres ouvrages si beaux & si édifians du même auteur qui ont paru de temps en temps. Ses longues maladies & l'usage de ses deux mains qu'une violente fluxion lui ravit plusieurs années avant sa mort nous en auroient privé, si quelque autre que lui n'eût pris soin de les recueillir & de les conserver.

Les communications avec les personnes du dehors ne l'empêchoient point de donner à ses Freres tout le temps dont ils avoient besoin pour leur consolation ou pour leur conduite. Il n'en étoit ni moins assidu à l'Office divin &

à la priere, ni moins exact à tous les exercices reguliers. De quelque consideration que fussent les personnes qui le venoient voir, au moindre besoin de ses Religieux il les quittoit, & il ne leur donnoit que le temps dont ils avoient coûtume de se passer. Ce temps étoit celui du travail, auquel plusieurs années avant sa mort ses incommoditez ne lui permettoient pas d'assister. Ainsi ce commerce dont on a tant parlé ne troubloit point l'ordre de son Monastere, tout s'y faisoit avec la même exactitude, & le plus souvent on ne s'apercevoit pas même des visites qu'on lui rendoit ; c'est ainsi que l'Abbé de la Trappe se conduisoit à l'égard du dedans & du dehoss de son Monastere. Il manqueroit quelque chose à sa vie, si on ne racontoit pas les moiens dont il se servit pour y établir cette grande Reforme dont on vient de parler.



CHAPITRE XIV.

Des moiens dont l'Abbé de la Trappe s'est servi pour établir dans son Monastere la penitence qu'on y pratiquoit de son tems, & qu'on y pratique encore aujourd'hui.

COMME il n'est pas aisé d'établir une Reforme pareille à celle de la Trappe, & qu'il est encore plus difficile de la maintenir, il ne peut être que tres-utile de raporter les moiens dont l'Abbé de la Trappe s'est servi pour la perfection de ce grand ouvrage.

Comme Dieu lui eut inspiré le dessein de rétablir dans son Monastere la penitence primitive & tous les anciens usages de Cîteaux, son premier soin fut de s'en bien instruire. Il ne se proposa point de pratiques nouvelles dont il eût la gloire d'être l'auteur, il eut toûjours les yeux sur ses peres, il les regarda toûjours comme ses guides & ses modeles; il se forma sur cette ancienne discipline si aprouvée de l'Eglise, & si autorisée de Dieu même par une infinité de miracles;

il y aprit les devoirs des ſuperieurs & des inferieurs ; la charité, la fermeté & la vigilance des premiers ; la docilité, la ſoumiſſion & la dépendance des autres. C'eſt dans cette ſource qu'il a puiſé tout ce qu'il a établi depuis touchant le mépris & l'éloignement du monde, la ſolitude, le ſilence, l'amour & la pratique des humiliations, des auſteritez & de cette penitence continuelle dont les exemples anciens nous paroîtroient incroiables, s'il ne les avoit pas renouvellé de nos jours.

S'étant ainſi rempli de l'eſprit primitif de l'état monaſtique, des loix & des coutumes que les anciens avoient ſuivies, il les pratiqua long-tems lui-même avant que de les propoſer aux autres ; il n'eut en cela aucune de ces vuës humaines qui ont empêché le ſuccez de tant de projets qui paroiſſoient ſi ſaints devant Dieu ; ſa propre ſanctification & celles de ſes Freres furent les uniques motifs qui le firent agir ; & ſi les choſes euſſent dépendu de lui, le monde l'eût oublié comme il avoit oublié le monde. Dans la verité le genre de vie qu'il avoit choiſi étoit ſi éloigné de cette grande reputation qu'il aquit depuis, qu'on ne peut pas penſer raiſonnablement qu'il en eût alors

la moindre idée. Dieu seul qui se plaît à élever les humbles le tira de cette obscurité à laquelle il s'étoit condamné lui-même pour toute sa vie.

Au soin qu'il eut de s'instruire de la sainteté & des devoirs de l'état monastique, il joignit une priere fervente & continuelle ; il prioit Dieu sans cesse de l'éclairer, de le conduire, de le soûtenir, de benir sa conduite sur son Monastere, & d'y établir lui-même la maniere dont il vouloit y être servi ; il engageoit ses Freres à se joindre à lui, & ils s'unissoient tous ensemble pour obtenir l'esprit de penitence & la grace d'y perseverer.

L'exhortation fut le premier moien exterieur dont il se servit pour l'execution de son dessein. Dieu lui avoit donné tous les talens qui peuvent servir à persuader, personne ne parloit mieux ni avec plus de grace que lui ; & comme il étoit penetré des sentimens qu'il vouloit inspirer aux autres, il enlevoit, il entraînoit ceux qui l'écoutoient, aucun n'avoit la force de lui resister. C'est d'un des plus grands Prelats de l'Eglise, qui a bien voulu écrire lui même de sa main des memoires pour servir à cette histoire, que l'on tient ce fait. „ Lorsque l'Abbé

„ de la Trappe commençoit à établir sa
„ Reforme (dit cet illustre Prelat) je fis
„ trois ou quatre voiages à son Abbaie avec
„ le Pere Mouchi de l'Oratoire pour y fai-
„ re des retraites. Nous allions en secret
„ entendre les exhortations qu'il faisoit à
„ ses Religieux au Chapitre aprés Prime.
„ Elles étoient si vives, si fortes & si tou-
„ chantes, que nous ne pouvions retenir
„ nos larmes ; tous ces bons Religieux en
„ sortoient avec une nouvelle ferveur &
„ des sentimens d'une componction si ex-
„ traordinaire, que rien ne leur paroissoit
„ impossible. S'il m'étoit permis de nommer le grand Prelat dont je raporte les paroles, il n'y auroit pasonne qui ne convint qu'on ne peut citer un témoignage d'un plus grand poids.

L'exemple de l'Abbé de la Trappe soutenoit ses discours. On ne vit jamais un zele plus étendu & plus actif ; il étoit toujours à la tête de ses Freres, & le plus exact à tous les exercices ; il n'exigeoit rien qu'il ne pratiquât le premier, c'etoit beaucoup faire que de le suivre.

Sa charité pour ses Freres ne pouvoit être ni plus vive ni plus tendre ; il n'avoit rien épargné pour les en convaincre ; il y avoit si bien réüssi qu'il n'y en avoit aucun qui ne crût lui être tres-

cher ; il avoit une attention continuelle pour tous leurs besoins ; il ne se contentoit pas de s'en informer, il les devinoit, pour ainsi dire, & ne manquoit jamais de les prevenir ; les foibles, les imparfaits étoient en cela traitez comme les autres ; on ne s'appercevoit jamais d'aucune predilection, ni de la moindre preference. Les malades en particulier étoient le grand objet de ses soins ; il les visitoit tous les jours, il les consoloit, il les animoit à la patience, il ordonnoit de leur nourriture, il y goûtoit, il n'épargnoit rien pour leur soulagement, autant que la pauvreté & la penitence dont ils faisoient profession le pouvoit permettre. Sa charité étoit tendre, mais aussi elle étoit ferme, & sa condescendance n'a jamais été jusques à permettre la moindre chose qui pût favoriser le relâchement. Il avoit un genie & une adresse merveilleuse pour leur faire aimer leur état, leur austerité, leur penitence, la privation même de toutes les choses dont leur profession ne leur permettoit pas l'usage ; on les leur eût offertes qu'ils les eussent refusées ; & c'est ce qu'ils ont fait souvent à l'égard des soulagemens qui leur étoient les plus permis.

Les Religieux de la Trappe n'étoient donc pas des esclaves timides qui gemissoient sous l'autorité d'un Superieur dur & inflexible, ils ne faisoient & ils ne souffroient que ce qu'ils vouloient ; mais ils vouloient toujours ce qui étoit conforme à leur état & à la penitence qu'ils avoient embrassée, dans le dessein d'y perseverer jusques à la mort. L'Abbé de la Trappe de son côté ne se contraignoit point en faisant paroître tant de charité à tous ses Freres, c'étoit son veritable caractere ; la severité lui étoit bien moins naturelle que la douceur. ,, Je n'ai ,, jamais connu, (dit le grand Prelat que j'ai déja cité,) ,, un si bon naturel, ,, si droit, si tendre pour ses amis, & si ,, agreable à tout le monde. On s'est donc bien trompé quand on a voulu faire passer l'Abbé de la Trappe pour un homme sans pitié, qui avoit toujours les menaces dans la bouche, & la severité dans le cœur. La conduite de son Monastere demandoit une discipline exacte & severe ; mais il la savoit si bien temperer par tout ce que la charité a de plus insinuant & de plus doux, que jamais Superieur n'a été ni plus generalement estimé, ni plus tendrement aimé de tous ses Religieux.

La solitude & le silence furent encore deux des principaux moiens qu'il emploia pour établir & pour maintenir cette discipline si sainte qu'on a tant admiré dans son Monastere ; il acoûtuma ses Religieux à vivre dans une solitude si generale & si parfaite, qu'ils n'avoient aucun commerce avec les personnes du monde, pas même avec leurs parens les plus proches & leurs amis les plus intimes. La Trappe étoit à cet égard, comme parle l'Ecriture, une terre d'oubli ; on ne savoit rien de ce qui se passoit dans le monde, on ignoroit jusques aux évenemens les plus extraordinaires, où la pieté & la religion sembloient être les plus interessées. L'Abbé de la Trappe porta sur cela les choses si loin, qu'il fit rompre un chemin qui passoit trop près des murs du Monastere, & le fit faire à plus de six cens pas de là. Il fit aussi détruire les bâtimens d'une ferme située dans le bois du parc, parce qu'elle donnoit ocasion à quantité de gens de l'un & de l'autre sexe de passer dans les lieux voisins du Monastere, & de se trouver sur le chemins des Religieux lors qu'ils aloient au travail ou qu'ils en revenoient. Cela ne se pouvoit pas faire sans une

dépense assez considerable à des Religieux qui avoient à peine dequoi vivre, mais l'Abbé n'épargnoit rien lors qu'il s'agissoit d'établir une discipline exacte dans son Monastere.

Pour ce qui est du silence on ne le peut jamais porter plus loin qu'à la Trappe ; il n'y avoit aucune occasion où les Religieux eussent la liberté de se parler les uns aux autres. Toute communication leur étoit défenduë, excepté avec leurs Superieurs ; ils vivent ensemble, & ont même les uns pour les autres une charité tres-ardente sans se connoître, ils ignorent absolument la naissance, le païs, les talens, les qualitez personnelles, bonnes ou mauvaises de leurs Freres, & jusques aux noms de leurs familles, tout ce qu'ils en savent est le nom qu'on leur donne lors qu'ils sont reçus dans le Monastere. Il n'y a que l'Abbé & les premiers Superieurs qui aient connoissance de tout le reste. Il arrive de là qu'il y a entre eux une égalité parfaite, & qu'ils ne sont point tentez de se preferer les uns aux autres, parce qu'ils n'ont aucune connoissance des choses qui ont introduit la distinction & la preference entre les hommes. Ainsi comme d'un côté ils ne voient dans leurs Freres que de grands

exemples de vertu, qu'ils n'ont même aucun lieu d'en ſoupçonner les défauts, & que de l'autre l'Abbé a une attention continulle à leur inſpirer de l'eſtime, de la conſideration & de l'amour les uns pour les autres; cette conduite a établi parmi eux une paix profonde, une charité parfaite que rien n'eſt capable de détruire. Deux choſes ſoutenoient cette eſtime & cet amour reciproque, l'égalité que l'Abbé gardoit à leur égard, l'honnêteté & la civilité avec laquelle il les obligeoit de vivre les uns avec les autres. Les moindres marques de familiarité ſont abſolument bannies de la Trappe, & les Freres n'ont aucun commerce enſemble qui ne ſoit accompagné de conſideration & de reſpect. L'Abbé étoit ſi perſuadé des bons effets de ce ſilence rigoureux qu'on garde à la Trappe, & il étoit ſi convaincu qu'il étoit le principal appui de toute la regularité de ſon Monaſtere, qu'on lui a oüi dire ſouvent, que quand par des raiſons qu'il ne pouvoit prevoir il ſeroit obligé de relâcher quelque choſe de la premiere auſterité, il ne conſentiroit jamais qu'on donnât la moindre atteinte à la pratique du ſilence, & qu'on eût ſur cela la plus legere condeſcendance.

L'Abbé de la Trappe, qui étoit un des plus éclairez Directeurs que Dieu ait donné à son Eglise, avoit encore remarqué un défaut qui n'est que trop ordinaire dans la conduite des ames. C'est de regler tout le monde selon les mêmes maximes, au lieu que la diversité des esprits & des caracteres demandent souvent des conduites differentes. La discipline exterieure de la Trappe étoit la même pour tous les Religieux, tous y faisoient & s'abstenoient des mêmes choses. La conduite interieure & particuliere étoit differente selon le genie & le caractere de ceux qu'il avoit à gouverner. Il avoit même une maxime à laquelle on ne peut faire trop d'attention, c'est qu'il faloit suivre l'attrait de Dieu, & se regler sur les impressions que le saint Esprit fait sur les cœurs. Il est vrai qu'il faut beaucoup de lumieres pour ne s'y pas tromper, mais quand on n'a aucun lieu d'en douter, on ne peut être trop attentif à les seconder. De là venoit qu'il permettoit quelquefois à de certains Religieux des austeritez particulieres qu'il défendoit aux autres, & qu'il ne portoit pas tous ses Freres à une égale perfection, il étoit attentif aux mouvemens de la grace, il

n'étoit appliqué qu'à les suivre. Il est vrai que cette application est penible, & que pour y réüssir il faut une vigilance infatigable ; mais il se regardoit comme devoüé au salut de ses Religieux , c'étoit sa grande & son unique affaire.

Cependant comme il avoit beaucoup plus de zele que de forces, il se sentit à la fin si accablé qu'il en tomba malade. Quoi qu'il n'eût aucun lieu de douter que ses austeritez & sa continuelle application aux besoins de ses Freres étoient l'unique cause de sa maladie , il ne fût pas plûtôt gueri qu'il reprit tous ses exercices avec cette même ferveur qui lui avoit pensé couter la vie. Il est vrai que ses forces étant fort diminuées il ne put plus travailler avec la même ardeur & aussi long temps qu'auparavant ; mais il recompensa ce qu'il croioit être un vuide dans sa penitence, en s'occupant aux ouvrages les plus bas & les plus vils de la maison ; & quoi qu'il sentît sa poitrine s'affoiblir de plus en plus , il ne laissa pas de continuer ses exhortations dans le Chapitre avec une force qui ne pouvoit être soûtenuë que par un zele aussi ardent que le sien.

CHAPITRE XV.

Continuation du même sujet.

C'EST par les moiens & par l'usage des maximes qu'on vient de raporter, que l'Abbé de la Trappe établit dans son Monastere cette penitence si édifiante qui a santifié tant de personnes de tous états, & qui les santifie encore tous les jours. Mais on ne peut se dispenser d'ajouter, que quelque autorité qu'il eut dans son Monastere, quelque confiance qu'on eut en lui, quelque amour & quelque veneration qu'on eut pour sa personne, il n'a rien établi à la Trappe que du consentement & même à l'instante sollicitation de tous ses Freres. Il savoit qu'on porte un joug, quelque pesant qu'il puisse être, d'autant plus volontiers qu'on se l'est imposé soi-même, & qu'on n'a pas sujet de se plaindre quand on n'exige que l'observation des loix qu'on s'est prescrites, & dont on a demandé l'établissement. Ainsi, quand il vouloit rétablir quelque pratique de l'ancienne penitence, ou quelques-uns des premiers usages de Citeaux,

il faisoit ensorte que ses Freres le voulussent, & le lui demandassent avec cette ardeur qu'il avoit pour tout ce qui étoit capable de contribuer à leur sanctification.

Le moien le plus ordinaire dont il se servoit pour cela étoit de leur donner de l'estime & de l'amour pour toutes ces pratiques saintes dont leurs Peres leur avoient laissé l'exemple; il s'attachoit à leur en faire voir l'utilité & les benedictions que Dieu y avoit attachées. On ne parloit d'autre chose dans les conferences que des Vies des Peres des deserts, des actions des anciens Solitaires raportées dans Cassien, des sentimens de saint Jean Climaque & de saint Basile. Cela faisoit tant d'impression sur l'esprit de ces saints Religieux, qu'ils disoient incessamment à leur Abbé, chacun en particulier, ou tous ensemble : ,, Est-ce que nous ,, parlerons toute nôtre vie de ce qu'ont ,, fait nos Peres, & que nous ne ferons ja- ,, mais comme eux? Quand ces empressemens avoient bien persuadé l'Abbé de la sincerité de leurs desirs & de la resolution ferme & inébranlable où ils étoient de suivre constamment les exemples des anciens, il rétablissoit insensiblement ce qu'ils avoient pratiqué.

Il faisoit même quelque chose de plus ; car pour mieux s'assurer contre l'inconstance & le dégoût qui suit assez souvent les resolutions qui paroissent les plus fortes, il vouloit qu'on s'exercât long-temps, & qu'on éprouvât ses forces avant qu'une Regle qu'il proposoit pût passer pour établie : car quand elle l'étoit une fois, il la faisoit observer avec beaucoup de fermeté. Il arrivoit même quelquefois qu'il abandonnoit l'observation d'une loi pratiquée constamment par les anciens, quand il reconnoissoit aprés plusieurs épreuves qu'elle surpassoit les forces de ses Freres.

C'est ce qui arriva lors qu'il fut question de rétablir l'anciennne observation du grand jeûne du Carême. La pratique étoit autrefois, non seulement parmi les Moines : mais même parmi tous les Chrétiens, de ne faire qu'un repas par jour, encore on ne le faisoit que sur le soir & aprés Vêpres. Les Religieux de la Trappe, penetrez comme ils étoient de l'esprit de penitence, s'étoient souvent reprochez, non seulement de ce qu'ils n'imitoient pas leurs Peres, mais même de ce qu'ils ne jeûnoient pas avec toute l'exactitude qui avoit été en usage parmi tous les Fideles de l'un & de l'autre sexe. Sur cela

ils proposerent d'eux mêmes à leur Abbé de rétablir à la Trappe l'ancienne maniere de jeûner. L'Abbé qui avoit une attention particuliere à ne point accabler ses Freres, & qui ne vouloit point établir d'Observance que tous ses Religieux ne pussent pratiquer, pour n'être pas obligé de donner des dispenses, le refusa long-temps ; mais comme il apprehenda de s'oposer à l'esprit de Dieu, & de retenir dans la mediocrité ceux qu'il étoit obligé de porter à la perfection, il y consentit enfin.

On rétablit donc à la Trappe l'an mil six cent soixante & douze l'ancienne maniere de jeûner le Carême, c'est-à-dire, qu'on regla qu'on ne feroit qu'un seul repas, & qu'on ne mangeroit qu'à quatre heures du soir aprés Vêpres : Comme ce qu'on mange à la Trappe nourrit peu, que les veilles y sont longues, le chant de l'Office tres-penible, le travail accablant, & que les autres austeritez qui s'y pratiquent sont capables d'affoiblir les plus robustes, on eut beaucoup de peine à soûtenir le jeûne jusques à Pâques. Cela fit comprendre à l'Abbé que cette maniere de jeûner surpassoit les forces de ses Freres, & il resolut deslors de ne la plus permettre,

& de remettre les choses sur le premier pied.

Les Religieux l'aiant sçû redoublerent leurs instances pour obtenir de lui la permission de jeûner le Carême suivant comme ils avoient fait celui dont on vient de parler ; il la leur refusa long-tems ; mais enfin aprés une perseverance de sept ou huit mois il se rendit à leurs instances. Ses motifs en usant de cette condescendance furent de n'avoir rien à se reprocher ; que ses Religieux au cas qu'ils fussent obligez de relâcher enfin de l'austerité du jeûne, eussent au moins la consolation d'avoir fait tout ce qui dépendoit d'eux pour s'élever à l'exacte pratique de leur Regle, & que cette experience leur apprît à s'en rapporter à leurs Superieurs pour le choix des austeritez & pour l'étenduë qu'on leur doit donner. On jeûna donc le Carême de l'année suivante comme on avoit fait la precedente, mais les forces du corps ne repondirent pas au zele de ces saints Penitens ; ils éprouverent que si *l'esprit est prompt la chair est foible.* La plûpart se trouverent si accablez & si épuisez du jeûne, qu'ils eurent toutes les peines du monde de le soûtenir jusques à Pâques. Cette seconde

seconde experience ayant convaincu l'Abbé que cette austerité surpassoit les forces de ses Freres, aprés avoir examiné devant Dieu toutes les raisons qui le peuvent porter à continuer ou à quitter cette pratique, il crut qu'il étoit de l'ordre de Dieu, de sa prudence & de son devoir de se reduire à quelque chose de plus moderé qui pût être observé par la Communauté toute entiere. On se contenta donc d'établir comme un reglement stable qu'à l'avenir aux jeunes d'Eglise de toute l'année on mangeroit à midi, & demi, & qu'on donneroit le soir aux Religieux une ou deux onces de pain sec pour leur collation. On resolut de garder la même exactitude aux jeûnes de l'Ordre, avec cette seule difference que l'heure du repas seroit immediatement à midi. C'est ainsi qu'on en use à present. On peut juger par cet exemple combien l'Abbé de la Trappe étoit éloigné d'imposer à ses Freres des austeritez malgré eux, & qui fussent au dessus de leurs forces, combien au contraire il étoit attentif à ne les point surcharger, & qu'il étoit bien plus ocupé à moderer leur zele qu'à leur imposer un joug qui les eût acablez & dont ils eussent eu lieu de se plaindre

C'est par ce moyens que l'on vient de décrire que la penitence primitive a été retablie à la Trappe dans toute sa vigueur & que ce Monastere est parvenu à ce haut point de reputation qui a depuis fait tant d'honneur à l'Eglise. Ceux qui pourroient me soupçonner ou d'avoir exageré, ou de n'avoir pas été assés bien informé sur ce qui s'est passé & sur ce qui se passe encore aujourd'hui à la Trappe, voudront peut-être bien s'en rapporter à ce qu'en dit l'Auteur de *l'Apologie pour les Catholiques contre les faussetez & les calomnies d'un livre intitulé la Politique du Clergé.*

2. part. Chap. 18.

Aprés que cet Auteur a parlé avec de grands éloges des vertus chrétiennes & religieuses, de la charité, de l'humilité, de la mortification, de l'abnegation de soi-même, de l'application à la priere, qui sont en usage dans l'Ordre des Capucins, dans celui des Carmes déchaussez, & dans les Congregations reformées des Ordres de saint Benoît & de saint Bernard, c'est-à-dire, dans les Societez religieuses établies depuis la prétenduë Reformation : voici comme il parle de l'Abbaye de la Trappe.

» Ce qui se passe à nos yeux dans le
» Monastere de la Trappe, est une des

choses du monde qui fait le plus " sentir Dieu & la puissance de sa " grace sur le cœur de l'homme pour " y former des vertus si fort au- " dessus de tout ce que la Philoso- " phie humaine a pû concevoir, qu'on " est obligé de reconnoître pour peu " qu'on soit raisonnable, que le " modele & le principe s'en doit trou- " ver ailleurs que dans la nature. On " y voit des hommes que l'Esprit de " Dieu a ramassez de divers païs, " de divers états, de diverses condi- " tions, qui sont tellement morts " au monde depuis qu'ils se sont en- " terrez dans cette sainte solitude, " qu'ils ne sçavent absolument rien " de tout ce qui s'y passe, non pas mê- " me dans leur propre famille, parce " qu'ils ne veulent plus sçavoir que " Jesus, & Jesus crucifié; & ne plus " vivre que pour être crucifiez avec " lui: qui hors ce qu'ils ont à dire à " leur Superieur pour lui representer " l'état de leur conscience, semblent " avoir perdu l'usage de la voix pour " la conversation avec les hommes, & " n'en avoir plus que pour chanter les " loüanges de Dieu avec une ferveur " d'Anges & une modestie de penitens: " qui menant une vie si pauvre, si mor-

„ tifiée, si austere, si laborieuse, qu'il
„ sembleroit qu'ils en dûssent être ac-
„ cablez, bien loin d'en avoir quel-
„ que peine & quelque chagrin, pa-
„ roissent & sont si contens, & jouïs-
„ sent d'une telle paix, qu'il faut
„ bien qu'ils goûtent d'autres plai-
„ sirs plus spirituels & plus divins
„ qui les fassent renoncer de si bon
„ cœur à tous ceux des sens & de la
„ nature : & enfin qui dans l'abat-
„ tement des plus longues & des plus
„ douloureuses maladies conservent
„ toujours la même vigueur d'esprit,
„ Dieu fortifiant tellement en eux par
„ sa grace l'homme interieur pendant
„ que l'exterieur se détruit, que plu-
„ sieurs sentent leur fin s'approcher, se
„ traînent & se font porter dans l'Egli-
„ se avec un courage merveilleux pour y
„ recevoir les derniers Sacremens, &
„ joignant la plus profonde humilité
„ dans la vûe de leur misere à la plus
„ grande confiance en la misericorde de
„ Dieu, ne se trouvent dignes que de
„ mourir sur la cendre comme des pe-
„ cheurs, lorsque la joye d'aller à Dieu
„ leur fait dire avec David : *Je marche-*
„ *rai sans rien craindre au milieu des*
„ *ombres de la mort parce que vous êtes*
„ *avec moi.*

Je n'exagere rien (continuë cet Au- "
teur) j'en dis plûtôt moins que trop, "
ceux qui en douteroient peuvent s'en "
informer sans beaucoup de peine. "

C'est ce que l'on peut dire à ceux qui seroient tentez de douter de la verité des choses qu'on a racontées. La Trappe est encore ce qu'elle étoit, on y peut aller, & y voir de ses yeux plus qu'on n'en a dit. Mille gens y vont tous les jours, de la pieté & de la sincerité desquels il n'est pas permis de douter; on est tres-assuré qu'ils ne se plaindront pas qu'on ait exageré ou déguisé les choses qu'on vient de rapporter.

On doit encore ajoûter que les talens de l'Abbé de la Trappe pour la direction des ames & la conduite de ses Religieux étoient si grands, que dés qu'ils lui avoient exposé l'état de leur conscience, leurs tentations, leurs peines, quelque grandes qu'elle puissent être, le dissipoient en un moment. Un mot de sa bouche leur rendoit la paix & la tranquillité qu'ils avoient perduës ou qu'ils étoient prêts de perdre; cette benediction continuë même aprés sa mort; on sçait par des témoignages irreprochables que des Religieux qui ont été reçûs depuis sa mort, & qui ne l'ont jamais connu, trouvent sur son tombeau

la consolation à toutes leurs peines. Leur trouble s'y évanouït,& ils en reviennent toûjours avec un nouveaux courage & une force toute nouvelle pour continuer leur penitence. Tant il est vrai que Dieu (comme parle l'Ecriture) garde les os de ses serviteurs, & que son esprit ne les abandonne pas aprés même que la mort nous les a enlevez, & semble les avoir détruits.

FIN.



